

Les Echos



MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Enquête Les pick-up électriques à l'assaut de l'Amérique // **P. 13**

Logistique La bulle du transport maritime se dégonfle rapidement // **P. 16**



Carburants : l'arme de la réquisition

- Le gouvernement durcit le ton et annonce la réquisition des dépôts du groupe ESSO où un accord salarial a été trouvé.
- La grève chez TotalEnergies s'étend à la raffinerie de Donges.
- Les critiques des oppositions contre l'exécutif redoublent.

// PAGES 2-3

Damien Meyer/AFP - Ford

Les Echos



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 1012 - F: 3,20 €



ISSN0153-4831
NUMERO 23811
115° ANNÉE
34 PAGES
Antilles-Réunion 4,30 €. Belgique 3,80 €.
Espagne 4,70 €. Luxembourg 4 €.
Maroc 40 DH. Suisse 6,10 FS. Tunisie 8 TND.

L'extraction de cobalt reprend aux Etats-Unis après une pause de trente ans

Presse : les leçons de Condé Nast pour réussir le virage numérique

Energie : le plan allemand à 200 milliards dans le viseur de Bruxelles

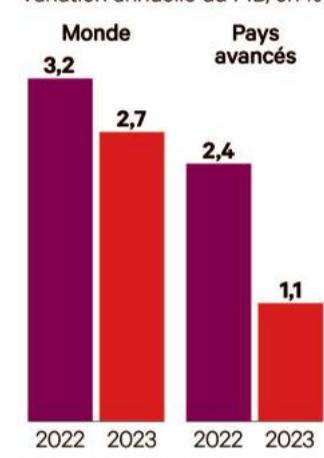
MÉTAUX La société australienne Jervois Global vient d'inaugurer une nouvelle mine de cobalt en Idaho, relançant ainsi la production de ce métal sur le sol américain. Les Etats-Unis veulent sécuriser leurs approvisionnements sur cet ingrédient essentiel des batteries de voiture électrique. La mine devrait en produire 2.000 tonnes par an. Pour le moment, les deux tiers du cobalt mondial sont extraits en République démocratique du Congo dans des conditions douteuses au regard des normes occidentales. Et son raffinage est réalisé à 80 % en Chine, donnant un contrôle de fait à Pékin, grand rival de Washington. // **PAGE 28**

PRESSE Avant l'arrivée de Roger Lynch, Condé Nast, le prestigieux éditeur de « Vogue », « Vanity Fair », le « New Yorker », « Wired » « GQ », etc. perdait plus de 100 millions de dollars par an. Dans une interview aux « Echos », le nouveau patron du groupe de presse américain explique comment il a réorganisé son groupe et recentré son économie sur la publicité numérique. Sous la houlette de la célèbre Anna Wintour, les rédactions de ses titres ont été reconfigurées à l'échelle internationale pour une meilleure synergie. Condé Nast profite aussi de l'exploitation de ses contenus sous forme de films et de séries. // **PAGE 21**

ÉNERGIE La Commission européenne donnera-t-elle son feu vert au plan à 200 milliards annoncé par l'Allemagne pour protéger son économie de la flambée des prix de l'énergie ? La polémique enflé en Europe contre le « bazooka » de Berlin, certains dénonçant une concurrence déloyale et d'autres une folle course aux subventions. Tous les yeux sont rivés sur la redoutable commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, à qui revient la charge de valider, ou pas, ces aides d'Etat. De sources bruxelloises, on indique que les subventions de 25 milliards aux grandes entreprises énergivores pourraient poser problème. // **PAGE 7**

Les prévisions de croissance

Variation annuelle du PIB, en %



« LES ÉCHOS » / SOURCE : FMI

Budget : la mise en garde du FMI à l'Europe

CONJONCTURE L'activité économique mondiale ralentit. Dans ses nouvelles prévisions, le Fonds monétaire international revoit de nouveau ses prévisions à la baisse. La hausse du PIB mondial se limiterait à 2,7 % l'an prochain. L'Allemagne et l'Italie seraient en récession. La France sauverait la mise avec une croissance de 0,7 %. L'inflation devrait rester élevée, à 6,5 %, au niveau international. Dans une interview, l'économiste en chef du Fonds, Pierre-Olivier Gourinchas, estime à 25 % la probabilité que la croissance mondiale soit inférieure à 2 %. A ses yeux, les politiques budgétaires conduites par les pays européens ne sont pas suffisamment ciblées, et dès lors peu compatibles avec la politique de la BCE visant à juguler l'inflation. // **PAGE 6**

analyses

2050 : le pire ou... le meilleur des mondes ?



Par Sabine Delanglade

La prévision d'un raz-de-marée démographique à la fin du siècle n'est plus d'actualité : nous ne serons pas 10 milliards, mais – peut-être – 4 seulement. Et voir l'avenir entièrement en noir serait une erreur. Selon l'économiste Pierre Le Roy, l'analphabétisme ne touchera plus que 300 millions d'adultes en 2050 pour 900 millions en 2000. La santé de la population se sera aussi améliorée. Concernant la faim, les agriculteurs auront « fait le job ». Et la technologie aura, avec un peu de chance, sauvé la planète. // **PAGE 10**

Les milliards de la transition écologique
par Jean-Marc Vittori

Le retour au plein-emploi est possible
par Jean-Hervé Lorenzi

Le dernier président
par Gaspard Koenig

Mais qui va décarboner l'industrie ?
par Laurent Champaney
// PAGES 9 À 12

La crise de croissance des néobanques



Shutterstock

BANQUE N26 a annoncé mardi une perte de 172 millions d'euros pour l'exercice 2021, en hausse de 14 % sur un an. La fintech allemande, qui compte 8 millions de clients, doit investir lourdement dans les aspects réglementaires après avoir été épinglee par divers superviseurs financiers en Europe. Cette dégradation des comptes illustre les difficultés rencontrées actuellement par les néobanques pour viabiliser leur modèle économique. Depuis plusieurs années, elles engrangent les clients sans parvenir à ce stade à convertir ces conquêtes en profits. Arkéa envisage de son côté de fermer sa filiale Aumax. // **PAGES 26-27 ET L'ÉDITORIAL**
D'ALEXANDRE COUNIS
PAGE 14

Pénuries de carburants : avec du retard à l'allumage, l'exécutif choisit la fermeté

- Elisabeth Borne a annoncé mardi la réquisition des dépôts du groupe Esso où un accord salarial a été trouvé.
- Les oppositions redoublent de critiques contre le gouvernement, accusé d'avoir pris trop tard la mesure des difficultés des Français.

SOCIAL

Grégoire Poussielgue
@Poussielgue

Pris de court par les pénuries d'essence qui touchent au moins un tiers des stations-service en France, l'exécutif choisit la voie de la fermeté. Mardi, à l'occasion des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, la Première ministre, Elisabeth Borne, a annoncé la réquisition des salariés des dépôts de carburant du groupe Esso. Malgré la signature d'un accord majoritaire la veille (CFDT, CFE-CGC), la situation restait bloquée dans les dépôts du groupe après la décision de la CGT de poursuivre le mouvement de grève. Chez TotalEnergies, des négociations doivent s'ouvrir, mais la grève s'étend à la raffinerie de Donges.

Lundi, en marge d'un déplacement en Mayenne, Emmanuel Macron n'avait pas caché son agacement face aux blocages et aux longues files d'attente dans les stations-service. Les images de queues interminables et d'automobilistes en colère défilant en boucle sont venues percuter les propos optimistes et rassurants tenus jusque-là par les membres de l'exécutif pour éviter tout effet de panique et de ruée vers les pompes.

Tout s'accélère lundi à Matignon

Comme au début de la crise sanitaire, l'exécutif a été accusé de nier la gravité de la situation. « Il y a quelques jours, Olivier Véran ricanait lorsque l'on parlait de pénuries de carburant. Aujourd'hui, la situation est hors de contrôle et le gouvernement ne fait toujours rien. A quoi servent

vent-ils ? » a dénoncé Marine Le Pen sur Twitter avant l'annonce des réquisitions. Tout s'est accéléré après la sortie d'Emmanuel Macron.

A peine rentrée d'Algérie, où elle était en déplacement officiel, Elisabeth Borne a organisé lundi soir une réunion de crise à Matignon avec les principaux ministres concernés. Il y a été décidé de procéder aux réquisitions. « Le dialogue social, c'est avancer dès lors qu'une majorité s'est dégagée. [...] Dès lors, j'ai demandé aux préfets d'engager, comme le permet la loi, la procédure de réquisition des personnels indispensables au fonctionnement des dépôts » d'Esso, a déclaré la Première ministre au Palais Bourbon. Matignon espère une amélioration rapide de la situation.

Sans surprise, la CGT reste sur une ligne dure.

Sur la défensive, l'exécutif choisit une ligne ferme, au risque de la crispation. « Il faut manier le bâton avec prudence », estime un député de la majorité qui craint que la situation ne « dégénère ». Le conflit dans les raffineries et les dépôts révèle aussi les inquiétudes des Français face à l'inflation.

Sans surprise, la CGT reste sur une ligne dure en décidant de prolonger le mouvement et en espérant qu'il fasse tache d'huile sur la question des salaires. Solidaire, la confédération a annoncé mardi soir qu'elle « suspend [...] toutes les participations aux réunions avec le gouvernement et le patronat dans la période » et appelle « toutes ses organisations à soutenir massivement les salariés des raffineries ».



La Première ministre Elisabeth Borne a profité des questions au gouvernement pour annoncer la réquisition des salariés des dépôts Esso. Photo Thomas Samson/AFP

Avant l'annonce des réquisitions, les oppositions ne s'étaient pas privées de saisir l'opportunité de cette crise pour foncer sur le gouvernement, comme un avant-goût du débat sur le budget pour 2023, qui démarre mercredi dans l'hémicycle, et de tous les textes de loi à venir. « Une nouvelle fois, rien n'est anticipé, rien n'est géré et les Français ressentent légitimement le sentiment que la France n'est plus gouvernée », a lancé le député Les Républicains (LR) Eric Ciotti en ouverture des questions au gouvernement.

Bataille de l'opinion

De son côté, Mathilde Panot, la présidente du groupe La France insoumise (LFI) à l'Assemblée, a accusé l'exécutif d'attiser la « violence sociale ». « Les salariés réclament désormais par la lutte tout ce que

vous leur avez refusé au Parlement, alors cessez votre propagande anti-grévistes », a-t-elle lancé. Après plusieurs semaines de déboires internes, LFI espère se refaire une santé sur la question des salaires, point de départ des blocages des dépôts. « Il y a un effet de chaos qui, une fois de plus, est créé par le fait qu'on a affaire à un gouvernement qui ne prévoit rien, qui n'organise rien à l'avance et qui attend d'être le nez dedans pour arriver à comprendre qu'il y a une difficulté », a attaqué de son côté Jean-Luc Mélenchon.

Dans la majorité et dans les oppositions, chacun sait que la bataille se jouera aussi dans l'opinion, c'est-à-dire à qui les Français attribueront la responsabilité des blocages et des pénuries. Comme le premier épisode d'un hiver social qui en annonce d'autres. ■

La taxation exceptionnelle de TotalEnergies ne rapportera que 200 millions d'euros

Le gouvernement a déposé deux amendements dans le projet de loi de finances pour mettre à contribution les énergéticiens.

Isabelle Couet
@icouet

La taxation des superprofits de TotalEnergies en France va faire des déçus. C'est ce que le ministre de l'Economie a laissé entendre, mardi, sur Franceinfo. Bruno Le Maire a fait le point sur les mécanismes de mise à contribution des producteurs d'énergie, tels qu'ils figureront dans le projet de loi de finances pour 2023, à la suite des deux amendements déposés par le gouvernement.

Les activités de raffinage sur le territoire ne « rapporteront que 200 millions », a affirmé le ministre, qui avait déjà alerté sur les maigres gains à attendre d'une taxe sur les pétroliers en France. De fait, cela représente une goutte d'eau comparé aux 10,6 milliards de dollars de profits dégagés par Total au niveau mondial au premier semestre. Bruno Le Maire, qui a plusieurs fois

déclaré ne pas savoir ce que sont des « superprofits », a précisé sur Franceinfo qu'il « sait ce que sont des rentes » et a redit comment celles-ci seraient redistribuées. « Les deux amendements du gouvernement retrouvent en droit français une victoire obtenue au niveau européen, c'est à dire l'application au niveau européen du dispositif français qui nous permet de financer notre bouclier tarifaire », a-t-il développé.

Bouclier tarifaire
« Aujourd'hui, dès lors que les prix de l'électricité sont au-dessus d'un certain seuil, 180 euros le mégawattheure pour être précis, les énergéticiens qui produisent de l'électricité peuvent vendre à 300, 400, 500 euros. Mais la différence entre les 180 euros et les 300, 500 ou 600 euros, l'Etat la récupère et redistribue l'intégralité à nos compatriotes et aux entreprises », a-t-il fait valoir. Ce système – que Bruxelles dénomme le « mécanisme de rente inframarginale » – est présenté dans le premier des deux amendements déposés par le gouvernement dans le texte budgétaire pour 2023. Proche de ce que fait l'Hexagone depuis

un an et demi, il va rapporter de 5 à 7 milliards supplémentaires. Le total (26 milliards) couvrira plus de la moitié des dépenses annoncées par le gouvernement pour limiter la flambée de la facture énergétique.

L'autre amendement porte, lui, sur les « producteurs de pétrole, de gaz, de charbon ou les raffineurs ». « En France, il n'y a que du raffinage, et ce ne va rapporter que 200 millions d'euros », a détaillé le ministre. Contrairement au premier mécanisme, la taxation de la rente issue des énergies fossiles sera une nouveauté.

Le locataire de Bercy, qui depuis 2017 défend une politique de fortes baisses d'impôts pour les entreprises, a de nouveau dénoncé la taxe poussée par la Nupes (la coalition de gauche), qui toucherait n'importe quel secteur, « le luxe, la chimie, la pharmacie, l'aéronautique, Airbus... ». « Ce que la Nupes ne veut pas, c'est qu'une entreprise soit profitable ! » a-t-il lancé, sur Franceinfo.

Un écho aux propos tenus la veille à l'Assemblée par le rapporteur du budget, Jean-René Cazeau (Renaissance), qui a invectivé la gauche. « Comment pouvez-vous

haïr à ce point les entreprises, au point de vouloir qu'elles disparaissent ? » Olivier Faure (PS) a réagi sur les réseaux sociaux. « La bonne nouvelle : le gouvernement a enfin admis qu'il existe des superprofits. La mauvaise : il propose une version qui ne vise que quelques activités (production d'hydrocarbures et de raffinage). En gros il coche la case pour épargner le CAC 40 », a fustigé l'élu socialiste.

Débat sur la ristourne à la pompe

Autre sujet à déminer : l'avenir de la ristourne accordée par Total dans ses stations services. Celle-ci passera de 20 centimes à 10 centimes en novembre. L'exécutif est manifestement divisé à ce stade. Clément Beaune, le ministre des Transports, a affirmé sur RMC que le gouvernement demandait un prolongement de ce dispositif.

« Il est de bonne méthode de traiter les problèmes les uns après les autres », a asséné Bruno Le Maire. Le ministre de Bercy estime qu'il faut d'abord régler les blocages dans les stations services. ■

Macron-Borne : il n'y a qu'un pilote dans la crise

C'est Emmanuel Macron qui a sonné la reprise en main gouvernementale et la politique de réquisitions, soucieux de calmer le jeu avant son interview de mercredi, théoriquement consacrée à l'international.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
de Cécile Cornudet



« La perspective de voir "polluée" son interview télévisée, théoriquement consacrée à l'international, mercredi soir sur France 2, a joué dans le stress de l'Elysée », note un responsable de la majorité. Le président décide. Mardi, Elisabeth Borne exécute, à la manœuvre, tel le veut leur partage des rôles. La Première ministre annonce à l'Assemblée la réquisition des personnels pour débloquer les dépôts Esso-ExonMobil. Mais elle met aussi l'accent sur le volet « dialogue » du dispositif. Avant toute chose, elle a échangé avec les dirigeants et les syndicats des deux entreprises, explique-t-elle, elle a parlé aux préfets, elle s'est entretenue avec Xavier Bertrand qui avait été le premier à sonner l'alerte pour les Hauts-de-France. Le dialogue, sa marque de fabrique. Si elle choisit de réquisitionner chez Esso, c'est parce qu'il y a eu un accord majoritaire, non respecté par des minoritaires, insiste-t-elle, en invitant implicitement le patron de Total à avancer lui aussi dans la négociation. « Refuser de dialoguer, c'est faire des Français des victimes », insiste-t-elle à l'Assemblée, en visant toujours Total et les syndicats grévistes. Elle veut une sortie de crise par le haut, c'est-à-dire par le dialogue. S'il n'y a qu'un chef dans une crise, il y a dans le même temps un jeu à deux pour tenter d'articuler l'ordre et le dialogue, nouveau quinquennat oblige. Est-ce encore possible ? ccornudet@lesechos.fr

Réquisitions : ce que peut faire le gouvernement

Parce qu'elles contreviennent au droit de grève, reconnu comme une des libertés fondamentales, les réquisitions doivent respecter un triptyque : nécessité, urgence et proportionnalité.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

En cas de grève, réquisitionner des fonctionnaires pour assurer la continuité du service public est un classique. C'est ce qui se passe par exemple à chaque mouvement social dans les hôpitaux pour garantir la permanence des soins. Autre chose est de réquisitionner des salariés du privé, comme a décidé de le faire la Première ministre pour remettre en fonctionnement les dépôts d'Esso (filiale du géant américain ExxonMobil).

L'arme n'est pas nouvelle. Nicolas Sarkozy en avait fait usage en 2010, lorsque, à la mi-octobre, une grève massive dans les raffineries et des dépôts de carburant contre sa réforme des retraites avait conduit à la panne sèche dans plus de la moitié des stations-essence. Le gouvernement peut donc s'appuyer sur une jurisprudence du Conseil d'Etat établie dans l'arrêt du 27 octobre 2010 validant l'arrêté préfectoral concernant le dépôt pétrolier de Gargenville, dans les Yvelines, et décrivant un savant équilibre.

Le droit de grève, liberté fondamentale

La mesure qui a donné lieu à un recadrage de la France par l'Organisation internationale du travail en 2011, ne doit pas être confondue avec le blocage d'une entreprise par un piquet de grève visant à empêcher son fonctionnement et des salariés qui le souhaitent de travailler, qui est illicite. Elle consiste à imposer à des salariés qui ont cessé le travail pour protester à le reprendre contre leur gré. Autant dire qu'elle est attentatoire au droit de grève, qui est une liberté fondamentale et qu'elle doit être calibrée pour le limiter au minimum. S'appuyant sur l'article L. 2215-1 du Code général des collectivités locales, le Con-

DÉCRYPTAGE

seil d'Etat souligne dans son arrêt qu'un préfet « peut légalement [...] requérir des salariés en grève d'une entreprise privée dont l'activité présente une importance particulière pour le maintien de l'activité économique, la satisfaction des besoins essentiels de la population ou le fonctionnement des services publics, lorsque les perturbations résultant de la grève créent une menace pour l'ordre public ». Mais il précise qu'il « ne peut prendre que les mesures nécessaires, imposées dans l'urgence et proportionnées aux nécessités de l'ordre public ». En clair, il n'est pas possible d'imposer un simple retour à un fonctionnement totalement normal en réquisitionnant l'ensemble des salariés grévistes.

En l'espèce, pour valider l'arrêté examiné, la haute juridiction administrative s'était appuyée sur le fait que l'aéroport voisin de Roissy « ne disposait plus que de trois jours de

Peser chaque mot

Il n'est pas anodin que lors de l'audience, en octobre 2010, l'administration ait fait partiellement machine arrière en qualifiant en définitive d'erroné un des arguments invoqués dans l'arrêté pour lancer la réquisition : permettre la réception et la livraison de fioul domestique. Le Conseil d'Etat a bien confirmé qu'il ne « correspondait pas aux nécessités d'ordre public » dans sa décision. Cela permet de mesurer que chaque mot

stock de carburant » et que la pénurie « menaçait le ravitaillement des véhicules de services publics et de première nécessité et créait des risques pour la sécurité routière et l'ordre public ». L'arrêt précise en outre que le personnel réquisitionné était « limité aux équipes de quart nécessaires, notamment pour des raisons de sécurité » et ne représentait qu'« une fraction de l'effectif total » même s'il s'agissait de « l'essentiel des salariés grévistes ».

des arrêtés qui seront pris dans les prochains jours par les préfets devra être pesé au trébuchet afin de respecter le triptyque nécessité, urgence et proportionnalité.

Ces précautions expliquent aussi la prudence du gouvernement, qui ne parle que des dépôts d'Esso, pas des raffineries. Et plus encore sur TotalEnergies, pour qui il n'est pas question pour l'instant de réquisitions. Contrairement à Exxon, où un accord salarial majoritaire a été conclu, la direction du groupe français refuse d'ouvrir des négociations tant que la grève n'aura pas cessé.

Sur Franceinfo, le secrétaire général de la Fédération de la chimie CGT, Emmanuel Delepine, qui n'est pas réputé pour être un tendre, a annoncé avoir « envoyé un courrier au ministre du Travail pour demander la médiation de l'Etat ». Lors des questions d'actualité, la Première ministre a invoqué la nécessité de « saisir la main tendue pour les uns, négocier de bonne foi pour les autres ». ■



Selon la CGT, à Fos-sur-Mer, ce sont 15 % des 280 employés du site ExxonMobil qui sont en grève.

Les importations d'essence et de gazole ont bondi depuis deux semaines

Pour faire face aux pénuries, les pétroliers importent massivement des produits finis depuis les marchés de Rotterdam, Anvers et Amsterdam notamment. Depuis quinze jours, ces volumes ont grimpé de près de 50 %.

Nicolas Rauline
@nrauline

ainsi importé près de 50 % de carburants en plus par rapport à leur niveau habituel (dont 25 % à 30 % de gazole en plus).

Avant la guerre en Ukraine, la France importait plus de 50 % de sa consommation de gazole (19 millions de tonnes en 2019). Ses raffineries permettaient en revanche de produire toute la consommation d'essence – le pays est même légèrement excédentaire et exporte de l'essence.

Pour importer en urgence, les opérateurs vont s'approvisionner en priorité sur les marchés d'Europe du Nord, à Rotterdam, Anvers et Amsterdam, d'où il est plus rapide d'attirer des bateaux vers les ports du Havre, de Rouen ou de Dunkerque, puis d'expédier les produits vers les dépôts. Une partie de l'approvisionnement peut aussi se faire par camions, de Belgique, mais les volumes sont plus anecdotiques.

Les situations d'urgence étant gérées hors contrats d'approvisionnement, le prix se négocie bien plus haut.

Lors de son adhésion à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 1992, la France s'est engagée à conserver l'équivalent de 90 jours au moins d'importations nettes de la précédente année. Ces stocks concernent à la fois le brut, le gazole, l'essence, le fuel domestique et le kérósène. On ignore le volume de ces réserves libérées ces derniers jours, mais il reste limité et il a surtout concerné des ajustements pour les régions les plus touchées. En 2016, alors que certaines raffineries étaient bloquées, le gouvernement avait libéré l'équivalent de trois jours de stocks. Après la crise, les opérateurs auront l'obligation de reconstituer ces réserves.

Plus de la moitié du gazole importé

Deuxième levier massivement utilisé par les pétroliers : l'augmentation des importations de produits finis. Selon l'Ufip Energies et Mobilités, qui représente les professionnels du secteur, cette hausse des importations a jusqu'ici permis de couvrir presque entièrement le déficit de production dans les raffineries à l'arrêt. Les opérateurs français auraient

Ces situations d'urgence étant gérées hors contrats d'approvisionnement, le prix se négocie bien plus haut. La hausse des importations a d'ailleurs son importance dans l'augmentation des prix à la pompe constatée ces derniers jours (11 centimes de plus la semaine dernière sur le gazole et 7 centimes sur le SP95). Les cours du gazole sur le marché de Rotterdam ont pris de 5 à 6 centimes depuis une semaine, de même que le prix du baril de Brent (en réaction à l'annonce de l'Opep + de baisser ses quotas de production). « On arrive ainsi aux 11 centimes de hausse, observe-t-on à l'Ufip. Nous n'avons pas constaté d'effet d'opportunité de la part des stations-service. »

Pour l'essence, l'appel aux importations a été plus compliqué, la France étant historiquement exportatrice. « Pour le gazole, les circuits sont éprouvés et la logistique est là, note un expert du secteur. Pour l'essence, il a fallu inverser les flux et reconstituer des filières. » Ce qui a même pu profiter à des produits raffinés russes, l'embargo de l'Union européenne n'entrant en vigueur qu'au 5 décembre prochain... ■

Chez Esso, le conflit se poursuit malgré un accord et de possibles réquisitions

La CGT et FO poursuivent leur mouvement à Notre-Dame-de-Gravéchon et à Fos-sur-Mer. Un accord salarial a pourtant été signé par la CFDT et la CFE-CGC, majoritaires dans la société.

Nicolas Rauline
@nrauline

Chez Esso, les positions se rapprochaient et la direction se montrait confiante sur un accord définitif, ce mardi. L'annonce par Elisabeth Borne des réquisitions dans les deux raffineries concernées par la grève a donc surpris, même si Esso exprimait sa volonté de « redémarrer

plus vite ». Mardi, le gouvernement se félicitait d'ailleurs d'une reprise de l'activité, dans l'après-midi, au dépôt de Port-Jérôme : les réquisitions ne seront peut-être pas nécessaires et pourraient ne rester que des menaces, au moins sur ce site. Lundi soir, la direction du groupe pétrolier avait convaincu un autre syndicat, la CFDT, de signer son protocole d'accord sur les salaires. Celle-ci rejoignait ainsi la CFE-CGC, déjà signataire. A elles deux, ces organisations représentent 58 % des salariés de la filiale française d'ExxonMobil.

L'accord n'a toutefois pas mis fin à la grève dans les deux raffineries françaises d'ExxonMobil, à Notre-

Dame-de-Gravéchon (Seine-Maritime) et à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). La CGT et FO continuent en effet de rejeter les propositions et ont décidé de prolonger le mouvement.

L'unité syndicale rompue
La direction avait proposé une augmentation de 6,5 % en moyenne sur les salaires en 2023, portant l'ensemble des augmentations à 10,7 % sur deux ans, et une prime de partage de la valeur de 3.000 euros – elle était de 1.000 euros l'an dernier. Dans les négociations de ces derniers jours, elle a ajouté une aide ponctuelle à la mobilité et aux transports de 750 euros brut.

Ces propositions ne satisfont pas la CGT, qui s'est étonnée de la signature de la CFDT, laquelle s'était pourtant positionnée deux fois non

Les propositions de la direction ne satisfont pas la CGT, qui s'est étonnée de la signature de la CFDT.

signataire et sans que l'accord n'ait été rouvert. Le syndicat demande une augmentation globale de 7,5 % car la proposition de la direction comprendrait en fait des primes

d'ancienneté et de promotion. « Ceux qui n'auront pas de promotion, pas d'ancienneté, n'auront réellement que 5,5 % d'augmentation sur leurs salaires », a fait savoir le délégué syndical central CGT, Christophe Aubert.

Des grévistes minoritaires

Selon la direction d'Esso, le personnel en grève est nettement minoritaire. Mardi matin, elle dénombrait onze opérateurs grévistes à Fos-sur-Mer et 20 à Notre-Dame-de-Gravéchon. La CGT indique de son côté qu'à Fos-sur-Mer, ce sont 15 % des 280 employés du site qui sont en grève. Mais la mobilisation est presque générale chez les opéra-

teurs, essentiels à la reprise de la raffinerie. Des incidents ont eu lieu dans la journée entre personnels grévistes et non grévistes.

La CGT a aussi utilisé les réseaux sociaux pour apporter des précisions sur les salaires. Alors que TotalEnergies avait mis le feu aux poudres en révélant la rémunération de ses salariés, la CGT d'ExxonMobil a publié la fiche de paie d'un « opérateur posté confirmé » sur Twitter. Celui-ci touche un salaire net de 2.243 euros par mois, qui atteint 2.542 euros en incluant les primes de pénibilité. Elle a enfin condamné les réquisitions qui « bafouent » selon elle le « droit constitutionnel des travailleurs en lutte ». ■

En pleine crise de l'énergie, l'Etat échoue à verdir son budget

- Bercy a présenté mardi son « budget vert » qui recense les dépenses bonnes ou néfastes pour l'environnement.
- Le ministère de l'Economie annonce pour l'an prochain une nouvelle hausse des dépenses favorables au climat.

BUDGET

Muryel Jacque
@MuryelJacque

C'est l'un des effets collatéraux du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. Si elles évitent la flambée des factures de gaz et d'électricité des Français, les aides exceptionnelles accordées par l'Etat en pleine crise de l'énergie ternissent le « verdissement » du budget pour 2023.

Pour la troisième année d'affilée, l'Etat a passé au crible les dépenses prévues l'an prochain, soit 569,4 milliards d'euros (dépenses fiscales comprises), afin de les classer en fonction de leur impact écologique. Il ressort de ce nouveau « budget vert » publié ce mardi par le ministère de l'Economie, en annexe du projet de loi de Finances, que les dépenses défavorables augmentent de 9,3 milliards d'euros, dont 8,9 milliards sont à mettre au compte de ces mesures mises en place pour faire face au bond des prix du gaz et de l'électricité.

Bercy évalue en outre à 11,9 milliards d'euros les dépenses défavorables au titre de 2022, qui comprennent notamment la remise sur les prix des carburants.

Ces mesures étant « *par nature temporaires* », Bercy fait toutefois valoir que les dépenses défavorables hors ces soutiens hors normes sont à peu près stables en comparaison avec les deux précédents budgets, à 10,7 milliards d'euros, contre 10,3 milliards en 2022 et 10,2 milliards en 2021.

Niches fiscales néfastes

Évaluées à plus de 7 milliards, cette année encore, les « niches » fiscales néfastes à l'environnement, à commencer par celles portant sur la consommation d'énergies, représentent la majeure partie de ces dépenses « brunes », même si elles ont légèrement reculé. Y sont également répertoriés les dispositifs en faveur du logement neuf qui contribuent à l'artificialisation des sols.

Pour autant, ces dépenses nuisibles au climat restent trois fois moins importantes que les dépenses dites « vertes » qui ont continué à augmenter, souligne-t-on à Bercy. Elles atteignent 33,9 milliards d'euros, contre 29,4 milliards pour 2022 et 27,1 milliards en 2021. Les dépenses pour MaPrime-

Renov'occupent le haut du pavé (2,3 milliards), suivies par celles dédiées aux recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (2,1 milliards), et celles liées à la montée en puissance du plan d'investissement France 2030.

Pour le même montant, on y trouve encore une partie de l'aide publique au développement ou l'aide à l'achat de véhicules propres (1,1 milliard). Bercy comptabilise en outre cette année une partie de l'argent mis sur la table en faveur du transport ferroviaire, qui n'était pas considéré jusqu'alors comme une dépense verte. S'y ajoute une partie du fonds vert destiné aux collectivités locales – que le gouvernement vient de faire passer de 1,5 à 2 milliards d'euros –, ainsi que les taxes affectées aux agences de l'eau qui s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros et des niches fiscales « vertes » comme l'application du taux réduit de TVA pour les travaux d'amélioration énergétique.

Cela s'accorde « l'effet » du plan de relance : une contribution supplémentaire aux dépenses vertes, moins importante que les deux années précédentes mais qui s'élève encore à 3,6 milliards d'euros.

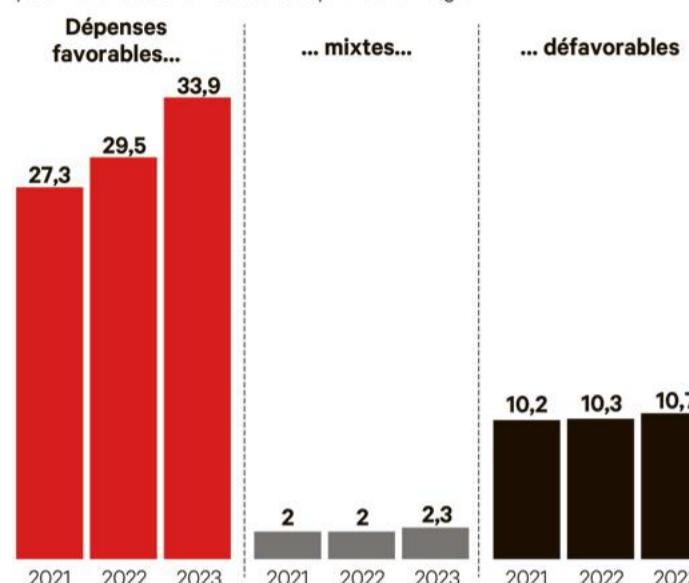
Grands projets d'infrastructures

Quant aux 2,3 milliards de dépenses « mixtes », qui sont favorables à au moins un des six objectifs retenus par Bercy (climat, biodiversité, déchets, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions, etc.), elles intègrent notamment les taxes affectées en faveur des grands projets d'infrastructures comme la Société du Grand Paris, l'aide aux retraits des voitures polluantes et les tarifs particuliers pour les agrocarburants.

Si le ministère de l'Economie ajuste sa méthode d'année en année, beaucoup ne s'emparent pas encore réellement du document, parlementaires en tête. En attendant, le gouvernement envisage de fixer des objectifs de baisse des dépenses « brunes ». Un article du projet de loi de programmation des finances publiques pour l'ensemble du quinquennat propose que l'Etat évalue le ratio entre les dépenses défavorables et celles favorables ou mixtes (de 0,27 sur 2022) avec pour objectif de le faire baisser de 10 % à l'horizon 2027, indique Bercy. Cela équivaudrait à réduire les dépenses « brunes » de plus de 1 milliard. ■

Budget vert 2023

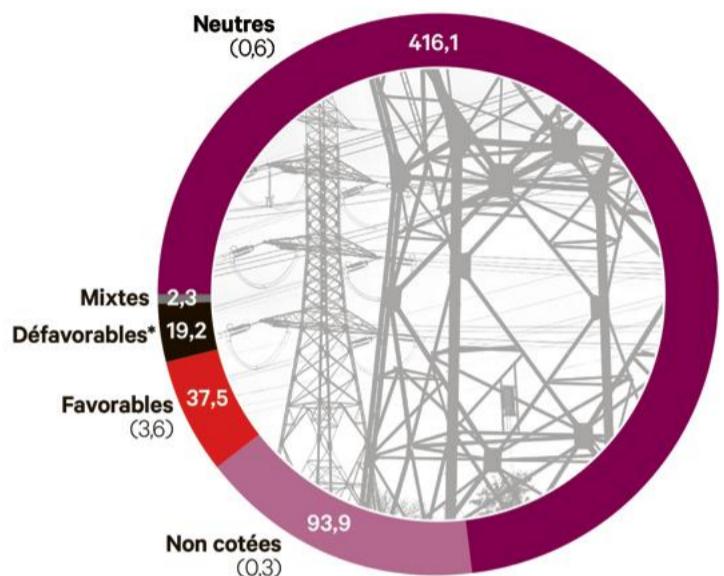
En milliards d'euros, hors plan de relance et dispositifs de soutien pour faire face à la hausse des prix de l'énergie



*Y compris les mesures exceptionnelles de protection des consommateurs (8,9 milliards)

Résultats globaux du budget vert sur la totalité du périmètre étudié

En milliards d'euros (dont pour le plan de relance, en milliards d'euros)



*LES ÉCHOS / SOURCE : GOUVERNEMENT / PHOTO : SIPA

La formation de 25.000 cadres d'Etat à la transition écologique démarre

Les 220 directeurs d'administration centrale seront les premiers concernés par ce plan de formation de la haute fonction publique aux enjeux écologiques.

Les 220 directeurs d'administration centrale vont être les premiers à plonger dans le bain la semaine prochaine. Ils seront les premiers à suivre le « grand plan de formation des fonctionnaires » aux enjeux écologiques, annoncé fin juin par la Première ministre, Elisabeth Borne, et que le gouvernement a lancé mardi.

D'ici à 2025, 25.000 cadres de la fonction publique d'Etat, puis 12.000 cadres de la fonction publique territoriale et 4.000 cadres de la fonction publique hospitalière devront avoir été formés aux « trois crises » écologiques : le climat, la biodiversité et les ressources naturelles.

Ce projet constitue la « première brique du plan de sobriété énergétique », a souligné mardi le ministre de la Fonction publique Stanis-

las Guerini. Les appels à former les cadres d'Etat s'étaient multipliés récemment. En juin encore, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) faisait comprendre qu'il s'agissait d'une nécessité si la France veut accélérer sa transformation vers une économie bas carbone.

« Acculturation »

La formation, d'une vingtaine d'heures au total, sera « la plus concrète possible », assure le ministère. La première formation des directeurs d'administration centrale qui devra avoir été faite avant Noël, elle sera autour de l'acculturation aux enjeux écologiques et basée sur des données scientifiques du GIEC et de l'IPBES, précise le cabinet du ministre de la Fonction publique.

Dans un premier temps, des experts apporteront un éclairage sur ces rapports. L'exécutif a convié des « personnalités de très haut niveau », comme la paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, qui était intervenue lors du séminaire de rentrée du gouvernement, ou la présidente du HCC, la

climatologue Corinne Le Quéré. Viendront ensuite des « ateliers de mise en pratique » opérés par les associations La Fresque du Climat et 2tonnes, pour que ces élèves d'un genre particulier apprennent à mesurer leur empreinte carbone et les leviers pour la réduire... avant de se confronter au terrain. Puisque le gouvernement souhaite qu'ils « sortent des bureaux ». Ils iront en petit groupe rencontrer les acteurs « qui sont face aux enjeux » : des entreprises, des organisations ou encore des opérateurs de l'Etat.

« Le seul fait d'avoir des connaissances n'en fait pas une priorité dans les arbitrages. »

VALÉRIE MASSON-DELMOTTE
Paléoclimatologue

Interrogée récemment par « Les Echos », Valérie Masson-Delmotte jugeait l'initiative du gouvernement « structurante », mais prévenait qu'une formation seule n'est pas suffisante. « *Le seul fait d'avoir des connaissances n'en fait pas une priorité dans les arbitrages. Il faut aussi une dynamique collective* », soulignait-elle.

Pour tenter de l'enclencher, une fois revenus de leur formation, les directeurs d'administration centrale seront donc pris en main par des « coachs » issus à la fois du ministère de la Transition écologique et de la Direction interministérielle de la transformation publique, qui doivent les aider à mettre en mouvement leur organisation, explique le ministère de la Fonction publique.

En janvier, ce sera au tour des préfets et des ambassadeurs. De ces premières formations de quelques centaines de hauts dirigeants, le gouvernement assure qu'il tirera ensuite les enseignements pour ajuster des dizaines de milliers de cadres qui vont suivre. — M. Jq.

Covid-19 : Edouard Philippe convoqué le 24 octobre devant la Cour de justice de la République

JUSTICE

Cette convocation entre dans le cadre de l'enquête judiciaire sur la gestion de la crise du Covid-19 par l'exécutif.

Les magistrats de la Cour de justice pourraient envisager sa mise en examen.

Claude Fouquet
@ClaudeFP

Edouard Philippe se retrouvera le 24 octobre devant les juges de la

commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR), seule juridiction habilitée à enquêter sur les actes commis par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions. C'est en effet, selon « Le Monde », la date choisie par les juges pour entendre l'ancien Premier ministre dans le cadre de l'enquête judiciaire sur la gestion de la crise liée à la pandémie de Covid-19 par l'exécutif.

Il pourrait, dans le pire des scénarios, faire l'objet d'une mise en examen pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « abstention volontaire de combattre un sinistre ». Ou, dans le meilleur des cas, il pourrait sortir du bureau des juges en tant que « témoin assisté » — statut intermédiaire entre celui du témoin et celui du mis en examen.

155.000

LE NOMBRE

de victimes du Covid-19 en France depuis le début de la pandémie.

16 mai 2013 par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui détaillait les mesures de protection à mettre en œuvre « en faveur des travailleurs face aux maladies hautement pathogènes à transmission respiratoire ».

L'ex-ministre Agnès Buzyn déjà poursuivie

L'ancien Premier ministre devra par ailleurs s'expliquer sur la gestion par le gouvernement des stocks de protections, particulièrement celle des masques qui a été l'objet d'une vive polémique. Mais encore sur la « lenteur supposée avec laquelle l'exécutif aurait réagi, début 2020, à la crise du Covid-19 », et notamment au sujet du maintien du premier tour des élections municipales le 15 mars 2020.

Dans ce dossier, l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn a déjà été mise en examen le 10 septembre 2021 pour « mise en danger de la vie d'autrui » par les trois magistrats qui composent la « commission

d'instruction » de la CJR. Les plaintes visaient par ailleurs Olivier Véran, qui lui a succédé à la tête du ministère. A ce stade, l'actuel porte-parole du gouvernement n'a pas été entendu par la CJR. ■

RETRouvez LE DÉCRYPTAGE DE L'ÉCONOMIE DE DAVID BARROUX TOUS LES JOURS À 7H55

Les Echos

SUR

RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle

L'Assurance Maladie veut remettre de l'ordre chez les kinés

SANTÉ

Les syndicats de masseurs-kinésithérapeutes sont vent debout contre les propositions faites par l'Assurance Maladie pour mieux répartir ces professionnels de santé sur le territoire.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Bras de fer entre les kinésithérapeutes et la Sécurité sociale. A l'heure où les déserts médicaux inquiètent, les syndicats de kinés libéraux s'insurgent contre la volonté de l'Assurance Maladie de durcir leurs règles d'installation pour améliorer le maillage du territoire et renforcer leur présence dans les établissements de santé. L'encadrement proposé « est irrecevable au moment où toutes les prévisions annoncent un accroissement du besoin en soins kinésithérapiques pour accompagner le tsunami des maladies chroniques et du vieillissement de la population », tempête le syndicat historique, FFMKR. « Les discussions ne sont pas terminées », tempore Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Cela fait près de dix mois que les professionnels ont commencé des négociations avec celle-ci pour obtenir une hausse de leur rémunération, via une revalorisation des tarifs d'actes remboursés par la Sécurité sociale. Les kinés sont pressés de conclure à l'heure où l'inflation pèse sur leurs finances.

La question de l'enveloppe financière mise sur la table par l'Assurance Maladie est d'autant plus délicate que les kinés libéraux sont de plus en plus nombreux. Le nombre de ces professionnels dont beaucoup se forment à l'étranger, a augmenté de plus de 3 % par an en moyenne depuis 2011, selon l'Assurance Maladie, pour atteindre quelque 73.500 (hors remplaçants).

Des revenus qui « décrochent »

Résultat : la facture de la kinésithérapie pour la Sécu augmente quand les honoraires par kinésithérapeute ont tendance à plafonner. Le syndicat Alizé, qui parle d'une « situation dramatique de la profession », assure même que la « kinésithérapie est la seule profession de santé libérale dont les revenus moyens ont décroché par rapport à l'inflation ».

Aux yeux de l'Assurance Maladie, les kinés ne sont par ailleurs pas idéalement répartis sur le territoire. Nombreux dans le sud-est et une

grande partie du sud-ouest de la France, ils sont moins présents dans le centre et une bonne partie du nord de l'Hexagone. Ils ne sont pas non plus assez présents dans les hôpitaux ou les Ehpad. D'où la volonté de durcir les règles d'installation en vigueur depuis 2018. Déjà, dans les zones dites « surdotées » en kinés, il n'est pas possible à un professionnel d'être conventionné en libéral s'il ne remplace pas un confrère qui a quitté le secteur.

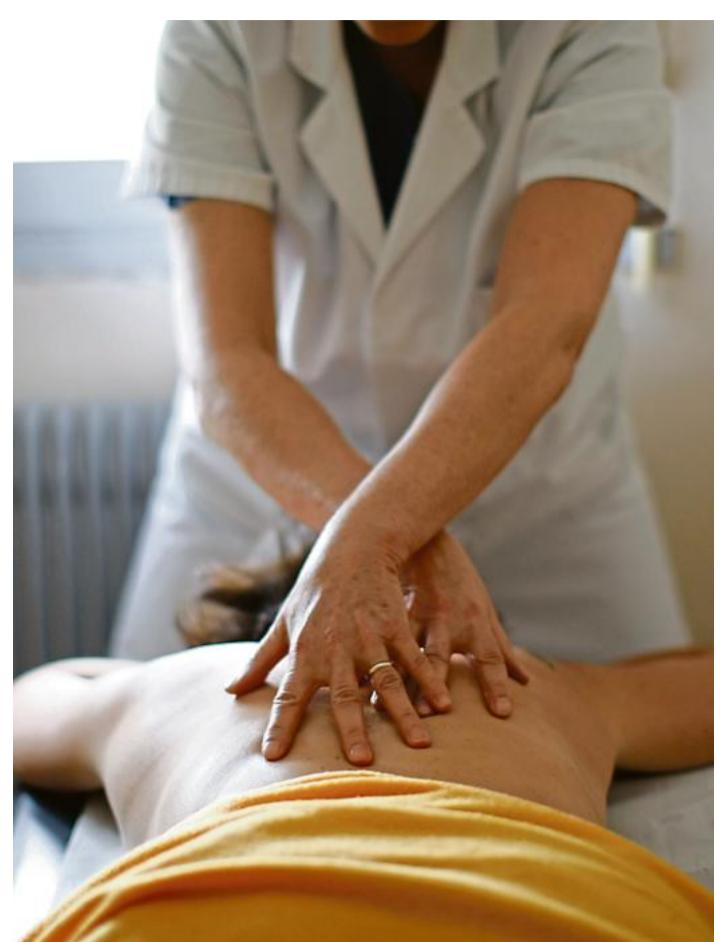
1 arrivée pour 2 départs

La CNAM veut remplacer ce principe « du 1 pour 1 » par « 1 arrivée pour 2 départs ». Pour les kinés qui veulent « poser leur plaque » pour la première fois, l'Assurance Maladie voudrait même les contraindre à passer d'abord trois ans en « zones sous-denses » ou en établissement de santé ou médico-social.

Le syndicat FFMKR serait favorable à une réduction du nombre de kinés conventionnés. Mais la régulation proposée par l'Assurance

Maladie va trop loin, selon lui, et risque de pénaliser les jeunes, sachant qu'ils ne s'y retrouveraient pas aussi bien financièrement en établissements de santé qu'en libéral. En parallèle, l'Assurance Maladie promet des moyens. « Nous avons mis sur la table une enveloppe qui n'a rien à voir avec la négociation d'il y a cinq ans, car elle est bien plus élevée », y explique-t-on. Elle a aussi promis la création de nouveaux actes, notamment pour favoriser la prise en charge des handicapés.

Pas de quoi faire passer la pilule auprès des intéressés. « Le durcissement de la régulation démographique s'intensifie sans véritable compensation financière nouvelle », estime le syndicat SNMKR. « Les revalorisations proposées sont extrêmement faibles, équivalentes à une hausse des honoraires d'un peu moins de 4 % », dénonce Sébastien Guérard, président du FFMKR. L'organisation en « appelle au gouvernement » pour sortir la négociation « de l'impasse ». ■



La France compte quelque 73.500 masseurs-kinésithérapeutes (hors remplaçants). Photo Denis/RÉA

Vers une refonte en profondeur de la reconnaissance des diplômes par l'expérience

EMPLOI

L'Assemblée a adopté mardi le projet de loi travail qui ouvre la voie à une réforme de l'assurance-chômage mais aussi à une simplification d'amplitude de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Alain Ruello
@AlainRuello

Les députés ont adopté mardi le projet de loi travail qui ouvre la voie, sur décret et après une concertation qui démarra la semaine prochaine, à une nouvelle réforme de l'assurance-chômage. A l'opposé de ce qui se joue avec le budget 2023, le score, 303 voix contre 249, traduit l'alliance objective de la majorité avec LR sur ce texte. Elle a même viré au plébiscite avec l'article 4. Déjà approuvé par 200 élus contre 5 seulement qui s'y sont opposés, cet article ouvre la voie à une autre réforme, celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Née en 2002, la VAE s'adresse aux personnes sorties de l'enseignement initial sans rien. Plusieurs tentatives de simplifications ont eu lieu depuis, sans succès. « La VAE ne convainc pas. Elle est vécue comme un véritable parcours du combattant et souffre d'un manque d'attractivité flagrant avec seulement 30.000 parcours réalisés l'an dernier, soit deux fois moins qu'il y a dix ans », avait déploré la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Carole Grandjean, la semaine dernière en ouverture des débats sur le projet de loi. Seul un candidat sur dix décroche la certification visée et cela prend dix-huit mois en moyenne.

Harmonisation juridique ; suppression des freins administratifs comme celui du dossier de recevabilité remplacé par un oral ; renvoi des

détails à des décrets, sur la composition des jurys notamment, pour ne laisser dans la loi que ce qui relève des grandes étapes : création d'un service public de la VAE rassemblant l'Etat, les régions ou encore Pôle emploi et qui s'adossera à une plateforme numérique exhaustive : en attendant de connaître les retouches du Sénat, les changements prévus par le texte sont conséquents.

Critiques sur la forme

L'ambition de départ était pourtant limitée puisqu'il n'était question que de « premiers jalons », en faisant valoir les compétences des proches aidants notamment. Les débats en commission des affaires sociales, avec un groupe LR très désireux de changer la donne, ont convaincu la majorité d'aller un cran plus loin, quitte à essuyer des vives critiques – sur la forme – à gauche.

Née en 2002, la VAE s'adresse aux personnes sorties de l'enseignement initial sans rien.

« Zéro étude d'impact. C'est inacceptable », a lancé le député communiste Pierre Dharréville, s'interrogeant sur les moyens du futur service public de la VAE. Son collègue socialiste Arthur Delaporte a dénoncé un fait accompli, les élus n'ayant eu que 24 heures pour se prononcer sur un amendement structurant. « Madame la ministre vous écrasez le Parlement », a-t-il lancé à Carole Grandjean.

Son entourage refuse de s'engager sur une date de départ pour cette VAE 2.0, étant donné tout le travail interministériel restant. L'objectif, lui, demeure : 100.000 personnes qui se lancent par an d'ici à la fin du quinquennat avec une durée de parcours très inférieure à ce qu'elle est actuellement. Les expérimentations ayant montré qu'on pouvait descendre jusqu'à quatre mois. ■

RUGBY WORLD CUP FRANCE 2023 PARTENAIRE MAJEUR

“NOTRE FORCE POUR EXPORTER: PRODUIRE À DOMICILE”

JULIEN CHANTRY, dirigeant de STELLA, fabricant et distributeur de baby-foot à Tourcoing (Hauts-de-France), a repris l'entreprise familiale l'an dernier, accompagné par Société Générale. Pour se développer, il valorise le Made in France en relocalisant ses approvisionnements, tout en poursuivant son expansion à l'international.

DÉCOUVREZ SON HISTOIRE EN VIDÉO

C'EST VOUS L'AVENIR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Made in France = Fabriqué en France.
Société Générale, S.A. au capital de 1 062 354 722,50 € – 552 120 222 RCS PARIS – Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Crédit photo : Julien Lienard – Octobre 2022.

Pour le FMI, la récession a déjà frappé certaines économies

● Dans ses nouvelles prévisions, le Fonds monétaire international prévoit l'an prochain une croissance de seulement 2,7 % au niveau mondial tout en indiquant qu'une économie sur trois est déjà ou sera en récession.

● L'Allemagne et l'Italie verront leur PIB reculer en 2023 ; l'inflation dans le monde devrait rester élevée à 6,5 %.

CONJONCTURE

Richard Hiault

@RHIAULT

Les périls s'accentuent. Dans ses nouvelles prévisions de croissance, publiées mardi, le FMI a de nouveau abaissé ses pronostics. Pour l'année en cours, la hausse du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % avant de ralentir encore un peu plus l'an prochain, à 2,7 %. Il revient à la baisse ses prévisions pour 143 pays représentant 92 % du PIB mondial pour 2023. Les 6 % de croissance de 2021 sont bien loin.

A l'exception de la crise financière de 2008 et de la phase aiguë de la pandémie de Covid-19 en 2020, la croissance 2023 sera au plus bas depuis 2001. Ces prévisions restent lourdes d'incertitudes tant les événements à venir sont imprévisibles. En particulier, la guerre en Ukraine se poursuit et la pandémie de Covid-19 n'est pas totalement jugulée.

Blocages en Chine

Le PIB américain s'est déjà contracté au premier semestre 2022. Même constat pour la zone euro au second semestre 2022. La Chine, elle, subit toujours l'épidémie de Covid et des blocages prolongés de son économie avec une crise croissante de son secteur immobilier. « Une contraction du PIB réel d'une durée d'au moins deux trimestres d'affilée » interviendra à

un moment donné en 2022-23 dans environ 43 % des économies, représentant plus d'un tiers du PIB mondial, prévient le FMI.

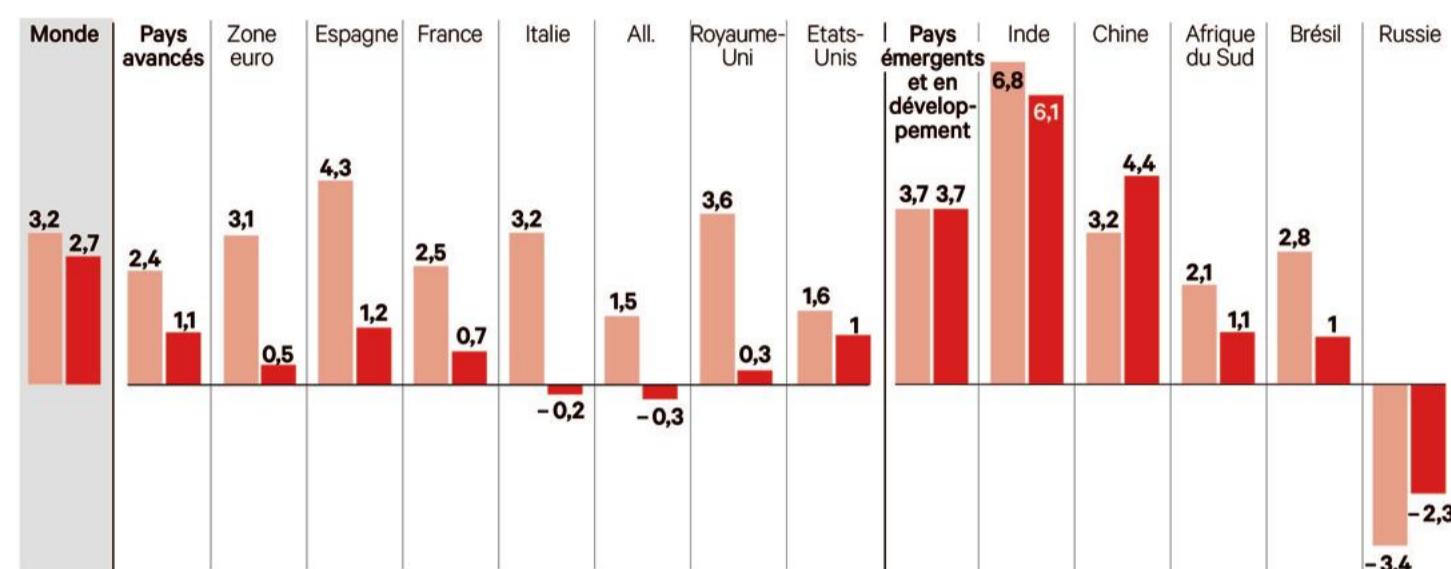
De ce fait, la croissance du commerce mondial ralentit fortement. De 10,1 % en 2021, elle devrait passer à 4,3 % cette année et 2,5 % l'an prochain. C'est un chiffre bien en deçà de la moyenne historique. La hausse du dollar qui s'est déjà apprécié d'environ 15 % par rapport à l'euro cette année a probablement encore ralenti la croissance des échanges commerciaux.

A l'exception de la crise financière de 2008 et de la phase aiguë de la pandémie en 2020, la croissance 2023 sera au plus bas depuis 2001.

Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 1,6 % en 2022 à 1 % en 2023. « La baisse du revenu disponible réel continue de ronger la demande des consommateurs, et la hausse des taux d'intérêt pèse lourdement sur les dépenses, en particulier sur les investissements résidentiels. » Dans la zone euro, le ralentissement, « moins prononcé qu'aux Etats-Unis en 2022 devrait s'accentuer en 2023 ». La croissance sera tout juste positive avec 0,5 % l'an prochain.

Les prévisions de croissance

Variation annuelle du PIB, en % ■ 2022 ■ 2023



LES ECHOS / SOURCE : FMI

En Italie et en Espagne, une reprise des services liés au tourisme et de la production industrielle au premier semestre a permis de soutenir l'activité cette année. Mais la croissance des deux pays devrait fortement ralentir en 2023, l'Italie devant plonger en récession. Comme en Allemagne où le PIB devrait reculer de 0,3 %, là où il augmenterait d'environ 0,7 % en France. La Chine, quant à elle, connaîtra sa plus faible croissance en quarante

ans cette année avec une hausse de son PIB de seulement 3,2 %. Côté inflation, le FMI prévoit une très légère accalmie. Elle devrait passer de 8,8 % cette année à 6,5 % en 2023 et 4,1 % d'ici à 2024. La guerre en Ukraine a propulsé les prix alimentaires à des sommets. « Malgré le récent accord sur les exportations de céréales de la mer Noire, les prix alimentaires mondiaux restent élevés, même s'ils devraient quelque peu fléchir »,

constate le FMI. La dynamique actuelle est aggravée par les restrictions à l'exportation que plusieurs pays ont mises en place. D'autres chocs sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires ne peuvent être exclus. Ils pourraient prolonger la durée de l'inflation.

Les augures ne sont guère favorables. D'autant plus que pour établir son pronostic, le FMI prend pour hypothèse qu'aucune autre réduction importante des flux de gaz

naturel de la Russie vers le reste de l'Europe ne se produira cette année, au-delà de la réduction actuelle de 80 % par rapport à il y a un an. Le FMI table aussi sur le fait que les anticipations d'inflation à long terme resteront stables et que les resserrements des politiques monétaires n'induiront pas de récession généralisée ou d'effondrement des marchés financiers. Rien ne dit que ces hypothèses se vérifieront. ■

« Si les banques centrales échouent, le coût sera considérable »

Propos recueillis par Guillaume de Calignon
@gcalignon et R. H.

Quelles sont les principales raisons qui vous ont conduit à abaisser de nouveau les perspectives de croissance ? Nous avons ramené à 2,7 % les prévisions de croissance mondiale pour l'an prochain. Trois forces en œuvre depuis plusieurs mois motivent cette décision. La première est la réurgence de l'inflation qui conduit à un resserrement des politiques monétaires. La deuxième est le conflit ukrainien et la crise qui en découle, notamment sur le plan énergétique. La troisième est liée à la Chine où le ralentissement se confirme du fait des confinements locaux et de la faiblesse du secteur de la construction.

Un tiers des économies mondiales seront assurément en récession, selon la directrice générale du FMI. Redoutez-vous une extension à l'ensemble de l'économie mondiale ? Nous nous attendons en effet à ce qu'un tiers des économies mondiales connaissent une contraction du PIB deux trimestres d'affilée entre 2022 et 2023. En avril dernier, seulement 5 % des économies internationales étaient concernées. Ce qui illustre la dégradation rapide de la conjoncture.

L'Allemagne et l'Italie auront, selon nos prévisions, une croissance négative l'année prochaine. La situation pourrait être pire. Selon nos scénarios, la probabilité que la croissance mondiale soit inférieure à 2 % est de 25 %. Depuis les années 1970, nous n'avons enre-

gistre ce faible niveau que cinq fois. La probabilité que cette croissance soit inférieure à 1 %, soit un niveau où les salaires réels sont plats, se situe entre 10 % et 15 %.

Peut-on craindre une dépression comme dans les années 1930 ? Nous en sommes très loin. Je ne vois pas une boucle s'installer où les banques subissent un arrêt des remboursements des prêts qu'elles ont accordés et stoppent l'octroi de nouveaux crédits. Le secteur bancaire, à la différence de la crise de 2008, est bien capitalisé et sa liquidité est élevée. Tout au plus peut-on s'inquiéter de fragilités dans le secteur financier non bancaire qui seront corrigées par les banques centrales si nécessaire.

L'état du système bancaire vous inquiète-t-il ?

Le système bancaire international est en bien meilleure position aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de la crise financière de 2008, en grande partie grâce à une régulation bancaire renforcée, notamment dans le cadre des accords de Bâle III. Les banques ont plus de capital, plus de liquidité, et le système bancaire est bien plus résistant, en particulier dans les pays développés. Il n'y a pas de sujet d'inquiétude immédiat de ce côté-là. Mais les banques ne fonctionnent pas en vase clos. Le danger, pour elles, pourrait venir de ce qu'on appelle les « institutions financières non bancaires » : les compagnies d'assurances, les fonds de pensions, les fonds spéculatifs ou encore les fonds monétaires.

Certaines de ces institutions pourraient être beaucoup plus vulnérables, comme nous l'avons vu

PIERRE-OLIVIER GOURINCHAS
Chef économiste du FMI

récemment, surtout lorsque l'incertitude et la volatilité sont élevées, et que les banques centrales durcissent leur politique monétaire. Pour l'instant, ces fragilités semblent assez localisées et donc non-systémiques. Mais les régulateurs doivent rester vigilants et collecter plus de données, en particulier sur les activités transfrontalières. Ceci nécessite une coopération internationale accrue.

N'êtes-vous pas alarmé du manque de coordination entre les politiques budgétaires plutôt expansionnistes et les politiques monétaires restrictives ?

Les banques centrales mènent une bataille pour ramener le niveau d'inflation vers l'objectif qu'elles se sont fixé. Il s'agit de ralentir la demande pour enrayer la hausse des prix. De leur côté, les politiques budgétaires ne doivent pas venir entraver ce travail en venant stimuler l'activité. Pour conduire une voiture, il n'est jamais bon d'appuyer sur le frein et l'accélérateur en même temps. Le soutien budgétaire doit être ciblé sur les plus fragiles.

Les mesures annoncées, en Europe notamment, vous satisfait-elles ?

Pour l'heure, ces mesures ne correspondent pas aux recommandations du FMI. La lutte contre l'inflation s'inscrit dans la durée et nous allons étudier comment sont mises en œuvre ces mesures de soutien. Il importe néanmoins qu'elles soient

coordonnées entre les pays. Ce qui n'est pas le cas au niveau européen.

Faut-il ramener l'inflation à 2 %, quoi qu'il en coûte, c'est-à-dire au risque de créer une récession ?

Le mandat des banques centrales, c'est de ramener l'inflation vers les 2 %. Et c'est une bataille très importante. Si les banques centrales, indépendantes de la sphère politique, échouent, alors le coût pour l'économie sera considérable. Pour les banques centrales, la lutte contre l'inflation est existentielle. Il en va de leur crédibilité. Si l'inflation ne baisse pas de façon significative, alors les ménages et les entreprises penseront que la hausse des prix s'est durablement installée. Les acteurs économiques ajusteront leurs anticipations, ce qui sera créateur d'instabilité. Il nous faut revenir à un monde où plus personne ne fait attention à l'inflation.



« Dans la zone euro ou au Royaume-Uni, la politique monétaire est toujours accommodante. La bataille est loin d'être gagnée. »

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt sont désormais à peu près à un niveau neutre, la politique monétaire n'est ni accommodante ni restrictive. En revanche, dans la zone euro ou au Royaume-Uni, ce n'est pas le cas. La politique monétaire est toujours accommodante. La bataille est loin d'être gagnée.

Faut-il changer l'objectif des banques centrales ?

Si la cible de l'inflation passait à 4 % par exemple, cela entraînerait une évolution des anticipations. Les banques centrales ne peuvent pas gagner la bataille contre l'inflation en changeant leur mandat, sans la ramener à 2 %. Les acteurs économiques se diraient que la même chose arriverait en cas de hausse des prix au-delà de 6 %. Ils anticiperaient que l'inflation restera à 6 % parce que la banque centrale changera son objectif.

Les banques centrales des pays développés vont-elles devoir arbitrer entre hausse des taux et stabilité du système financier, étant donné le haut niveau d'endettement ?

Si les banques centrales n'avaient qu'un instrument à leur disposition, les taux d'intérêt, cela poserait des problèmes. Mais ce n'est pas le cas. Elles ont plusieurs outils dans leur boîte. On l'a vu au Royaume-Uni après la présentation du mini-budget par le nouveau gouvernement. La Banque d'Angleterre, qui fait face à une forte inflation et entend bien augmenter ses taux pour en venir à bout, a agi quand les fonds de pension ont rencontré des difficultés. La baisse du prix des obligations d'Etat les obligeait à sortir du cash pour les appels de marge, ce qui causait un

risque d'illiquidité. La banque centrale a mis en place un outil lui permettant de s'attaquer à ce problème, en rachetant de la dette publique pour soutenir les cours des obligations d'Etat. Cela lui permet de continuer à relever les taux. D'autres banques centrales pourraient faire de même en cas de problème.

Sommes-nous sur la voie d'une nouvelle crise de la dette des pays émergents à l'image de celle que l'on a connue dans les années 1980 ?

Beaucoup de pays émergents, particulièrement les plus pauvres, sont en situation de détresse financière. Les taux d'intérêt auxquels ils pourraient emprunter sont très élevés et ces pays n'ont plus toujours accès aux marchés financiers. Leurs difficultés vont au-delà de la hausse du dollar et des taux d'intérêt américains. Ils vont devoir assainir leur dette extérieure qui n'est pas toujours soutenable à long terme. A ce stade, le FMI encourage les pays en difficulté ou qui anticipent des difficultés à entamer des discussions avec leurs créanciers. Ensuite, une fois un accord trouvé, le FMI pourra les aider en leur prêtant. Il existe donc un problème de dette chez certains pays émergents qui n'a aucun caractère systémique susceptible d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale. ■

« Le secteur bancaire, à la différence de la crise de 2008, est bien capitalisé. »

Le plan allemand sur l'énergie dans le viseur de Bruxelles

● La Commission doit décider si le plan allemand visant à soulager entreprises et ménages face à la flambée des prix de l'énergie est conforme aux aides d'Etat. ● Les subventions aux grandes entreprises pourraient poser problème.

EUROPE

Fabienne Schmitt
@FabienneSchmitt
— Bureau de Bruxelles

Quel sort réservera la Commission européenne au plan à 200 milliards de l'Allemagne pour protéger son économie de la flambée des prix de l'énergie ? Alors que la polémique enflé en Europe contre ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « bazooka », certains dénonçant une concurrence déloyale et d'autres une folle course aux subventions, tous les yeux sont rivés sur la redoutée commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, à qui revient la charge de valider, ou pas, ces aides d'Etat.

L'exécutif bruxellois, qui aurait été prévenu en toute dernière minute de l'initiative allemande, se refuse à faire des commentaires. Il se borne à indiquer que des échanges informels confidentiels ont cours avec les autorités allemandes, comme il est d'usage dans la phase de « prénotification » visant à évaluer les conditions d'acceptabilité du plan. Tant que celui-ci n'est pas notifié, aucune aide ne peut être versée, rappelle-t-il.

En réalité, selon nos informations, la majeure partie du plan allemand ne devrait pas poser de problème du point de vue des aides d'Etat. C'est en tout cas ce que l'on souffle dans les arcanes du pouvoir européen. La Commission ne se dirige donc vraisemblablement pas vers un blocage total. Mais elle pourrait exiger des garde-fous pour éviter d'éventuelles distorsions du marché intérieur que certaines dispositions pourraient créer.

Concurrence équitable

Une partie du travail des services de Margrethe Vestager, et de sa toute-puissante direction générale de la Concurrence, consiste à évaluer si l'aide est bien proportionnée aux besoins. « Des Etats membres se sont élevés contre ce plan sans savoir ce qu'il y avait dedans et en soupçonnant d'emblée les pires avanies, relève un bon connaisseur. Les 200 milliards, c'est pour deux ans. C'est beaucoup mais pas tant que cela si vous regardez combien l'Allemagne va devoir dépenser pour compenser la perte du gaz russe. »

Dans le détail, la Commission ne devrait pas trouver à redire à la large part des 200 milliards qui va servir à renflouer les entreprises gazières allemandes jusqu'ici alimentées par

la Russie ; ni au « bouclier tarifaire à la française » pour alléger la facture des consommateurs et très petites entreprises. « La question à 100.000 dollars, c'est de savoir si et comment ils veulent subventionner leurs grandes entreprises, fait valoir une source au fait du dossier. Car c'est à ce niveau-là que cela peut avoir un impact sur le marché intérieur. » Or, le plan prévoit une enveloppe de 25 milliards pour les 25.000 entreprises les plus énergivores.

En principe, les aides aux grandes entreprises sont interdites. Sauf que l'UE a dérogé à la règle avec un encadrement temporaire exceptionnel autorisé pendant la crise sanitaire – en passe d'être prolongé d'ailleurs – afin d'éviter des fermetures d'entreprises ou leur relocalisation dans d'autres pays.

D'une certaine manière, l'aide en direction des PME pourrait aussi interroger la Commission du point de vue de la concurrence équitable.

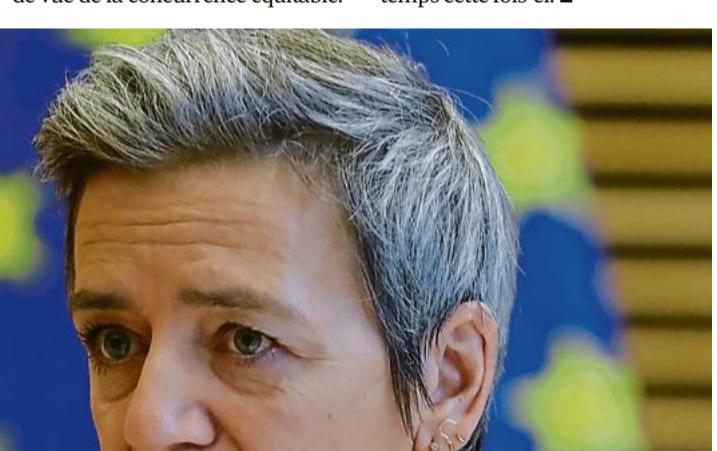
Mais une bonne partie du problème serait soluble, la mesure pouvant entrer dans le cadre des aides exceptionnelles. « L'Allemagne sait que ce qu'elle pourrait décider pour ses grandes entreprises sera scruté par la Commission soucieuse de préserver l'égalité des conditions concurrentielles entre industriels européens », pointe un bon connaisseur.

Afin d'analyser au plus près les conséquences de cette décision, la Commission pourrait décider d'« européaniser » le débat en engaçant une consultation publique des Etats membres sur ce point.

L'Allemagne a néanmoins plusieurs moyens de faire passer la pilule. « La Commission peut imposer des garde-fous comme l'obligation de réduire le périmètre des activités des entreprises, l'interdiction de racheter d'autres entreprises pendant toute la période "aidée", etc. », explique une source européenne. Ou alors appeler à un système européen avec de l'argent mutualisé : l'idée commence à faire son chemin dans plusieurs Etats membres. »

Bref, si la Commission a démontré, pendant la pandémie, qu'elle était capable d'approuver des plans d'aide à une vitesse record, elle devrait prendre un peu plus de temps cette fois-ci. ■

Le plan prévoit une enveloppe de 25 milliards pour les 25.000 entreprises les plus énergivores.



Margrethe Vestager, la commissaire européenne à la Concurrence, va devoir évaluer si les aides du gouvernement allemand sont bien proportionnées aux besoins des entreprises. Photo Stephanie Lecocq/AP/Sipa

Des divergences européennes intenables

Avec son méga-plan de soutien, l'Allemagne s'apprête à mettre sur la table près de 8 % de son PIB annuel, un chiffre bien plus élevé que dans les autres pays d'Europe.

Guillaume de Calignon
@gcalignon

Dans la zone euro, tout le monde dépense mais c'est chacun dans son coin. Et c'est bien le problème. Car, selon les calculs de l'institut Bruegel, les différences de montants entre les plans de soutien des gouvernements européens sont désormais gigantesques. Avec ses 200 milliards d'euros mis sur la table (sur deux ans) pour lutter contre la flambée des prix de l'énergie pour les industriels et les ménages, l'Allemagne fait largement la course en tête. Le pays est prêt à dépenser environ 8 % de son PIB pour venir en aide à ses entreprises

DÉCRYPTAGE

et ses citoyens, quand on compte ce qui a déjà été promis avant l'annonce de ce méga-plan.

Beaucoup d'autres pays n'en ont pas les moyens. Certains, comme la Grèce et l'Italie, envisagent de prendre des mesures représentant environ 3,5 % de leur PIB, malgré le fait que ces deux pays fassent partie de ceux qui sont déjà les plus endettés de la zone euro. D'autres comme la Finlande n'ont quasiment pas mis en place de dispositifs pour lutter contre l'inflation. Et beaucoup dépensent de 2 % à 3 % de leur PIB, comme l'Espagne et l'Autriche.

Bref, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

De l'autre côté du Rhin, le plan du gouvernement dont les modalités restent à affiner va permettre de réduire l'inflation supportée par les consommateurs allemands mais il

va aussi « améliorer considérablement les perspectives du secteur manufacturier grâce à un important transfert budgétaire », selon les économistes de la banque HSBC. Théoriquement, toute la zone euro y gagnera puisque personne n'a intégré à ce que l'industrie allemande, le cœur du tissu productif de la zone euro, flanche.

Une course mortifère

Mais dans la pratique, cela pose toute de même des problèmes d'équité et de concurrence dans une zone monétaire commune et ouverte. Deux commissaires européens, Thierry Breton et Paolo Gentiloni, s'en sont plaints début octobre en se demandant dans une tribune « comment les Etats membres qui ne disposent pas des mêmes marges budgétaires pourront-ils, eux aussi, soutenir les entreprises et les ménages ? ». Cette politique allemande, jugée non-coopérative, est aussi mal vue à Rome et Paris.

« Inévitablement, ces mesures vont aggraver la fragmentation de la zone euro, les pays les plus endettés seront incapables de suivre », juge Simone Tagliapietra, économiste à l'institut Bruegel. Autre problème, si chacun subventionne le gaz, alors la demande ne baissera pas et les prix de gros continueront à être élevés, surtout pour les pays qui n'auront pas les moyens de mettre en place des subventions. C'est une course mortifère qui conduira à plus d'inflation dans laquelle l'Union européenne s'engage.

« Nous ne devons pas continuer à dépenser de l'argent pour soutenir la demande. Il faut justement que les gouvernements qui soutiennent le pouvoir d'achat et les entreprises prévoient des incitations pour réduire la demande en énergie fossile. Cela doit être ce qui guide la politique au niveau européen », estime ainsi Simone Tagliapietra. Seul un fonds commun au niveau européen permettra de résoudre cette crise, défend-il. ■

Etats-Unis : la hausse du prix de l'essence fragilise les démocrates

AMÉRIQUE DU NORD

La décision de l'Opep et de la Russie de réduire leur production met fin à la détente du prix de l'essence observée cet été aux Etats-Unis.

Elle risque de ternir le bilan de Joe Biden à moins d'un mois des élections de mi-mandat.

Solveig Godeluck
@Solvii
— Bureau de New York

Il ne reste plus qu'un petit mois avant les élections de mi-mandat aux Etats-Unis, mais c'est le mois de tous les dangers pour la majorité démocrate. En décidant la semaine dernière de réduire sa production, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole alliée à la Russie au sein de l'Opep+ a ouvert la voie à une remontée du prix de l'essence en Amérique.

C'est un soufflet diplomatique pour Joe Biden, face au dirigeant saoudien, Mohammed ben Salmane, un allié peu compréhensif. Sur le front intérieur, c'est une mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des Américains. L'inflation des prix à la pompe risque de fâcher à nouveau les électeurs, qui avaient apprécié la détente de l'essence cet été. Le prix du gallon (3,8 litres) a en effet grimpé en moyenne nationale à 3,92 dollars lundi, soit douze cents de plus en une semaine, et 65 cents de plus que l'année dernière.

Biden vise les Russes et les Saoudiens

Depuis le début de l'année, la guerre en Ukraine et la surchauffe économique tirent les prix vers le haut, alors que cinq raffineurs américains ont cessé leurs activités depuis deux ans. Le gallon a dépassé 5 dollars en moyenne en juin (les écarts de prix entre Etats sont très forts, à cause de la fiscalité essentiellement). Pour contenir les prix, le gouvernement a régulièrement puisé dans les réserves stratégiques fédérales et invité les producteurs à pomper plus de pétrole sur le sol américain.

Mais il ne peut pas à lui seul contrecarrer les quotas de l'Opep+. Samedi dernier, lors d'un déplacement chez Volvo dans le Maryland, le président Joe Biden a essayé de dégager sa responsabilité : « J'avais réussi à faire baisser le prix de l'essence bien en deçà de 1,60 dollar, mais il progresse à nouveau à cause de ce

que les Russes et les Saoudiens viennent de faire. Je n'en ai pas encore fini avec ça », a-t-il reconnu.

Les états-majors démocrates sont mobilisés, bien conscients du risque politique. L'augmentation du coût de la vie est selon un sondage Gallup de septembre le deuxième « problème le plus important » à leurs yeux, à 17 %, cinq points derrière « le gouvernement et la mauvaise gestion ». Loin devant l'avortement (4 %) ou la démocratie (4 %), ces thèmes de société sur lesquels les démocrates ont largement fait campagne.

Les démocrates sont régulièrement accusés par l'opposition de dépenser à tort et à travers et de provoquer l'inflation. Dans leurs publicités, les candidats républicains attaquent leurs concurrents sur les prix à la pompe, quand ils ne ciblent pas l'effacement de 400 milliards de dollars de dette étudiante avec l'argent du contribuable. Pour montrer patte blanche, Joe Biden a rebaptisé son programme d'investissement dans la réindustrialisation, voté en août, « loi de réduction de l'inflation ».

Pour contenir les prix, le gouvernement a régulièrement puisé dans les réserves stratégiques fédérales.

A la suite de l'annonce de l'Opep+, l'administration Biden a menacé les raffineurs américains de bloquer leurs exportations si les prix s'envolaient – quitte à priver un peu plus des alliés européens assoiffés de pétrole et de gaz. Vendredi, le gouverneur démocrate de Californie, Gavin Newsom, a convoqué une session législative extraordinaire en décembre pour voter une taxe sur les profits des pétroliers.

Le même jour, le député démocrate Mike Levin et une trentaine d'autres démocrates californiens ont écrit au gendarme de la concurrence – la Federal Trade Commission – pour lui demander d'enquêter sur les raffineurs californiens, soupçonnés de « pratiques anticoncurrentielles », en réclamant de la « transparence sur les dynamiques de marché ».

En Californie, le coût de l'essence est particulièrement embarrassant pour la majorité démocrate, avec un gallon à 6,33 dollars, soit 1,89 dollar de plus qu'il y a un an. Une partie de la flambée s'explique par la mise à l'arrêt pour réparation de 6 raffineries sur 17 dans l'Etat. ■

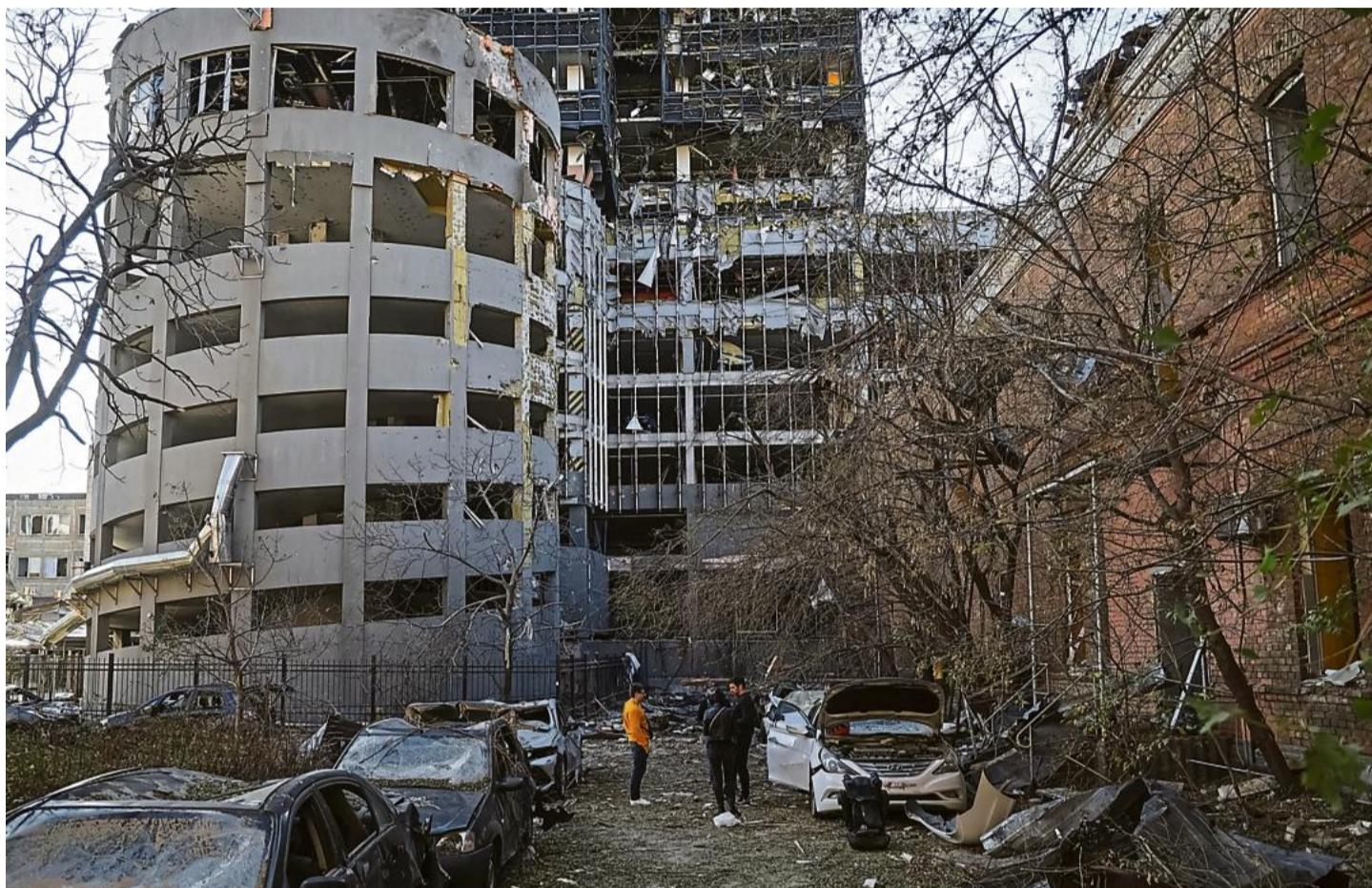
en bref

Mario Draghi a envoyé sa copie budgétaire à Bruxelles

ITALIE Le gouvernement italien sortant de Mario Draghi a transmis lundi à Bruxelles sa feuille de route budgétaire pour 2023, qui prévoit une reprise de la croissance au deuxième trimestre de l'an prochain après une période de récession modérée. Cette reprise devrait être tirée par une « augmentation de la demande mondiale, une baisse du prix du gaz naturel et une contribution croissante du plan de relance à la hausse du PIB », indique le document envoyé à Bruxelles. Pour l'ensemble de l'année 2023, Rome table sur une hausse du PIB de 0,6 %.

La Russie bombarde de nouveau l'Ukraine

- Le Kremlin a annoncé un deuxième jour de bombardements « massifs », notamment sur la ville de Zaporijjia.
- Kiev demande aux Ukrainiens de limiter leur consommation d'électricité.
- Réuni en urgence, le G7 s'est dit une nouvelle fois prêt à soutenir l'Ukraine « tout le temps nécessaire ».



Le nombre de missiles tirés mardi sur l'Ukraine semble très inférieur aux attaques de lundi, qui avaient entre autres touché Kiev.

CRISE UKRAINIENNE

Yves Bourdillon
@yvesbourdillon

La Russie a tiré de nouvelles salves de missiles sur l'Ukraine, mardi. Une douzaine de missiles de type S-300 (habituellement utilisés contre des avions et missiles) ont notamment frappé la ville de Zaporijjia, bombardée régulièrement depuis une semaine, tuant une personne. La défense ukrainienne contre avions et missiles a été activée dans l'ensemble du pays.

Si le Kremlin a évoqué une de deuxièmes journées de riposte « massive », après l'explosion, attribuée à l'Ukraine, qui a endommagé samedi le pont reliant la Russie à la péninsule de Crimée, annexée en 2014, le nombre de missiles semble très inférieur à lundi (83 missiles de modèle Kh-101, Kh-55, Kalibr et Iskander, ainsi que 24 drones kamikazes iraniens), dont la moitié auraient été interceptés.

La dernière attaque de cette ampleur remontait au 25 juin, avec le tir de 70 missiles. Le coût total de l'opération lancée lundi a été estimé par le magazine Forbes entre 400 et 700 millions de dollars. Le recours à des missiles moins sophistiqués ces derniers temps semble indiquer

que l'armée russe a consommé l'essentiel de son stock de missiles de croisière.

Des tirs moins intenses

Mardi, seulement trois villes, dont Lviv, dans l'ouest du pays, ont été touchées par des missiles tirés, comme la veille, depuis des navires en mer Noire et des avions dans l'espace aérien russe.

L'électricité, coupée dans près de 3.500 localités lundi, a été rétablie partout, sauf dans 300 d'entre elles. Kiev a indiqué que onze infrastructures importantes avaient été endommagées dans huit régions, en plus de la capitale. Les dirigeants ukrainiens ont reconnu de « sévères destructions » après les raids menés mardi sur des infrastructures énergétiques dans les districts de Pavlograd, de Kamianské et de Dniepr, dans le centre du pays. Le Premier ministre ukrainien, Denis Chmyga, a appelé les Ukrainiens à limiter leur consommation d'électricité, notamment durant les heures de pointe, de 17h à 23h.

Les dirigeants du G7 (Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Japon et Italie), réunis en urgence en distanciel, ont annoncé qu'ils soutiendraient l'Ukraine « aussi longtemps que nécessaire ». Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, invité à participer, a demandé à ses alliés de lui fournir

notamment des systèmes antimissiles afin d'instaurer un véritable « bouclier aérien » au-dessus des villes de son pays. Kiev réclame depuis des mois de tels moyens de défense, son talon d'Achille, et a déjà reçu plusieurs batteries occidentales, mais en nombre insuffisant.

Volodymyr Zelensky a demandé à ses alliés de lui fournir des systèmes antimissiles afin d'instaurer un « bouclier aérien » au-dessus des villes de son pays.

Le président américain Joe Biden a assuré mardi matin au téléphone à son homologue ukrainien qu'il lui fournirait de nouveaux systèmes Nasam (Advanced Surface-to-Air Missile Systems). Berlin avait annoncé la veille la livraison dans quelques jours de missiles air-air, Iris-T.

De son côté, le secrétaire général de l'Onu, Jens Stoltenberg, a estimé mardi que ces bombardements étaient « un signe de faiblesse » de l'armée russe puisque cela montrait qu'elle n'avait pas d'alternatives sur le champ de bataille. Des bombardements sur des zones d'habitation

et des infrastructures civiles qui pourraient « violer les lois de la guerre », a estimé mardi le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Onu.

Les réseaux sociaux classés terroristes en Russie

Par ailleurs, le président turc Recep Tayyip Erdogan, seul médiateur largement accepté par les deux parties, rencontrera son homologue russe Vladimir Poutine jeudi, à Astana, en marge d'un sommet régional dans la capitale du Kazakhstan. Bien que membre de l'Onu, la Turquie ne s'est pas jointe aux sanctions occidentales contre la Russie.

Les pouvoirs publics de cette dernière ont désigné officiellement Facebook et sa filiale Instagram comme organisation « terroriste et extrémiste », ouvrant la possibilité de poursuites judiciaires renforcées contre ses millions d'utilisateurs en Russie. Ces deux réseaux sociaux sont, depuis mars, inaccessibles en Russie sans réseau virtuel privé (VPN), tout comme Twitter. La Russie rejette ainsi le club très fermé (Pakistan, Chine, Vietnam, Corée du Nord, Iran) où l'accès aux réseaux sociaux est fortement restreint. Les messageries Telegram, WhatsApp et VKontakte (d'origine russe) demeurent toutefois autorisées. ■

Les communes allemandes redoutent un nouvel afflux de réfugiés ukrainiens

A la limite de leurs capacités, les villes appellent l'Etat fédéral à l'aide par crainte d'une nouvelle vague à l'approche de l'hiver. L'afflux de migrants non ukrainiens par la route des Balkans corse leur tâche.

Ninon Renaud
@NinonRenaud
—Correspondante à Berlin

Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine, l'Allemagne a accueilli plus d'un million d'Ukrainiens, soit quasiment autant que lors de la crise des réfugiés en 2015. Au printemps dernier, Olaf Scholz avait débloqué 2 milliards d'euros pour aider les communes allemandes à absorber le choc, mais ces dernières sonnent de nouveau l'alarme et réclament une nouvelle enveloppe fédérale de plusieurs milliards.

L'afflux continu de nouveaux arrivants, que les dernières attaques russes et le froid hivernal menacent d'accélérer, leur fait craindre le pire. « Plusieurs communes arrivent à la limite de leurs capacités », a prévenu mardi lors d'un sommet sur l'accueil des réfugiés Burkhard Jung, vice-président de l'Association des villes allemandes et maire de Leipzig. Comme beaucoup d'autres, cette dernière a dû mobiliser des gymnases et installer des tentes.

Le printemps, les villes espéraient éviter d'en arriver là, la mobilisation d'installations publiques ayant en particulier créé en 2015 des conflits d'usages avec la population allemande et nourri les rangs de l'extrême-droite. Quasi invisible dans les débats lors du renouvellement du Bundestag l'an dernier, celle-ci a d'ailleurs repris le poil de la bête : à 14 % dans le dernier baromètre RTL/ntv, l'AfD retrouve son niveau le plus élevé depuis trois ans. La ministre de l'Intérieur sociale-démocrate, Nancy Faeser, a donc annoncé la mise à disposition par l'Etat fédéral de 56 nouveaux bâtiments publics comptant 4.000 places supplémentaires. Au total, il reste ainsi un peu plus de 20.000 places sur les 68.000 mises à disposition par le gouvernement

fédéral depuis le début de la guerre pour accueillir des réfugiés. Nancy Faeser a aussi promis la mise en place d'une plateforme numérique afin d'optimiser l'utilisation des capacités. Mais les communes soulignent qu'il faut aussi assurer le transport, les soins de santé et l'intégration des réfugiés. La aide fédérale nécessaire tournerait ainsi entre 4 et 5 milliards d'euros. L'enveloppe exacte fait l'objet de tractations avec le ministère des Finances, en amont d'une rencontre des Länder prévue avec le chancelier début novembre. Ceux-ci soulignent la nécessité d'intégrer le coût de l'accueil des demandeurs d'asile.

Demandeurs d'asile
Le ministre de l'Intérieur bavarois, Joachim Herrmann, s'inquiète en effet d'une nouvelle vague de migrants non-ukrainiens en parallèle empruntant la route des Balkans. Entre janvier et septembre, près de 135.000 personnes ont déposé une demande d'asile outre-Rhin, soit plus d'un tiers de plus qu'il y a un an. « Il faut renforcer les contrôles aux frontières et il est grand temps de clarifier les règles de financement de l'accueil des demandeurs d'asile », prévient Joachim Herrmann.

Nancy Faeser a annoncé le prolongement de six mois à partir de novembre des contrôles à la frontière autrichienne. Elle a aussi assuré être en étroit dialogue avec Vienne et Prague dans le cadre du renforcement de la surveillance de leurs frontières avec la Slovaquie. La ministre a aussi promis de soulever la question du rôle de la Serbie lors de sa rencontre avec ses homologues européens jeudi soir. « Un candidat à l'entrée de l'UE doit adapter sa politique de passeport à celle de l'UE », a tonné Joachim Herrmann. Il fustige le laxisme de Belgrade à l'égard de l'afflux de candidats à l'exil venus de Syrie ou d'Afghanistan. ■

4.000

PLACES SUPPLÉMENTAIRES
vont être mises à disposition des réfugiés par l'Etat fédéral.

Gaz en Méditerranée : Israël et le Liban trouvent un accord

PROCHE-ORIENT

Israéliens et Libanais ont rapproché leurs positions sur leur frontière maritime et leur zone économique exclusive.

Catherine Dupeyron
— Correspondante à Jérusalem

Nouveau rebondissement, positif cette fois, dans les difficiles négociations israélo-libanaises sur leur frontière maritime et leurs zones économiques exclusives. Mardi matin, les deux parties ont publié des communiqués saluant l'avanc

cée décisive des discussions. Plus surprenant encore, leur verbatim est le même, alors que ces deux pays restent officiellement en état de guerre. De part et d'autre, Israéliens et Libanais parlent « d'un accord historique » qui répond « à nos demandes ».

Il n'est cependant pas question d'accord de paix, ni même de normalisation des relations. D'ailleurs, les Libanais refusent l'idée d'une cérémonie commune de signature de cet accord conclu sous la houlette de l'émissaire américain Amos Hochstein, et qui ne dit pas un mot de la frontière terrestre.

L'accord doit toutefois être enregistré à l'ONU, ce qui souligne son importance. Reste une zone de 4 km² au statut hybride, mais où

l'armée israélienne pourra continuer des patrouilles navales le long de « la ligne des bouées », tracée unilatéralement par Israël lors de son retrait du sud-Liban en 2000.

Une victoire pour Yaïr Lapid

L'accord était recherché depuis dix ans, lorsque les Américains commencèrent à faire la navette entre les deux ennemis. Qu'est-ce qui a changé ces trois derniers mois ? Le contexte économique – l'économie libanaise est exsangue – et la volonté politique des trois principales parties prenantes – Américains, Libanais et Israéliens – chacune ayant ses propres motivations.

Le Premier ministre israélien, Yaïr Lapid, qui a convoqué pour ce

mercredi le Conseil de sécurité et une réunion du gouvernement pour discuter de cet accord, le brandit déjà comme une victoire majeure à l'approche des élections du 1^{er} novembre.

Les deux pays restent officiellement en état de guerre.

Il a précisé que cela « renforcerait la sécurité d'Israël, injecterait des milliards de shekels dans l'économie et assurerait la stabilité à la frontière nord », ce que Benjamin Netanyahu, chef de l'opposition, a déjà commencé à dénoncer. Pourtant, « l'establishment militaire israélien a

soutenu le processus de négociation », comme l'a souligné le ministre de la Défense, Benny Gantz.

Selon des experts, cet accord instaure une sorte de dissuasion éconómico-stratégique. La proximité des deux gisements de gaz, Karish côté israélien et Qana côté libanais, devrait empêcher toute velléité d'attaque de part et d'autre. « La région ne sera plus utilisée comme un prétexte pour des tentatives militaires [...] Elle sera en revanche un lieu de profit potentiel pour le Liban », explique au quotidien libanais « L'Orient-Le Jour » Charbel Skaff,

explique au quotidien libanais « L'Orient-Le Jour » Charbel Skaff, « L'establishment militaire israélien a

Israël a une longueur d'avance : d'autres gisements y sont déjà exploités et celui de Karish devrait démarrer d'ici peu.

Du gaz pour l'Europe

« Autre preuve que cet accord est positif, Israël et Chypre, qui entretiennent de bonnes relations diplomatiques, n'ont pas encore trouvé d'accord pour le gisement offshore Aphrodite », souligne Michael Harari, ancien ambassadeur d'Israël à Chypre.

En l'occurrence, la reprise des pourparlers israélo-libanais a récemment relancé les discussions israélo-chypriotes qui pourraient également aboutir, ce qui serait une bonne nouvelle pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe. ■

analyses



Pascal Garnier pour « Les Echos »

Les milliers de milliards de la transition écologique

“

Pour parvenir à une économie plus propre, il faudra un effort d'investissement colossal. Qui suppose des choix politiques difficiles.

Jean-Marc Vittori
@jmvittori

La transition écologique a profité de trois coups d'accélérateur depuis trois ans. D'abord la prise de conscience en 2019, symbolisée par le succès médiatique de la jeune militante suédoise Greta Thunberg et l'appel écologique signé en France par des milliers de jeunes.

Ensuite l'épidémie en 2020, qui a soulevé des questions sur le respect des espaces naturels et les modes de vie. Enfin la guerre lancée en 2022 par la Russie, jusque-là premier exportateur mondial de pétrole, qui coupe désormais le gaz à l'Europe.

Depuis, la transition n'est plus une perspective lointaine ni la démarche de quelques pionniers. Mais une urgence qui va changer massivement l'économie. A quoi ressemblera la macroéconomie de ce basculement vers des énergies et des modes de vie plus propres et moins émetteurs de CO2 ?

De 2 à 6 % du PIB

Depuis plus d'une décennie, des organismes tentent d'évaluer l'ampleur des efforts à fournir. Dans un rapport publié en 2014, l'Agence

internationale de l'énergie, fondée par des pays gros consommateurs d'énergie, a estimé les coûts de la transition nécessaire pour atteindre l'objectif d'un réchauffement limité à 2° à 44.000 milliards de dollars d'ici à 2050.

Comme souvent, définitions et ordres de grandeur varient d'un économiste à l'autre. L'Institut Rousseau, un cercle de réflexion classé à gauche, aboutit à 60 milliards d'efforts supplémentaires par an par rapport à la tendance, soit un peu plus de 2 % du PIB. Patrick Artus, le conseiller de la banque Natixis, évoque de son côté un effort 4 % du PIB. Dans une note publiée par la Fondapol, un cercle de réflexion libéral, Guillaume Bazot, de l'université Paris VIII, parle d'une facture à 6 %.

L'élan des grands projets

Seule certitude : en termes macroéconomiques, la transition sera d'abord un effort colossal d'investissement. L'an dernier, l'ensemble des investissements réalisés en France a culminé à 24 % du PIB (2 % de plus que lors de la décennie précédente). Il faudra se rapprocher des 30 %, typiques d'un pays émer-

gent dans sa phase d'industrialisation. Certains experts estiment que la France en a déjà fait autant au sortir de la Seconde guerre mondiale. C'est une erreur. Dans les années 1950, le taux d'investissement tournait plutôt autour de 21 %. Il n'a dépassé 24 % que dans la dernière décennie des Trente Glorieuses, avec l'élan des grands projets portés par Charles de Gaulle et Georges Pompidou. Et avec l'argent engendré par une croissance dépassant 5 % l'an.

Plus de remplacements que d'ajouts

Ce qui pose la question de l'argent, à au moins trois niveaux. D'abord, les ressources pour financer cet effort massif seront prélevées ailleurs, sur les dépenses publiques ou plus vraisemblablement la consommation. Avec des choix politiques très compliqués de répartition de l'effort. Comme le disait Michel Rocard à propos de la réforme des retraites quand il était Premier ministre, il y a là de quoi faire sauter tous les gouvernements pendant vingt ans.

Ensuite, ces investissements rapporteront peu, du moins avec les critères actuels de rendement.

Beaucoup d'entreprises devront mettre au rebut des investissements pas encore amortis, ce qui se traduira par des pertes. Et parmi les fours, les machines et les camions utilisés par les entreprises, il y aura beaucoup plus de remplacements que d'ajouts de nouvelles capacités, qui pourraient engendrer des revenus supplémentaires.

Risques de goulets d'étranglement

Il faudra alors que des financements publics viennent compléter des financements privés, dans de nouvelles formes de partenariat (avec de l'argent public aussi à trouver). Et que les investisseurs se résignent à des rendements plus faibles (même si ce sont des fonds de pension qui doivent servir des retraites). Les montagnes à soulever sont tellement hautes que certains économistes, comme Gaël Giraud, plaident depuis belle lurette pour que les banques centrales créent de la monnaie pour financer la transition.

Au-delà de l'investissement et de son financement, deux autres ressources devront aussi être largement réorientées, avec des risques

de goulets d'étranglement qui provoqueront des tensions sur les prix.

Les ressources humaines d'abord, avec des millions de femmes et d'hommes qui devront changer de métier et acquérir de nouvelles compétences – un effort comparable à celui qu'il a fallu faire pour l'école primaire à la fin du XIX^e siècle et les universités après-guerre.

Energie en abondance

Les ressources en matières premières ensuite, avec le basculement d'un modèle où on brûle constamment des hydrocarbures pour fabriquer de l'énergie à un modèle où il faut au contraire mobiliser d'énormes quantités de matériaux en amont pour construire des éoliennes, des panneaux solaires voire des centrales nucléaires – où l'effort se concentre donc au départ, « upfront », et non plus sur toute la durée de vie de l'équipement.

Avec ces gigantesques efforts, il devient possible d'imaginer un monde plus propre, avec un capital tout neuf et une énergie disponible en abondance, dans deux ou trois décennies. La macroéconomie n'est pas toujours une science triste. ■

LA CHRONIQUE
de Jean-Hervé Lorenzi

Le retour au plein-emploi est possible

Quelle aventure il faut aujourd'hui, après 30 ans de discours sur le chômage de masse, maladie spécifiquement française, pour évoquer ce tabou d'un plein-emploi à portée de vue dans les 5-6 ans qui viennent. Et pourtant, c'est une position que l'on peut raisonnablement défendre, mais elle suppose une véritable rupture dans l'organisation de notre marché du travail.

Il suffit pour s'en convaincre de regarder le dernier rapport Adecco qui avance le chiffre de 4,5 millions de postes de travail qui pourraient être proposés au cours de l'année 2023. Même si tout cela est surestimé, le vrai problème du marché de l'emploi en France est désormais d'attirer toute une population, notamment jeune, vers des métiers qui apparaissent comme peu attractifs et sans perspectives de carrière.

En réalité, ces derniers mois nous ont donné raison – oui le chômage avait baissé, oui les créations d'emplois s'étaient multipliées, oui le flux net d'arrivée sur le marché du travail s'était réduit de manière très significative, lié à l'importance du nombre de départs en retraite. En un mot, on avait repris confiance dans une perspective heureuse, celle de monter la quantité de travail dans notre pays, celle de réduire donc les déficits publics et pour peu que l'on investisse suffisamment dans l'industrie, réduire le déficit commercial.

Et puis la conjoncture mondiale s'est détériorée, une inflation essentiellement exogène est apparue, poussant les Banques Centrales à augmenter leur taux d'intérêt, et surtout la hausse des salaires partout dans le monde étant inférieure à la hausse des prix a permis aux

entreprises d'obtenir des résultats exceptionnels, mais à court terme. Dans les mois qui viennent, la question n'est pas de savoir s'il y a récession – évidemment elle aura lieu – mais son importance et sa durée.

Le plein-emploi dans les 5 à 6 ans est possible mais cela suppose une rupture dans l'organisation de notre marché du travail.

Que peut-on proposer ? L'objectif n'est pas d'éviter un trou d'air significatif pendant quelques mois mais de se retrouver sur la trajectoire favorable des dernières années à partir de 2024. Pour obtenir ce résultat, il

faut d'urgence réconcilier Keynes et Schumpeter. Concrètement, il s'agit de favoriser de manière équilibrée une demande, ressort de la croissance et une innovation qui permet à l'offre d'être compétitive sans se cantonner à la rationalisation de la production traditionnelle – c'est-à-dire à des suppressions d'emplois.

Cette ambition repose sur l'idée simple qu'une croissance est définie par des répartitions. En fait, deux répartitions nous intéressent. La première est celle qui a enflammé les débats d'économistes depuis deux siècles : la répartition entre revenus et capital et revenus du travail. On voit bien que si la part des revenus du travail est insuffisante la demande globale le sera évidemment. Mais si les revenus du capital sont faibles, l'incitation à investir et donc à innover le sera également. La seconde répartition est tout aussi

importante, mais plus originale dans la réflexion économique. Elle part du principe que l'innovation peut prendre deux formes : d'abord, celle qui conduit à une substitution du capital au travail pour rationaliser la production, et qui détruit des emplois. Ensuite, celle l'innovation de capacité qui, elle, permet le développement de nouveaux biens et services, d'une nouvelle offre. Celle-là permet de créer des emplois. Les calculs montrent qu'une croissance durable et raisonnable, qui respecte les valeurs souhaitées de ces deux répartitions, permettrait d'en finir avec cette fatalité du chômage de masse.

Jean-Hervé Lorenzi est fondateur du Cercle des économistes, président des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence.

analyses

Mais qui va décarboner l'industrie ?

Au lieu de fuir l'industrie, c'est en la rejoignant et en y faisant de « l'ingénierie durable » que les jeunes générations seront les plus utiles pour l'avenir de la planète.

LA CHRONIQUE
de Laurent Champaney



Malgré les messages positifs de l'Etat et les plans de réindustrialisation ou de souveraineté économique tel « France 2030 », l'industrie garde en France une mauvaise image sur le plan du développement durable, particulièrement auprès des jeunes. Ces derniers s'arrêtent souvent à quelques jugements à l'emporte-pièce, à des images désuètes et surtout à la croyance forte et ancrée selon laquelle industrie rime avec capitalisme ! On commente ses profits ou à l'inverse ses plans de licenciement, on assimile ses fumées à de la pollution, on critique ses forts volumes de taxe carbone... Plus on est engagé sur les questions climatiques, plus on critique l'industrie !

Les jeunes générations ne connaissent pas les efforts et les progrès que l'industrie fait et va faire en matière de développement durable car, pour les découvrir, il faut franchir les portes des usines ou des sites de production. Il est plus simple de rester dans une critique distante et peu étayée que de se prendre par la main pour aller découvrir, sur le terrain, les motivations et les challenges des entreprises industrielles qui œuvrent pour répondre aux besoins de la société. Celles-ci voient donc leurs nombreuses offres d'emploi désespérément boudées...

Pourtant, les spécialistes comme The Shift Project indiquent que la contribution de l'industrie à une neutralité carbone globale ne pourra se faire que par addition de trois formes d'évolution : le progrès continu, les sauts technologiques et la sobriété.

technologiques nécessaires. Elles ont, dans leurs cartons, toutes les idées de base pour ces ruptures technologiques. Elles les ont parfois déjà testées à petite échelle. Mais industrialiser ces nouvelles solutions durables et les rendre opérationnelles à grande échelle impliquent des transformations fortes des façons de faire et des organisations. Il faut des jeunes générations de cadres pour conduire ces transformations qui bousculeront les schémas bien établis.

The Shift Project précise, dans sa proposition de plan, que la neutralité carbone de l'industrie ne pourra se faire que par la combinaison de l'augmentation de l'efficacité énergétique des équipements, du changement de combustibles, du développement de l'hydrogène vert et de technologies de piégeage du CO₂, du développement de l'usage de nouveaux matériaux, de l'augmentation de la recyclabilité, de la réparabilité et du réemploi ! Voilà autant de sujets dont la mise en œuvre mobilise des compétences toujours plus fortes en sciences et en technologies.

La contribution de l'industrie à une neutralité carbone globale se fera par addition de trois évolutions : le progrès continu, les sauts technologiques et la sobriété.

Cela veut dire que les nouvelles générations d'ingénieurs que l'industrie attend avec impatience devront non seulement être mobilisées sur les questions climatiques mais aussi et surtout qu'elles devront être très solides sur leurs coeurs de métier. Il y a sans doute là un défi de formation à relever pour les écoles d'ingénieurs. Mais il y a surtout le défi pour la société tout entière de mobiliser et d'encourager ses jeunes, filles comme garçons, dans la voie des nouvelles formes d'ingénierie plus durable !

Laurent Champaney est directeur général de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers.

LE LIVRE DU JOUR

Simone Veil et ses sœurs, une histoire d'amour

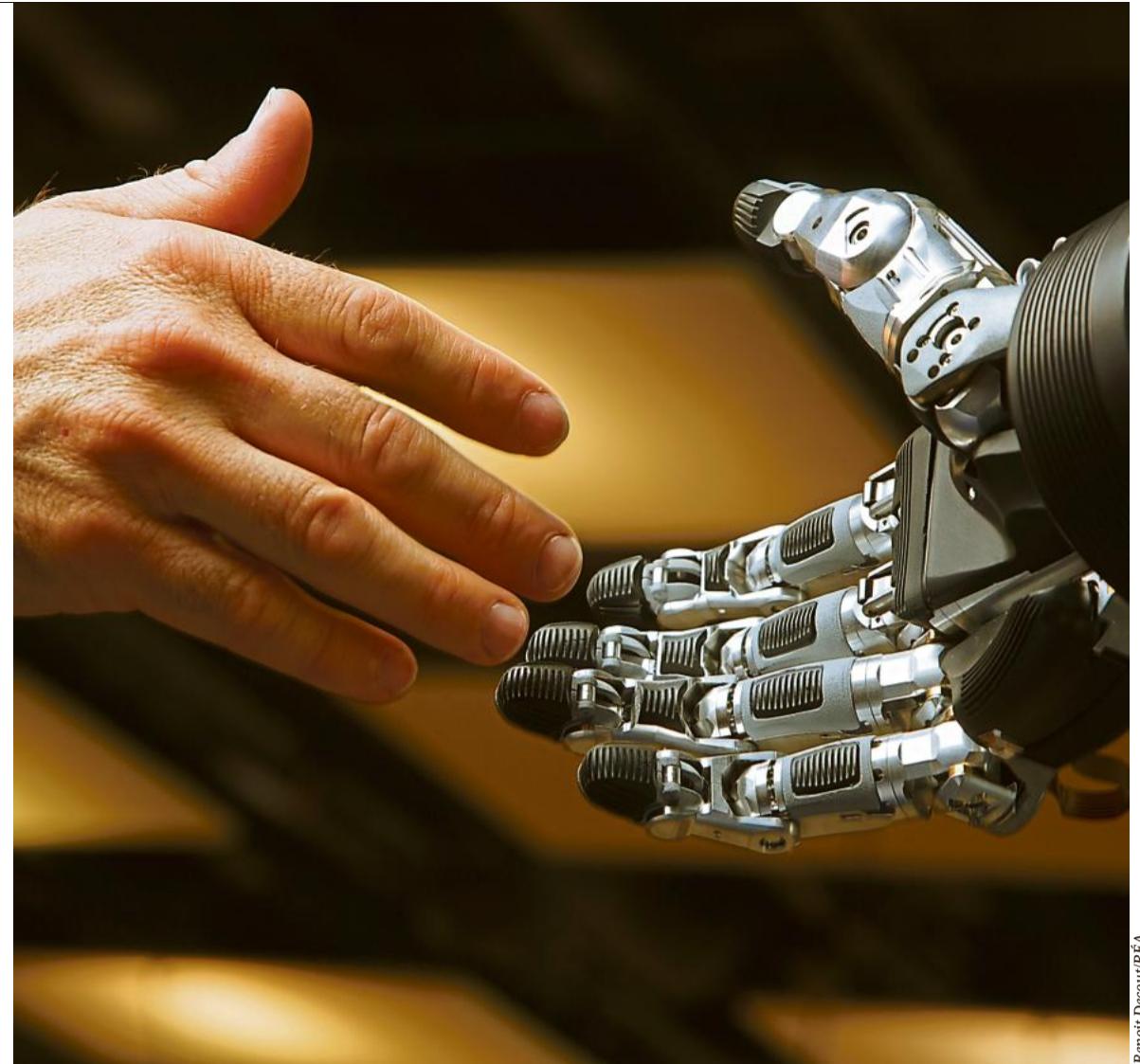
LE PROPOS De Simone Veil, on connaît déjà énormément de choses. Avec « Simone et ses sœurs », on pénètre plus avant dans son intimité, du temps de son enfance jusqu'aux années après-guerre. Lettres, journaux intimes, souvenirs, photos... grâce à des documents pour l'essentiel inédits, le livre nous fait voir tout à la fois chacune des trois jeunes femmes et les liens qui les unissaient. L'évocation des camps de concentration, quasi permanente, permet aussi d'en savoir un peu plus sur Jean, le frère, et sur Yvonne et André, les parents – de la famille Jacob, seules Madeleine (dite Milou), Denise et Simone ont survécu à l'horreur nazie. Elle ne cache ni ne gâche les mots, souvent pudiques, qui disent le respect, l'amour et, souvent, l'admiration.

L'AUTEUR David Teboul est cinéaste. En 2019, il a publié « L'Aube à Birkenau », récit de déportation de Simone Veil.



LA CITATION « Milou est encore vivante en ceux qui l'ont connue et aimée. Comment restera-t-elle vivante quand nous aurons disparu ? Milou, mon aînée d'un an, Milou la sage, Milou plongée dans un livre, Milou la distante, la proche que chacun-chacune souhaite pour amie, Milou la réservée, Milou la raison et le feu qui couve de l'enthousiasme. Simone à jamais meurtrie mais jeune mère de deux garçons, moi des jumeaux, Milou éprouve avec un petit Luc. Et puis c'est le noir. Le drame du 14 août 1952. Milou meurt sur une route. Luc ne survivra pas. » — Marianne Bliman

« Simone et ses sœurs », de David Teboul. Editions Les Arènes, 256 pages, 22,80 euros.



Benoit Decout/REA

Que ferons-nous en 2050 ?

En 2050, serons-nous dans le meilleur ou le pire des mondes ? Difficile à prévoir, mais dans certains domaines – éducation, transport, alimentation – les perspectives qui se dessinent autorisent un certain optimisme.

LA CHRONIQUE
de Sabine Delanglade



En 2014, parmi les organisateurs de la COP21 à Paris, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) avait eu l'excellente idée de demander à un présentateur météo par pays de présenter un bulletin qui anticipe les températures du 18 août 2050. Lorsque Evelyne Dhéliat, la grande présentatrice du temps à TF1, reçoit les chiffres préparés par Météo France, elle leur répond : « Vous n'y pensez pas ! » Quarante degrés à Paris, 43 °C à Nîmes, 41 °C à Strasbourg. Et puis quoi encore ? Au vu de ce qui s'est passé depuis, canicules de plus en plus précoces, 42,6 °C à Paris en 2019, 46 °C dans l'Hérault cet été, elle s'attend à un réajustement « costaud » des prévisions 2050.

La projection d'un raz de marée démographique à la fin du siècle vient elle aussi d'être chamboulée par une note de HSBC. La banque ne voit pas pourquoi le taux de fécondité des femmes dans les pays émergents ne continuerait pas à chuter pour les mêmes raisons qu'il a dégringolé dans les pays occidentaux : hausse du niveau de vie, baisse de la mortalité infantile, progression de l'éducation et de l'emploi des femmes. Résultat : la perspective d'une population de plus de 10 milliards d'hommes à la fin du siècle pourrait être réduite à 4 milliards. Ce qui est assez sidérant mais montre une fois de plus que l'avenir est ce qu'il est de plus difficile à prévoir.

De larges progrès dans l'éducation

Il n'est pas non plus forcément rose. « Il forcément noir », complète l'économiste Pierre Le Roy. Il est né dans la campagne bretonne, dans une ferme dont le sol était encore en terre battue. Devenu énarque par la grâce de l'éducation républicaine, l'inventeur de l'indice du bonheur mondial aime s'attacher aux faits, détecter dans les chiffres les tendances lourdes de l'évolution. Il n'est pas assez naïf pour imaginer qu'il peut prédire l'avenir mais se risque au jeu des pronostics dans « 2050, le meilleur ou le pire des mondes » (*).

Commençons par le meilleur. Pour Le Roy, il s'agit sans doute de l'éducation, même si, évidemment, il y a des bémols. Trois des objectifs fixés par l'Unesco à Dakar en 2000 – faire accéder tous les enfants du monde à l'école primaire, supprimer l'analphabétisme et éliminer les disparités entre garçons et filles dans l'accès à l'éducation – devraient être globalement atteints.

Bien sûr, tout est dans le « globalement » : au Pakistan ou en Afghanistan, les filles sont toujours inférieures aux garçons. Des pays pauvres comme le Mali ne peuvent financer les établissements nécessaires. Ces cas concerneraient alors environ seulement 3 % des enfants du monde. De même l'analphabétisme ne toucherait plus que 300 millions d'adultes en 2050 pour 900 millions en 2000 et 600 millions en 2025. Et il restera beaucoup à faire

La perspective d'une population de plus de 10 milliards d'hommes à la fin du siècle pourrait être réduite à 4 milliards.

Ce qui est assez sidérant mais montre encore que l'avenir est ce qu'il est de plus difficile à prévoir.

dans le secondaire et le supérieur malgré les « bonnes surprises » que sont à ce sujet le Rwanda, l'Ethiopie ou l'Inde. La santé de la population continue aussi de s'améliorer même si l'inégalité reste criante : « 80 % de la mortalité maternelle mondiale proviendra en 2050 d'Afrique subsaharienne. »

Sur la faim, les paysans ont « fait le job » : la terre peut produire en moyenne 2.800 kcal par jour en moyenne. Les caisses des famines ne sont plus structurelles mais conjoncturelles. Ce sont les conséquences de la propre folie des hommes qui continueront de les affamer : guerres, migrations forcées, catastrophes climatiques... Son chapitre climatique, Le Roy le titre « Notre maison brûle toujours ». Au BCG, François Candelon insiste sur le climat comme « le » sujet de survie à moyen terme. Il ne voudrait pas que l'on sous-estime à cet égard « l'effet exponentiel de la technologie ».

Comment ne pas comprendre que ce sera plutôt elle que des discours vindicatifs et paresseux qui sauvera la planète ?

La techno, Michel Forissier, directeur de l'ingénierie de Valeo, y croit à fond. Il explique comment la robotisation, la conduite autonome pourront non seulement alléger l'atmosphère mais aussi rompre les cas de solitude et d'isolement. Ainsi, des taxis robotisés fonctionnant 24 heures sur 24 pourront aller chercher des personnes isolées à la campagne ou dans des quartiers éloignés et les emmener où elles voudront, faire leurs courses, voir des amis, ce qu'elles ne pouvaient plus faire. La technologie sera au rendez-vous.

Des pantalons en champignon
De la même façon, elle aidera des pays d'Asie et d'Afrique à sauter l'étape de la voiture thermique individuelle comme ils l'ont fait de celle du téléphone fixe pour le smartphone. Valeo cite déjà des expériences de partage de motos électriques en Afrique, et bientôt de flottes de véhicules autonomes qui auront le triple avantage d'être propres, peu coûteux et adaptés aux besoins émergents. Une étude (Strategy Analytics) a d'ailleurs montré que l'avènement du véhicule autonome permettrait de faire gagner plus de 250 millions d'heures de temps libre. Autant de gagné pour les jeux vidéo ?

Pour éviter que le ciel ne leur tombe sur la tête, les hommes devront changer leurs habitudes, c'est certain, mais comment ? Pourquoi ne pas laisser libre cours à son imagination ? Novethic s'y risque plaisamment, projetant ce que pourrait être la mode à l'horizon 2050. Chaque citoyen aurait un quota de CO₂ à ne pas dépasser sous peine de ne pas pouvoir acheter de vêtements pendant un an. Et encore, il faudra qu'ils soient confectionnés à partir de déchets. Ainsi Samia reçoit un message : « Vous pouvez commander un pantalon à moins de 5 kg d'équivalent CO₂. » Illico, celle-ci opte pour « un pantalon en champignon ». Celui-ci devrait bien se marier avec son sac de poisson. Les marques seront en effet priées de s'approvisionner chez les poissonniers afin d'y récupérer les écaillles avec lesquelles elles fabriqueront leurs sacs. Le futur, ce sac de noeuds.

(*) Editions Yellow Concept, 290 pages, 23 euros.

Sabine Delanglade est éditorialiste aux « Echos ».

Publiez vos contributions
sur le Cercle des Echos :
lesechos.fr/idees-debats/cercle



opinions

LE POINT DE VUE

de Didier Cossin
et Philippe Mudry

L'ESG doit s'adapter au retour des conflits armés

Le retour de la guerre en Europe a fait une victime de marque dans le monde de l'investissement : l'ESG, cette perspective environnementale, sociale et de gouvernance que nombreux de professionnels assignent à leur travail. Non qu'elle ait perdu son attrait vertueux ; mais sa forme la plus moralisante n'a pas résisté au conflit, qui a remis en centre du jeu des classes d'actifs naguère mal vues selon ses critères.

L'armement, l'énergie et les matières premières ont surperformé, au grand dam des gérants qui les boudaient parce que peu compatibles avec leur politique ESG. Pour un Euro STOXX 600 en baisse de 20 % depuis le 1^{er} janvier, les sous-indices Aéronautique & Défense et Oil & Gas affichent des performances respectives de -4 % et +8 %. Dans un autre registre, les capitaux investis en Russie sont devenus toxiques. D'où de douloureuses dépréciations, ou d'humiliantes cessions en catastrophe, imposées par les marchés et la rudesse inouïe des sanctions.

Le conflit a mis un terme sanglant au temps où l'on pouvait rêver que le poids des intérêts des grandes économies résultant de la mondialisation, et les garanties reconnues à leurs priorités stratégiques par des traités internationaux, suffirait à reléguer le recours à la force au rang d'hypothèse marginale. La dérive géopolitique des continents s'accélère au contraire, et d'autres conflits redoutables sont désormais probables, sinon certains.

La gesticulation de la Chine cet été autour de Taïwan achève ainsi de convaincre qu'elle ne reculera pas

devant un bain de sang pour rattacher le jour venu l'île au continent. L'événement n'est plus une simple hypothèse ; seuls sa date et le modus operandi choisis à Pékin restent inconnus.

L'ESG survivrait-elle à un conflit aussi majeur ? Oui, si quelques principes forts sont respectés. Plus que jamais, l'adosser à des valeurs revendiquées est le premier d'entre eux. Le cas des investisseurs présents en Russie montre que toute ambiguïté sur le maintien dans le pays agresseur est impitoyablement sanctionnée, du fait de la radicalisation des

L'ESG peut survivre à la guerre, si durabilité, humanité, transparence et responsabilité demeurent ses maîtres mots.

positions des parties prenantes en fonction de leurs angoisses ou de leurs souffrances perçues. L'arrogance que certains investisseurs tirent de leur situation économique apparemment inexpugnable est encore moins tolérée, et susceptible de déclencher des réactions politiques, fiscales ou autres, de la part des Etats qui n'hésitent pas à recourir au « quoi qu'il en coûte ».

Dans ce contexte, outre l'ancrage sur des valeurs affichées, une politique ESG se jugera sur la fixation des priorités et des objectifs, l'identification des contraintes, et la chasse aux gaspillages

grâce à une vision globale et descendante (« top-down ») du portefeuille.

En fonction des cas de figure (conflit limité, choc armé, blocus, implication ou non des voisins dans le conflit, extension de celui-ci à toute une région, voire au monde entier), l'allocation pourra être arrêtée au regard des conséquences du conflit : incitation irrésistible des alliés des belligérants à choisir leur camp, course aux sanctions réciproques, impact sur les lignes d'approvisionnement, les chaînes de production, les circuits financiers, la croissance et l'inflation, sur la valeur des actifs détenus dans la région concernée et les équipes locales, les relations commerciales et capitalistiques, technologiques et monétaires à prévoir entre zones antagonistes, sur la divergence à venir des systèmes de régulation, etc.

Un vaste rééquilibrage des valeurs est déjà à l'œuvre sous nos yeux. La mondialisation change de logique, moins naïve et plus réaliste, la lutte contre le réchauffement climatique cristallise des oppositions farouches, l'inflation repose la question des inégalités avec une acuité nouvelle. L'ESG peut y survivre, si durabilité, humanité, transparence et responsabilité demeurent ses maîtres mots. Y renoncer ne ferait que priver les investisseurs d'un outil irremplaçable pour relever le défi que lancent les sombres temps nouveaux.

Didier Cossin est professeur à l'IMD et président du conseil de BERG CM. **Philippe Mudry** est ancien directeur général de « L'Agefi ».



Hamilton-Pool/Sipa

Le dernier président

LIBRE PROPOS
par Gaspard Koenig



suffrage universel devait donner à ses médiocres successeurs un semblant de la légitimité que l'histoire lui avait confiée. Le résultat est au-delà de ses espérances : les partis sont pulvérisés et ne servent plus que de marchepieds (et de véhicules de financement) à des aventuriers sans doctrine.

Pourquoi évite-t-on si soigneusement de remettre en cause une telle logique plébiscitaire ? Déjà Raymond Aron, s'opposant par principe à toute résurgence du bonapartisme, s'était résigné à cette élection qui semblait redonner aux électeurs le goût de la politique. Or, rien n'est moins sûr. En 1962, moins de la moitié du corps électoral approuva la réforme du Général. Et aujourd'hui, un sondage Ifop/Generation Libre livre des résultats surprenants : 82 % des Français considèrent que l'élection présidentielle repose trop sur des personnes et pas assez sur des idées ; 73 % sont mécontents du déroulement de la dernière campagne ; et 60 % seraient même favorables à remplacer l'élection présidentielle au suffrage universel par des « formes démocratiques plus participatives » ! Rappelons

que lors d'un colloque organisé la semaine dernière par l'Institut de France, deux anciens présidents de la République ont planché sur la réforme des institutions. Pour François Hollande, il faudrait instaurer un régime présidentiel complet, à l'américaine, afin d'éviter toute dualité au sein du pouvoir exécutif. Pour Nicolas Sarkozy, aucune modification de la Constitution ne semble aujourd'hui réaliste. Quant à l'actuel tenant du titre, il s'est engagé lors de sa campagne à convoquer une « convention transpartisane » sur le sujet, tout en réaffirmant d'emblée le principe d'un « exécutif fort » pour « décider vite, fort et clair ». En résumé : Hollande veut changer en pire, Sarkozy ne veut rien changer et Macron aimerait faire semblant de changer.

Autant demander au loup comment garder le troupeau. De manière assez naturelle, aucun président n'est enclin à remettre en cause le principe de son propre pouvoir : l'élection au suffrage universel. C'est pourtant à mes yeux le vice de notre système démocratique depuis le référendum convoqué par le général de Gaulle en 1962, qui a substitué le peuple tout entier au collège de grands électeurs établi par la Constitution de 1958. La grande tâche de la nation, éternellement recommencée et fatallement ratée, est alors devenue de se trouver un sauveur.

La fonction démocratique de la délibération citoyenne, en direct ou par le biais d'assemblées représentatives, a ainsi été balayée par la fantasmagorie de l'incarnation. La hiérarchie traditionnelle entre pouvoir législatif et exécutif (censé « exécuter » les décisions du premier, comme son nom l'indique) s'est inversée, réduisant le débat politique à un jeu de télé-réalité survolant. Il ne faut pas chercher ailleurs la crise de la participation démocratique.

Il serait trop facile de blâmer le personnel politique actuel, qui ne serait pas au niveau du père fondateur. De Gaulle avait précisément cette situation en tête lorsqu'il exposa son projet de révision constitutionnelle : « Si ce mode de scrutin ne pouvait, non plus qu'aucun autre, fixer mes responsabilités à l'égard de la France, [...] la question serait très différente pour ceux qui, n'ayant pas nécessairement reçu des événements la même manière nationale, viendront après moi, tour à tour, prendre le poste que j'occupe à présent. » Autrement dit, l'élection présidentielle au

Je propose de revenir aux institutions équilibrées de 1958, avec un président arbitre.

avec l'historien Jean Garrigues que le plus long régime de l'histoire de France postrévolutionnaire, la III^e République, était de nature intégralement parlementaire ; qu'il a pourtant su instituer les grandes libertés républicaines ; et que les citoyens n'étaient pas durant toutes ces décennies à la recherche désespérée d'un prince. Ils vivaient leur vie, et ils la vivaient plutôt bien, entre Belle Epoque et « roaring twenties ».

Je ne propose pas d'épuiser l'énergie du pays dans une Constituante incertaine, mais à minima de revenir aux institutions équilibrées de 1958, avec un président arbitre, clé de voûte des institutions et non acteur ambigu du jeu politique. Ainsi le Parlement serait-il contraint de prendre au sérieux le jeu des alliances et des compromis, sans se projeter d'emblée dans la prochaine présidentielle. Ainsi les réformes deviendraient-elles possibles, alors que le présidentialisme bloque l'action politique, un paradoxe que Jean-François Revel avait qualifié d'« *absolutisme inefficace* ». Il faudrait à cette fin un contre-référendum, qui reste globalement la prérogative du président... Mon seul et mince espoir est que Jupiter ne résiste pas à la tentation d'être le dernier.

Gaspard Koenig est philosophe et fondateur du think tank Generation Libre.

LE POINT DE VUE

de Thierry Berthier

Construisons sur des terrains déjà artificialisés

L'un des plus importants défis de la transition environnementale consiste à allier l'impératif de frugalité foncière et la nécessité d'abonder l'offre de logements. Construire n'est pas une option : la rénovation du parc existant et en particulier du parc vacant ne répondra qu'à une partie des besoins. Il y a plus d'un an, un rapport rendu à la ministre du Logement démontrait l'aspiration des ménages à plus d'espace, plus de verdure. Là encore, l'existant ne saura apporter à lui seul les solutions.

Les règles qui s'imposent aux promoteurs sont claires : en 2050, la France devra avoir atteint le zéro artificialisation nette (ZAN) et, dès 2030, nous devrons avoir divisé par deux le rythme. Si la loi Climat et Résilience a fixé ces objectifs de manière non négociable, le plan biodiversité de 2018 avait déjà ce cap pour la consommation foncière. Depuis vingt ans, l'utilisation des espaces naturels et forestiers n'a cessé de baisser. En Ile-de-France, un rapport de 2020 du préfet révélait que plus de 50 % des nouveaux terrains construits résultaient du recyclage urbain.

Le jeu, qui peut paraître contradictoire, est de construire en désartificialisant. A la réflexion, il ne l'est pas nécessairement. Il est temps pour les pouvoirs publics et les professionnels de l'acte de bâtir de mesurer tous les potentiels fonciers de nos territoires. Il s'agit de surfaces déjà imperméabilisées et qui sont sous-utilisées ou délaissées. C'est le cas de parkings de commerces qu'on peut

surélever pour construire des logements. On doit aussi s'intéresser de près aux sites en déshérence en milieu urbain. Nous les voyons avec un sentiment de gâchis. L'Etat en prend conscience : un portail de l'artificialisation des sols a été créé, assorti de démonstrateurs territoriaux qui mettent en exergue les solutions alternatives.

Ce réflexe doit ordonner la réflexion sur tous les projets urbains. La région Ile-de-France a lancé en novembre 2021 la révision de son schéma directeur environnemental, qui prévoit l'aménagement du territoire jusqu'en 2040. Mais les outils restent insuffisants : dans un rapport de contrôle budgétaire de la commission des Finances du Sénat, adopté à l'unanimité, le sénateur Blanc plaide pour un guichet unique à disposition des collectivités et des constructeurs. Il demande aussi une politique qui fléche les aides aux communes les plus vertueuses. La dotation globale de fonctionnement, le fonds friches et un fonds ZAN à inventer devraient conduire à exploiter les terrains non construits avant d'artificialiser d'autres emprises.

En complément, il faut :

- inciter les propriétaires des emprises foncieries occupées à mettre en œuvre des projets et leur permettre de trouver un intérêt à lancer ces projets ;
- oser la densification « contraite » par l'Etat (par exemple : pas de refus de permis de construire de petits collectifs à moins de 800 mètres d'une gare). Cette disposition exonérerait les maires de la

L'enjeu, qui peut paraître contradictoire, est de construire en désartificialisant.

La fin de l'artificialisation des sols passera par l'imagination et la fédération de toutes les énergies, celle des élus et celle des promoteurs. Il faut inaugurer une authentique intelligence foncière. Elle est la condition pour équilibrer l'équation entre politique écologique et production de logements.

Thierry Berthier, ex-président du directoire de Grand Paris Habitat, est directeur des relations institutionnelles et du développement de Care Promotion.

cinéma

Suivez toute l'actualité photo sur notre compte Instagram @lesechosphotos



COMÉDIE // Marivaudages, braquage de camion de caviar, pop des années Top 50... Louis Garrel signe un quatrième long-métrage séduisant, drôle et enlevé.

Louis Garrel, pour le plaisir



Louis Garrel et Noémie Merlant dans la belle lumière d'hiver de « L'Innocent ». Photo Les Films des Tournelles

Adrien Gombeaud
@AdrienGombeaud

A quelle époque appartient donc Louis Garrel ? A même pas 40 ans, il ne semble pas tout à fait de son temps et évoque tour à tour Patrick Dewaere ou Jean-Pierre Léaud. A lui seul, Garrel aura joué dans un bon tiers de tous les films français sur mai 1968. « L'Innocent », son quatrième long-métrage de réalisateur, a beau se dérouler de nos jours, sa bande-son nous parachuté dans les années 1980.

Le film s'ouvre sur « Pour le plaisir » d'Herbert Léonard. Une voiture furieuse file et zigzaguer derrière un fourgon de police. Sur le siège passager, Abel (dans tous ses films, Garrel s'appelle Abel) n'est pas rassuré. Au volant, sa mère Sylvie conduit comme une cinglée. Professeure de théâtre, elle s'est entichée d'un détenu au cours d'un atelier en prison et s'apprête à l'épouser. Quand Michel sort de taule, le nouveau couple compte ouvrir un petit com-

merce bien honnête. On entend « Une autre histoire » de Gérard Blanc. Sylvie poursuit sa vie à sa façon, chaotique mais joyeuse. De son côté, Abel reste encastre dans le deuil d'une femme qu'il a aimé. Soudain, « Nuit magique » de Catherine Lara ! Cette jolie chronique familiale se transforme en un film de braquage inattendu. L'enjeu : un camion de caviar sur une aire d'autoroute. Dans son aventure, Abel va entraîner sa pétulante copine Clémence, en ignorant ce qu'on sait tous depuis le début : ces deux-là s'aiment sans se l'avouer.

Au climat plutôt sombre du cinéma français actuel, « L'Innocent » offre un antidote original. Louis Garrel joue sur divers tableaux, pour mêler habilement polar et marivaudage. Sa mise en scène, un brin guindée dans son précédent projet « La Croisade » (2021), retrouve

FILM FRANÇAIS
L'Innocent
De Louis Garrel
Avec Louis Garrel,
Roschdy Zem,
Noémie Merlant. 1 h 40.

« L'Innocent » fera

l'ouverture du Festival

Lumière de Lyon

le samedi 15 octobre.

ici de la vigueur et du punch. Le metteur en scène profite de décors originaux, dont un

à quatre mètres comme une bulle poétique. Dans les rues et au-dessus des toits de Lyon, le chef opérateur

Julien Poupart peut, en

outre, ciseler de très

belles lumières bleutées de fins de journée d'hiver.

Braqueur de ciné

Coécrit avec le romancier cinéphile Tangui Viel, le scénario se coule avec délice dans les codes du genre policier... pour mieux les déjouer. Bien sûr, il y aura des poursuites, des filatures, des portes de prison, des fonds de troquets et des revolvers. Cependant, « L'Innocent » se veut surtout un film d'amour sur le métier d'acteur. Louis Garrel, braqueur de cinéma, reste d'abord le descendant d'une longue lignée d'artistes. Ce

casse au caviar est donc monté comme une pièce de théâtre, avec ses répétitions et son casting. « L'Innocent » nous raconte cet art étrange, ce talent de s'épanouir en se fuyant, de devenir pleinement soi-même en jouant le rôle d'un autre. D'où l'implication de tous les comédiens : Louis Garrel lui-même, mais aussi Roschdy Zem, l'acteur incontournable de cette fin d'année ; Noémie Merlant, dans un registre burlesque qu'on n'attendait pas, et surtout Anouk Grinberg. Après « Les Volets verts » et « La Nuit du 12 », l'actrice de « Mon homme » (1996) ou « Merci la vie » (1991), fait décidément cette année son grand retour au cinéma.

« L'Innocent » s'achève sur « I Maschi », ce tube italien imparable de Gianna Nannini qui décrit les caresses de la nuit, les coins sombres et sépia de la grande ville et la beauté de ces hommes au visage mélancolique, qui illumine parfois un discret sourire renversant. Un portrait, en somme, de Louis Garrel et de son cinéma. ■

Le portrait raté de Simone Veil

Après « La Môme », Olivier Dahan met en scène un biopic consacré à Simone Veil qui n'échappe ni à l'académisme ni aux maladresses.

Depuis le triomphe international de « La Môme », en 2008, Olivier Dahan creuse inlassablement le sillon de la biographie filmée. Après avoir signé, en 2014, le grandiloquent « Grace de Monaco » avec Nicole Kidman (un flop au box-office), le cinéaste propose le troisième biopic de sa carrière : « Simone, le voyage du siècle », un film consacré à la vie et à l'œuvre politique de Simone Veil. Pour retracer sur le grand écran l'existence de son héroïne, incarnée par Rebecca Marder et Elsa Zylberstein

selon les époques, le cinéaste bouscule la chronologie du récit, mélange les périodes, mais il s'efforce en toute logique d'évoquer les principales étapes du parcours de cette femme d'exception.

L'enfance dans une famille aimante, la déportation et l'horreur des camps d'extermination, le parcours d'avocate dans un milieu marqué au fer rouge par le machisme, la carrière politique avec, en point d'orgue, la loi historique du 17 janvier 1975 dépenalisant l'avortement en France... Soucieux d'adresser au plus grand nombre – ce qui n'est assurément pas une tare –, Olivier Dahan

FILM FRANÇAIS
Simone, le voyage du siècle
d'Olivier Dahan, avec Elsa Zylberstein, Rebecca Marder, Olivier Gourmet. 2 h 20.

feuillette sagement le grand livre d'histoire et, malheureusement, il n'évite aucun des pièges que l'on pouvait redouter. Sclérosé par l'académisme de la première à la dernière scène, le film semble avant tout préoccupé par le mimétisme spectaculaire (le travail des maquilleurs et des costumiers est en effet impressionnant), le chantage aux grands sentiments et l'édition du spectateur à grand renfort de dialogues explicatifs et de surenchères à foison. Ces défauts, anecdotiques dans « La Môme » ou « Grace de Monaco », pèsent évidemment bien plus lourd ici, au regard du destin de Simone Veil et des

« thèmes » abordés par le film. Parmi les scènes les plus maladroites et embarrassantes de « Simone », celles qui se déroulent dans les camps d'extermination nazis où, sur fond de musique tonitruante, Olivier Dahan met en scène son héroïne, sa sœur et sa mère confrontées à l'abomination avec des effets surdramatisants et artificiels qui posent problème. Malgré la conviction méritoire des deux actrices principales et l'investissement des autres comédiens (entre autres, Olivier Gourmet, Elodie Bouchez, Judith Chemla et Sylvie Testud), ce biopic besogneux n'échappe jamais aux travers de la reconstitution larmoyante, en contradiction avec la pudeur et l'exigence de Simone Veil. Un paradoxe dououreux. — O. D. B.

« Les Harkis » : mémoire vive

LA CHRONIQUE
d'Olivier De Bruyn

A sa manière, à la fois discrète et puissante, Philippe Faucon ne cesse de sonder certaines blessures et contradictions de la société française d'hier et d'aujourd'hui. Dans « Fatima », sa fiction la plus populaire (récompensée à juste titre par un César du meilleur film en 2016), il retrace avec une sensibilité aiguë le parcours parfois douloureux d'une femme issue de l'immigration et de ses deux filles dans la France contemporaine. Dans « La Désintégration » (2011), un film hélas prémonitoire, il mettait en scène des jeunes garçons désœuvrés d'une banlieue lilloise, endoctrinés par un redoutable prédicateur islamiste et entraînés vers le terrorisme. Passionné par l'histoire, le cinéaste a également – fait rare dans la production nationale, relativement timide sur ce sujet – évoqué la guerre d'indépendance algérienne en 2005. Dans « La trahison », Faucon retrace quelques journées de l'existence d'un sous-lieutenant de l'armée française confronté à l'horreur de la guerre et à la culpabilité. Dix-sept ans plus tard, Philippe Faucon récidive avec « Les Harkis ». Dans ce film de guerre minimaliste et épuré (durée : 1 h 22) où, comme à son habitude, il pratique par ellipses et dépouillement esthétique, le cinéaste met en scène Salah, Kaddour et d'autres jeunes Algériens qui, à la fin des années 1950, pour toucher une solde ou pour se venger des exactions commises par le FLN, s'engagent dans l'armée française en guerre contre les indépendantistes. Formés de façon sommaire, ces harkis qui maîtrisent mal la langue française, obéissent aux ordres sans jamais se rebeller, essuient de nombreuses brimades et, surtout, s'aperçoivent que les promesses de fidélité de la patrie à leur égard ne pèsent pas lourd quand sonne l'heure du cessez-le-feu et de la paix en 1962. Indésirables dans l'Hexagone, ces Algériens qui ont choisi « le mauvais camp » sont inévitablement considérés comme des traîtres et des renégats par les vainqueurs dans leur propre pays. Ils en subiront les tragiques conséquences. Philippe Faucon nous raconte cette page d'histoire terrible avec une économie narrative impressionnante. Par toutes petites touches, sans une once de didactisme, il parvient à rendre compte, à travers les faits et gestes de ses personnages « ordinaires », de la violence et de l'ambivalence d'une époque. Au cœur des « Harkis », se dresse un autre personnage important : le lieutenant Pascal (interprété par Théo Cholbi) est un jeune soldat français fidèle à certaines valeurs et qui, contre les ordres de sa hiérarchie, refuse d'abandonner « ses » hommes. Comme un symbole de droiture dans un monde où la morale et l'humanisme sont foulés aux pieds.

« Les Harkis » de Philippe Faucon, avec Théo Cholbi, Mohammed El Amine Mouffok, Pierre Lottin. 1 h 22.

En bref



FILM UKRAINIEN
Butterfly Vision
De Maksym Nakonechnyi
Avec Rita Burkovska, Lyubomyr Valivots, Natalya Vorozhbit. 1 h 48.

Au sein de l'armée ukrainienne, Lilia est spécialisée dans la reconnaissance aérienne. Prisonnière au Donbass, elle regagne la vie civile après plusieurs mois d'incarcération. Mais la violence ne cesse de la poursuivre. Maksym Nakonechnyi filme les contrastes entre les visions glaciale d'un drone et le corps scarifié d'une héroïne superbement interprétée par Rita Burkovska. « Butterfly Vision » a été réalisé avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Témoignant des origines du conflit, il s'enrichit d'une valeur historique nouvelle. Au-delà de son actualité, « Butterfly Vision » dresse aussi et surtout le portrait rare d'une femme militaire d'aujourd'hui. — A. G.



Le cours de Rivian a bondi de 50 % après son introduction en Bourse, en novembre 2021, portant sa valorisation à près de 120 milliards de dollars. Photo Ann-Sophie Fjello-Jensen/AP/Sipa

Benoit Georges
@bengeorges

Le grand capot bleu est affiché comme un trophée, juste au-dessus des bureaux : « L'usine de camions de Dearborn souhaite la bienvenue à Joe Biden », peut-on lire sous les logos de Ford et de l'UAW, le syndicat des ouvriers de l'automobile américain. Dédicacée par le président des Etats-Unis le 18 mai 2021, cette plaque de métal symbolise une nouvelle ère pour l'automobile américaine : c'est ce jour-là que le constructeur a dévoilé la version électrique de la voiture la plus vendue aux Etats-Unis : le pick-up F-150 Lightning.

Un an plus tard, en ce mois de juin 2022, le Rouge Electric Vehicle Center, dans la banlieue de Détroit (Michigan), a commencé à livrer ses premiers exemplaires. Ce bâtiment flambant neuf de 4,5 hectares est situé au cœur d'une des plus anciennes usines automobiles au monde, le Rouge River Complex, construit par Henry Ford dans les années 1920. Mais la production du F-150 Lightning n'a rien à voir avec les lignes de production du siècle dernier. Ici, pas de chaînes de montage assourdissantes : robots de dernière génération et écrans plats sont omniprésents, et les éléments de carrosserie, les châssis et les batteries sont apportés de poste en poste, en silence, par des chariots autonomes, en fonction des pièces et des ouvriers disponibles. « C'est l'une des premières usines à utiliser des robots autonomes pour cet usage », détaille Chris Skaggs, responsable de la planification et de la production des véhicules électriques chez Ford.

Une pierre dans le jardin de Tesla
S'il préfigure les usines automobiles du futur, le Rouge Electric Vehicle Center, dans lequel Ford a investi 950 millions de dollars et créé 750 emplois, proclame aussi ses ambitions dans l'électrique. Sur un marché nettement dominé par Tesla, qui concentre 70 % des ventes de véhicules électriques aux Etats-Unis, le vétéran de Détroit, sixième constructeur mondial, a entamé depuis deux ans une transformation à marche forcée. Au printemps dernier, il a annoncé sa séparation en deux entités distinctes : l'une, Ford Blue, pour produire les modèles à moteur thermique ; l'autre, Ford Model e, spécialisée dans les véhicules électriques.

L'électrification du F-150, son best-seller incontesté avec 726.000 exemplaires vendus aux Etats-Unis l'an dernier, soit un tiers de ses ventes, est une étape indispensable de cette stratégie. C'est aussi une pierre dans le jardin de Tesla, qui ne cesse de repousser la sortie de son Cybertruck, un pick-up à l'aspect très futuriste présenté en 2019. « Quand nous avons décidé d'aller vers les véhicules électriques, nous avons regardé ce qui se faisait partout dans le monde, indique aux « Echos » Darren Palmer, vice-président du programme de véhicules électriques de Ford Model e. Nous en avons conclu qu'il fallait proposer des choses que les modèles à essence n'avaient jamais faites. » Le F-150

Les pick-up électriques à l'assaut de l'Amérique

INDUSTRIE AUTOMOBILE // Après les SUV et les berlines, un nouveau type de voitures électriques arrive sur les routes américaines : les pick-up, gros véhicules utilitaires qui séduisent aussi une clientèle familiale. Rivian et Ford sont partis les premiers, et comptent bien profiter des retards du Cybertruck de Tesla.

Lightning, doté de prises électriques 120 et 240 volts, peut ainsi utiliser sa batterie comme un générateur, et même alimenter une maison en cas de coupure de courant. « Nous avons aussi estimé que Ford devait être présent dans les catégories les plus populaires », poursuit-il.

Suivant cette logique, Ford a d'abord développé un SUV au look sportif (« crossover »), la Mustang Mach-e, sortie en 2021, avant d'embrasser un pick-up. « Cette catégorie est particulièrement importante pour nous, à la fois parce qu'elle touche une très large variété de clients, et parce que Ford est leader du marché », indique Darren Palmer. Un calcul en apparence payant : fin 2021, avant même d'avoir fini de construire l'usine du F-150 Lightning, Ford avait enregistré 200.000 précommandes.

Difficile de l'imaginer depuis la France, où ces utilitaires hauts sur roues et dotés d'un plateau représentent moins de 1 % des ventes (5.938 véhicules vendus de janvier à août 2022, toutes marques confondues), en partie à cause du système de bonus-malus écologique, mais aux Etats-Unis, les pick-up sont omniprésents. On les croise sur les routes de campagne, devant les chantiers, dans les parcs nationaux, sur les parkings de supermarchés et même au cœur des grandes villes. Un véhicule sur quatre vendus en Amérique est un pick-up, et si leurs premières cibles furent les fermiers et les entrepreneurs, ils visent aujourd'hui un public beaucoup plus large. « Dans les années 1990, les constructeurs se sont aperçus qu'il pouvait aussi attirer une clientèle familiale, en le pos-

tionnant comme une voiture capable de tout faire », analyse Bertrand Rakoto, consultant automobile à Détroit pour le cabinet Ducker.

Souvent doté de quatre portes, avec un espace intérieur équivalent à un gros SUV, « le pick-up est vu comme un véhicule pratique pour aller camper, pour transporter des plantes, du matériel de bricolage ou les vélos des enfants », détaille Bertrand Rakoto. Il s'inscrit dans un mode de vie où les gens ont peu de vacances et privilégié les loisirs en extérieur dès qu'ils ont un peu de temps libre. » Au premier trimestre 2022, les trois véhicules les plus vendus aux Etats-Unis étaient trois pick-up : la série F de Ford, à laquelle appartient le F-150, en tête des ventes automobiles sans interruption depuis plus de quarante ans, suivie du RAM 1500, une marque issue du groupe Chrysler (Stellantis), et du Chevrolet Silverado (General Motors).

Nouveau venu

Dans la course pour produire les premiers pick-up électriques, les « big three » de Détroit ont été devancés par un nouveau venu, Rivian. Fondée en 2009 par R. J. Scaringe, un jeune ingénieur tout juste diplômé du Massachusetts Institute of Technology (MIT), cette start-up s'est fait connaître en 2017 avec deux prototypes : un pick-up et un SUV. Souvent qualifié de « mini-Tesla », Rivian a séduit les investisseurs bien avant d'avoir construit le moindre véhicule. Parmi ses premiers actionnaires : les fonds BlackRock et Soros Fund Management, mais aussi Ford (qui a depuis revendu ses parts) et surtout Amazon, qui lui a commandé 100.000 fourgonnettes de livraison. L'introduction en Bourse, en novembre dernier, a été un succès sans précédent : de 78 dollars, le cours a doublé en quelques jours, et la valorisation de Rivian a un temps frôlé les 160 milliards de dollars, loin devant celles de General Motors ou Ford.

Depuis, l'enthousiasme est retombé, comme le cours de Bourse, désormais inférieur à 35 dollars. Le jeune constructeur, qui a livré ses premiers pick-up R1T à l'automne 2021, est confronté à des difficultés de production, en partie à cause du manque de composants qui affecte toute l'industrie. Son usine de Normal, dans l'Illinois, rachetée en 2017 au japonais Mitsubishi, ne prévoit de

produire que 25.000 véhicules cette année, deux fois moins que ce qui était prévu. Et il vient de rappeler la quasi-totalité des modèles déjà livrés à cause d'un problème sur la direction. Comme Tesla avant lui, Rivian a positionné ses véhicules sur un segment haut de gamme (le prix démarre à 67.500 dollars). Plus petit que le F-150, le R1T vise davantage les familles et les amateurs de « outdoor » que les professionnels. Sur son site, Rivian (qui n'a pas répondu à nos questions) le présente comme « le premier véhicule électrique pour l'aventure », dans des décors de désert. « On est beaucoup plus sur un véhicule social, voire de luxe, que sur un véhicule professionnel, et la marque ne s'en cache pas », estime Bertrand Rakoto.

Parti le premier, Rivian n'est pas resté longtemps seul à vendre un pick-up électrique. Dès le mois de décembre, General Motors, via sa filiale GMC, a livré au compte-gouttes son premier modèle : le Hummer EV, résurrection en version zéro émission d'un engin qui a longtemps symbolisé tous les excès de l'automobile « made in USA ». Comme son prédecesseur, le nouveau Hummer est un monstre, tant pour ce qui est du poids (4,1 tonnes) que du prix (110.000 dollars pour la première édition). « C'est une prise de position à la limite du pied de nez, une façon de dire « Vous m'avez connu très polluant, je reviens en version propre » », juge Bertrand Rakoto.

Réponse à l'autonomie limitée

A rebours de cette stratégie, Ford n'a jamais caché avoir de grandes ambitions pour le F-150 Lightning, et cible pour cela tous les publics. Le modèle est disponible en version « pro », c'est-à-dire sans fioritures, à moins de 50.000 dollars, même si le prix peut frôler les 100.000 dollars dans la version de luxe, avec sièges en cuir et système audio Bang & Olufsen. Darren Palmer raconte comment, au début du projet, en 2019, les équipes de Ford sont allées au Texas, le premier marché du pick-up, à la rencontre de propriétaires pour leur parler d'une version électrique. « Ils nous ont d'abord ri au nez, ils disaient que ce n'était pas pour eux ! Puis nous avons parlé d'autres modèles thermiques, et à la fin nous leur avons dit que nous avions une dernière nouveauté dont nous ne pouvions pas donner

le nom, mais seulement les caractéristiques : une puissance de 580 chevaux, 4,5 secondes de 0 à 100 km, ce genre de choses... Quand on leur a dit que c'était un F-150 électrique, ils n'en revenaient pas. L'un d'entre eux voulait le commander sur-le-champ ! »

Le marché professionnel est aussi vu comme une réponse à l'autonomie limitée des véhicules électriques : la plupart des utilitaires rentrent tous les soirs au garage, ce qui évite de dépendre des bornes de recharge publiques. « Les entreprises et les artisans ont des besoins bien identifiés, qui correspondent souvent au véhicule électrique », estime Bertrand Rakoto. Le gouvernement américain a d'ailleurs fait le choix d'électrifier ses flottes d'utilitaires. » Dans le même esprit, Ford a même présenté cet été une version du Lightning conçue spécialement pour les forces de police des villes américaines. Pour autant, « c'est une erreur de penser que c'est un véhicule destiné uniquement aux professionnels », avance Darren Palmer. D'ailleurs, la moitié des gens qui ont commandé un Lightning n'avaient jamais possédé de pick-up avant. »

Ford, GMC et Rivian devraient profiter d'une route dégagée pendant encore un an ou deux. Le Silverado EV de General Motors, présenté mi-septembre lors du Salon automobile de Détroit, ne sera pas livré avant l'été 2024. RAM doit présenter un modèle en novembre, là aussi avec une production au plus tôt dans deux ans. Quant au Cybertruck de Tesla, difficile de prédire quand il arrivera sur les routes américaines : Elon Musk a promis qu'il serait produit l'an prochain dans sa nouvelle usine du Texas, mais il avait auparavant parlé d'une sortie en 2021, puis en 2022.

« La moitié des gens qui ont commandé un Lightning n'avaient jamais possédé de pick-up avant. »

DARREN PALMER
Vice-président du programme de véhicules électriques de Ford Model e

En attendant la concurrence, pour les pionniers des pick-up électriques, la principale difficulté sera de répondre à la demande. Fin septembre, GMC avait livré moins de 800 Hummer. Rivian a produit en un an environ 14.000 véhicules, dont la moitié au second trimestre. Quant à Ford, qui ne communique pas sur le nombre de livraisons, il a indiqué fin septembre avoir vendu au total 8.760 F-150 Lightning à ses concessionnaires. Le constructeur, qui prévoit d'investir 30 milliards de dollars dans les véhicules électriques, s'est fixé pour objectif de fabriquer 150.000 pick-up électriques par an à la fin de l'an prochain. Dans la banlieue de Détroit, juste à côté du Rouge Electric Vehicle Center, les travaux ont déjà commencé pour doubler la taille de l'usine. ■

« C'est une prise de position à la limite du pied de nez, une façon de dire « Vous m'avez connu très polluant, je reviens en version propre ». »

BERTRAND RAKOTO
Consultant automobile à Détroit pour le cabinet Ducker



« Objectif lune » par Inkie pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL DES « ÉCHOS »

La vraie menace qui pèse sur les banques

L'ubérisation des banques n'aura pas lieu. En tout cas pas tout de suite. Et pas par les fintechs. Là où les BioNTech, Moderna et autres ont, grâce à l'ARN messager, bousculé les grands laboratoires pharmaceutiques, les start-up de la finance n'ont pas suffisamment innové pour court-circuiter les grandes banques et prendre leur place dans le paysage concurrentiel. Certes, les clients, en particulier les plus jeunes, ont parfois du mal à se reconnaître dans les services des grands établissements et leur préfèrent sur tel ou tel service les apps de leurs rivales venues de la tech. Mais les néobanques peinent à franchir la marche qui ferait d'elles de vraies alternatives, et restent pour l'instant cantonnées au rang d'aiguillon, forçant les banques à faire progresser l'ergonomie de leurs propres applications.

Les raisons de leurs difficultés sont nombreuses. Non seulement les fintechs n'ont pas chamboulé

leur marché avec l'apport technologique d'un Airbnb ou d'un Netflix, mais elles ont peiné à sortir du lot dans un univers où l'on change moins que dans d'autres de fournisseur. Elles ont eu toutes les peines du monde à transformer leur modèle à l'origine gratuit en modèle payant grâce au freemium. Impossible, de surcroit, de vendre les données comme on pu le faire les réseaux sociaux, en s'appuyant sur la publicité pour monétiser leurs services.

Enfin, certaines fintechs ont oublié à leurs dépens qu'elles entraient dans une activité réglementée, où les autorités de supervision imposent des contraintes de connaissance des clients et de surveillance des flux qui sont coûteuses. Or l'époque où l'argent coulait à flots est désormais révolue.

La remontée des taux à marche forcée pour juguler l'inflation a tari les sources de financement et refroidi les ardeurs des investisseurs.

Mais autant la crainte vis-à-vis des fintechs apparaît aujourd'hui excessive, autant les banques auraient tort de croire qu'elles peuvent retourner dormir tranquille. Car la vraie menace qui pèse sur elles est ailleurs : dans les Big Techs qui, elles, ont les reins assez solides pour un jour exercer leur métier au point de les supplanter. Car un Apple a les poches assez profondes, la base de clients assez large et l'innovation qu'il faut pour renverser la table. Le risque de désintermédiation est déjà réel avec l'arrivée d'Apple Pay dans les paiements. Que feront les banques si demain Apple propose un compte courant ?

Par Alexandre Counis

Les Big Techs ont les reins assez solides pour un jour exercer leur métier au point de les supplanter.

Lire nos informations

Pages 26-27

Les Echos

« Start-up »

Le point quotidien dédié à l'économie des start-up : levée de fonds, dirigeants, tendances...

lesechos.fr/newsletters



Rugby : le DG du Mondial 2023, Claude Atcher, révoqué

LSPORT - Le directeur général de la Coupe du monde de rugby 2023, Claude Atcher, a été révoqué, a annoncé mardi le comité d'organisation, à la suite du vote d'un conseil d'administration extraordinaire. A un peu moins d'un an du coup d'envoi de la compétition, Claude Atcher avait été mis à pied à titre conservatoire fin août en raison « de pratiques managériales alarmantes ». L'actuel DG par intérim, Julien Collette, le remplace tandis que Martine Nemecek est nommée directrice générale adjointe.

Réforme de la PJ : des rassemblements à Paris et Marseille

LPOLICE - Plusieurs centaines de policiers, principalement des enquêteurs de la police judiciaire, se sont rassemblés dans le calme, mardi, devant les sièges de Paris et Marseille pour protester contre le projet actuel de réforme de la PJ. Des reports d'opérations ont été constatés lundi dans plusieurs directions PJ en France. A Nice, « un mouvement de débrayage pour une durée illimitée » est observé depuis lundi par l'ensemble des agents de la PJ et seules les urgences sont assurées.

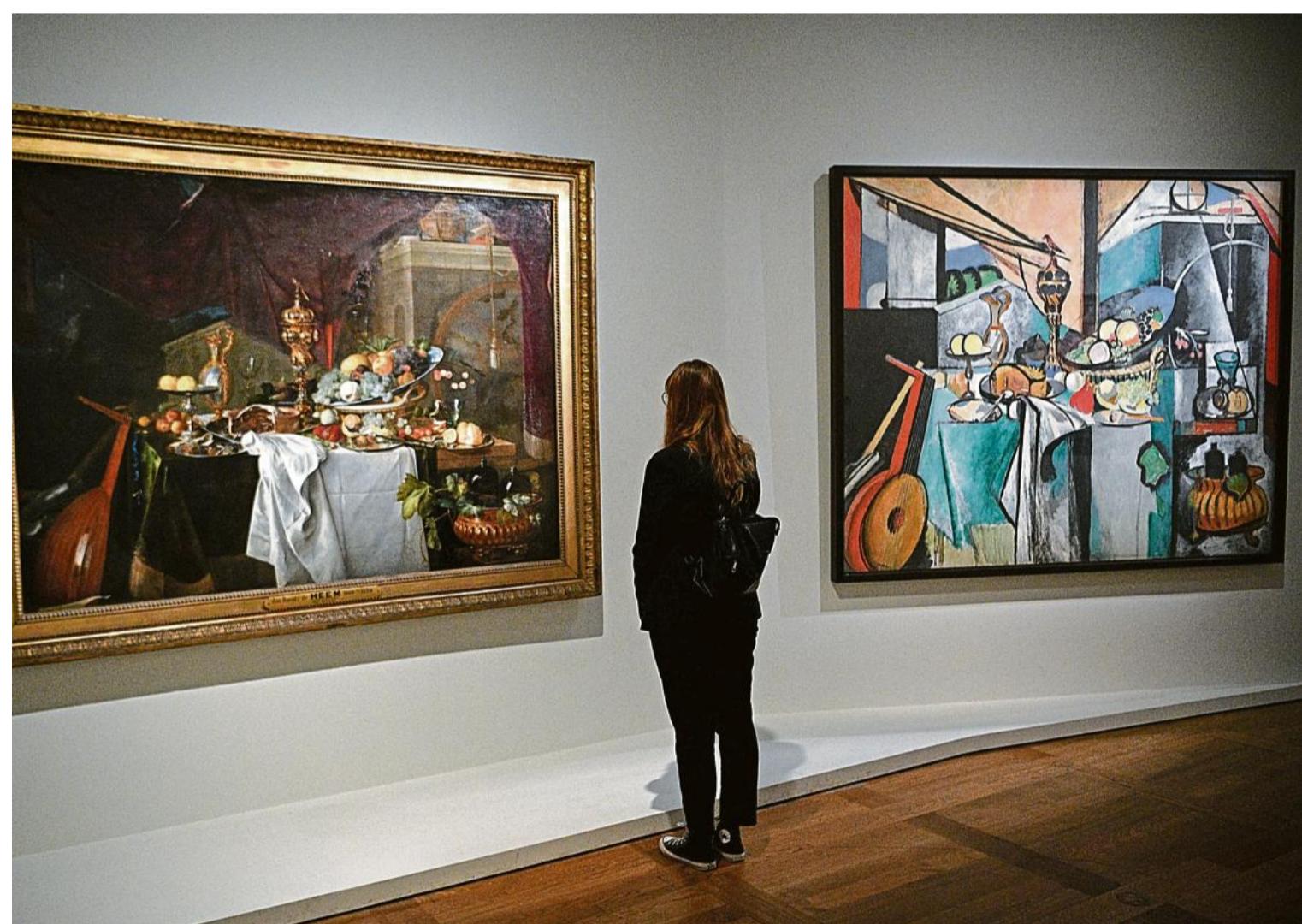
Cinq Français prisonniers en Iran

LIRAN - Cinq Français sont retenus à l'heure actuelle en Iran, selon la ministre française des Affaires étrangères Catherine Colonna. Jusqu'à présent, seuls quatre étaient officiellement reconnus par Paris : la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, Benjamin Brière et deux syndicalistes, Cécile Kohler et Jacques Paris, arrêtés en mai dernier. Téhéran avait annoncé, début octobre, l'arrestation de neuf étrangers, dont un Français, dans la vague de contestation qui secoue actuellement le pays depuis la mort de Mahsa Amini.

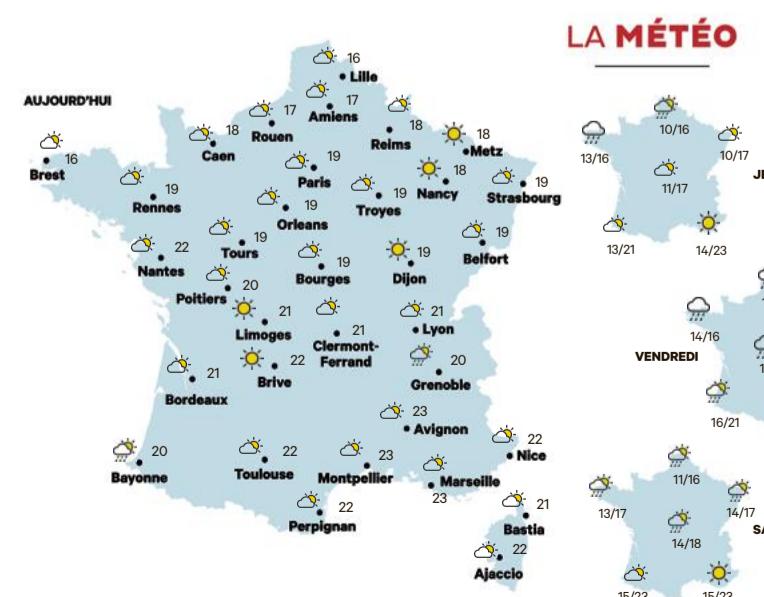
Espoir de fin de crise politique en Irak

LPROCHE-ORIENT - Le Parlement irakien tiendra jeudi une séance consacrée à l'élection du président de la République. Une première étape indispensable pour former un nouveau gouvernement et tenter de mettre fin à l'impasse politique paralytant le pays depuis les législatives du 10 octobre 2021. Dans un pays multiconfessionnel et multiethnique, habitué aux marchandages en coulisses, ces derniers mois ont été marqués par des revirements de dernière minute et des manifestations émaillées de violences meurtrières.

LA PHOTO DU JOUR



« LES CHOSES » DANS TOUS LEURS ÉTATS AU LOUVRE « La Desserte » de Jan Davidsz de Heem et « Nature morte d'après « La Desserte » de Davidsz de Heem » par Matisse sont exposées côté à côté au musée du Louvre lors de l'exposition « Les choses, une histoire de la nature morte ». Presque 300 ans de représentation de « natures mortes » séparent ces deux œuvres. De la préhistoire jusqu'à l'intelligence artificielle, le Louvre bouleverse l'art de présenter la « nature morte », par un dialogue dynamique entre notre époque et l'histoire de ce genre. Exposition à découvrir dès ce mercredi au musée du Louvre, jusqu'au 23 janvier 2023.



LA MÉTÉO

AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	5/14 ☀	9/13 ☁	12/15 ☁	10/15 ☀	12/15 ☀
ATHÈNES	16/24 ☀	15/24 ☁	16/18 ☁	15/20 ☀	14/22 ☀
BERLIN	6/15 ☀	6/17 ☁	10/17 ☁	12/17 ☀	13/18 ☀
BRUXELLES	2/16 ☀	11/16 ☁	13/16 ☁	10/15 ☀	12/16 ☀
DUBAI	23/37 ☀	23/37 ☀	23/37 ☀	22/36 ☀	22/37 ☀
FRANCFORT	5/18 ☀	9/15 ☁	11/15 ☁	12/16 ☁	14/17 ☀
HONGKONG	21/28 ☀	23/29 ☁	24/31 ☀	23/31 ☀	23/31 ☀
ISTANBUL	16/20 ☀	17/20 ☁	16/19 ☁	16/17 ☀	16/18 ☀
LONDRES	9/17 ☀	11/17 ☁	12/17 ☁	8/16 ☀	11/15 ☀
MADRID	15/23 ☀	14/24 ☁	12/25 ☀	12/26 ☀	12/25 ☀
MILAN	13/21 ☀	12/21 ☁	13/20 ☁	12/20 ☀	16/20 ☀
MOSCOU	0/10 ☁	2/9 ☁	2/8 ☁	6/10 ☀	6/10 ☀
NEW YORK	11/21 ☀	16/20 ☁	13/18 ☀	9/17 ☀	12/19 ☀
RIO DE JANEIRO	21/33 ☀	21/30 ☁	21/29 ☁	22/27 ☁	21/26 ☀
SAN FRANCISCO	13/16 ☀	13/16 ☁	13/17 ☁	13/17 ☁	14/17 ☀
SHANGHAÏ	16/21 ☀	16/23 ☁	19/23 ☁	18/23 ☁	18/22 ☀
SINGAPOUR	24/27 ☀	24/30 ☁	25/31 ☁	25/30 ☁	25/30 ☁
SYDNEY	13/18 ☀	13/18 ☁	16/19 ☁	16/20 ☁	13/19 ☀
TOKYO	17/21 ☁	16/17 ☁	16/23 ☁	16/24 ☀	17/24 ☀
TORONTO	13/18 ☀	13/15 ☁	6/12 ☁	7/13 ☁	7/12 ☁
ZURICH	10/18 ☀	9/17 ☁	11/14 ☁	13/17 ☁	12/18 ☀

avec 

LA MEILLEURE INFO MÉTÉO

TV Web Appli

Christophe Archambault/AFP

Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
5.833,2 points
-0,1258 %

DOW JONES
29.380,79 points
0,6092 %

EURO/DOLLAR
0,9758 \$
0,543 %

ONCE D'OR
1.664,7 \$
-0,7068 %

PÉTROLE (BRENT)
94,36 \$
-1,78 %

Mercredi 12 octobre 2022
www.lesechos.fr

DEVISSES | EUR/GBP 0,8736 | EUR/JPY 142,0505 | EUR/CHF 0,9699 | GBP/USD 1,1168 | USD/JPY 145,5695 | USD/CHF 0,994 | TAUX | ESTER 0,655 | EURIBOR 3 MOIS 1,319 | OAT 10 ANS 2,819 | T-BONDS 10 ANS 3,8841

Glencore traîné devant la justice par un groupe d'investisseurs internationaux

MATIÈRES PREMIÈRES

Etienne Goetz
[@etiennenegoetz](https://twitter.com/etiennenegoetz)

Le géant des matières premières Glencore peine à tourner la page des scandales. Après avoir plaidé coupable dans une affaire de corruption et de manipulation de cours, le négociant ainsi qu'une poignée d'anciens dirigeants sont poursuivis par une dizaine d'investisseurs devant un tribunal britannique. Selon des documents judiciaires, les fonds souverains Mubadala, la Kuwait Investment Authority et le fonds souverain norvégien ont porté le dossier devant la Haute Cour de Londres. Arbrdn, HSBC, Standard Life, ReAssure, British Airways Pension Trustees figurent aussi sur la liste des plaignants.

Une amende à 1,5 milliard de dollars

Aucun document judiciaire ne précise le fond du dossier, ni les allégations, mais des sources proches affirment qu'il est lié à l'amende payée en mai dernier. Le groupe a plaidé coupable devant les autorités américaines, brésiliennes et britanniques dans le cadre d'une enquête portant sur des faits de corruption en Amérique latine et en Afrique. Il a aussi été épingle pour avoir manipulé les cours d'un carburant aux Etats-Unis. Glencore a accepté de payer une amende de 1,1 milliard aux Etats-Unis et au Brésil.

Le montant exact à verser au Royaume-Uni doit encore être déterminé lors d'une audience prévue en novembre. Mais le groupe a d'ores et déjà mis de côté en provision 410 millions de dollars. Le montant total de l'amende devrait ainsi se situer autour de 1,5 milliard de dollars.

Le mastodonte coté à Londres a reconnu avoir versé des pots-de-vin pour obtenir des contrats d'exploitation du



Ashley Gilbertson/VII/Reutes-RéA

Glencore est un négociant de matières premières qui exploite aussi des mines de métaux, notamment en Afrique.

pétrole dans une série de pays comme le Nigeria, le Venezuela, le Brésil ou le Cameroun. Le groupe transférait quelques millions à des agents locaux ou des intermédiaires pour sécuriser son accès au pétrole local. Des collaborateurs demandaient par exemple 90.000 dollars soi-disant pour couvrir l'achat de journaux qui devaient être remis en main propre. Un code au sein de l'entreprise pour demander le versement de pots-de-vin. Les négociants ont également usé de leur influence auprès

des journalistes de Platts, principal fournisseur d'indice de matières premières, pour faire évoluer les cours du carburant dans le port de Los Angeles à leur faveur. Un collaborateur a par exemple envoyé un texto à un journaliste : « Marché toujours super fragile... demande faible et offre très abondante. » Les cours ont immédiatement décroché, permettant à Glencore d'enregistrer 2,1 millions de dollars de profits induits sur la séance. Au moment de l'accord, le directeur général, Gary Nagle,

avait assuré avoir « pris des mesures importantes » pour rectifier les pratiques au sein du groupe et les aligner sur les meilleurs standards de conformité et d'éthique. Le successeur d'Ivan Glasenberg avait déclaré que ce type de comportement n'avait pas sa place au sein du groupe. L'ancien directeur général, Ivan Glasenberg, et l'ancien président, Tony Hayward, sont eux aussi directement visés dans la procédure lancée par les investisseurs. ■

Publicité : Unibail crée sa propre agence pour monétiser son trafic magasin

DISTRIBUTION L'heure est au « retail media », cette façon de monétiser les données récoltées auprès de ses clients. Unibail-Rodamco-Westfield innove en créant une agence interne qui non seulement vend les espaces publicitaires de ses 55 centres commerciaux européens – en complément des ventes de son partenaire Clear Channel – mais mesure l'impact des campagnes grâce à des capteurs qui permettent de savoir si les visiteurs exposés vont dans la boutique de l'annonceur. URW compte 550 millions de visiteurs par an. // PAGE 17

L'avenir de Peugeot et Citroën en Chine suscite des interrogations

AUTOMOBILE « Politisation de la gestion des affaires », anticipation de « sanctions croisées » avec l'Occident... Les déclarations fracassantes de Carlos Tavares sur la Chine en juillet dernier ont placé les deux marques françaises en position délicate, en jetant un doute sur la volonté de Stellantis de perséverer sur place. Dongfeng, le partenaire local, peut désormais s'interroger sur la volonté de son partenaire de développer leur activité commune. De surcroît, les autorités chinoises n'ont sans doute pas apprécié qu'on les accuse d'ingérence. // PAGE 18

LES ENTREPRISES CITÉES

Apple 21
Arkéa 26
Bank North 26
Bolloré Logistics 16
Citroën 18
Clarins 17, 24
CMA CGM 16
Condé Nast 21
Credit Suisse 27
Dell Technologies 25
Dongfeng 18

Ephemera 20
Etam 16
Facebook 21
Givaudan 24
GME Resources 28
Google 21
Homa 23
Hyundai 19
JP Morgan 28
Kairos 25
Kantox 27

LDC 25
L'Oréal 17
Motional 19
N26 26
Netflix 21
Nissan 18
Nuxe 17
Oversea 16
Pattyka 24
Peugeot 18

Resto France Expert 20
Rivian 18
Sanofi 17
Shiro Games 21
Solarisbank 26
Stellantis 18, 28
Tencent 21
Uber 19
Unibail-Rodamco-Westfield 17
Virexp 25

Pierre Castel sous le coup d'un redressement de 428 millions d'euros

BOISSONS

Frank Niedercorn
— Correspondant à Bordeaux

Au-delà d'un temps pluvieux pour les vendanges, c'est surtout la météo judiciaire qui cause des soucis au groupe Castel. Son fondateur Pierre Castel, 96 ans, exilé fiscal en Suisse depuis 1981, vient de se voir infliger 415 millions de francs suisses d'arriérés fiscaux par la justice suisse, selon l'agence Bloomberg. Selon le média Gotham City, il a omis de déclarer aux services fiscaux du pays qu'il dirigeait le groupe et touchait d'importants dividendes via le Liechtenstein.

Le patriarche et sa famille pointent au dixième rang des fortunes françaises. Pierre Castel, qui est toujours, même à distance, aux commandes de son groupe, a bâti un véritable empire des boissons qui réalise un chiffre d'affaires estimé par l'hebdomadaire à 6 milliards d'euros. « Cela n'a pas de conséquence pour le groupe puisque Pierre Castel n'est plus directement impliqué au quotidien même s'il garde un œil sur son fonctionnement »,

affirme-t-on cependant au sein du groupe Castel.

Réseau tentaculaire

Poids lourds du vin en Gironde, sa société Castel Frères affichait l'an dernier un chiffre d'affaires de 677 millions d'euros. Et ce n'est qu'une petite partie des activités du groupe qui s'est très tôt imposé sur le marché de la bière en Afrique, puis des eaux minérales et des boissons gazeuses. Le groupe détient aussi les cavistes Nicolas. L'entreprise, qui n'a jamais publié ses comptes consolidés, est organisée autour d'un réseau d'environ 250 sociétés dans une quarantaine de pays, notamment en Suisse et à Gibraltar ainsi qu'au Liechtenstein avec une fondation et à Singapour avec un trust. Malgré ces montages complexes, les autorités suisses, qui ont démarré leur enquête en 2017, ont conclu, selon Bloomberg, que Pierre Castel et sa famille restaient les principaux bénéficiaires du groupe. Une enquête a également été ouverte, début juillet à Paris, pour complicité de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre contre une filiale du groupe accusée d'avoir soutenu financièrement des rebelles en Centrafrique. ■

LVMH :
les ventes
trimestrielles
proches du cap
des 20 milliards
d'euros

LUXE

Virginie Jacobberger-Lavoué
[@VJacobbergerL](https://twitter.com/VJacobbergerL)

C'était l'un des marqueurs attendus par les marchés depuis la rentrée, les investisseurs voulaient savoir comment le numéro un mondial du luxe faisait face au début du retour de la conjoncture économique mondiale, à l'inflation ou à la baisse de l'activité en Chine à cause des confinements. La réponse de LVMH (propriétaire des « Echos ») est claire : l'activité progresse toujours au galop et le groupe ne la voit pas flétrir – du moins à court terme.

Au troisième trimestre, la maison mère de Louis Vuitton, Dior ou de la nouvelle intégrée Tiffany a ouvert le bal des résultats financiers du secteur avec des ventes en hausse de 19 %, à 19,8 milliards d'euros. Le groupe de Bernard Arnault s'approche à grands pas de la barre symbolique des 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires en trois mois, et affirme sa « confiance » dans sa capacité à tenir ce rythme.

La rentabilité au rendez-vous

Malgré le retour de l'inflation et les conséquences de la guerre en Ukraine, LVMH a vu ses recettes s'élever à 56,5 milliards d'euros entre janvier et septembre, une progression de 28 % par rapport à la même période l'an dernier, déjà une année record. La croissance organique est de 20 % sur neuf mois. La rentabilité est également au rendez-vous, le bénéfice net ayant progressé de 23 % au premier semestre, à 6,5 milliards d'euros.

Mode & maroquinerie,
la division la plus
rentable, enregistre
sur neuf mois une
croissance de ses ventes
de 31 %.

Cet été, c'est l'Europe qui a dopé les résultats du groupe, grâce au retour des touristes profitant de l'envolée du dollar en provenance du Golfe et des Etats-Unis. De l'autre côté de l'Atlantique, les ventes affichent d'ailleurs une croissance inférieure à celle des six premiers mois de l'année.

Dans ce décor, la zone Asie a perdu du poids, sa part dans les ventes du groupe glissant de 36 % à 32 % depuis le début de l'année. « Partout le développement de clientèles locales participe à ces résultats solides et équilibrés. L'Europe profite en outre de forts flux touristiques », précise Jean-Jacques Guiony, directeur financier.

Mode & maroquinerie, la division la plus rentable, enregistre sur neuf mois une croissance de ses ventes de 31 % grâce aux deux locomotives Louis Vuitton et Dior. Les vins & spiritueux progressent aussi fortement, avec un bond de 23 % dans le même laps de temps. Les maisons de champagne (Moët & Chandon, Ruinart...) suivent la cadence, mais ont récemment connu des tensions sur les approvisionnements. Dans les montres et la joaillerie, mais aussi la distribution sélective, le Covid semble aussi désormais oublié. ■

La bulle du transport maritime se dégonfle à grande vitesse

● Après avoir battu des records historiques à la hausse en début d'année, le prix de transport maritime des conteneurs entre la Chine et le reste du monde s'est effondré en quelques mois.

● Et les incertitudes sont importantes pour le possible point d'atterrissement du marché en 2023.

FRET

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

Les grands armateurs mondiaux ont engrangé des bénéfices record et totalement atypiques depuis 2021, mais le point haut de leur cycle est passé depuis déjà un certain temps. Leurs fameux « superprofits » ne seront bientôt plus pour eux qu'un souvenir. Car les taux de fret maritime, clé de leur soudaine richesse, montés à des niveaux stratosphériques il n'y a pas si longtemps, s'effondrent depuis l'été à une vitesse que personne n'avait vu venir. Pour les clients chargeurs, qui négocient déjà les contrats de transport pour 2023, les mois actuels sonnent donc comme un air de revanche.

Témoin de cette extrême volatilité : l'indice SCFI (Shanghai Containerized Freight Index), qui reflète depuis 2009 les taux de fret « spot » (négociés au comptant) pour expédier des marchandises au départ des grands ports chinois vers le reste du monde, vient de passer récemment sous la barre symbolique des 2.000 dollars pour un conteneur de 20 pieds : soit 1.923 dollars au dernier pointage du 30 septembre - après avoir culminé à son sommet historique de 5.110 points en janvier dernier.

Les Etats-Unis ont surstocké
Depuis treize semaines, rien n'inverse le rythme baissier, et l'accélération est particulièrement nette, sous l'effet de sérieux vents contraires macroéconomiques : inflation galopante, crise énergétique mondiale, chute de la demande de biens manufacturés, incertitudes monétaires, conséquences multiples de la guerre en Ukraine, remontée des taux d'intérêt... De plus, les grands distributeurs, surtout américains, ont eu tendance à surstocker avant l'été, par peur des effets bien réels de la pandémie en Chine, ce qui contribue à faire piquer du nez aujourd'hui la demande de transport maritime.

« Dans tout le secteur, on anticipait un atterrissage des taux vers le premier trimestre 2023, mais tout le monde est surpris par la baisse inattendue, et toute l'industrie navigue à vue », témoigne Arthur Barillas, cofondateur et PDG d'Ovrosea, un commissionnaire de transport digital contrôlé par Bolloré Logistics. Au-delà

des tarifs d'acheminement, les experts du courtier Drewry ont revu à la baisse leurs prévisions de PIB, et celles de la demande de transport par conteneurs, ramenée à +1,5 % cette année puis +1,9 % l'an prochain. Ceux de HSBC voient même un recul des échanges mondiaux de 2 % en 2022, puis 3 % en 2023.

« Nous sommes dans un retourment du marché, et les taux spot sont en train de nous avertir, estime Paul Tourret, directeur de l'Institut supérieur d'économie maritime (Isemar) : la sortie du Covid se fait avec une crise énergétique, ce que personne n'a vraiment vu venir. Les produits finis made in China déclinent, comme la demande de biens intermédiaires. Même si le SCFI reflète plus l'inquiétude des distributeurs que celle des consommateurs, ces derniers commencent à réduire leur demande : après un été de rééquilibrage des dépenses vers l'économie récréative et touristique, il y a des perspectives d'une vraie déconsommation. »

Tous les indices en recul
L'indice SCFI ne représente certes que 10 à 15 % des volumes transportés chaque année (mais le triple de cette part pour CMA CGM), et les tarifs des routes transatlantiques, par exemple, sont plus robustes qu'en sortie d'Asie, mais il constitue pour les experts un indicateur avancé des retournements économiques.

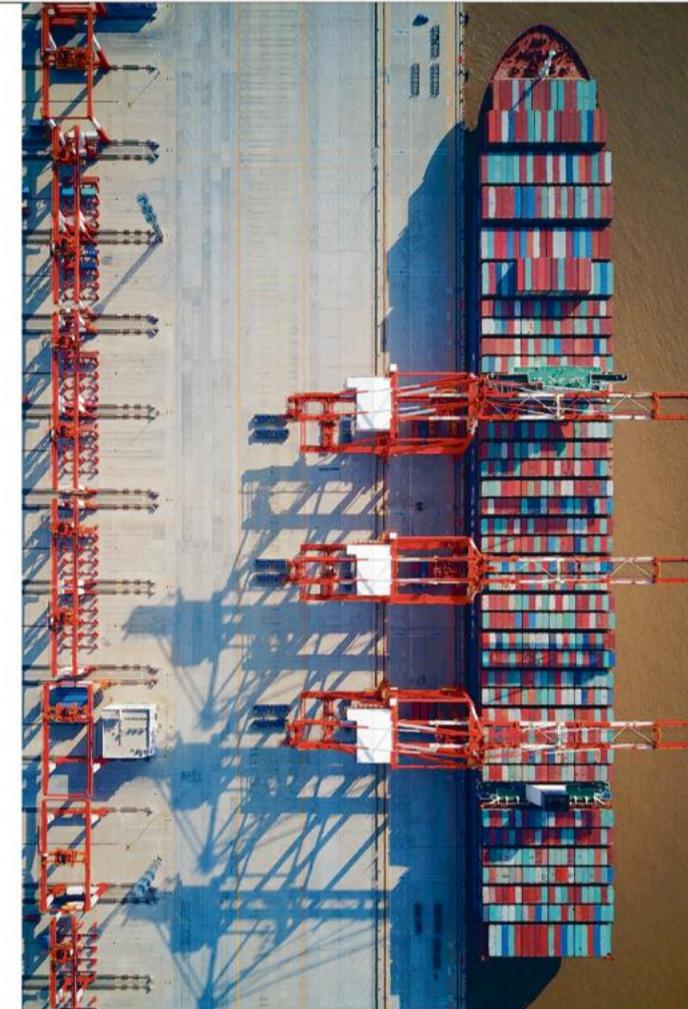
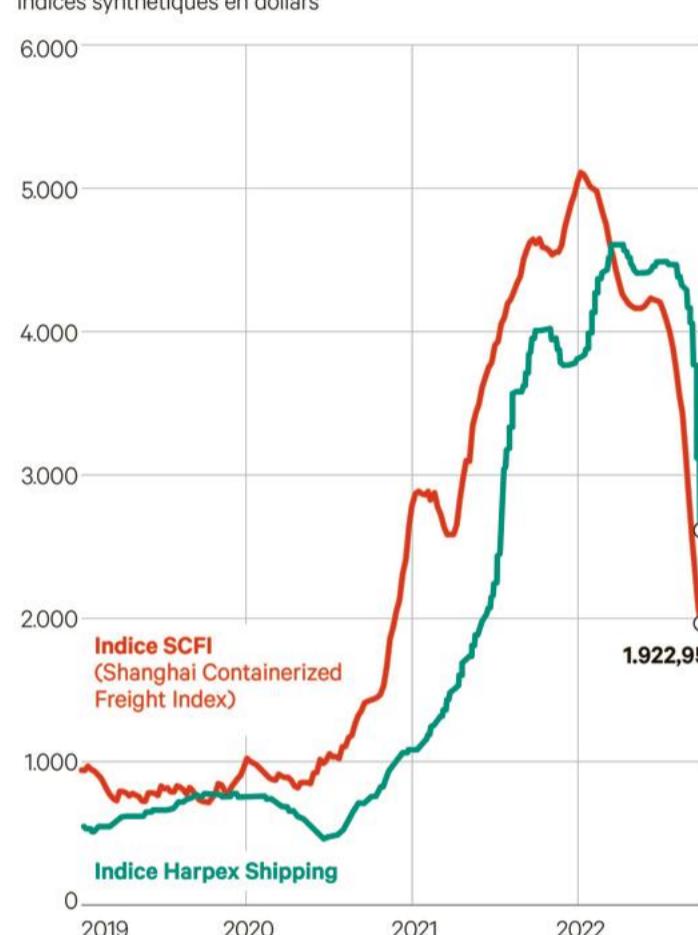
Les risques de surcapacités sont déjà dans toutes les têtes.

En outre, les autres indices de lignes régulières sont aussi orientés à la baisse : le CCFI, qui mesure tous les transports de conteneurs, tout comme le Harpex Shipping Index, qui suit les coûts de transport des produits finis par les porte-conteneurs. Les indices New ConTex, baromètres du marché de l'affrètement des conteneurs, ces « boîtes » qui étaient une denrée si rare en 2021, « sont tous baignés dans le rouge », selon le dernier rapport de New ConTex de Hambourg. Jusqu'au Baltic Dry Index qui reflète les échanges de matières premières (charbon, minerai de fer, céréales...), en chute libre en septembre.

Avec des cycles très courts, le second semestre sera donc moins pro-

Le fret maritime mondial

Indices synthétiques en dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCES : REXECODE, BLOOMBERG / PHOTO : AFP

itable que le premier pour les armateurs, et le cycle baissier va continuer. Combien de temps et jusqu'où ? Selon certains experts, la ligne de flottaison du « shipping » est à environ 10 % de rentabilité moyenne en période normale, ce qui laisse encore augurer d'une très longue descente par rapport aux taux de marge historiques de quelque 70 %...

Où se situe le juste prix du transport de conteneurs ? « A environ 2.000 dollars en moyenne pour un conteneur de 20 pieds, soit le prix du marché après la consolidation de 2016. Le prix n'est ni 8.000, ni même 4.000 dollars. Notre prix de référence ne peut pas être celui de la crise du Covid », détaille Paul Tourret. Toutefois, les armateurs ont de nombreuses dépenses additionnelles à régler à chaque rotation, depuis la flambée du prix du carburant jusqu'au péage

du canal de Suez, qui va à nouveau grimper de 15 % en janvier prochain, après deux hausses cette année. « Il faut que les taux de fret se calent à un niveau où les compagnies de lignes régulières puissent financer leurs navires, leur innovation et leur décarbonation, ajoute Arthur Barillas. L'exposition au risque est importante pour les armateurs, qui doivent payer les cycles bas avec les profits des années précédentes. »

Dès lors, les risques de surcapacités sont déjà dans toutes les têtes. A court de navires au début de la pandémie, les armateurs ont commandé aux chantiers navals asiatiques pour un total de 5 millions de boîtes « équivalent vingt pieds ». Soit plus de 27 % de la flotte actuelle en service, avec des navires qui seront livrés pour l'essentiel en 2023-2024. Au risque de faire baisser encore davantage les taux de fret. ■

Le Havre pas encore touché par la baisse des taux de fret

La baisse des tarifs maritimes a peu d'impact pour le moment sur Le Havre, premier port français de conteneurs.

Claire Garnier
—Correspondante à Rouen

Le premier port français de conteneurs retient son souffle devant la baisse brutale des taux de fret mondiaux sur certaines destinations. Jusqu'ici, Le Havre est épargné. Les volumes de conteneurs qui y ont été traités entre janvier et septembre 2022 sont presque équivalents à ceux traités sur la même période de 2021, avec une croissance de 1 % en conteneurs équivalents vingt pieds (EVP).

« Si la baisse des prix est très sensible, son impact sur l'activité du port du Havre est minime à ce jour », constate Hervé Bonis, président de l'Union maritime et portuaire du Havre qui regroupe 600 entreprises employant 32.000 salariés. « Il faut comprendre qu'une variation de quelques pourcents en volume a un effet très important sur les prix », analyse Hervé Bonis. « Le même phénomène d'élasticité prix-demande avait été observé dans l'autre sens, au cours de la période précédente avec des prix stratosphériques multipliés par 7 ou 8 alors que la hausse des volumes n'était que de l'ordre 10 %. »

Entouré de cause, le projet annoncé par TIL en juillet 2022 d'investir 700 millions sur le terminal à conteneurs Port 2000 au Havre n'est pas remis en cause. Un projet qui vise à multiplier par trois sa capacité. « Nous avons eu la semaine dernière des échanges avec la Région Normandie au sujet de la formation de nos employés et au sujet de la multimodalité ferroviaire et fluviale », confie François Guérin. « Le groupe s'apprête à passer commande de neuf portiques [pour le chargement et déchargement de conteneurs, NDLR], ce qui constitue la première étape significative du projet. » ■

Textile : Etam veut réduire sa dépendance à l'Asie

Malgré des coûts de transport en baisse, le groupe qui possède plusieurs marques de mode envisage d'ouvrir une usine en Tunisie pour contrer l'inflation générale et l'euro faible.

Virginie Jacobberger-Lavoué
@VJacobbergerL

Le retournement des prix de transport maritime pourrait freiner les ardeurs de l'industrie textile à rapprocher ses sources d'approvisionnement. Mais certains acteurs persistent dans le mouvement de raccourcissement des chaînes logistiques lancé par les premiers confinements. C'est le cas du groupe Etam : « Nous avons entrepris une évolution de nos circuits d'importation depuis plusieurs années, avec le

souhait de réduire notre dépendance à l'Asie et tout particulièrement à la Chine. Nous avons réussi à accroître notre réactivité grâce à ce « nearshoring », explique Laurent Milchior, PDG du groupe Etam qui détient la marque éponyme ainsi qu'Undiz, Ysé, Livy et Maison 123. Celui-ci a recentré ses approvisionnements sur la zone Europe et le bassin méditerranéen.

Aujourd'hui, il annonce envisager l'ouverture d'une usine de fabrication en Tunisie qui sera consacrée à toutes les marques. Pour le patron du groupe Etam, le contexte inflationniste a encore plus contribué à valider cette stratégie : « Nous voulons maximiser la performance de vente du produit versus son coût d'achat ; la dépréciation de l'euro a induit 15 % de hausse du prix d'achat de nos produits », précise-t-il. Mais Laurent Milchior reconnaît par

ailleurs que « depuis l'été, on observe une baisse de nos coûts de transport ». **Recul de l'avion**

Cela s'explique par la conjonction de deux facteurs : « D'une part, les tarifs des conteneurs Asie-Europe qui sont en baisse de 45 % à la suite d'un ralentissement de la demande de transport depuis mai. D'autre part, le poids de l'aérien qui, dans notre mix transport, est en réduction grâce, notamment, à une meilleure visibilité sur les temps de transit maritime », poursuit-il. Pour le patron d'Etam, le changement est net. « Le poids de l'aérien sera cette année pour le groupe à moins de 10 %, en comparaison des pics à 20 % que nous avions connus fin 2021 et début 2022 », assure-t-il.

La filière textile n'est pas encore gagnée par un vaste mouvement de relocalisation même si davantage d'acteurs du secteur ont fait de cet

enjeu une priorité depuis l'après-pandémie. Globalement, les sites de production et les réseaux de distribution ont été délocalisés à des milliers de kilomètres contribuant à faire de la mode une des industries les plus énergivores et polluantes.

Dans l'Hexagone, le textile emploie près de 100.000 salariés, c'est sept fois moins qu'il y a une quarantaine d'années, lorsqu'on commençait à s'inquiéter du pivot de la production vers l'Inde, du Bangladesh, de l'Asie du Sud-Est. Des décennies avant l'entrée de Chine (2001) à l'OMC. A l'exception du luxe et des vêtements techniques (professionnels), l'industrie textile repose essentiellement sur une production mondialisée. La concurrence des nouveaux venus de la fast fashion (H & M, Zara...) puis de l'ultra-fast fashion (Shein, Primark...) a encore accentué le phénomène. ■

L'investissement de MSC pas remis en cause

Et de préciser que si l'activité vers l'Asie - soit la moitié de l'activité du port du Havre - est impactée par un tassement des volumes, ce n'est

Le bio résiste dans la cosmétique

- Les ventes de cosmétiques bio ne faiblissent pas alors que cette catégorie de produits est délaissée dans d'autres secteurs comme l'alimentation.
- Offre étoffée, des ingrédients naturels ou made in France ont séduit 8,1 millions d'acheteurs supplémentaires depuis 2015.

COSMÉTIQUE

Virginie Jacoberger-Lavoué
@VJacobbergerL

Le bio ne connaît pas de tendance baissière sur le marché de la beauté alors que cette catégorie de produits est victime d'un coup de mou dans d'autres secteurs tel que l'alimentation. « Le marché tient la corde car l'offre s'est étoffée. Il y a plus de 15.000 produits cosmétiques labellisés bio et, par ailleurs, les réseaux de distribution sont nombreux », indique Nicolas Bertrand, directeur de Cosmétbio, association française de cosmétiques bio regroupant plus de 730 marques et se distinguant par un label du même nom.

En France, les adeptes des produits de soins bio sont pourtant des acheteurs récents. A « 77 %, ils en achètent depuis moins de cinq ans », révèle une étude Ifop menée à l'initiative de Cosmétbio.

Les produits de soins pour le visage et pour les cheveux sont les plus plébiscités, suivis par les produits pour le corps alors que les parfums et eau de toilette présentent peu. « Il n'y a pas ou peu de volatilité de la clientèle, le bio reste une valeur sûre », analyse un acteur de la distribution. Plus de la moitié des consommateurs de produits bio y ont consacré un budget plus élevé au cours des derniers mois. Le panier moyen est en hausse depuis 2020. Un acheteur sur deux a augmenté ses achats. « Aujourd'hui, 71 % des consommateurs de produits bio y consacrent un budget moyen mensuel de 20 euros », explique Mélanie Hanoteau de l'Ifop.

Stabilité des ingrédients

L'Oréal a développé son offre de produits bio à travers plusieurs marques. Le numéro un de la beauté détient ainsi Sanoflore entièrement certifié bio depuis 1986. Il répond aussi à cette demande croissante avec une gamme de produits Garnier (Garnier Bio) qui comprend une offre de soins d'hygiène et capillaires ainsi que des soins pour la peau. L'Oréal a également voulu innover dans ce secteur en lançant une gamme de maquillage avec la marque La Provençale Bio. « En raison de la problématique de la stabilité des ingrédients, c'était la catégorie de produits la plus complexe, un défi », indique-t-on chez L'Oréal.

Le groupe Nuxe n'a, lui, cessé d'enrichir sa gamme Nuxe Bio. La vingtaine de ces produits de soins sont tous certifiés par Ecocert grâce à des formules « contenant 99 % d'ingrédients d'origine naturelle et en moyenne 65 % d'ingrédients cosmétiques issus de l'agriculture biologique », insiste la marque à propos de cette gamme exclusive fabriquée en France. Clarins a développé depuis plus de trois ans My Clarins, une marque destinée aux jeunes qui revendique l'utilisation d'ingrédients essentiellement naturels.

Des PME comme Léa Nature, surtout ancrée dans l'alimentaire bio mais qui détient des cosmétiques So'Bio étic, Natessance... ont lancé avec succès des gammes de produits de soins bio. Le groupe L'Occitane est présent sur le bio avec Melvita alors que Marionnaud a

« Aujourd'hui, 71 % des consommateurs de produits bio y consacrent un budget moyen mensuel de 20 euros. »
IFOP

commercialisé sa propre gamme de produits dits Green, tous fabriqués en France.

Selon le sondage Ifop, le « levier d'attractivité de ces produits est le prix », considéré comme « moins élevé » par 32 % des acheteurs de produits bio. Pour un quart des acheteurs français de produits de soins bio, la présence d'un « label » est incitative et constitue « un gage sur la formulation ». Selon Kantar, les GMS (grandes et moyennes surfaces) constituent le premier réseau de distribution des cosmétiques bio avec des marques qui cartonnent comme So'Bio étic. Dans les parfumeries, où 20 % des produits de soins sont vendus, la tendance bio se maintient également. Selon Kantar, le marché des cosmétiques bio et naturels a séduit depuis 2015 « plus de 8,1 millions d'acheteurs supplémentaires ». ■



Nuxe, la marque fondée par Aliza Jabès, a développé une gamme de produits bio fabriqués en France. Photo DR

So'Bio étic, championne des grandes surfaces

La marque bio et éthique de la Compagnie Léa Nature détient 30 % des parts de marché dans la grande distribution. L'aboutissement d'un combat démarré en 1994 avec la marque Floressance, à l'origine du groupe de Charles Kloboukoff.

Léa Delpont
—Correspondante à Lyon

Alimentation, hygiène, beauté, la Compagnie Léa Nature est sur tous les fronts de la consommation bio en supermarchés, pour la rendre accessible au plus grand nombre. Le groupe est né des cosmétiques aux plantes Floressance, la marque pionnière qui défricha les rayons en 1994.

Mais c'est sa petite sœur So'Bio étic, lancée en 2008, qui est aujourd'hui numéro un des ventes en grandes surfaces. L'éthique en prime, puisqu'elle a réussi ce tour de force sans renoncer aux principes du commerce équitable. La

marque génère 80 millions d'euros de ventes en magasins et représente 10 % du chiffre d'affaires du groupe en sortie d'usine.

Une usine de cosmétiques flamboyant neuve, construite en 2019 à La Rochelle, le fief de l'entreprise philanthropique de Charles Kloboukoff, pour accompagner la croissance d'un marché nourri par la méfiance envers les molécules de synthèse.

« Les produits d'hygiène et de beauté bio en grandes surfaces pesaient 70 millions d'euros en 2016, à peine 1,2 % du marché de la cosmétique dans ces magasins. Leur part a quadruplé depuis, avec un montant de 275 millions d'euros, dont 30 %

pour So'Bio étic », explique Julien Ribault, directeur marketing de la division cosmétique chez Léa Nature.

La gamme de 356 références formulée avec 98 % d'ingrédients d'origine naturelle, dont 10 % minimum sont certifiés biologiques, répond à la charte Cosmétbio et au-delà, puisqu'elle s'emploie à remplacer les dérivés controversés d'huile de palme dans les agents moussants des gels douches et shampoings.

Moins de publicité que L'Oréal

Les principes actifs sont l'huile d'argan, de coco, de ricin, d'amande douce, le jus d'aloe vera, la fleur de lotus et de lupin, le lait d'ananas. Ils proviennent autant que possible de filières solidaires et équitables au Maroc, au Brésil ou au Burkina Faso. Un surcoût assumé pour défendre les valeurs sociales et environnementales revendiquées par Léa Nature depuis trente ans.

Le groupe Léa Nature, qui emploie 2.000 salariés, est le pre-

mier contributeur européen du fonds 1 % pour la Planète. Il défend aussi le made in France : tous les produits So'Bio sont fabriqués en Charente-Maritime, à l'exception de quelques vernis, rouges à lèvres et crayons. Cette unité de production est équipée de la première station d'épuration naturelle pour le traitement d'effluents industriels issus de la cosmétique, en France.

« Et pourtant, on n'est pas plus cher que L'Oréal », revendique Julien Ribault. « Les marges sont réduites, les négociations serrées avec les distributeurs. Mais surtout, on dépense moins d'argent en publicité et il y a moins de dorures sur nos packagings éco-conçus. »

« Les produits sans compromis ont répondu aux attentes des consommateurs en quête de sensorialité et d'efficacité », assure-t-il. So'Bio étic occupe la quatrième place, toutes marques confondues, du marché du visage – le segment roi : « C'est le signe de confiance ultime car on applique les crèmes sur la peau sans les rincer ». ■

80

MILLIONS D'EURS

Le chiffre d'affaires généré par la marque en magasin.

Unibail crée une agence média pour monétiser le trafic de ses centres

DISTRIBUTION

Westfield Rise est une structure de « retail media » comme en possède déjà Casino et Carrefour.

L'agence combinera la commercialisation de panneaux publicitaires numériques avec l'observation des visiteurs qui les regardent.

Philippe Bertrand
@BertrandPhilippe

Chose promise, chose due. Jean-Marie Tritant a promis une nouvelle source de revenus aux investisseurs d'Unibail-Rodamco-Westfield dont il assume la présidence du directoire. Il lance ce mercredi Westfield Rise. Cette agence interne de « retail media », dont les bureaux se répartissent entre Paris et Londres et la cinquantaine de salariés dans les 11 pays d'Europe dans lesquels la foncière est implantée, ne copie pas RevelanC du groupe Casino ou Carrefour Links, qui vendent essentiellement des données.

Rise se veut l'acronyme de « Reinventing Immersive Shopping Experience » : réinvention de l'expérience d'achat en immersion. Tout un programme. L'agence combine la commercialisation de panneaux publicitaires numériques avec l'observation des visiteurs qui les regardent. Unibail-Rodamco-Westfield possède 1.700 panneaux au sein des 55 centres qui sont implantés dans 11 pays d'Europe. En France, la foncière a racheté ceux que son partenaire Clear Channel y avait installés. Certains dispositifs comme le « Digital Dream » des 4 Temps, à la Défense, forment une vaste couronne d'images au-dessus d'un atrium, à 360 degrés ou presque.

Escaliers habillés

Clear Channel, comme son concurrent JCDecaux sur certains sites, demeure partenaire de la foncière et poursuit la commercialisation de ces écrans. West-

field Rise glissera ses propres clients au milieu de ceux des afficheurs. « Notre inventaire [le total des publicités qui peuvent être diffusées sur un écran, NDLR] n'est pas vendu à 100 % », précise Caroline Puechoultres, directrice générale de la stratégie client d'Unibail-Rodamco-Westfield. La nouvelle structure ne vend pas que des écrans aux marques. Elle y ajoute des dispositifs événementiels qui habillent aux couleurs de l'annonciateur des espaces entiers d'un centre commercial, des escaliers aux garde-fous. Des boutiques éphémères s'y associent à la demande.

Le bonus de l'offre de la foncière se cache dans un système de capteurs qui suivent les visiteurs. La CNIL a donné son accord. L'anonymat est préservé. Cette innovation repère et compte les visiteurs exposés à la publicité qui se rendent dans la boutique dans laquelle la marque de l'annonciateur est vendue. L'impact de la campagne est ainsi mesuré avec précision. La FNA, avec Havas Media et Clear Channel, a ainsi, au cours d'un test, échelonné l'efficacité de plusieurs annonces différentes.

550 millions de visiteurs
« L'intérêt de Westfield Rise, c'est une proposition qui combine numérique et physique. Cela souligne la valeur de nos centres », argumente Candice Mayer-Gillet, directrice générale de l'agence. Unibail-Rodamco-Westfield recense 550 millions de visiteurs par an dans ses sites européens. La fréquentation a baissé pendant le Covid en raison des fermetures sanitaires. Elle remonte et ne sera plus en France inférieure que de 5 % au niveau de 2019.

La nouvelle activité a généré 30 millions d'euros de revenus nets en 2021. Le chiffre grimpera à 75 en 2024. Des annonceurs comme Disney, Samsung ou le spécialiste du paiement fractionné Clearpay ont déjà joué le jeu. L'objectif que Jean-Marie Tritant a annoncé est 200 millions en 2030. Unibail-Rodamco avait célébré fin 2021 le rachat de Westfield avec la multidiffusion d'un concert de Lady Gaga qui illustre la capacité de son réseau de centres à créer l'événement. ■

à suivre

Ecowatt : cent grandes entreprises promettent « l'exemplarité »

ÉNERGIE Près de cent grandes entreprises françaises de tout secteur – du logement au transport en passant par les médias, la grande distribution ou l'agroalimentaire –, ont adhéré au dispositif Ecowatt, les engageant à être « exemplaires » durant l'hiver en réduisant leur consommation électrique et en informant leurs clients en cas de tensions sur le réseau.

Les Echos
Le Parisien
ANNONCES

Diffusez vos publications judiciaires dans Les Echos

annonces.lesechosleparisien.fr

01 87 39 70 08

Nissan quitte la Russie et plombe les finances de Renault

AUTOMOBILE

Le partenaire de Renault va céder ses opérations, et notamment son usine de Saint-Pétersbourg, à un institut public russe.

Cette cession va entraîner une charge exceptionnelle dans ses comptes et donc une contribution négative dans ceux de son principal actionnaire.

Yann Rousseau
@yannsan
- Correspondant à Tokyo

Pressés ni par leurs actionnaires, ni par l'opinion publique nipponne, ni par Tokyo, les grands constructeurs japonais faisaient le dos rond depuis des mois en Russie.

Alors que leurs concurrents occidentaux avaient organisé, souvent sous la pression de leurs gouvernements ou de mouvements de soutien à Kiev, une sortie rapide du marché russe après l'attaque, fin février, de l'Ukraine par les troupes de Moscou, les industriels japonais avaient, eux, simplement suspendu leurs activités dans le pays. Mais l'enlisement de la crise – qui paralyse leur approvisionnement en pièces détachées et complique leur financement local – vient finalement de les pousser à accepter un retrait complet du marché russe.

Chute du titre français

Mardi, Nissan, le partenaire Renault, a annoncé qu'il allait céder toutes ses opérations locales, et notamment son usine d'assemblage de Saint-Pétersbourg, à l'institut de recherche public Nami. Le constructeur, qui employait environ 2.000 personnes sur place, va maintenir, pendant quelques semaines encore, ses équipes de vente, jusqu'à l'épuisement de ses stocks. Il n'assurera plus ensuite que la maintenance promise à ses clients russes.

Le groupe a précisé, dans un communiqué, que cette cession allait entraîner une charge exceptionnelle



Avec ce retrait de Russie, Nissan s'inscrit dans la stratégie adoptée par tous les constructeurs nippons. Photo Olga Maltseva/AFP

d'environ 100 milliards de yens (soit 700 millions d'euros) dans ses comptes 2022-2023. Automatiquement, cette opération « se traduira dans le résultat net de Renault Group du second semestre 2022 par une contribution négative estimée à 331 millions d'euros (avant retraitements IFRS) », a indiqué, de son côté, le groupe français, qui détient toujours 43 % de Nissan et qui traverse une mauvaise passe financière. Surpris par cette annonce, les investisseurs ont fait chuter, à la Bourse de Paris, le titre de Renault de 4,7 %. Le Losange avait déjà enregistré une lourde perte de 2,2 milliards lors de la cession d'Avtozav au même organisme public russe.

Comme l'avait fait Renault au printemps, Nissan a négocié, avec sa sortie, une clause qui lui permettrait, théoriquement, de racheter ses actifs aux autorités russes pendant une période de six ans. Mais les analystes

en doutent fortement. Si la Russie n'absorbaît, chaque année, qu'environ 50.000 véhicules de la marque Nissan, elle avait pris, depuis 2009, une place dans son architecture de production globale. L'entreprise avait inauguré, cette année-là, en grande pompe, une petite usine en présence de Carlos Ghosn, alors patron de l'alliance Renault-Nissan et de Vladimir Poutine, alors Premier ministre. Jusqu'à l'enclenchement de la guerre, le site assemblait des Qashqai, des X-Trail et des Murano.

Des Japonais peu politisés

Avec ce retrait, Nissan s'inscrit dans la stratégie adoptée par tous les constructeurs nippons. Fin septembre, Toyota avait été le premier à annoncer son départ de Russie. Le numéro un mondial avait expliqué qu'il n'anticipait, à moyen terme, aucune amélioration des conditions de production sur place et qu'il

était donc contraint de fermer son usine de Saint-Pétersbourg, où il assemblait 80.000 voitures par an. Il n'avait, lui, négocié aucune « reprise » par un acteur local.

S'ils n'ont encore rien formalisé, les groupes Mazda et Mitsubishi finalisent aussi leurs négociations en vue d'un retrait complet du pays. Beaucoup moins « politisées » que leurs homologues occidentales, les entreprises japonaises n'ont pas massivement quitté la Russie après l'invasion de l'Ukraine et continuent de définir leur stratégie en fonction de « facteurs » économiques.

Même si le gouvernement japonais a fermement condamné l'attaque russe, il a, pour l'instant, refusé de renoncer à ses grands investissements gaziers et pétroliers sur place ainsi qu'à ses approvisionnements en gaz naturel russe, qui représentaient, avant la crise, 9 % de ses importations annuelles de gaz. ■

Peugeot et Citroën en position délicate en Chine

AUTOMOBILE

Les récentes déclarations de Carlos Tavares sur la Chine fragilisent les deux marques françaises sur cet immense marché, en jetant un doute sur la volonté de Stellantis de persévéérer sur place.

Frédéric Schaeffer
- Correspondant à Shanghai et Lionel Steinmann
@lionelSteinmann

Carlos Tavares n'a pas sa langue dans sa poche, ce qui en fait l'un des patrons les plus écoutés de l'industrie automobile. Mais les sorties du directeur général de Stellantis embarrassent parfois ses troupes, et celle qu'il a faite fin juillet concernant la Chine pourrait bien compliquer la vie de Peugeot et Citroën sur ce qui est devenu le premier marché automobile de la planète.

« Pour des acteurs occidentaux, vendre des véhicules en Chine devient de plus en plus difficile », a affirmé le dirigeant portugais à l'occasion de la présentation des résultats semestriels.

Il dénonçait « une politisation de la manière de gérer les affaires », qui l'aurait conduit à fermer la coentreprise montée par Jeep (une des marques de Stellantis) avec le constructeur local GAC, contrôlé par l'Etat. Le partenaire local n'aurait pas respecté l'accord qui devait faire passer Jeep de 50 % à 75 % du capital, un revirement sur instruction de Pékin, laisse entendre Carlos Tavares.

Signe que le sujet est sensible, les représentants du groupe en France ne s'autorisent aucun commentaire. « A ce stade, c'est "business as usual", on n'a pas vu d'inflection dans les ventes », lâche tout de même un cadre.

Comme le note un bon connaisseur du secteur, « si Tavares s'est autorisé cette sortie, c'est qu'il n'a pas grand-chose à perdre ». Les ventes de PSA et Fiat Chrysler ont en effet dégringolé ces dernières années en Chine, et leur fusion, début 2020, pour créer Stellantis n'a pas changé grand-chose. Si l'année 2021 a marqué un rebond (les ventes de DPCA ont doublé pour atteindre 100.000 exemplaires), le quatrième

0,5 %
DE PART DE MARCHÉ
Poids de Stellantis, quatrième constructeur mondial, sur le marché chinois.

constructeur mondial ne détient que 0,5 % du marché chinois.

Des représailles de Pékin n'auraient donc qu'un impact limité sur les comptes du groupe. Les propos de Carlos Tavares, à l'inverse, ont sans doute été appréciés aux Etats-Unis, où le groupe tire la majorité de ses bénéfices.

A l'échelle de Peugeot et Citroën, les enjeux sont plus élevés. Les deux marques s'efforcent depuis des années de développer leurs ventes hors d'Europe. Citroën vise par exemple 500.000 ventes par an hors du continent à l'horizon 2030, et le rétablissement des ventes en Chine représentait jusqu'ici un jalon majeur pour y parvenir.

Le pragmatisme chinois
Jean-François Dufour, cofondateur du centre de ressources Sinopole, ne croit pas à des rétorsions de la part des autorités chinoises.

« La gestion des affaires est effectivement de plus en plus en politisée, mais la partie chinoise est d'abord guidée par son intérêt, explique l'expert. Jeep, dont l'image reste très liée à l'armée américaine, avait peu de chances de prospérer en Chine dans le contexte de tension avec les Etats-Unis. Pour autant, le gouvernement chinois ne souhaite pas que

« Si Tavares s'est autorisé cette sortie, c'est qu'il n'a pas grand-chose à perdre. »
UN CONNAISSEUR DU SECTEUR

Stellantis soit totalement absent de son marché. » Cela laisserait une chance à Peugeot et Citroën, qui restent les seules marques du groupe à opérer deux usines sur place. Une condition indispensable pour exister pour elles. « Miser sur des importations, comme Carlos Tavares compte le faire désormais avec Jeep, peut fonctionner pour des véhicules haut de gamme, pas pour ceux de Peugeot et Citroën, affirme Jean-François Dufour. S'ils doivent renoncer à produire localement, il leur faudra quitter le marché. »

Mettre fin aux dissensions
Chez DPCA, une nouvelle répartition des rôles a été annoncée en mars dernier, lors de la présentation

blème « en l'espace de trente jours », sans que cela ne pèse trop sur ses finances. La déconvenue pourrait donc être mineure pour un groupe soutenu par Amazon – à qui il doit livrer 100.000 fourgonnettes d'ici à 2030 – et qui dort sur une montagne de cash de 15 milliards de dollars, après sa très fructueuse cotation de 2021. Mais elle s'ajoute à une série d'accrocs qui ralentissent sérieusement la montée en cadence du groupe.

Comme d'autres petits constructeurs, et beaucoup plus que Tesla – illustre aîné à qui l'on comparait Rivian il y a encore quelques mois –, la société a particulièrement souffert de la pénurie de semi-conducteurs qui affecte l'industrie automobile. Elle doit, en outre, composer avec des soucis manifestes de production : ce rappel est déjà le troisième de l'année, après un problème d'air bag au printemps et une question de ceinture de sécurité en août.

Erreurs stratégiques
Conséquence directe : le californien n'envisage plus que 25.000 unités produites en 2022, contre 50.000 initialement, et n'en a sorti, pour l'heure, que 14.000 de ses usines. Rivian a aussi commis des erreurs stratégiques, en augmentant le prix de véhicules déjà commandés puis en faisant machine arrière devant la colère de ses clients. Ses atermoiements se sont traduits par une perte cumulée de 3,3 milliards de dollars pour le seul premier semestre... et un chiffre d'affaires de 460 millions. De moins en moins confiants, les investisseurs ont, eux, vendu leurs actions en masse.

Lundi, pour la première séance depuis l'annonce du rappel, Rivian a encore clôturé en chute de 7,3 %. Le groupe ne pèse plus que 28,8 milliards en Bourse, et a perdu 75 % de sa valeur depuis son introduction en Bourse.

Lire « Crible »
Page 34

L'année noire de Rivian, le grand partenaire d'Amazon

AUTOMOBILE

Le constructeur californien de fourgonnettes électriques essuie un nouveau déboire.

Un problème de direction détecté sur quelques véhicules tire son titre encore à la baisse.

Basile Dekonink
@Bdekink

Des problèmes d'approvisionnement, des retards dans la production, des objectifs revus à la baisse, le titre chahuté en Bourse. Et, désormais, le rappel de la quasi-totalité des véhicules déjà livrés : 2022 tourne à l'annus horribilis pour Rivian, le constructeur californien de véhicules électriques.

Dans une lettre adressée vendredi à ses clients, le patron du néoconstructeur, RJ Scaringe, indique que sur « un petit pourcentage » de véhicules, une fixation de la direction n'a « pas été suffisamment ajustée », ce qui peut, « en de rares circonstances », faire perdre le contrôle de la direction. Le rappel concerne quelque 13.000 pick-up R1T et SUV R1S, les deux modèles mis en production par Rivian.

Une montagne de cash
Le constructeur a relevé jusqu'ici sept incidents de ce type sans qu'il n'y ait, à sa connaissance, de blessés. Il s'engage par ailleurs « à réparer ce problème aussi rapidement que possible sur tout véhicule affecté » ; la réparation peut être faite « en quelques minutes » et le groupe

-75 %
DE VALEUR

Perte du groupe depuis son introduction en Bourse.

tion du plan stratégique du groupe. Dongfeng gère désormais les ventes de Citroën, alors que Stellantis pilote celles de Peugeot. Il s'agit de mettre fin aux dissensions qui ont fini par saper les performances commerciales de la coentreprise.

« Tavares donnait comme instruction de privilégier les marges quitte à sacrifier les volumes, comme en Europe, alors que Dongfeng prônait l'approche inverse, pointe un expert du marché. Du coup, les équipes sur place étaient un peu perdues. »

La clarification des responsabilités semble profiter à Citroën, dont les ventes remontent nettement depuis deux ans, après avoir chuté à 20.000 voitures seulement en 2020. Les prises de décision incombe beaucoup plus qu'avant à des locaux, un parti pris revendiqué par Vincent Cobée, le patron de Citroën, pour mieux répondre aux besoins du marché. De fait, la plupart des cadres français de DPCA qui ont été rapatriés de Wuhan au moment de la crise Covid, au printemps 2020, n'ont pas été remplacés, rapporte un expert local. Dans les faits, le pilotage de la coentreprise serait désormais assuré par Dongfeng. Au risque d'accroître l'impression que la Chine n'est plus une priorité du groupe. ■



Uber a fait le choix de s'allier avec Motional, une coentreprise entre l'équipementier américain Aptiv et le constructeur coréen Hyundai.

Uber replonge dans la course chaotique vers les robotaxis

TRANSPORT

L'entreprise californienne a annoncé un partenariat avec la start-up Motional pour transporter des passagers dans plusieurs villes américaines.

Pour Uber, cette alliance représente un tournant stratégique.

Hortense Goulard

Twitter: @HortenseGoulard

— Correspondante à San Francisco

Deux ans après la vente de sa branche voiture autonome, Uber est de retour dans le jeu des robotaxis. Mais cette fois, l'entreprise californienne a fait le choix de s'allier avec Motional, une coentreprise entre l'équipementier américain Aptiv et le constructeur coréen Hyundai, pour mettre des voitures autonomes à la disposition de ses clients aux Etats-Unis.

Le partenariat s'étendra sur dix ans. Le but est de déployer cette technologie dans les principales villes d'Amérique du Nord, mais les deux entreprises n'ont pas encore dévoilé où ces voitures seront disponibles en premier. L'année dernière, Uber et Motional avaient commencé à tester une offre com-

merciale de robotaxis à Santa Monica, dans la banlieue de Los Angeles. Ce sont des Hyundai Ioniq 5, un SUV électrique, qui seront mis à la disposition des clients d'Uber.

Gouffre financier

Ce n'est pas la première fois que l'entreprise créée par Travis Kalanick tente de s'attaquer au marché de la voiture autonome. Cette technologie lui permettrait de faire baisser ses coûts en évitant de rémunérer des chauffeurs, et donc d'augmenter ses marges. L'entreprise californienne avait lancé sa branche Uber ATG en 2015, avec pour ambition de déployer ses voitures autonomes dans 13 villes aux Etats-Unis d'ici à 2022.

Mais ses efforts pour développer une voiture entièrement autonome lui coûtaient cher – 20 millions de dollars par mois en 2016 –, et n'ont pas abouti aussi vite que prévu. La technologie représentait en outre un risque pour la marque. En 2018, l'une des voitures autonomes d'Uber a renversé une passante à Tempe, en Arizona, qui est morte de ses blessures.

Pour se débarrasser de ce gouffre financier, Uber a revendu sa division à Aurora en 2020. Dans cette opération, Uber a investi 400 millions de dollars dans la start-up. L'entreprise située à San Francisco a par ailleurs récupéré 26 % des actions de la start-up, ce qui continue à peser sur ses comptes. Grâce à l'alliance avec Motional, Uber

espère pouvoir proposer le même service à ses clients, sans investissements coûteux et avec moins de risque pour son image. « Même si cela n'arrive pas du jour au lendemain, nous nous attendons à ce que les véhicules autonomes constituent une partie importante de notre écosystème de transport et donc d'Uber au fil du temps », a expliqué Noah Zych, responsable de la conduite autonome chez Uber.

Service de livraison

Ce n'est pas la seule expérience de ce type pour l'entreprise californienne. En décembre 2021, elle a annoncé qu'elle lançait, avec Aurora, un service de livraison de

« Même si cela n'arrive pas du jour au lendemain, nous nous attendons à ce que les véhicules autonomes constituent une partie importante de notre écosystème de transport... »

NOAH ZYCH
Responsable de la conduite autonome chez Uber

colis entre Houston et Dallas, par le biais de sa plateforme de livraison Uber Freight. Mais, pour l'instant, cette période d'essai n'a pas donné lieu à un partenariat de plus longue durée entre les deux entreprises.

Concurrence

Avant Uber, Motional s'était déjà allié à Lyft, son rival aux Etats-Unis. Les deux entreprises ont commencé à déployer un service de robotaxis à Las Vegas, même si ce dernier n'est pas encore disponible pour le grand public. Lyft a également signé un partenariat avec Argo AI, une start-up de véhicules autonomes qui a le soutien financier de Ford et de Volkswagen.

A Miami et à Austin, les clients de Lyft ont l'option de choisir une voiture autonome pour leurs trajets. L'application permet de déverrouiller la voiture quand elle arrive, de la faire démarrer et d'appeler le service client en cas de problème. Mais pour l'instant, il y a toujours deux humains dans la voiture, l'un sur le siège du conducteur et un autre sur celui du passager, à l'avant. Argo AI n'a en effet toujours pas reçu l'autorisation nécessaire pour opérer un service commercial entièrement autonome. C'est le cas, en revanche, de son concurrent Cruise, qui a lancé un service de ce type à San Francisco en juillet. Seuls une trentaine de véhicules assurent pour l'instant ce service, uniquement de nuit et dans une partie de la ville. ■

Dernière ligne droite pour la filière déchets du BTP

BTP

Prévue pour le 1^{er} janvier 2023, la mise en place de la nouvelle filière de collecte, tri et valorisation des produits et matériaux de construction du secteur se précise.

Le bâtiment produit annuellement 42 millions de tonnes de déchets.

Christophe Palierse
Twitter: @cpalierse

Le compte à rebours est lancé. La mise en œuvre de la nouvelle filière de collecte, et valorisation des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment approche,

tout est censé être prêt d'ici au 1^{er} janvier 2023. Les pouvoirs publics ont d'abord agréé les trois premiers éco-organismes chargés de l'organiser – Valobat, Ecominéro et Eco-mobilier, rebaptisé pour l'occasion « Ecomaison ». Avant d'en désigner un quatrième, Valobat, le 6 octobre.

Dans la foulée, le gouvernement a fait paraître un arrêté, le 10 octobre, pour permettre aux éco-organismes d'être formellement opérationnels.

Leur financement reposera sur le prélèvement d'une éco-contribution sur chaque produit mis en marché. Celle-ci est calculée à partir de divers paramètres, dont la recyclabilité des matériaux utilisés et le poids des produits.

Campagnes d'adhésion

Les éco-organismes peuvent donc désormais lancer leur campagne d'adhésion auprès des fabricants, distributeurs et importateurs de produits de construction. Détail

d'importance : leur mission, et donc leur agrément, ne concernera pas forcément tous les types de produits et matériaux.

Si Valobat s'est fait agréer sur l'ensemble des catégories, Ecominéro a postulé pour les seuls déchets inertes (béton, granulats...), et Ecomaison pour les matériaux non inertes non dangereux, d'où un accord de coopération entre ces deux derniers.

Cette nouvelle filière de gestion de déchets résulte de la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie solidaire, qui fait du producteur de déchets le financeur de leur gestion et qui s'étend à de nouveaux secteurs : jouets, articles de bricolage et de jardinage ou encore articles de sport, notamment.

L'affaire est d'importance pour le bâtiment. Le secteur produit annuellement 42 millions de tonnes de déchets, l'équivalent de la quantité annuelle des déchets pro-

duits par les ménages. Sa filière REP vise à stimuler l'économie circulaire et le réemploi des matériaux, et à mettre fin aux dépôts sauvages de déchets.

La reprise des déchets est gratuite puisque financée par les éco-organismes avec le prélèvement de l'éco-contribution.

Laquelle est en bout de chaîne répercutée dans la facture du client final.

La nouvelle donne environnementale est neutre pour les entreprises et artisans du bâtiment : la reprise des déchets est gratuite puisque financée par les éco-orga-

XPeng, la voiture volante chinoise vendue au prix d'une Ferrari

AUTOMOBILE

La XPeng X2, une voiture volante pouvant transporter deux personnes à 130 km/h, a effectué son premier vol public lundi à Dubaï.

Raphaël Balenier

Twitter: @RBalenier

— A Dubaï

« Le futur, c'est maintenant ». C'est le slogan qu'a choisi le chinois XPeng, un constructeur de véhicules électriques, pour vanter sa voiture volante lors de ses premiers pas hors de Chine, à Dubaï. Ce petit « Tesla chinois » né en 2014 à Canton, a frappé fort lundi dans le riche émirat. C'est là que XPeng a fait décoller sa toute dernière voiture volante : la X2, un petit oiseau en fibre de carbone de 760 kg pouvant transporter deux personnes jusqu'à 130 km/h.

Autorités prudentes

Prudentes, les autorités de Dubaï avaient donné un feu vert sous condition. Un « vol » à la verticale, sans individu à bord, pendant 90 secondes et à 10 mètres de hauteur – alors que l'appareil peut théoriquement voler à plusieurs centaines de mètres d'altitude pendant une grosse demi-heure.

Pour autant, le décollage de l'engin, face à la mer, entre la marina et la Grande Roue de Dubaï, avec la « skyline » en arrière-plan, a fait sensation. Depuis son premier prototype en 2016, XPeng a développé cinq modèles de voitures volantes, en plus de ses deux SUV et deux berlines électriques « classiques ». Mais aucune n'avait jamais volé hors de Chine. « C'est une étape majeure. Le X2 est le premier véhicule que nous lançons à l'international », se réjouit Brian Gu, le président de XPeng.

La route, cependant, est encore longue. Les voitures volantes de XPeng ne seront pas commercialisées avant 2025 au mieux. Il faut convaincre les consommateurs mais surtout les régulateurs de l'espace aérien dans chaque pays... « Le ciel ne sera pas entièrement

ouvert aux véhicules de basse altitude. Au début, l'espace aérien accessible sera forcément réduit ou limité à certaines zones, par exemple les sites touristiques ou les parcs naturels », juge Brian Gu.

Contexte compliqué

XPeng doit aussi affronter la concurrence d'autres entreprises. L'allemand Lilium notamment a déjà un plan pour produire 400 voitures volantes par an, quand celles de XPeng sont encore au stade de développement. Parallèlement, la start-up chinoise se débat avec la stricte politique « zéro Covid » en Chine, qui a compliqué l'assemblage de ses voitures volantes, sans parler de la volatilité des marchés sur fond de guerre en Ukraine.

Depuis le début de l'année, la valeur de l'action XPeng à Wall Street a été divisée par 5, malgré des ventes en hausse de 124 % sur le semestre. Dans ce contexte difficile, XPeng HT Aero (la filiale chargée des véhicules volants) a néanmoins levé 500 millions de dollars en série A l'année dernière. L'entreprise travaille maintenant sur un sixième modèle prévu fin octobre qui aura la particularité de rouler en ville... mais aussi de pouvoir voler.

Cité du futur

A Dubaï, XPeng a en tout cas trouvé une oreille attentive. Le riche émirat, qui organise cette semaine le Gitex, la grande messe annuelle de la tech au Moyen-Orient, se réveille en cité du futur.

Cette cité-État sans vélo ni trottinette veut inventer les nouvelles mobilités, elle qui s'est développée le long de la Sheik Zayed Road, une énorme autoroute nord-sud de deux fois six voies particulièrement embouteillée aux heures de pointe.

Mais surtout, XPeng a une clientèle toute trouvée : l'élite dubaïote et émiratie déjà friande de voitures de luxe. En termes de prix, les voitures volantes du constructeur chinois pourraient d'ailleurs avoisiner « ceux d'une Bentley ou d'une Ferrari », sourit Brian Gu. « En rajoutant les clients les plus technophiles, il y a un marché tout à fait convenable à aller chercher », conclut le patron. ■

agréé. Il n'est pas réaliste de croire que tout sera prêt le 1^{er} janvier ». En tout état de cause, la montée en puissance sera progressive. Celle-ci sera toutefois facilitée par la participation de fabricants de produits ou matériaux de construction à la création de certains éco-organismes et/ou la possibilité de s'appuyer sur des réseaux préexistants. Ainsi, Valobat a été créé par 42 entreprises – dont les groupes Saint-Gobain, Schneider Electric ou encore Legrand – et organisations professionnelles. De même, Ecominéro a été mis sur pied par 25 entreprises de la filière minérale – ciment, béton, granulats, tuiles et briques, enrobés –, et 5 syndicats professionnels. De son côté, Ecomaison s'appuie sur son expérience acquise en tant qu'Eco-mobilier avec l'ameublement et la literie, et le récent élargissement de son champ d'intervention aux articles de bricolage et de jardinage, et même aux jouets. ■

Salles de concerts et de théâtre ne font pas le plein



L'édition 2022 du Salon MaMA accueillera 140 débats, animés par 400 experts.

Photo Noémie Coissac/Festival MaMA

CULTURE

La billetterie sur la musique devrait rester inférieure de 10 % en 2022 par rapport à 2019, avec de meilleurs scores pour les grandes jauges.

Des sujets très attendus au Salon MaMA, qui ouvre ce mercredi.

Martine Robert
@martiRD

C'est dans un contexte tendu pour la filière musicale que s'ouvre le MaMA dans 16 lieux montmartrois à Paris. A la fois marché des musiques actuelles, Salon des start-up, centre de convention avec 140 débats, showroom d'artistes avec 110 concerts, l'édition 2022 s'annonce très fréquentée, plus encore qu'en 2019.

Quelque 6.600 professionnels sont attendus, de 45 nationalités. Et s'il y a affluence au MaMA, « c'est autant parce que la reprise est en marche que parce que des inquiétudes montent quant au retour du public et de l'inflation », note son président, Daniel Colling, également à la tête des zéniths de Paris, Nantes, et Toulouse.

Deux types de public
Alors que l'offre est au rendez-vous (le nombre de spectacles proposés au Zénith de Paris n'a jamais été aussi élevé, tout comme à l'Olympia) la demande ne l'est pas toujours pas complètement. « Il faut distinguer deux types de public : les "nostalgiques", venant habituellement voir des artistes qui les ont marqués il y a dix, vingt, trente ans, restent frileux ; en revanche, les jeunes amateurs de musiques urbaines sont de retour », précise encore Daniel Colling. « La rentrée est disparate, et la demande d'expertise en marketing digital est forte de la part de nos clients, salles, festivals, soucieux de mieux exploiter leurs données », confirme Marc

Gonnet, cofondateur de Delight. Selon le CNM, qui présentera son étude jeudi au MaMA, la billetterie devrait rester inférieure de 10 % en 2022 par rapport à 2019, avec les petites salles – où se concentre la majorité de l'offre – en recul, et les très grandes jauges, en croissance.

L'autre facteur déstabilisant est la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des salaires. « Au Zénith de Paris, les employés assurant le nettoyage, la sécurité, l'accueil, la manutention, sont payés au SMIC, lequel a été revu à 9 %. Ces augmentations, nous les refacturons aux producteurs de concerts, mais ces derniers ont mis en vente leurs billets il y a six à huit mois et ne peuvent rien répercuter. Alors il va falloir essayer de partager ces surcoûts », pointe le dirigeant. Même casse-tête pour les tournées avec l'inflation de l'essence, du cating, des techniciens...

La question du retour du public et celle de l'inflation alimentent de plus en plus l'inquiétude.

Dans les plus petites salles, Aurélie Hannedouche, directrice du Syndicat des musiques actuelles (SMA), confirme « une rentrée contrastée ». « La troisième négociation salariale dans la branche, en à peine un an, pourrait s'ouvrir sur fond d'inflation forte, tandis que l'augmentation drastique de l'électricité double la facture des salles, et que les cachets sont toujours plus élevés pour les têtes d'affiche », explique-t-elle.

Sans parler du bilan mitigé des festivals d'été. Selon l'étude menée par le Prodiss auprès d'une cinquantaine d'événements représentant 3,2 millions de spectateurs et de 176 millions de budget, l'équilibre économique s'est dégradé. « Leur produit a progressé de 15 %, mais n'a pu compenser la hausse des coûts artistiques et techniques de 24 %. Et 17 % jugent leur prochaine édition compromise », constate le syndicat.

Vivendi réfléchit à faire évoluer sa douzaine de festivals. « La program-

mation musicale ne suffit pas, la force de la marque et de l'expérience vécue devient déterminante, car avec la crise, les amateurs vont faire des choix. Nous avons regroupé nos événements dans un pôle géré par la directrice de nos festivals en Grande-Bretagne, pour mutualiser les expériences », précise le groupe.

Dans la musique classique, les perspectives sont sombres également. « Avec la reprise hétérogène et les coupes de subventions de certaines collectivités locales, les ensembles vocaux et instrumentaux s'attendent au pire sur le plan financier », pointe Louis Presset, délégué général de la Fevis.

Fortes disparités

Côté cabarets, la fréquentation a reculé de 14 % au second trimestre par rapport à la même période de 2019, avec de fortes disparités. La huitième vague de Covid inquiète, alors que 40 % du chiffre se fait au dernier trimestre. Or les réservations en octobre sont inférieures de 54 % par rapport à 2019, et le remboursement des PGE risque d'être problématique, déplore Daniel Stevens, délégué général du Camul.

Même ressenti pour les théâtres privés : « Au premier semestre 2022, la fréquentation a reculé de 17 % par rapport au premier semestre 2019, si on exclut les "blockbusters". Pour la rentrée, on craint un effet de ciseaux entre ressources en baisse et renchérissement des coûts, notamment pour des productions nécessitant un plateau fourni, et des investissements lourds en décors et accessoires », commente Anne-Claire Gourbier, déléguée générale de l'ASTP.

Au point que les théâtres privés avec la BPI, la Banque des Territoires et la région Ile-de-France ont créé le site BAM-Ticket, avec des préconisations adaptées à chaque profil (sortir entre copines, avec son ado). Charlotte Rondelez, qui gère (ex-Théâtre de Poche-Montparnasse) compte l'ouvrir aux spectacles musicaux et aux théâtres publics, lesquels résistent mieux grâce à leurs places moins chères car subventionnées, à en croire Frédéric Maurin, président du Syndicat national des scènes publiques. ■

Immersion, exosquelette, carte personnalisée : le restaurant de 2030

RESTAURATION

L'intelligence artificielle et la robotique offriront de nouvelles pistes aux établissements de demain, selon le prochain Salon EquipHotel.

traient des changements permanents. « Les univers varieraient d'un jour à l'autre. Des amis pourraient se retrouver au même endroit à quelques jours d'intervalle dans des ambiances complètement différentes », ajoute-t-il. Aujourd'hui, un premier restaurant immersif, Ephemera, à Paris, a ouvert sur le thème du fond des mers. Mais le décor ne change pas.

Prévoir la fréquentation

L'intelligence artificielle devrait également monter en puissance. Elle peut permettre aux dirigeants des établissements d'avoir une meilleure idée un ou deux jours à l'avance de la fréquentation à venir à partir d'une analyse globale de ce qui se passe hors du restaurant. De quoi ajuster les approvisionnements. La carte pourrait aussi s'adapter aux besoins liés à la santé, via les montres connectées notamment, au-delà des allergènes déjà bien pris en compte actuellement. Tout continuerait à y figurer sur un menu électronique pour ne pas priver le client de son droit de choisir, mais les plats les plus adaptés seraient surlignés.

En attendant ces possibles évolutions dans le futur, et après un été plutôt euphorique en termes de fréquentation, les restaurants, comme les hôtels, vont déjà devoir faire face, à court terme, cette année à la nouvelle donne liée à l'inflation. Nicolas Nouchi, directeur des études de CHD Expert, prévoit

que l'imputation des augmentations de prix se fera progressivement sur la carte avec une accélération en 2023. Mais si des solutions plus abordables seront mises en place, il estime que la tendance à la « premiumisation » de l'offre se poursuivra en partie pour permettre de justifier les tarifs. « Les Français restent prêts à payer 3 euros de plus pour avoir de l'avocat dans leur burger », illustre-t-il.

Car les Français veulent encore se faire plaisir malgré le contexte économique. Certes, 62 % d'entre eux prévoient de réduire leur fréquence de consommation, selon une étude menée par CHD Expert pour EquipHotel. Mais ils continueront à sortir et voyager. Et un sur quatre ne compte pas changer ses habitudes. Les 13 % restants réduiront leur panier moyen, mais continueront à aller au même rythme manger hors de chez eux. Il va falloir en tout cas justifier les hausses à venir. 93 % des clients semblent prêts à accepter des augmentations à condition d'obtenir une transparence complète sur le sujet.

A chaque génération aussi ses bonnes clés d'entrée. L'offre d'un « happy hour » est un critère important pour un quart des moins de 25 ans qui veulent aussi pouvoir commander et payer à table avec leur téléphone. La même proportion plébiscite les bornes de commandes, contre seulement 12 % dans l'ensemble de la population. ■

UNE JOURNÉE DE RENCONTRES POUR CRÉER & DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

20 OCT 2022

ORANGE VÉLODROME - MARSEILLE

INSCRIPTION GRATUITE sur Go-Entrepreneurs.com

#GoEntrepreneurs

Partenaires Officiels: Aix Marseille Provence, bpifrance, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Partenaire Associé: Les Echos, Le Parisien. Médias Officiels: Les Echos, Le Parisien. Organisé par: CHD Expert.

« En 90 jours, Condé Nast a décidé de changer 80 % du management »

- Avant l'arrivée de Roger Lynch, Condé Nast perdait plus de 100 millions de dollars par an.
- Le nouveau patron du groupe de presse explique comment il l'a réorganisé et recentré sur la publicité numérique.

Propos recueillis
par Fabio Benedetti Valentini
@FabioBenedettiV
et Nicolas Madelaine
@NL_Madelaine

ROGER LYNCH
Directeur général
de Condé Nast

Avant votre arrivée en 2019, Condé Nast perdait beaucoup d'argent, surtout aux Etats-Unis. Vous êtes revenus dans le vert en 2021.

Qu'avez-vous changé et quelles sont les perspectives 2022 ?

Historiquement, chez Condé Nast, l'international était dans une société séparée de l'entité américaine. Même si ces deux sociétés appartenaient à la même famille, de fait, elles étaient quasiment concurrentes. A mon arrivée, ma mission a été double : redresser Condé Nast et fusionner ces deux entités. La culture de Condé Nast aux Etats-Unis était très différente de la culture de nos filiales à l'international. C'était une culture très compétitive, avec une organisation en silos que je voulais absolument changer.

En 90 jours, nous avons décidé de changer la structure de management et remplacer 80 % des dirigeants. En fédérant les équipes autour des thèmes de la diversité et de l'inclusivité, nous avons aussi réalloué les ressources. Il fallait investir dans de nouvelles activités (numérique, vidéo, abonnements, e-commerce...) et ce alors même que notre première source de revenus était encore le papier, un métier en déclin. D'où nos problèmes financiers passés.

Dès 2021, notre chiffre d'affaires a crû de manière significative. Nos revenus numériques ont grimpé de 38 % et pour la première fois de notre histoire, ils ont dépassé ceux liés au papier. Certes, 2021 a été une année extraordinaire. En 2022, notre croissance sera moins forte mais globalement en ligne avec les objectifs fixés en début d'année. Certes, la Chine est en dessous de nos attentes et nous avons été obligés d'arrêter nos titres en Russie. Mais nos activités européennes se portent bien et aux Etats-Unis les performances sont extrêmement bonnes.

« *Vogue* », « *Vanity Fair* », « *Wired* »... Condé Nast

Quel futur pour les versions papier de vos magazines ?

Cela dépend des magazines. Pour certains, une exploitation purement numérique fait du sens. Il y a quelques années, avant mon arrivée, « *Glamour* » a été transformé en une publication uniquement en ligne aux Etats-Unis. Ce titre est devenu très rentable. Quant à « *Vogue* », généralement nous accompagnons ses Unes par des vidéos et d'autres contenus numériques ou destinés aux réseaux sociaux. La Une de « *Vogue* » nourrit tout un écosystème, jusqu'à un programme de « club ». Le papier a toute sa place

Nyra Lang/Condé Nast



« Ce que disent mes concurrents m'importe peu. »



Condé Nast regroupe entre autres « *Vogue* », « *Vanity Fair* », « *GQ* » et le « *New Yorker* ». Photo Lauren Joy Fleishman/NYT-Redux-RÉA

dans le modèle économique d'un titre comme celui-ci. J'imagine que « *Vogue* » continuera à sortir en papier pendant longtemps.

Le magazine est-il un centre de coût ou peut-il, en soi, gagner de l'argent ?

Oui pour « *Vogue* ». Pour les marques qui génèrent leurs revenus seulement de la publicité « print », c'est difficile – même si, soit dit en passant, nos revenus de publicité papier montent cette année. A Condé Nast, nous avons des marques assez fortes pour générer des abonnements, de l'e-commerce ou le désir de faire partie d'un club, de participer à des événements. Cela soutient un écosystème.

En mettant l'accent sur la publicité numérique, quelle a été votre démarche ?

Nyra Lang/Condé Nast

Pendant des décennies, l'industrie de la presse a souffert d'un basculement publicitaire du print vers le Web dont Google et Facebook ont bénéficié. Ce n'est plus le cas. Depuis six ou sept trimestres, la croissance de nos activités de publicité en ligne se fait à un rythme plus rapide que celles de Google, Facebook et tous nos autres concurrents. Avant, chacun de nos pays – et même chaque titre dans chaque pays – avait son équipe commerciale qui vendait les audiences d'une publication mais pas des autres. Les clients nous reprochaient le peu de lisibilité de notre offre. Des équipes transversales ont été déployées pour offrir aux annonceurs des audiences ciblées beaucoup plus larges.

Par ailleurs, les annonceurs ont changé de démarche. Ils analysaient la publicité en attribuant son pouvoir en fonction du dernier clic (acheter une robe en voyant une publicité sur Instagram). Cela ne prenait pas en compte le travail d'un titre comme « *Vogue* » sur cette publicité et le produit sous-jacent. Le marketing moderne nécessite de comprendre que des facteurs multiples sont en jeu. Il ne faut pas se limiter à la publicité cristallisant la demande en négligeant les autres formes de publicité qui la génèrent. Désormais, les annonceurs remontent la chaîne et reviennent vers nous, les éditeurs. Il faut ajouter à cela la fin programmée des cookies et les considérations de vie privée qui font qu'il y a moins de data disponible. Ce phénomène avantage des sociétés comme la nôtre qui récolte

beaucoup de données primaires propriétaires (« first party data ») et à la technologie pour les exploiter.

Le « *New Yorker* » est-il une île protégée au sein du groupe ?

Nos équipes éditoriales sont sous la responsabilité mondiale d'Anna Wintour, sauf celle du « *New Yorker* ». Ce magazine a aussi ses propres « fact-checkers » étant donné la sensibilité des sujets traités. La grande majorité des revenus du magazine vient des abonnements. Et ils restent en augmentation.

Croyez-vous au modèle Apple News+ de « Netflix de la presse » ?

On ne sait pas encore la taille de ce business pour Apple. Mais nos magazines obtiennent de très bons résultats sur Apple News+, notamment « *Vanity Fair* », mais également le « *New Yorker* ». J'avais des inquiétudes pour ce magazine, nous avons travaillé avec Apple pour que cela ne cannibalise pas nos abonnements. Apple News+ n'a pas tous les titres et ne les aura pas. Ce n'est pas nécessairement le bon modèle pour la presse, mais cela ne veut pas dire que cela ne peut pas jouer un rôle.

Vous êtes aussi en train de mener une percée dans l'audiovisuel...

C'est dans la vidéo que notre croissance est la plus forte. J'ai mis en place une nouvelle division sous la houlette d'Agnès Chu qui nous a rejoints de Disney avec une équipe. Condé Nast dispose de propriétés

intellectuelles à profusion et qui se régénèrent chaque jour. Nous ne les exploitons pas vraiment mais, aujourd'hui, nous avons 70 projets d'œuvres audiovisuelles en développement et peut-être de films pour les salles. En juin, « *Spiderhead* », inspiré d'une nouvelle parue dans le « *New Yorker* », a été le film le plus regardé sur Netflix dans 45 pays.

Vous avez dit un jour que « *woke* » n'était pas un terme péjoratif pour vous. Anna Wintour était-elle la bonne personne pour réorganiser vos rédactions ?

Je sais que cela a été controversé. Mais cette transformation n'a été possible que grâce à elle. Regardez tout ce qu'elle a accompli ! Dès le moment où j'ai franchi la porte chez Condé Nast, j'ai vu sa passion ainsi que l'influence hors norme qu'elle exerce mondialement. Si elle se passionne par exemple pour l'e-commerce, c'est parce qu'elle sait que ce sont les activités qui financent notre journalisme. Elle est plus pertinente et efficace que jamais. ■

La pépite française Shiro Games valorisée 150 millions d'euros

JEUX VIDÉO

Le studio bordelais vient de réaliser une levée de fonds à huit chiffres menée par le fonds Cathay Capital.

Nicolas Richaud
@NicoRichaud

La France des studios jeux vidéo se porte bien. Après Don't Nod, Asobo ou Plug In Digital, c'est au tour de Shiro Games de mener à bien une levée de fonds à huit chiffres. La firme bordelaise a récolté un peu moins de 50 millions d'euros lors d'une opération menée par le fonds

Cathay Capital qui réalise son premier investissement dans le jeu vidéo. La transaction a valorisé Shiro 150 millions d'euros.

Les deux fondateurs du studio, Sébastien Vidal et Nicolas Cannasse, conservent la main sur la majorité du capital où le géant chinois Tencent était déjà entré, en 2020, dans une proportion « très minoritaire ». Fondé il y a dix ans, Shiro s'est rapidement fait remarquer dans le secteur avec son premier titre, « *Evoland* ».

Paru en 2013, ce titre d'action-aventure – dans lequel les règles changent et se densifient au fil de la progression du joueur en vue de revisiter l'histoire vidéoludique des jeux de rôle (RPG) – avait tout de l'ovni destiné à une niche de puris-

tes... mais a eu un succès mondial, se vendant à plusieurs millions d'exemplaires, alors que le budget de développement s'élevait à quelques dizaines de milliers d'euros à peine.

Le succès de « *Northgard* »

Une recette qui est devenue la marque de fabrique de Shiro, rentable depuis ses premiers pas. Après avoir lancé « *Evoland 2* » en 2015, le studio bordelais a commercialisé trois ans plus tard « *Northgard* », un jeu de stratégie en temps réel dans l'univers des Vikings. Son plus grand succès à ce jour.

« On a vendu plus de 3 millions d'unités. Tous les ans, on fait de meilleurs chiffres de ventes et on a récemment battu notre record de joueurs en simultané. Les jeux que

l'on conçoit, on les inscrit dans le temps long avec des équipes qui continuent à créer des contenus dédiés », confie Nicolas Cannasse, PDG de Shiro, dont les équipes ont mis au point une flopée d'extensions (payantes et gratuites) pour ce titre porté par le bouche-à-oreille.

Shiro Games va prochainement éditer des jeux développés par des studios tiers.

Après la commercialisation de « *Darksburg* » en 2020 – seule déception dans le cheminement de Shiro –, le studio a sorti, coup sur coup, « *Wartales* », puis surtout « *Dune* :

« *Spice Wars* », entre la fin de l'année 2021 et le printemps 2022, sur PC et Mac. Deux productions boxant dans la catégorie des jeux « double A » (milieu de gamme) avec des budgets de quelques millions d'euros qui se sont traduits par des centaines de milliers de ventes, alors que les versions sur consoles ne sont pas attendues avant 2023 au plus tôt.

« Shiro est l'une des sociétés indépendantes de jeux vidéo les plus prometteuses en Europe. Beaucoup de studios reconnus sont dépendants d'une franchise ayant fait leur succès, les obligeant à produire des suites successives au risque de lasser les joueurs, ou sont prisonniers d'un genre sur lequel ils sont référés », note Cédric Lagarrigue, senior advisor pour la banque d'affaires Alantra qui a

conseillé Cathay Capital pour l'opération. « Mais Shiro a cette capacité rare à multiplier des succès sur des genres et des univers très différents », poursuit le fondateur et ancien patron de Focus Entertainment.

Avec l'argent levé, Shiro va étoffer sa petite et productive équipe d'une soixantaine de salariés, s'atteler au développement de ses deux nouveaux jeux prévus pour 2024, tout en se concentrant sur sa nouvelle activité d'éditeur – soit le financement en tout ou partie, la distribution ou encore la communication de jeux développés par des tiers. « On a signé avec trois studios européens et deux titres devraient sortir en 2023 », note Nicolas Cannasse dont le groupe est définitivement entré dans une nouvelle ère. ■



Après une belle envolée en 2020 et 2021 – en 2020, au moment des confinements, les ventes de PC ont enregistré un plus haut depuis dix ans en 2020 –, le marché reflué nettement partout dans le monde. Photo Guy Bell/Sipa

Le marché des PC signe son plus fort recul depuis les années 1990

INFORMATIQUE

Les livraisons de PC ont chuté de presque 20 % au troisième trimestre.

Il s'agit du quatrième trimestre d'affilée de régression.

Marina Alcaraz
@marina_alcaraz

Du jamais-vu sur le marché des ordinateurs personnels. Les livraisons de PC ont chuté d'un peu moins de 20 % au troisième trimestre dans le monde, selon plusieurs cabinets spécialisés. Après une belle envolée en 2020 et 2021 – en 2020, au moment des confinements en pleine crise sanitaire, les ventes ont enregistré un plus haut depuis dix ans en 2020 –, le marché reflué nettement.

Precisément, les expéditions de PC ont enregistré une baisse de 19,5 % au troisième trimestre 2022 (à 68 millions d'unités) par rapport

à la même période un an plus tôt, la plus forte chute depuis plus de deux décennies, selon une étude du cabinet Gartner. Il s'agit du quatrième trimestre d'affilée de recul.

Promotions massives

Alors que désormais les problèmes de pénurie de semi-conducteurs semblent derrière nous, les stocks apparaissent élevés, face à une demande à la fois des consommateurs et des entreprises plus timide. « Et ce en dépit de promotions massives et de baisses de prix », explique Mikako Kitagawa, chez Gartner.

En fait, nombre de consommateurs se sont équipés de PC dans les deux dernières années avec la crise du Covid pour télétravailler ou étudier, notamment. Et de leur côté, les entreprises sont devenues « plus sélectives dans leurs dépenses en matière informatique et les PC ne sont pas dans leurs priorités premières », compte tenu des incertitudes économiques et géopolitiques.

Les chiffres du cabinet Canalys vont dans le même sens : il recense un recul de 18 % des livraisons sur ce trimestre. Là aussi, du jamais-vu. IDC (International Data Corpora-

tion), lui, est à -15 %. Si la baisse est marquée, les volumes restent toutefois comparables aux niveaux observés avant la pandémie. Mais cette détérioration de la demande reste un signe inquiétant à la fois pour les vendeurs, mais aussi pour les fournisseurs, selon Ishan Dutt, analyste de Canalys, qui cite par exemple Intel ou AMD.

Baisse de 26 % sur la zone Europe

D'autant que cette morosité sur le marché des PC coïncide aussi avec une période de bouleversements pour l'industrie alors que le département du Commerce américain vient d'annoncer un important tour de vis réglementaire pour interdire les exportations sensibles vers la Chine, touchant le secteur des semi-conducteurs.

Quoi qu'il en soit, au troisième trimestre, toutes les grandes régions affichent une tendance morose. Le marché européen (précisément EMEA Europe, Afrique Moyen-Orient) est celui qui souffre le plus (-26,4 %), après le boom lié à la pandémie, d'après les chiffres de Gartner. En cause : l'environnement

macroéconomique, la demande en recul à la fois des entreprises et des particuliers, mais aussi les stocks élevés. En outre, nombre de fabricants ont cessé leurs activités en Russie.

De son côté, le marché américain des PC cède 17,3 % (le cinquième trimestre de recul), tiré par le bas par le repli sur les portables, sur fond d'inquiétudes sur l'inflation notamment. La zone Asie-Pacifique est affectée par la Chine, qui a une politique de « zéro Covid » affectant les commandes de l'Etat et des entreprises notamment.

Tous les gros fabricants d'ordinateurs ont souffert. Lenovo, qui se taille la part du lion (avec une part de marché de 25 %, qui s'est accrue), affiche un repli de 15,3 % des livraisons. HP, le deuxième, voit ses livraisons plonger de 27,9 %. Dell, sur la troisième marche du podium, est à -21,1 %.

Quid de l'avenir ? Pour Canalys, le marché pourrait retrouver de l'allant au second semestre 2023. Jitesh Ubrani, chez IDC, s'attend à un recul important (-12,8 %) en 2022 puis plus modéré (-2,3 %) en 2023. ■

M6 lance une option payante et sans publicité de son replay

AUDIOVISUEL

Après le projet de fusion avorté avec TFI, M6 renforce son offre numérique en lancant, pour 2,99 euros par mois, une version premium de son offre 6Play.

Stéphane Loignon
@stephloignon
et Fabio Benedetti Valentini
@FabioBenedettiV

Moins d'un mois après l'abandon de la fusion entre TFI et M6, la Six tente de rebondir. Mardi, le groupe dirigé par Nicolas de Tavernost a annoncé le lancement de 6Play Max, la nouvelle option payante et sans publicité de sa plateforme de vidéo à la demande.

« Le marché s'oriente de plus en plus vers une hybridation des offres, nous y entrons avec 6Play Max », commente Frédéric de Vincelles, directeur général des programmes

en charge des plateformes digitales. Pour 2,99 euros par mois, puis un euro de plus après douze mois, l'option permet aux abonnés de profiter de l'offre de replay sans publicité – certains contenus pourront toutefois encore contenir des publicités pour des raisons contractuelles, comme c'est d'ailleurs le cas pour MyTFI Max, l'offre similaire lancée il y a un an par la Une.

L'offre payante de 6Play se positionne exactement au même niveau tarifaire que MyTFI Max. Elles partagent d'autres points en commun : elles permettent d'accéder plus longtemps aux programmes en replay (jusqu'à 30 jours minimum, contre 7 jours en général), de télécharger les contenus pour les visionner hors connexion, de bénéficier d'une qualité d'image HD, ou encore de diffuser un programme sur l'écran de télévision depuis l'application mobile (« Cast to TV »).

Mais, dans le cas de 6Play Max, les clients pourront aussi profiter de la plateforme numérique de la Six sur les TV connectées Samsung et celles utilisant un système

Android. Autre différence avec MyTFI Max : pas de contenu exclusif (avant-premières, etc.) sur 6Play Max, qui aura tout de même les 6.500 heures de catalogue du groupe. Le flux en direct des chaînes gratuites (M6, W9, 6ter, Gulli) restera accompagné de publicité.

Quel avenir pour Salto ?

M6, tout comme TFI, ne donne pas d'objectif sur le nombre d'abonnés. Mais leurs plateformes gratuites sont déjà très utilisées. Selon Médiamétrie, en mai, 16,1 millions de Français ont été en contact avec 6Play, plaçant la plateforme de la Six derrière France.tv (21,3 millions) et MyTFI (28 millions).

Le lancement de 6Play Max constitue un développement logique pour la Six, qui avait lancé son premier service de rattrapage dès 2008. Dans une interview récente au « Figaro », Nicolas de Tavernost avait d'ailleurs dit « envisager le développement de nos activités, notamment dans le domaine du streaming vidéo et des contenus ».

Ce renforcement par le groupe M6 de son offre de streaming ravive

le questionnement autour de Salto, le service de vidéo à la demande sur abonnement (SVOD) issu d'un partenariat avec TFI et France Télévisions. Deux ans après son lancement, Salto n'a pas vraiment trouvé son public. France Télévisions avait même prévu de se désengager, mais l'échec de la fusion TFI-M6 a changé la donne.

« Salto garde toute sa pertinence, ce qui en fait la force c'est son catalogue d'œuvres inédites (films, séries, etc.) et aussi des émissions en avant-première, assure Frédéric de Vincelles. C'est une offre complémentaire et très différente de celle de 6Play Max. » ■

16,1

MILLIONS DE FRANÇAIS
ont été en contact avec 6Play en mai, selon Médiamétrie. La plateforme de la Six est en troisième position derrière France.tv (21,3 millions) et MyTFI (28 millions).

Orange face à « l'Everest des télécoms » pour les JO de Paris 2024

TÉLÉCOMS

Orange va déployer des réseaux dédiés à l'organisation de la compétition sur plus de 120 sites, des stades en eux-mêmes jusqu'aux lieux d'entraînement.

Le groupe sera responsable de la diffusion des images.

Florian Dèbes

@FL_Debes

Le Tour de France, l'Euro de football en 2016, la Coupe d'Afrique des nations, le tournoi de tennis de Roland-Garros... Aucune des compétitions sportives pour lesquelles Orange a déployé et fait fonctionner les réseaux de télécommunications indispensables à la bonne tenue de ces événements ne présentait autant de défis pour un opérateur que les Jeux Olympiques de Paris 2024. D'après Christel Heydemann, le groupe qu'elle dirige se trouve même face à « un Everest des télécoms ».

Sans douter un instant que ses équipes graviront la montagne de difficultés devant elles, la directrice générale a profité d'une conférence de presse en compagnie du Comité d'organisation des JO 2024 pour lister les défis qui les attend, deux ans avant l'ouverture de la compétition. La cérémonie d'ouverture ne sera pas le moindre d'entre eux, avec 170 bateaux qui paraderont sur la Seine et depuis lesquelles il faudra diffuser en 5G les images du spectacle devant des milliers de spectateurs probablement prompts à partager sur les réseaux sociaux leurs propres vidéos en direct.

Filmer en 4K, diffuser en 5G

A Paris, mais aussi à Marseille et même à Tahiti – où se dérouleront les épreuves de surf –, Orange va déployer des réseaux dédiés à l'organisation de la compétition sur plus de 120 sites, des stades en eux-mêmes jusqu'aux lieux d'entraînement

ment et aux aéroports. Pour la première fois, les épreuves seront filmées en 4K puis diffusées en 5G vers les écrans géants sur place et les écrans des salles de presse avec une latence minimale. Le flux vidéo sera ensuite transféré via un réseau IP « over the top », c'est-à-dire par Internet, vers les diffuseurs dans le monde entier.

« Nous serons regardés par des milliards de téléspectateurs, le défi est immense », a souligné Tony Estanguet, le président du Comité d'organisation Paris 2024 qui avait accompagné des équipes d'Orange à Tokyo lors de la précédente édition des Jeux Olympiques pour mesurer l'ampleur de la tâche.

Renforcer la couverture mobile

Une différence est toutefois notable. Au Japon, cinq opérateurs télécoms s'étaient partagé le travail alors qu'Orange sera seul aux manettes à Paris. Atos, Cisco et Alibaba sont également partenaires technologiques de la fête mondiale du sport mais ne seront pas en première ligne sur les sujets télécoms.

Aux JO de Tokyo, cinq opérateurs télécoms s'étaient partagé le travail alors qu'Orange sera seul aux manettes à Paris.

Pour les équipes de l'organisateur, Orange va par ailleurs déployer une nouvelle technologie de talkie-walkie passant par des réseaux 4G, avec priorisation des communications en cas de saturation du réseau. Face à ce risque non négligeable en cas de forte affluence, le groupe va aussi renforcer la couverture mobile 4G et 5G pour l'accueil des spectateurs. A l'instar des autres opérateurs français.

Pour Orange, ces JO seront une vitrine lui permettant de vanter ses savoir-faire. Près de 1.000 « experts » du groupe seront mobilisés, a indiqué Christel Heydemann, sans préciser le coût de l'événement pour Orange. ■

en pixels



Le propriétaire de Lego achète le site de vidéos éducatives BrainPOP

EDTECH Le holding danois Kirkbi, propriétaire du numéro un mondial du jouet Lego, va acquérir le groupe de sites éducatifs BrainPOP pour 875 millions de dollars (896 millions d'euros). Fondé en 1999 par un pédiaire américain, BrainPOP est un ensemble de sites proposant aux enfants des films animés pour stimuler leur curiosité et les accompagner dans l'apprentissage. BrainPOP revendique une audience de 25 millions d'élèves. Avec cette opération, le holding, qui possède 75 % de Lego, poursuit sa diversification dans le numérique. En avril, il avait déjà investi un milliard de dollars dans Epic Games, l'éditeur du jeu vidéo « Fortnite ». ■

Homa, la pépite française qui affole les compteurs dans le jeu vidéo mobile

- L'entreprise parisienne a bouclé une nouvelle levée de fonds de 100 millions de dollars.
- Après avoir misé sur l'hypercasual, Homa se diversifie.

JEUX VIDÉO

Adrien Lelièvre
@Lefievre_Adrien

Dans les jeux vidéo, il existe des codes secrets qui permettent de débloquer des niveaux ou d'obtenir des vies supplémentaires. La start-up française Homa est, en quelque sorte, le code secret qui aide les petits studios à développer des jeux beaucoup plus vite et à les propulser sur le podium des plateformes de téléchargement (iOS et Android). L'industrie du « gaming » a connu un immense bouleversement ces dernières années. A côté des gros éditeurs qui dépensent plusieurs millions d'euros pour lancer un blockbuster pour les consoles et ordinateurs, des milliers de petits studios indépendants ont vu le jour et créent des jeux vidéo pour mobile.

C'est à ces derniers que Homa s'intéresse spécifiquement. La start-up a développé une plateforme technologique qui aide les développeurs à détecter les nouvelles tendances dans la pop culture (jeu vidéo, réseaux sociaux, séries, musique, etc.) et à tester leurs nouvelles idées en temps réel. Homa s'occupe ensuite de la stratégie de distribution et de monétisation. « Nous multiplions les chances d'avoir un succès de façon stratosphérique », commente Daniel Nathan, le patron d'Homa.

Succès en série

Ce ne sont pas des paroles en l'air. Les 80 jeux édités par Homa ont été téléchargés environ un milliard de fois dans le monde, selon le recensement de Data.ai ! Les plus célèbres sont « Sky Roller », « Merge & Fight », « Nerf Epic Pranks ! », « Get Lucky » ou « K-Sniper Challenge 3D ». L'inscription sur Homa est gratuite. La start-up française partage ensuite les revenus avec les studios indépendants avec qui elle codéveloppe les jeux. « Si le jeu ne fonctionne pas, on ne gagne rien », commente le patron.

À sa création en 2018, Homa s'est positionnée sur le segment de « l'hypercasual game » : un modèle de jeu rapide à développer qui a



Homa aide les petits studios à développer des jeux beaucoup plus vite et à les propulser sur le podium des plateformes de téléchargement. Photo Homa

connu un engouement spectaculaire lors des cinq dernières années. Mais alors que ce marché s'essouffle, la start-up a élargi son offre en s'attaquant à des nouveaux genres (arcade idle, board game, etc.). « Traditionnellement, nous faisons un prototype de jeu en deux jours et il sortait en un mois. Nous testons maintenant les jeux durant une semaine et ils sortent en deux ou trois mois », détaille Daniel Nathan.

Les coûts et le temps de production sont certes plus élevés. Mais ces jeux garantissent une meilleure rétention des utilisateurs et permettent de diversifier les sources de revenus. « Notre technologie peut fonctionner pour n'importe quel type de jeu », se félicite Daniel Nathan. Les cartons en série d'Homa ne sont pas passés ina-

perçus chez les investisseurs. En 2021, la start-up parisienne a frappé les esprits en réalisant deux tours de table (15 millions et 50 millions de dollars).

A côté des gros éditeurs sur consoles et ordinateurs, des petits studios indépendants ont vu le jour et créent des jeux vidéo pour mobile.

Elle vient d'en boucler un autre de 100 millions de dollars mené par les fonds Headline et Quadrille, avec la participation d'Eurazeo,

BPI, Northzone, Singular, Quadrille et Fabric Ventures. Ce tour est uniquement en equity. « Nous allons essayer plus tard de relever de la dette », précise le patron. L'entrepreneur indique que la valorisation d'Homa a été nettement revue à la hausse, sans donner davantage de détails financiers. Une performance notable dans un contexte où les grosses levées de fonds sont plus difficiles à mener.

« Les boîtes les plus performantes vont réussir à se refinancer et être des valeurs refuges pour les investisseurs », commente une source proche du dossier. « Une start-up comme Homa peut être rapidement à l'équilibre. Cela donne de la sérénité aux investisseurs. » L'enthousiasme des fonds pour Homa s'explique grâce à sa forte croissance – la

start-up est entrée dans le Top 10 mondial des éditeurs de jeux hypercasual – et de sa proposition de valeur unique sur le marché du jeu vidéo.

Prendre le virage du Web3

« Personne n'a développé une plateforme avec autant de modules. Ils ont la volonté de créer un leader mondial dans une nouvelle catégorie », commente Jonathan Userovici, investisseur chez Headline. Homa a exécuté à un rythme trépidant depuis sa fondation et a su générer du chiffre d'affaires grâce à la publicité, qui est sa première source de revenus.

La société a la chance d'évoluer sur un marché mondial et dans lequel les gros acteurs pèsent plusieurs milliards de dollars. Avec sa

nouvelle cagnotte de guerre, Homa ne manque pas d'idées. « Nous voulons acheter des jeux vidéo mobiles pour compléter notre portefeuille », explique Daniel Nathan. A l'image de Voodoo, la start-up veut aussi prendre le wagon du Web3. C'est d'ailleurs pourquoi elle a fait entrer le fonds crypto Fabric Ventures à son capital. « Grâce à la technologie Web3, on peut par exemple créer des personnages capables d'aller dans plein d'environnements différents », se projette le patron.

De quoi créer une expérience plus riche et inciter les utilisateurs à payer davantage de contenus payants dans les jeux. Homa n'a pas fini de surprendre et devient un candidat sérieux pour rejoindre les prochaines licornes de la French Tech. ■

« Hypercasual game » : un format de jeu vidéo mobile en perte de vitesse

Depuis plusieurs mois, le chiffre d'affaires de ce segment du marché vidéoludique ne progresse plus. Les éditeurs pâtissent notamment des restrictions au ciblage publicitaire. Une situation qui est en train de redessiner les contours de ce marché. Explications.

Nicolas Richaud
@NicoRichaud

Après un décollage spectaculaire à la fin des années 2010, la fusée de l'« hypercasual game hyperdécontracté » – c'est-à-dire des titres très faciles à prendre en main et dont les parties n'excèdent pas quelques minutes – est aujourd'hui dans une phase stationnaire sur le marché vidéoludique. « Cela fait plusieurs mois que les revenus du secteur ne grimpent plus, mais restent stables », confie un bon connaisseur de ce pan du secteur évalué à près de 3 milliards de dollars par an. Une impres-

sion corroborée par les derniers chiffres de Data.ai (précédemment App Annie) spécialisé dans l'analyse de données mobiles. Lors du premier semestre, les revenus « in-game » – soit les dépenses effectuées par les joueurs au sein du titre, (notamment pour progresser plus vite) qui représentent moins de 5 % du chiffre d'affaires des jeux hypercasuals dont le modèle économique repose quasi-intégralement sur la publicité –, se sont élevés à 121,3 millions de dollars sur iOS et Android, contre 121,4 millions sur la même période en 2021.

Durcissement des conditions de marché

Un essoufflement financier qui s'explique par le durcissement des conditions de marché pour tous les éditeurs de jeux hypercasuals, pâtissant tout particulièrement, depuis près de dix-huit mois, des restrictions au ciblage publicitaire mises en place par Apple sur les applications téléchargées depuis

son App Store. « Le tracking est moins efficace, ce qui fait que le coût d'acquisition des joueurs pour les éditeurs de jeux hypercasuals a grimpé entre 10 % et 20 % depuis », souligne un expert. Un renchérissement des coûts qui est en train de redessiner les contours et a modifié la dynamique de ce pan de l'industrie du jeu vidéo.

Longtemps, ce domaine où les jeux sont élaborés très rapidement et à moindre coût, s'est appartené à une foire d'empoigne, faute de barrières suffisamment hautes à l'entrée. Un temps en partie révolu.

« La volumétrie des jeux lancés est en baisse. On remarque aussi que les hits de l'hypercasual s'installent plus durablement dans le temps, alors qu'avant, il était difficile de faire perdurer la popularité d'un jeu plus de trois mois », fait valoir un spécialiste de ce marché dont la popularité s'est effritée ces derniers mois.

Entre janvier et septembre, le volume de téléchargement des jeux hypercasuals a ainsi diminué

de 7 % par rapport à la même période l'an passé, selon les données de Sensor Tower. « C'est le jour et la nuit par rapport à il y a deux ans, on voit de moins en moins de jeux hypercasuals dans les meilleures places des classements de téléchargement », expose un expert. Il y a sans doute une certaine forme de lassitude des joueurs concernant ces titres où vous êtes sans cesse bombardés de publicités. »

UN EXPERT DU SECTEUR

de 7 % par rapport à la même période l'an passé, selon les données de Sensor Tower. « C'est le jour et la nuit par rapport à il y a deux ans, on voit de moins en moins de jeux hypercasuals dans les meilleures places des classements de téléchargement », expose un expert. Il y a sans doute une certaine forme de lassitude des joueurs concernant ces titres où vous êtes sans cesse bombardés de publicités. »

La diversification de la licorne française Voodoo

Résultat, les éditeurs se sont adaptés en étoffant leurs jeux hypercasuals avec des dispositifs de rétention des joueurs qui étaient auparavant propres au genre du « casual games » : des mécanismes plus sociaux entre joueurs, davantage de contenus apportés au jeu qui s'enrichit au fil du temps.

Ce genre de titre est d'ailleurs qualifié d'« hybrid casual ». Poids lourd mondial de l'« hypercasual games » qui l'a porté jusqu'au rang

de licorne – grâce au succès de ses jeux comme « Paper.io », « Cube Surfer ! », ou « Stack Colors ! » –, le français Voodoo illustre tout particulièrement cette tendance puisque l'éditeur a fortement diversifié ses revenus ces dernières années. Au point de générer désormais 40 % de son chiffre d'affaires via d'autres activités que son cœur de métier historique.

Le groupe tricolore a notamment mis le cap sur l'hybrid casual, et a racheté, en ce sens, le studio Tarboosh Games fin septembre. La firme française a aussi et surtout accéléré sur le genre du « casual gaming » – dont l'une des franchises phares de ce segment du marché demeure l'inoxydable « Candy Crush » –, en rachetant notamment le studio Beach Bum moyennant près de 300 millions de dollars il y a un an.

La plus importante acquisition à ce jour de Voodoo qui investit aussi de plus en plus sur le jeu vidéo web3. ■

L'Île-de-France conforte sa place de leader de la filière cosmétique

- Les trois quarts des fabricants de cosmétiques et de parfums sont situés dans la région francilienne.
- La filière a été retenue comme « stratégique » dans le schéma régional de développement 2022-2028.

COSMÉTIQUE

Lamia Barbot
@LamiaBarbot

C'est un rendez-vous important pour la filière. Important, aussi, pour l'Île-de-France, qui en est le bastion. Cosmetic 360, le Salon international de l'innovation pour la parfumerie-cosmétique, ouvre ses portes ce mercredi, pour deux jours, au Carrousel du Louvre, à Paris. Numéro 1 mondial de cette industrie, l'Hexagone est la référence avec un chiffre d'affaires de 45 milliards d'euros, plus des deux tiers provenant de la région capitale, tractée par les plus grandes marques, LVMH (propriétaire des « Echos »), L'Oréal, Sisley, Chanel ou Estée Lauder. Mais ces dernières côtoient un tissu très dense de PME et de start-up. Selon la chambre de commerce et d'industrie, plus de 800 fabricants sur 1.100 sont présents dans la seule Île-de-France, une attraction qui s'explique par la renommée de Paris, perçue comme la capitale du luxe et de la beauté. En 2015, ils étaient 500.

Patyka fait partie de ces petites entreprises ancrées dans le territoire. Spécialisée dans les cosmétiques certifiés bio, la PME de 120 salariés est installée au cœur de Paris depuis 2002. Avec son laboratoire dans le même immeuble que le siège, dans le 9^e arrondissement, la société, qui mise sur plus de 30 millions de chiffre d'affaires cette année, dit tirer parti de l'écosystème francilien. « La proximité géographique est un atout appréciable, surtout lorsque l'on doit travailler dans l'urgence comme ce fut le cas pendant la crise du Covid », estime Pierre Juhen, son cofondateur. Grâce à la présence de la grande majorité de nos fournisseurs en Île-de-France, l'entreprise a enregistré moins de 5 % de ruptures de stock pendant la crise sanitaire, tout en économisant sur les coûts de transport. »

Bassin d'emploi

Comme les autres entreprises du secteur, Patyka profite du riche bassin d'emploi de la région, spécialisé dans la cosmétique-parfumerie. L'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire, à Versailles (Yvelines), lui sert ainsi de vivier pour l'embauche d'apprentis. Unerichesse pour lutter contre la concurrence étrangère. Surtout quand un projet de cluster mondial à Séoul menace. La capitale sud-coréenne a annoncé, en avril, son projet de Glo-



A Versailles, l'Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire forme les spécialistes mondiaux. Photo Denis/RÉA

bal Beauty Industry Hub. D'importants moyens sont annoncés : fonds de 168 millions d'euros d'ici à 2027, allégements fiscaux, politique d'attractivité des capitaux étrangers, soutien au développement des entreprises coréennes... « Cela fait plusieurs années que la Corée du Sud s'est positionnée pour approvisionner l'Asie du Sud-Est mais aussi le reste du monde », analyse Valérie Constanty, géographe et urbaniste au département économie de l'Institut Paris Région. « Il ne faut pas oublier que tout ce qui vient de Corée du Sud, qu'il s'agisse de films, des séries, de la musique suscite un important intérêt culturel en Occident », pointe-t-elle dans une étude publiée ce mercredi.

Contrairement à la Chine, la Corée a une image de sérieux avec l'utilisation de produits de qualité pour la fabrication de soins répondant aux préoccupations d'innocuité et de traçabilité. Face à cette concurrence grandissante, la région Île-de-France entend sortir les boucliers. Elle a retenu la filière comme « stra-

te » dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028. « On se doit d'être là pour soutenir notre filière, qui se démarque grâce à la qualité des produits qui sont fabriqués », plaide Alexandra Dublanche, sa vice-présidente chargée de l'attractivité et du développement économique. Près de 80 % de la production française part

à l'export, en priorité vers la Chine (11,7 %), les Etats-Unis (11,2 %) et l'Allemagne (9,5 %). « Comme nous l'avons fait pour la santé et l'automobile, notre objectif est d'adapter nos dispositifs à ce secteur pour maintenir notre avance en terme d'innovations », poursuit cette proche de Valérie Pécresse. Le plan, encore très flou, doit permettre d'identifier avec la filière des bouts de chaîne qui peuvent manquer et de les attirer avec l'aide de l'agence d'attractivité.

« L'Île-de-France profite d'un gisement de grands groupes, PME, start-up, laboratoires, universités et établissements de formation qu'il faut mettre en mouvement pour rester compétitif », souligne Christophe Masson, DG de Cosmetic Valley. Issu d'un collectif de PME, le pôle de compétitivité labellisé en 2005 et situé à Chartres est mandaté pour coordonner la filière et la préparer à la concurrence étrangère. Il conclut : « Nous avons des challengers sérieux mais la valeur très forte du « made in France » joue en notre faveur. » ■

PIERRE JUHEN

Cofondateur de Patyka

Le Val-d'Oise, un territoire d'innovation

De la formation à la fabrication en passant par la recherche et la distribution, le département est au cœur de l'écosystème, avec de grands groupes comme Givaudan et Sisley.

Hugo Robert

Givaudan, Sisley, Clarins, Sensient... Depuis des décennies, le Val-d'Oise accueille les fleurons de la filière cosmétique. Et les investissements pour moderniser et renforcer leurs équipements se sont multipliés. C'est à Saint-Ouen-l'Aumône que le groupe Sisley vient d'investir 40 millions d'euros pour doubler ses capacités logistiques. C'est dans la même commune que l'américain Sensient, producteur de saveurs et de parfums, a choisi d'installer son centre de

recherche. Et non loin de là, à Pontoise, les laboratoires Clarins, l'entreprise familiale française spécialisée dans les produits de soin pour la peau et du maquillage, ont construit leur centre de R&D.

Les plus grands nez du monde sortent du département, où ils suivent, au cœur d'Argenteuil, une formation aussi confidentielle que sélective. Au sein de l'école de parfumerie du groupe suisse Givaudan, les heureux élus – deux candidats sur 2.000 chaque année – suivent une formation de quatre ans, avant d'occuper les postes les plus prestigieux de la parfumerie. Dans un jardin, ils apprennent à reconnaître, classifier et assembler les arômes sur 200 odorants, des fruits aux épices en passant par des fleurs. « aussi bien pour la parfumerie fine que pour les produits ménagers ». La

Vendeur silencieux

C'est de là que sortent le quart des parfums que l'on retrouve dans nos lessives, nos déodorants et nos shampoings. Alors que le parfum n'occupe que 0,5 % à 1 % d'un produit, l'enjeu commercial est immense. « Le parfum est un vendeur silencieux du produit et un vecteur de

réachat », souligne Hélène Debiesse, directrice du centre, à la tête d'une équipe de 120 personnes.

Dans l'écosystème de la cosmétique du Val-d'Oise, l'innovation occupe une place centrale. Depuis 2015, un consortium de recherche s'est monté avec le concours de CY Cergy Paris Université, à Cergy Pontoise. Baptisée « Cosmetomics », cette plateforme francilienne fédère l'ensemble des acteurs chargés de vérifier l'efficacité d'un produit. « Dans nos laboratoires, on va étudier les effets d'une crème antirides sur la peau pour vérifier les allégations des vendeurs », explique Pascal Griesmar, directeur de la plateforme. A mi-chemin entre la recherche fondamentale et l'application, Cosmetomics accompagne et conseille les développeurs de produits, de la start-up au grand groupe. ■

Pochet compte sur la région pour rayonner à l'international

Fort de quatre cents ans d'histoire et d'un catalogue de clients historiques, le fabricant de flacons et de packaging haut de gamme des Hauts-de-Seine doit faire face à la concurrence asiatique.

Léo Da Veiga

Le groupe Pochet, créé il y a quatre cents ans, réalise la majorité des flacons et packaging haut de gamme des grandes marques

françaises de cosmétique et de parfums, telles que Guerlain (filiale de LVMH, propriétaire des « Echos »), Chanel, L'Oréal ou Jean Paul Gaultier, des clients historiques. Avec l'identification de la filière cosmétique-parfumerie comme stratégique par la région Île-de-France dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028, les choses pourraient bien changer. C'est ce qu'espére Xavier Gagey, directeur général de cette ETI de 3.500 salariés basée à Clichy, dans les Hauts-de-Seine. Il espère que cette mesure permettra de donner un coup de projecteur à son groupe et de le faire connaître à l'international comme un fleuron du « made in France ». ■

« Le groupe a toujours eu son siège en région parisienne, et nous sommes restés à Clichy au moment de notre déménagement en 2015 avant tout car c'est là que se trouvent nos clients. Notre activité demande beaucoup d'échanges et même d'intimité avec eux », justifie Xavier Gagey. Son implantation en Île-de-France lui permet aussi de recruter plus facilement, notamment en marketing, et de cultiver des liens avec le cluster dédié à l'industrie de la parfumerie-cosmétique Cosmetic Valley. ■

Alors que l'activité de Pochet se déroule principalement en dehors de la région, il y voit un autre intérêt. « Jusqu'à présent, nous ne demandions des aides qu'aux collectivités où nous avons nos usines. La décision de l'Île-de-France va nous légitimer dans des demandes à l'échelle du groupe », estime-t-il. Alors que Pochet a

Metex met son usine de production d'acides aminés d'Amiens sur pause

HAUTS-DE-FRANCE

Le groupe est victime d'un effet ciseau lié à la baisse de la demande et au renchérissement des matières premières et de l'énergie.

Guillaume Roussange
— Correspondant à Amiens

A peine rachetée et déjà mise à l'arrêt. Acquise au japonais Ajinomoto en mars 2021 par Metabolic Explorer (Metex) Noovistago, un spécialiste auvergnat de la chimie verte, l'usine de production d'acides aminés d'Amiens – la seule d'Europe – est à l'arrêt. Le groupe, coté sur Euronext, a dû se résoudre à déposer, en septembre, un dossier de chômage partiel instaurant une suspension de l'activité jusqu'à fin novembre.

Raison de cette décision radicale : une conjonction de facteurs qui ont pris en étau les finances du groupe. D'abord, l'érosion de la demande dans le secteur de l'alimentation animale, principal débouché de l'entreprise, en raison de l'inflation mais aussi des conséquences de la grippe aviaire sur l'élevage. Comme ses homologues, l'industriel est en outre confronté à une hausse inédite de ses matières premières, l'azote notamment, dont les prix ont été multipliés par six ou dix selon les produits.



La quasi-totalité des 325 salariés du site d'Amiens a été placée en chômage partiel. Photo Dominique Grandemange/Metex

Sans oublier, bien sûr, les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie. C'est là que le bâton blesse. Si le process de Metex est gourmand en électricité, il l'est davantage en vapeur, produite à

partir de gaz. « Or, la vapeur, que nous achetons à un fournisseur, ne figure pas actuellement dans les dispositifs de soutien aux entreprises consommatrices d'énergie de l'Etat. Nous avons alerté les pouvoirs

publics à ce sujet. Nous devons trouver une solution d'urgence, notamment face à nos concurrents, tous asiatiques, qui ne sont pas confrontés à cette envolée de l'énergie », souligne David Demeestere, directeur de l'usine Metex d'Amiens.

Selon lui, contrairement à l'alerte du cabinet d'analyse Portzamparc pointant « l'absence de mécanisme de couverture », Metex a bien sécurisé ses fournitures d'énergie « jusqu'en début d'année prochaine ». Et après ? Le groupe se refuse à toute projection, tant la situation est incertaine. « Nous adaptons nos décisions au fur et à mesure de l'évolution de la situation », souligne-t-il, espérant une reprise, au moins partielle, de l'activité « avant la fin de l'année ».

Pilotage à vue

En attendant, la quasi-totalité des 325 salariés du site d'Amiens a été placée en chômage partiel, à l'exception des fonctions stratégiques, liées à la sécurité ou à la maintenance par exemple. « Nos forces de vente restent mobilisées afin de respecter nos engagements vis-à-vis de nos clients et du marché », affirme David Demeestere.

Les derniers résultats du groupe, publiés fin septembre, confirment sa situation difficile. Au premier semestre 2022, son résultat net a dévissé à -18,4 millions d'euros. Il dépassait 76 millions un an plus tôt sur la même période. Metex a réalisé 172 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021. ■

Traitements de données : Kalray intégré au portefeuille produits Dell

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La société vient de signer un accord avec l'entreprise américaine pour ses solutions logicielles et processeurs.

Florian Espalieu
— Correspondant à Grenoble

Bientôt la cour des grands ? Kalray située à Montbonnot, dans l'agglomération de Grenoble, vient d'annoncer un accord avec Dell Technologies. L'entreprise est spécialisée dans le traitement de grandes quantités de données au travers

de ses processeurs. Elle a également acquis en avril dernier le britannique Arcapix, qui produit des logiciels pour fluidifier la transmission des données.

Les deux volets seront présents dans ce partenariat avec le colosse américain. « Les logiciels PixStor et Ngenea sont désormais intégrés au portefeuille produit Dell », détaille Eric Baissus, le président du directoire de Kalray. Les cartes d'acquisition de l'entreprise iséroise basées sur son processeur seront également utilisables par les clients de Dell. « Sur le plan commercial, nous attendons plusieurs millions d'euros dès cette année », souligne-t-il.

Les produits Kalray se sont invités en septembre dans plusieurs démonstrateurs : ses processeurs ont ainsi été embarqués sur une voie

ture BMW dans le cadre d'un « projet de collaboration ». Objectif : traiter les données générées par les capteurs du véhicule détectant les piétons ou les automobiles, y compris à grande vitesse sur autoroute. Les véhicules autonomes étant d'ailleurs l'une des applications ciblées par Kalray. Les logiciels de sa filiale britannique ont, eux, été utilisés par Amazon Web Services : le cadre est celui d'un traitement vidéo en temps réel (c'est-à-dire pendant que la caméra tourne), dans un centre de données.

Nouveau contrat à l'horizon

Eric Baissus annonce enfin une signature avec « un leader mondial dans son domaine » d'ici à la fin de l'année. Il s'agira pour l'année pro-

chaine de quelques millions avant des volumes plus importants, potentiellement, à partir de 2024.

De quoi peut-être redonner le sourire aux investisseurs : malgré un chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros au premier semestre, soit le triple de celui enregistré sur la totalité de l'année 2021, l'action en Bourse a tari de ses coups à 14,36 euros au lendemain de la présentation du 21 septembre – elle est, depuis, remontée au-dessus de 16 euros. La faute à une révision des objectifs à la baisse pour 2023 : ceux-ci ne sont plus « que » de 40 millions, le double de ceux visés en 2022 tout de même, contre 100 auparavant. Afin d'accompagner cette croissance, les effectifs sont, eux, passés de 91 à 167 salariés en un an. ■

Matines et Ovoteam consolident LDC

PAYS DE LA LOIRE

Le leader français de la volaille monte en puissance sur le marché de l'œuf coquille mais aussi dans les ovoproducts.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

Numéro 1 français de la volaille, LDC consolide aussi sa filière œuf, « une protéine accessible, plébiscitée par les consommateurs », mentionne Bruno Mousset, directeur du pôle œuf du groupe sarthois. LDC (5,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires) vient de conclure la reprise de la marque d'œufs coquille Matines, dont le groupe Avril voulait se dessaisir. Il entre aussi en négociation exclusive avec le même interlocuteur pour

reprendre Ovoteam, ce qui lui donnerait accès au marché des ovoproducts à destination de l'industrie agroalimentaire, de la restauration hors domicile, de la boulangerie-pâtisserie.

Alternative aux élevages en « cage »

L'objectif de LDC est d'accompagner la transition, déjà engagée, de l'œuf standard venant de poules en cage à des productions alternatives : sol, plein air, label ou bio. En 2020, les ventes d'œufs issus d'élevages au sol ont progressé de 125 %. Les poules élevées en cages ne représentent plus que 36 % de la production française, contre 47 % en 2019.

Avec sa filiale Lœuf et la marque Loué, LDC était déjà un acteur historique dans les gammes alternatives. Son objectif est d'accompagner la transformation de Matines en ce sens. Le groupe sécurise une filière de 150 éleveurs. Matines apporte à son acquéreur un volume de

250 millions d'œufs, soit un chiffre d'affaires de 43 millions d'euros en 2021. LDC affichait déjà une production de 600 millions d'œufs. Le sarthois réduit ainsi l'écart avec le leader français, L'œuf de nos Villages (1,9 milliard d'unités annuelles).

La reprise d'Ovoteam, soumise à l'Autorité de la concurrence, procède de la même logique. Pour Bruno Mousset, la montée en puissance dans la grande distribution des productions alternatives à l'œuf « cage » va connaître, sous la pression des consommateurs, le même mouvement dans la restauration et l'industrie. « Nous sommes légitimes pour accompagner ces clients dans

cette transition », souligne le dirigeant. Ovoteam (85 millions de CA en 2021) produit des œufs pochés, des omelettes, des œufs durs et des produits liquides. « Il y a là des process bien maîtrisés et des savoir-faire uniques », soutient Bruno Mousset. LDC prévoit 7 millions d'investissement dans les usines d'Ovoteam à Ambrières-les-Vallées (Mayenne), Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (Eure-et-Loir), Naizin-Evillys (Morbihan) et Plainel (Côtes-d'Armor).

Le dirigeant estime que ces deux acquisitions sont structurantes pour LDC, sur un marché français en croissance de 11 % en volume en 2020 puis de 4 % en 2021, les volumes devant décroître cette année du fait de la grippe aviaire. Selon le CNPO, l'interprofession de la filière œuf, la France a produit 15,7 milliards d'œufs en 2021, dont 6 milliards sont achetés en grandes et moyennes surfaces. Quelque 40 % des volumes vont vers les produits élaborés. ■

+

125 %

DES VENTES
La progression du marché des œufs issus d'élevages au sol.

innovateurs

LA TECHNOLOGIE VIREXPR

Un banc d'essai XXL pour le traitement de l'air



Date de création : 2022
Présidente : Anaïs Proust
Effectif : 5 personnes
Secteur : analyses

Françoise Sigot
— Correspondante à Lyon

tes », explique le docteur Manuel Rosa-Calatrava, cofondateur de Virexpr, directeur de recherche à l'Inserm et directeur du laboratoire de recherche académique VirPath à l'université Claude Bernard Lyon 1.

Toute l'Europe
La jeune société lyonnaise le destine aux tests des systèmes luttant contre la présence de SARS-CoV2, mais aussi à d'autres virus respiratoires, notamment celui responsable des bronchiolites ainsi qu'à des bactéries. Grâce à cet outil, Virexpr estime être en mesure de capter très rapidement environ 3 % du marché mondial des tests de dispositifs de traitement de l'air. « Nous visons 25 % du marché d'ici à cinq ans », ambitionne Anaïs Proust, présidente et cofondatrice de Virexpr. Elle prévoit 300.000 euros de CA cette année et le double en 2023. Forte du soutien du Groupe Tera, acteur international de l'analyse, de la mesure et de la valorisation en temps réel de la qualité de l'air, qui est entré à son capital au printemps dernier, la start-up se positionne sur l'ensemble de l'Europe.

En anticipant des lendemains prometteurs, elle a déjà lancé la construction d'un autre banc d'essai encore plus important. Comme le premier, il a entièrement été conçu en interne et réalisera les tests avec de véritables virus, là où d'autres acteurs de l'analyse des systèmes de traitement de l'air privilient l'utilisation de mimétiques. ■

LE FINANCEMENT L'EMPREINTE

L'impact de la mode sur l'environnement mesuré



Pascale Braun
— Correspondante à Metz

président de L'Empreinte. L'argument a convaincu Alsace Business Angels, son homologue lorrain, Yeast, et l'Institut lorrain de participation d'apporter 500.000 euros à la start-up, fin septembre. Les aides de la région Grand Est, de Bpifrance et d'un consortium bancaire ont doublé la mise.

Fausses intuitions
Les cofondateurs se sont appuyés sur la méthode de référence européenne Product Environmental Footprint pour élaborer les algorithmes permettant d'inventorier l'impact de la production d'habillement sur le climat, les ressources, les écosystèmes et la santé. « Les marques sont loin de tout connaître de leur empreinte environnementale. Faute de référentiel, elles se basent sur des intuitions qui sont parfois hasardeuses », souligne la cofondatrice. Le CO₂ ne représente qu'un quart de l'impact environnemental d'un vêtement, et le transport, même lointain, environ 10 %. Et passer des emballages en plastique au carton peut s'avérer préjudiciable pour la consommation d'eau. Dénommée PEFtrust, la plateforme permet de comparer l'impact de la matière première, de la fabrication, du transport, de l'usage et de la fin de vie du produit. Proposée sous forme d'abonnement, la solution a séduit un premier client : la marque de vêtements de randonnée Lagoped. ■

La fintech N26 rattrapée par les difficultés des néobanques

- En 2021, les pertes de la jeune banque berlinoise se sont élevées à 172 millions d'euros, en hausse de 14 % sur un an.
- N26 a investi lourdement dans les aspects réglementaires après avoir été épingle par divers régulateurs en Europe.
- Sa base de clients dépasse les 8 millions de personnes.

FINTECH

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

La croissance reste coûteuse pour la néobanque N26. La jeune société berlinoise, lancée en 2015, a vu ses revenus augmenter de moitié l'an dernier, à 182,4 millions d'euros. Dans le même temps, les pertes nettes se sont creusées pour s'élever à 172,4 millions d'euros, contre 150,7 millions en 2020. Cette dégradation des comptes illustre les difficultés rencontrées actuellement par les néobanques, notamment celles qui s'adressent aux particuliers, à viabiliser leur modèle d'un point de vue économique. Depuis plusieurs années, elles engrangent les clients, sans parvenir à ce stade à convertir ces conquêtes en profits.

Revolut, la rivale britannique de N26, qui revendique 20 millions de clients, avait elle-même encaissé en 2020 une perte de 168 millions de livres (soit 196 millions d'euros à l'époque), et elle devrait à nouveau être largement dans le rouge en 2021 (ses comptes n'ont pas encore été publiés).

Jusqu'à présent, les pertes de ces acteurs à la frontière entre la finance et la tech étaient épargnées par des levées de fonds toujours plus spectaculaires : à leurs derniers tours de table, en 2021, Revolut et N26 étaient valorisés respectivement 33 milliards et 9 milliards de dollars. Mais avec la hausse des taux, les investisseurs traînent les pieds.

En France, Orange Bank accumule les pertes également depuis son lancement il y a cinq ans : 880 millions d'euros au total, dont 80 millions encore au premier semestre 2022. Elle a néanmoins réussi à séduire 2,6 millions de clients. La promesse de « révolutionner la banque » paraît plus compliquée, et coûte en tout cas de l'argent. Chez N26, l'aggravation des pertes s'explique notamment par « les investissements structurels [réalisés] pour préparer l'avenir et soutenir la croissance », indique la banque mobile dans un communiqué publié mardi. « N26 a investi massi-



Malgré des pertes qui s'aggravent, N26 reste confiante dans sa capacité à devenir rentable et s'introduire en Bourse « à horizon de 24 mois ». Photo Ascannio / Shutterstock

vement dans le renforcement des aspects réglementaires, notamment à travers le développement d'équipes et de systèmes dédiés », précise-t-elle.

En 2021, la néobanque allemande s'était fait épingle par le gendarme financier allemand, la BaFin, pour des manquements observés dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la fraude en ligne. Cette année, c'était au tour de la Banque d'Italie de taper du poing sur la table. Résultat : depuis un an, la conquête reste limitée à 50 000 clients par mois dans les 24 pays européens où N26 opère.

Clients « premium »

« Structures de gouvernance, cadre de conformité réglementaire et prévention contre la fraude en ligne, sont autant de chantiers sur lesquels N26 investit fortement », assure désormais la société, qui a vues « charges administratives » augmenter de 47 % l'an dernier.

Malgré les limites imposées, N26 a continué à faire grandir sa base de clients : ils étaient plus de 8 millions en début d'année 2022, soit 1 million de plus qu'en 2020. Cette année-là, la néobanque avait gagné 2 millions de clients. Le volume de transactions réalisé par ces mêmes clients a bondi de 59 % l'année dernière, à 80 milliards d'euros, et le montant des dépôts a augmenté de 52 %, à 6,1 milliards.

« Ce qui nous satisfait le plus, c'est la croissance des clients qui sont sources de revenus pour N26, soit via des comptes premium payants, soit en payant des services additionnels (paiement fractionné, remplacement de carte bancaire, etc.) », commente Jérémie Rosselli, le directeur général de N26 France et Benelux. Dans l'Hexagone, un nouveau client sur deux souscrit désormais une offre payante.

Malgré des pertes qui s'aggravent, N26 reste confiante dans sa

capacité à devenir rentable et s'introduire en Bourse « à horizon de 24 mois ». Le renforcement des marges passera par la poursuite de la diversification des revenus en augmentant les activités de trésorerie et en créant de nouveaux produits sur l'épargne, l'assurance ou l'investissement dans les cryptoactifs.

« Le climat économique et l'évolution des taux d'intérêt en 2022 confirment que les choix stratégiques faits en 2021 vont servir notre croissance pour les prochaines années », veut croire Jérémie Rosselli, qui indique être rentable en France depuis plus de deux ans. Après avoir levé 900 millions d'euros il y a un an, la néobanque estime avoir les ressources nécessaires pour continuer à se développer.

 **Lire l'éditorial d'Alexandre Counis**
Page 14

Crédit Mutuel Arkéa sur le point de mettre fin à l'activité de sa filiale Aumax

La banque mutualiste s'achemine vers la mise en extinction de cet agrégateur de cartes de paiement. Ces derniers mois, Arkéa a cédé le contrôle de Leetchi et Mangopay, puis de Budget Insight.

Edouard Lederer
@EdouardLederer

Arkéa boucle la boucle. Près d'un an après avoir lancé une revue stratégique de son épais portefeuille de fintechs, la banque mutualiste s'achemine vers la fermeture d'Aumax pour moi (anciennement Max). Selon nos informations, cette fintech créée au sein du groupe en 2017 devrait être mise en extinction, n'ayant jamais trouvé son modèle économique. Des discussions doivent désormais s'ouvrir avec les représentants des salariés.

Après la réalisation d'un point de situation sur cette entité déjà sur la

sellette depuis plusieurs mois, le seul scénario de la fermeture est désormais le seul envisagé. « Le conseil d'administration nous a demandé de creuser la possibilité de cette fermeture », confirme aux « Echos » Frédéric Laurent, le directeur général délégué du groupe, mais « la décision n'est pas actée », précise le dirigeant.

Des bouquets de services financiers

L'arrêt de l'activité de la fintech risque de conduire à la suppression de ses 48 emplois, sachant que le groupe pourrait proposer des reclassements. Arkéa a initialement injecté 20 millions d'euros dans cette structure et avait depuis remis au pot, sans dévoiler le montant total.

Aumax présente deux types d'offres : la première, destinée au grand public, est une carte bancaire agrégant toutes les autres cartes bancaires du client. La seconde vise

à créer des bouquets de services financiers en se basant sur les données des clients. L'idée était de dégager des commissions de service auprès de partenaires.

Mais pour un modèle de ce type, il faut beaucoup de clients : Aumax a distribué à ce jour 100 000 cartes, alors même que N26, sur des échelles bien plus importantes, ne parvient pas à la rentabilité, explique Frédéric Laurent. Le Covid n'a pas arrangé les choses en mettant les voyages à l'arrêt alors que l'absence de frais à l'étranger était un argument mis en avant pour la carte.

Participations plus anciennes

Depuis la fin 2021, le groupe a successivement cédé la majorité du capital de la cagnotte Leetchi (et de sa filiale Mangopay), puis de Budget Insight. Quant à l'appli de partage de dépenses Pumpkin, elle est en cours de fermeture. « Proposer le plus optimal des services tout en res-

tant gratuit était beau, mais utopique », explique l'entité sur son site Web. Ses utilisateurs ont jusqu'au 21 novembre pour clôturer leurs comptes.

Les investissements dans les fintechs ne sont pas terminés pour autant pour Arkéa, qui vient de participer à la levée de fonds de 25 millions d'euros réalisée par le robo-advisor Yomoni. Début septembre, le groupe a également contribué à une levée de 5 millions d'euros aux côtés de BpiFrance en faveur de Pythées, qui propose des solutions de gestion, paiement et financement des factures. ■

20

MILLIONS D'EURS

L'investissement initial d'Arkéa dans cette structure. La banque avait depuis remis au pot.

En Europe, de nouvelles banques en ligne en proie à des difficultés

La britannique Bank North s'est déclarée en faillite après avoir échoué à lever suffisamment de fonds pour poursuivre son activité. L'allemande Solarisbank est contrainte de se séparer de 10 % de ses effectifs.

Le contexte économique pèse sur les nouveaux acteurs de la finance, qui peinent à trouver de nouveaux financements et à poursuivre leur dynamique en termes d'activités. La néobanque britannique Bank North vient ainsi de mettre la clé sous la porte, faute d'avoir réussi à lever suffisamment d'argent.

Selon le « Daily Mail », la société basée à Manchester est actuellement en discussion avec un autre acteur du marché pour revendre son portefeuille de crédits, qui s'élève à 17 millions de livres sterling, et transférer un tiers de ses effectifs (sur un total de 60 personnes).

Bank North cherchait à lever 30 millions de livres afin de satisfaire aux exigences de la Banque d'Angleterre auprès de laquelle elle avait obtenu sa licence bancaire, en 2021. Crée en 2018, la néobanque s'était spécialisée dans les prêts aux PME, avec des montants compris entre 500.000 et 5 millions de livres, et la promesse de rompre avec les pratiques des banques traditionnelles, à la manière d'un Qonto en France.

Valorisations en baisse

Elle n'a toutefois pas réussi à convaincre suffisamment d'investisseurs pour poursuivre l'aventure, alors que les valorisations des fintechs ont fondu depuis le début de l'année. Dans une lettre envoyée aux salariés, le président de Bank North a imputé cette faillite à la « tempête d'incertitude économique qui s'est abattue sur le pays

au cours des six derniers mois ». Les difficultés de Bank North font écho à celle d'une autre jeune pousse de la finance, l'allemande Solarisbank. La société créée en 2016 va licencier environ 10 % de ses salariés, sur un effectif total de 750 personnes. « Nous travaillons actuellement à la réorientation organisationnelle de notre groupe d'entreprises », a indiqué la fintech dans les médias allemands. Par conséquent, nous développons certains secteurs plus que d'autres et allégeons certains départements ».

Solarisbank est l'un des acteurs phares sur le marché du « banking-as-a-service », et permet à d'autres fintechs ainsi qu'à de grandes entreprises de concevoir leurs propres services financiers puis de les proposer à leurs clients. Concurrente du français

Solarisbank souhaite désormais se concentrer sur les entreprises.

Treezor, elle s'est développée en Allemagne et dans d'autres pays européens, dont la France. La croissance rapide de la néobanque avait suscité en début d'année la vigilance de la BaFin, le gendarme bancaire allemand, qui avait demandé un contrôle des mesures de conformité.

Après avoir prospéré auprès des fintechs (sans toutefois devenir rentable), Solarisbank souhaiterait désormais se concentrer sur son activité auprès des entreprises, un marché plus sûr dans le contexte actuel. La société berlinoise vient d'ailleurs de remporter un gros contrat avec la branche finance de l'Adac, l'association automobile allemande, pour fournir des services de crédit. — R. G.

BNP Paribas achète une fintech spécialisée dans le risque de change

La banque a annoncé, mardi, l'acquisition de Kantox, leader dans la gestion automatisée du risque de change, dont elle est partenaire depuis 2019.

Thibaut Madelin
@ThibautMadelin

Après Compte Nickel dans la banque en ligne ou Floa dans les paiements, BNP Paribas poursuit ses emplettes dans le monde de la fintech. La banque a annoncé, mardi, l'acquisition de Kantox, leader dans la gestion automatisée du risque de change dont elle est partenaire depuis 2019. Le montant n'a pas été communiqué.

Kantox propose à des PME et ETI des solutions leur permettant de se couvrir en temps réel. Par exemple, lorsqu'un voyageur européen vend un package en Asie, il est payé en euros mais doit payer des services en devises étrangères. Le logiciel de Kantox lui permet de se couvrir automatiquement et immédiatement.

Partech et Eurazeo actionnaires

Fondée en 2011, la société de 150 employés basée à Barcelone et à Londres ne communique pas de chiffre d'affaires. « Notre activité est rentable », se contente de préciser son cofondateur Philippe Gelis. Depuis sa naissance, la fintech a levé près de 44 millions de dollars, selon Crunchbase. Partech, Eurazeo et BNP Paribas sont actionnaires.

Entrer totalement dans le giron de la banque présente pour Kantox un double avantage : l'accès aux devises grâce aux vastes liquidités de la banque de financement et d'investissement (CIB), mais aussi aux clients entreprises du groupe, auprès desquels BNP Paribas entend déployer la solution.

« Le timing est plutôt opportun car il y a deux ou trois ans, la question de la couverture sur le change euro/dollar était un enjeu moins prépondérant, explique Olivier Osty, responsable de BNP Paribas CIB Global Markets. La volatilité des derniers

mois montre à quel point cela est devenu une nécessité, qui va s'installer dans la durée. »

Volatilité accrue

L'inflation galopante, le choc énergétique renforcé par la guerre en Ukraine, les hausses de taux massives des banques centrales ou encore la présentation du budget britannique ont entraîné des variations de change spectaculaires ces derniers mois. Les trésoriers d'entreprises ont intérêt à être bien armés.

Si BNP Paribas veut respecter l'intégrité de Kantox, dont le management restera en poste au moins trois ans, il entend aider la fintech à développer d'autres offres, comme les matières premières. L'objectif est également d'attaquer le marché des très grandes entreprises, de plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Pour le groupe, acquérir une fintech permet de développer l'innovation plus rapidement qu'en interne. BNP Paribas est aussi actionnaire de Symphony, la messagerie sécurisée utilisée dans les salles de marchés. « Nous sommes en permanence ouverts aux contributions que peuvent apporter les fintechs, en complément de notre propre expertise », dit Olivier Osty.

Il a dit



« Le timing est plutôt opportun car il y a deux ou trois ans, la question de la couverture sur le change euro/dollar était un enjeu moins prépondérant. »

OLIVIER OSTY
Responsable de BNP Paribas CIB Global Markets
Photo DR

en bref

Credit Suisse pourrait avoir besoin de 8 milliards, selon Goldman Sachs

BANQUE Credit Suisse fait face à un besoin en capital pouvant atteindre 8 milliards de francs suisses (8,3 milliards d'euros) en 2024, selon les analystes de Goldman Sachs. Ces derniers estiment le besoin minimum à 4 milliards de francs suisses et jugent qu'une augmentation de capital serait « prudente », étant donné la nécessité de restructurer les opérations de banque d'investissement. « Credit Suisse continue de faire face à des défis cycliques et structurels », écrivent les analystes dans une note, maintenant une recommandation de vente sur le titre. La banque suisse doit détailler sa nouvelle stratégie le 27 octobre.



POLITIQUE MONÉTAIRE

Pour éviter de nouvelles ventes panique d'obligations britanniques, la BoE a dû élargir son programme d'achats d'urgence aux obligations indexées sur l'inflation.

Guillaume Benoit
@gb_eco

La situation se complique pour la Banque d'Angleterre (BoE). Mardi matin, elle a déclaré qu'elle allait ouvrir son programme d'achats d'urgence aux obligations d'Etat britanniques indexées sur l'inflation. La veille, pourtant, elle avait annoncé qu'elle doublait – à 10 milliards de livres sterling – le montant maximum qu'elle était prête à consacrer chaque jour à l'achat de Gilts.

Mais elle s'est à nouveau retrouvée au pied du mur. Lundi, le taux des obligations à 10 ans indexées sur l'inflation a bondi de 64 points de base, pour atteindre 1,24 %. Il faut remonter à 1992 pour trouver un mouvement d'une telle ampleur. La situation est d'autant plus préoccupante que ces titres qui protègent contre la hausse des prix sont majoritairement détenus par les fonds de pension. Ils constituent en moyenne 45 % de leur portefeuille, ce qui leur assure d'être moins touchés par l'érosion monétaire sur les placements destinés au paiement des futures retraites.

Or ces fonds de pensions restent extrêmement fragiles. C'est parce qu'ils risquaient de s'effondrer, à cause de l'utilisation de stratégies risquées permettant d'aligner leur actif et leur passif (LDI), que la banque centrale était intervenue sur les Gilts traditionnels dès le 28 septembre. En se mettant cette fois-ci à acquérir des titres indexés, la BoE veut éviter que les fonds de retraites



Les profondes difficultés qui frappent le marché des Gilts nécessitent une action prolongée de la Banque d'Angleterre. Photo Reuters

La situation est d'autant plus préoccupante que ces titres qui protègent contre la hausse des prix sont majoritairement détenus par les fonds de pension.

les vendent massivement sur le marché, faisant ainsi dérailler les taux. Ils sont en effet désespérément à la recherche de cash pour faire face aux appels de marge qui ont explosé sur leurs stratégies LDI.

Dans les faits, elle va donc utiliser l'enveloppe supplémentaire de 5 milliards de livres présentée lundi pour acquérir des obligations indexées. Mardi, la BoE a ainsi racheté 2 milliards de livres de Gilts indexés sur les 2,5 milliards qui lui étaient proposés. Cette intervention semble avoir calmé les investisseurs.

Mais d'ores et déjà, un nombre croissant de spécialistes des marchés obligataires jugent peu réaliste l'engagement réaffirmé de mettre fin à ses mesures d'urgence vendredi. « Les fonds de pension n'ont pas encore suffisamment assaini leur bilan, et une nouvelle vague de ventes forcées émergera la semaine prochaine. La Banque d'Angleterre pourrait bien être obligée de revenir sur les marchés », écrit Antoine Bouvet, le stratège taux d'ING. Et ce au moins pour quinze jours supplémentaires, estime-t-il.

Pompier pyromane

Et si, derrière le pompier, se cachait également un pyromane ? Au-delà des problèmes intrinsèques des fonds de pension, la nervosité du marché obligataire britannique vient aussi du resserrement monétaire annoncé par la BoE. Et particulièrement son programme de quantitative tightening (QT) par lequel elle entend dégonfler son bilan, afin de faire reculer l'inflation.

Pour atteindre cet objectif, elle a décidé de vendre une partie des titres qu'elle détient. Une stratégie qui paraît particulièrement drastique, là où la Réserve fédérale américaine se contente de laisser certaines obligations arriver à échéance, sans réinvestir le montant ainsi récupéré. La Banque centrale européenne pourrait décider de faire de même. Mais la BoE n'a guère le choix. La maturité moyenne de son portefeuille obligataire est beaucoup plus longue que pour celui de la Fed. « Seuls 178 milliards de livres sterling arrivent à échéance au cours des trois prochains exercices », souligne Antoine Bouvet. Or le bilan de la BoE dépasse les 1.000 milliards de livres.

La banque centrale devrait donc inonder le marché d'obligations qui ont déjà du mal à trouver preneur, au risque d'accentuer la pression sur les taux. Elle a déjà suspendu ses ventes de dette d'entreprise, et elle devrait reporter encore les cessions de Gilts qui avaient été repoussées au 1^{er} novembre. ■

Les introductions en Bourse s'effondrent dans le monde

BOURSE

Après une année 2021 record, le nombre de sociétés à avoir fait leur entrée en Bourse sur les neuf premiers mois de 2022 a chuté de 44 %.

Laurence Boisseau
@boisseaul

Porsche vient de faire une entrée fracassante sur les marchés. L'introduction en Bourse du constructeur des bolides de luxe, la plus grosse en Europe continentale après Deutsche Telekom en 1996 et Enel en 1999, a affolé les compteurs. En quelques heures, Volkswagen, sa maison mère, a levé la somme record de 9,4 milliards d'euros. Peu importe que les actions achetées ne donnent aucun droit de vote, les investisseurs se sont arraché le papier.

Pour expliquer l'appétit des investisseurs, les banquiers d'affaires parlent des actifs exceptionnels de Porsche, et de la croissance de ses indicateurs financiers. Certains évoquent aussi le fantasme autour de cette marque mythique. L'opération a rencontré un succès auprès des petits actionnaires qui, à défaut de devenir propriétaire d'une Porsche 911, ont pu acquérir un titre. D'autres, moins nombreux, rappellent que sur les marchés, les introductions en Bourse étant rarissimes, tout « papier » de qualité est recherché.

« En dehors de Porsche, c'est quasiement le néant en termes d'introductions en Bourse », note un banquier. Depuis le début de l'année, le nombre d'opérations dans le monde a reculé de 44 %, passant ainsi sous la barre symbolique des 1.000 à 992 entrées en Bourse, selon EY. Leur montant total a, quant à lui, chuté de 57 % pour atteindre à 146 milliards de dollars. Par rapport à 2021, année record, l'environnement est très différent. La guerre en Ukraine, l'inflation, des taux d'intérêt en hausse, et la politique des banques centrales ont rendu le marché inquiet et volatil. Les investisseurs sont devenus plus réticents par rapport au risque. Ces conditions difficiles ont aussi semé le doute parmi les candidats potentiels à la cotation.

Vaches maigres

Globalement, tous les secteurs et toutes les zones géographiques sont impactés. Mais certaines plus que d'autres. D'habitude, très dynamiques, les Etats-Unis sont particulièrement touchés. Le nombre d'opérations

a reculé de 66 % (83 opérations contre 322 en 2021). En valeur, la baisse est encore plus impressionnante : les montants levés ont plongé de 94 % (7,3 contre 117,5 milliards de dollars). Si les vaches n'étaient pas aussi maigres à Wall Street, personne n'aurait remarqué l'arrivée de Coleridge, mi-septembre. La filiale d'assurance-vie et retraite d'AIG, a réalisé la plus grosse introduction en levant 1,68 milliard de dollars.

Lengouement pour les SPAC, ces coquilles vides qui entrent en Bourse dans le seul but d'acquérir une société, est nettement retombé aux Etats-Unis. Cela explique aussi pourquoi les IPO tournent au ralenti dans cette région du monde. Au 30 septembre, seulement 79 SPAC ont levé des fonds sur les marchés contre 613 sur l'année 2021 dans sa totalité.

En Europe, le Royaume-Uni est touché de plein fouet. Depuis janvier, il n'a totalisé que 14 % des IPO en Europe, son plus bas niveau depuis 2010. Seulement 17 opérations ont été comptabilisées pour un

montant de 1,38 milliard de dollars, soit une baisse respectivement de 76 % et de 95 % sur un an.

La zone Asie Pacifique s'en sort extrêmement bien

A l'inverse, plus éloignée des troubles géopolitiques, la zone Asie Pacifique s'en sort extrêmement bien, avec 367 premières cotations et 70 % des fonds levés au total, soit 66 milliards de dollars, selon EY. Cinq des dix plus grosses opérations se sont déroulées dans cette région. En levant 10,7 milliards de dollars, LG Energy Solutions, le géant sud-coréen de la fabrication de batteries, a électrisé la Bourse de Séoul. Fvinc de Wall Street, China Mobile, premier opérateur télécoms du monde, a, lui, ramassé quelque 8,2 milliards. Un an avant, il avait été radié du Nyse, après un décret qui avait interdit à tout américain d'investir dans des entreprises liées au complexe politico-militaire chinois.

Quand le marché va-t-il se réouvrir ? « Il était important que l'IPO de Porsche se passe bien, pour préparer l'avenir », lance un banquier d'affaires. « Les IPO ne démarrent pas avant 2023. Il faut que les conditions de marché se stabilisent et que les entreprises comme les investisseurs aient de la visibilité. Pour l'instant, tout est encore trop flou », ajoute-t-il. Signe d'espoir, Mobileye, société détenue par Intel spécialisée dans la conduite autonome, vient de déposer devant le gendarme boursier américain une demande d'introduction en Bourse. ■

2022 risque d'être l'une des pires années sur Euronext Paris

L'année 2021 avait été exceptionnelle en termes de cotation, l'une des meilleures des vingt dernières années. En 2022, ce sera sans doute l'inverse. Seulement 23 entreprises ont fait leurs premiers pas sur Euronext Paris depuis janvier. Elles n'ont levé que 474 millions d'euros. Lhyfe, le producteur d'hydrogène vert a récolté, à lui seul, 150 millions d'euros.

Les Etats-Unis relancent l'extraction de cobalt

- Une mine de cobalt vient d'ouvrir dans l'Etat de l'Idaho.
- Cet ingrédient est essentiel à la fabrication des batteries de voitures électriques.
- Les baisses de taxes pour les véhicules construits avec des matières premières américaines ravivent l'intérêt de l'extraction minière locale.

MATIÈRES PREMIÈRES

Etienne Goetz
@etienneegoetz

Une longue parenthèse est en passe de se refermer outre-Atlantique. La société australienne Jervois Global vient d'inaugurer une nouvelle mine de cobalt en Idaho, relançant ainsi la production de ce métal sur le sol américain. Les Etats-Unis n'ont pas produit de cobalt depuis 1994, selon le service géologique américain. Le cobalt est l'un des ingrédients essentiels pour la fabrication des batteries de voitures électriques. Il faut en moyenne 7 kg de cobalt dans une batterie, 50 kg de nickel et 45 kg de carbonate de lithium. Le métal bleuté améliore la performance et la sécurité des cathodes.

L'essor de la mobilité électrique, portée par la transition énergétique, entraîne une explosion de la demande. Pour atteindre la neutralité carbone, l'Agence internationale de l'énergie estime que la consommation de cobalt pour les batteries va être multipliée par 21 d'ici à 2040. En 2021, la demande liée aux voitures électriques s'est élevée à 59.000 tonnes, selon l'Institut du cobalt.

Outre-Atlantique, la Californie et New York ont voté des lois pour interdire la vente de voitures thermiques dans les années à venir. Les constructeurs automobiles multiplient les partenariats et les contrats à long terme pour sécuriser leur approvisionnement en matières premières. Le prix de la tonne de cobalt est monté jusqu'à 81.900 dollars en mai, mais depuis ce pic les cours se sont repliés à 51.521 dollars, lestés par les craintes de récession et le ralentissement de l'activité en Chine.

80 % du raffinage en Chine
Le cobalt, comme certaines terres rares, a des propriétés magnétiques qui le rendent incontournable dans la défense, pour la confection de radars. Il est si stratégique qu'il figure sur la liste des matériaux critiques du gouvernement américain. Le métal est « en haut de la pile du dossier » en matière de sécurité



La mine américaine devrait produire 2.000 tonnes de cobalt par an. Photo Jervois Global

nationale, indique le directeur général de Jervois Global, Bryce Crocker.

Il n'y a pas beaucoup de nouvelles sources d'approvisionnement, en particulier dans des pays stables, c'est pourquoi cette mine aux Etats-Unis est très importante, rappelle Bryce Crocker. Les deux tiers du métal bleu dans le monde sont extraits en République démocratique

que du Congo (RDC) dans des conditions douteuses au regard des normes de sécurité, d'environnement et de travail des enfants.

Par ailleurs, près de 80 % du raffinage est réalisé en Chine, donnant à Pékin un contrôle de fait sur le cobalt. Depuis plusieurs années, Washington a relancé l'extraction et le raffinage de métaux stratégiques sur son sol. C'est le cas avec la réouverture de la mine de terres rares à Mountain Pass en Californie.

Ristourne pour du cobalt made in USA

Après de nombreux scandales liés au travail d'enfants dans les mines de cobalt en RDC, les constructeurs automobiles cherchent à tout prix à éviter le pays africain. Le cobalt américain permettra par ailleurs à

certaines véhicules de bénéficier de réductions de taxes dans le cadre de la loi sur l'inflation.

Le gouvernement américain accorde une ristourne pouvant aller jusqu'à 7.500 dollars sur les véhicules dont au moins 40 % des métaux de la batterie sont produits ou recyclés aux Etats-Unis ou dans un pays ayant un accord de libre-échange avec Washington.

La mine américaine devrait produire 2.000 tonnes de cobalt par an. Le concentré de métal sera exporté vers un autre pays afin d'être raffiné avant d'être réimporté aux Etats-Unis pour alimenter les gigafactories, les usines géantes de batteries. Jervois détient une raffinerie au Brésil et mène des discussions avec d'autres sociétés au Canada et en Australie pour transformer son minéral. ■

La date

1994

Les Etats-Unis n'ont pas produit de cobalt depuis 1994, selon le service géologique américain.

Stellantis s'intéresse au nickel et au cobalt de l'australien GME Resources

Les deux groupes ont signé un protocole d'accord portant sur des sulfates de cobalt et de nickel, deux métaux indispensables à la fabrication de batteries.

Stellantis continue sur sa lancée pour sécuriser son accès aux matières premières. Après avoir pris un ticket dans un projet de lithium en Allemagne, le constructeur automobile vient de signer avec l'australien GME Resources un protocole d'accord pour l'approvisionnement en sulfate de nickel et de cobalt, deux métaux indispensables pour la fabrication des batteries.

Il s'agit d'un projet, dont l'étaut de faisabilité définitive doit être lancé dans le mois. Le projet « NiWest » se situe en Australie-Occidentale avec une capacité de production de 90.000 tonnes par an, selon la compagnie minière. GME Resources indique que 18,8 millions de dollars ont d'ores et déjà été investis dans le

projet pour le forage et les essais métallurgiques. L'usine de transformation de « NiWest » devrait être installée à une trentaine de kilomètres de Murrin Murrin, un site exploité par le géant Glencore. « Sécuriser les sources de matières premières pour les batteries renforcera la chaîne de valeur de Stellantis », selon Maxime Picat, responsable de l'approvisionnement en matériaux du groupe.

Neutralité carbone en 2038

Ce n'est pas la première fois que le groupe automobile franco-italien noue des partenariats avec des producteurs de métaux qui sont encore au stade de projet. Pour le lithium, Stellantis a signé avec Vulcan Energy, une start-up australienne qui veut extraire l'or blanc des saumures géothermales du bassin rhénan. Le constructeur a investi 50 millions d'euros pour prendre une participation de 8 % dans Vulcan.

A la fin de la décennie, 100 % des voitures particulières vendues en Europe par Stellantis seront électriques.

Pour rappel, l'Union européenne a voté l'interdiction de la vente de voitures thermiques en 2035.

Dans son plan stratégique, Stellantis s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2038 et réduire ses émissions de 50 % d'ici à 2030. A la fin de la décennie, 100 % des voitures particulières vendues en Europe par le groupe seront électriques. Pour rappel, l'Union européenne a voté l'interdiction de la vente de voitures thermiques en 2035.

Stellantis n'est pas le seul constructeur à se lancer dans la course aux matières premières. Volkswagen et Mercedes ont signé avec le Canada une série d'accords pour avoir accès aux ressources des producteurs locaux avec de possibles prises de participations dans des mines. Même tendance chez General Motors, Ford, ou Renault...

Tous les groupes ont pris exemple sur Tesla. Le patron du constructeur américain Elon Musk a ouvert la voie en multipliant avant tout le monde les accords commerciaux et les contrats de long terme pour sécuriser son approvisionnement en nickel. — E. Go.

Les prévisions sombres de Jamie Dimon sur l'avenir de l'économie américaine

BANQUE

Le patron de JP Morgan Chase estime que les Etats-Unis pourraient entrer en récession dans 6 à 9 mois.

Marion Heilmann
@MarionHeilmann

Les prévisions de Jamie Dimon, le patron de JP Morgan, ne vont pas rassurer les investisseurs. Alors que la plus grande banque américaine doit dévoiler ses résultats vendredi, son directeur général a déclaré lundi à CNBC qu'un certain nombre de vents contraires risquaient de faire basculer l'économie américaine en récession dans les six à neuf mois qui viennent.

Parmi les facteurs pouvant pointer vers un tel scénario, Jamie Dimon a cité l'impact de l'inflation galopante, les effets encore difficiles à mesurer de la remontée à marche forcée des taux de la Fed et la guerre en Ukraine. « Ce sont des choses très, très sérieuses qui, je pense, sont susceptibles de pousser les Etats-Unis dans une sorte de récession dans six à neuf mois, et le monde (...) », a déclaré Jamie Dimon. Alors que la Réserve fédérale américaine a déjà procédé à trois hausses de taux de 75 points de base ces derniers mois, elle a également indiqué qu'elle n'entendait pas s'arrêter là, faisant craindre aux investisseurs un atterrissage brutal de l'économie.

Encore beaucoup d'inconnues

Si la Fed a attendu trop longtemps et n'en a pas fait assez alors que l'inflation bondissait à des sommets qu'elle n'avait pas connus depuis quarante ans, elle est « clairement en train de rattraper son retard », a ajouté le patron de JP Morgan.

« Et à partir d'ici, souhaitons-lui tous de réussir et croisons les doigts pour qu'ils aient réussi à ralentir suffisamment l'économie » pour que l'atterrissement se fasse en douceur. « Et c'est possible », a-t-il ajouté. ■

Pour les marchés, Jamie Dimon estime qu'il y a encore beaucoup d'inconnues, notamment liées à la guerre en Ukraine, pour pouvoir prédir si l'impact sera léger ou très dur, ajoutant que les investisseurs devraient « se préparer » à toutes les éventualités. Il estime que le marché du crédit ou les ETF (« exchange traded funds », fonds indiciels cotés en Bourse) pourraient encore souffrir et que les investisseurs devraient être très prudents.

Inquiétude sur l'inflation

Alors que le S&P 500 dévisse de près de 25 % depuis le début de l'année, le patron de JP Morgan a estimé que la chute était loin d'être terminée. Interrogé sur les perspectives de l'indice américain, il a déclaré qu'il pourrait encore dégringoler de « 20 % » par rapport aux niveaux actuels, ajoutant que « ces futurs 20 % seraient beaucoup plus douloureux que les premiers ».

Alors que le S&P 500 dévisse de près de 25 % depuis le début de l'année, le patron de JP Morgan a estimé que la chute était loin d'être terminée.

Les analystes de JP Morgan estiment par ailleurs que si le niveau de l'inflation américaine en septembre, qui doit être publié jeudi, dépassait les 8,3 %, cela pourrait faire chuter le S&P 500 de 5 % dans la journée.

Les déclarations de Jamie Dimon, l'un des patrons de banque les plus influents au monde, s'ajoutent aux propos déjà alarmistes qu'il avait tenus début juillet, évoquant un « ouragan » qui menaçait de s'abattre sur l'économie américaine.

« J'avais parlé de nuages, mais j'ai changé d'avis, c'est un ouragan », avait-il alors déclaré, ajoutant toutefois qu'il ignorait s'il s'agissait d'un « ouragan mineur ou de la super-tempête Sandy ». ■

Les investisseurs se rabattent sur le cash comme en 2020

Les Bourses dévissent depuis des mois et les investisseurs se rabattent sur la liquidité, dans des proportions inédites depuis avril 2020 (au moment de la crise du Covid), indique Bank of America. Les fonds de trésorerie ont drainé près de 89 milliards de dollars la semaine dernière, tandis que les investisseurs retirent 3,3 milliards de dollars des fonds d'actions. Et le phénomène pourrait encore s'accentuer, selon BofA, qui estime que la valorisation des actions ne reflètent pas encore pleinement le risque de récession.

COMMUNIQUÉ

A la suite d'une enquête des services de la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure et Loir, son directeur a prononcé une amende administrative d'un montant de 299.200 € à l'encontre de la société GFP (nouvellement NOVEOCARE) pour avoir communiqué et utilisé des numéros surtaxés dans ses relations avec les adhérents des mutuelles dont elle assure la gestion par délégation.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OUV VOL CLOT % VEIL % AN BPA
OST / DIVISE / DATE DÉTACH. / DIV NB TTITRES + HAUT % MOIS + HAUT AN PER
ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV + BAS % 52 S. + BAS AN RDT

AIR LIQUIDE (AD) ♦	A 1778	1776	- 0,44 - 15,63	15,63	3,4	
	590324	1779	- 0,44 - 15,54	15,54	3,4	
FRO0000120073	16/05/22 29	523387810	11618	- 6,5 - 116,8	116,8	2,47
AIRBUS GROUP (AIR) ♦	A 92,71	93,93	+ 0,99 - 16,4	16,4	3,4	
	1092000	94,2	- 2,16 - 16,21	16,21	2,76	
NL0000203590	19/04/22 1,28	78813699	92,6	- 17,47 - 16,52	16,52	1,6
ALSTOM (ALO) ♦	A 16,71	17,00	+ 0,38 - 45,53	45,53	1,7	
FRO0010220475	20/07/22 0,25	376216087	16,53	- 4,47 - 16,04	16,04	1,47
ARCELORMITTAL (MT) ♦	A 215	214,9	- 1,06 - 23,65	23,65	1,4	
	3813045	216,4	- 6,3 - 33,015	33,015	1,4	
LUT59875/687	13/05/22 0,31	87809772	210,1	- 18,09 - 19,4	19,4	
AXA (ACS) ♦	A 23,005	23,005	- 0,73 - 12,14	12,14	1,5	
FRO0000120628	06/05/22 1,54	2366549836	22,805	- 5,04 - 20,335	20,335	6,69
BNP PARIBAS (BNP) ♦	A 43,215	42,765	- 2,33 - 29,63	29,63	1,7	
FRO0000131104	23/05/22 3,67	123433164	42,305	- 2,51 - 40,665	40,665	8,58
BOUYGUES (EN) ♦	A 26,44	26,57	+ 0,3 - 15,62	15,62	1,5	
FRO0000120503	03/05/22 1,8	38252675	26,25	- 2,38 - 25,69	25,69	6,78
CAP-GEMINI (CAP) ♦	A 1615	160,55	- 1,5 - 25,5	25,5	1,5	
FRO0000125388	01/06/22 2,4	436190	161,85	- 10,51 - 22,02	22,02	
CARREFOUR (CA) ♦	A 14,5	14,78	+ 1,72 - 8,2	8,2	1,5	
FRO0000120172	07/06/22 0,52	742157461	14,86	- 10,48 - 13,77	13,77	3,52
CREDIT AGRICOLE (ACA) ♦	A 8,332	8,332	- 1,22 - 1,61	1,61	1,5	
FRO0000045072	30/05/22 10,5	3042567016	8,237	- 34,97 - 8,094	8,094	12,6
DANONE (DN) ♦	A 47,53	47,785	+ 0,85 - 12,47	12,47	1,5	
FRO0000120644	10/05/22 1,94	67587392	47,165	- 15,62 - 46,475	46,475	4,06
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ♦	A 33,685	33,84	+ 0,04 - 35,31	35,31	0,5	
FRO00104003TTB	23/05/22 0,17	1333064,196	33,95	- 13,84 - 52,31	52,31	0,5
ENGIE (ENG) ♦	A 116,64	115,72	- 1,26 - 11,08	11,08	1,21	
FRO0010208488	25/04/22 0,85	3970731	117,14	- 9,42 - 14,605	14,605	9,60
ESSORLUXOTTICA (EL) ♦	A 148,95	150,55	+ 0,37 - 19,7	19,7	1,5	
FRO0000121667	30/05/22 1,55	447414,462	148,53	- 56,63 - 148,35	148,35	167
EUROFINS SCIENT. (ERF) ♦	A 5,93	6,02	+ 0,17 - 44,67	44,67	1,5	
FRO0014000MR3	03/07/19,245	109,742,50	6,03	- 12,75 - 109,8	109,8	
HERMES INTL (RMS) ♦	A 124,65	126,1	+ 1 - 17,9	17,9	1,5	
FRO0000052292	25/04/22 5,5	105,569,412	128,85	- 6,4 - 28,95	28,95	0,44
KERING (KER) ♦	A 44,65	44,525	+ 0,38 - 3,701	3,701	1,5	
FRO0000121485	03/05/22 8,5	124,795,778	44,535	- 14,74 - 74,08	74,08	
L.V.M.H. (LMC) ♦	A 605,3	610,5	- 10,26 - 16,02	16,02	1,5	
FRO00121014	26/04/22 7,7	503,257,339	613,7	- 3,36 - 535	535	1,15
LEGRAND (LRL) ♦	A 1,62	1,62	+ 0,59 - 10,00	10,00	1,5	
FRO0103021819	30/05/22 1,65	266817746	1,69	- 8,11 - 10,445	10,445	
L'ORÉAL (OR) ♦	A 32,24	32,75	+ 0,85 - 21,45	21,45	1,5	
FRO000120321	27/04/22 4,8	536,728,876	32,11	- 7,94 - 300,45	300,45	1,47

SEANCE DU 11 - 10 - 2022
CAC 40 : 5833,2 (- 0,13 %) NEXT 20 : 9706,71 (- 0,44 %)
CAC LARGE 60 : 6313,57 (- 0,15 %)
CAC ALL-TRADABLE : 4395,93 (- 0,15 %)
DATE DE PROROGATION : 26 OCTOBRE

A : Indicateur accomp. solde ou total du dividende. BPA : Bénéfice par action. PER : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisations signalées par les lettres : A pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, B pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et C pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ♦ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OUV VOL CLOT % VEIL % AN BPA
OST / DIVISE / DATE DÉTACH. / DIV NB TTITRES + HAUT % MOIS + HAUT AN PER
ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV + BAS % 52 S. + BAS AN RDT

EVENTS (GLO) △	A 13,205	13,275	+ 101 - 21,15	21,15	1,5	
FRO0000120073	16/05/22 2,9	523387810	13,18	- 4,4 - 13,25	13,25	1,5
FLORIS (GLO) △	A 13,205	13,275	+ 101 - 21,15	21,15	1,5	
FRO0000133308	07/06/22 0,44	26,660,565,959	9,202	- 162 - 90,8	90,8	4,3
PERNOD-RICARD (R) ♦	A 17,25	17,79	+ 0,71 - 15,89	15,89	1,5	
FRO0000120693	06/07/22 1,56	257497355	17,44	- 10,06 - 16,66	16,66	0,88
PUBLICIS GROUPE (PUB) ♦	A 52,2	52,56	+ 0,31 - 11,22	11,22	1,5	
FRO0000130577	04/07/22 2,4	51,44,185	51,44	- 7,95 - 41,5	41,5	4,57
RENAULT (RNO) ♦	A 30,75	30,73	- 2,22 + 0,61	0,61	1,5	
FRO0000131906	18/06/19,35	295722,284	29,675	- 5,48 - 20,65	20,65	
SAFRAN (SAF) ♦	A 98,74	98,82	- 0,31 - 8,21	8,21	1,5	
FRO0000037272	31/05/22 0,05	47,242,440	98,12	- 16,42 - 87,85	87,85	0,51
SAINTE-GOBAIN (SGO) ♦	A 38,06	38,51	+ 0,58 - 3,76	3,76	1,5	
FRO0000120507	06/06/22 1,63	51,55,606	37,73	- 38,55 - 35,18	35,18	4,23
SANOFI (SAN) ♦	A 80,16	81,81	+ 2,16 - 7,64	7,64	1,5	
FRO0000120578	06/05/22 3,33	126,749,717	79,99	- 34,1 - 76,45	76,45	4,07
SCHNEIDER ELECTRIC (SUE) ♦	A 118,3	118,62	- 0,19 - 31,22	31,22	1,5	
FRO0000121972	17/05/22 2,9	51,98,921	116,5	- 14,49 - 110,02	110,02	2,45
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ▲	A 2,125	2,125	+ 0,26 - 29,27	29,27	1,5	
FRO0000130809	25/05/22 1,65	84,898,3778	21,045	- 26,6 - 18,34	18,34	7,72
STELLANTIS NV (STLA) ▲	A 12,22	12,29	+ 0,8 - 26,31	26,31	1,5	
FRO0000120510	19/04/22 0,88	32,936,015	12,29	- 7,55 - 19,34	19,34	
STMICROELECTRONICS (STM) ♦	A 32,845	31,98	+ 0,28 - 26,26	26,26	0,23	
FRO0000226223	19/09/22 0,05	91,218,920	31,785	- 10,3 - 27,42	27,42	0,19
TELEPERFORMANCE (RCF) ♦	A 253	252,9	- 0,79 - 35,48	35,48	1,5	
FRO0000051807	26/04/22 3,3	91,920,842	25,01	- 2,62 - 40,21	40,21	1,31
THALES (THO) ♦	A 118,2	118,25	+ 0,76 - 5,85	5,85	1,5	
FRO0000121299	17/05/22 1,96	104,38,78015	11,868	- 26,96 - 11,16	11,16	
TOTALENERGIES (TTE) ♦	A 50,75	50,44	+ 2,06 + 13,02	13,02	1,5	
FRO0000120271	21/09/22 0,69	2,619,131,285	49,895	- 14,07 - 43,6	43,6	1,37</td

carnet

PORTRAIT

par Stéphane Loignon et Laurance N'Kaoua

Pierre Branco, en gros plan chez Warner

Assis à une table du café Le Fumoir, au pied du Louvre, Pierre Branco regarde en souriant passer les bus parisiens. Sur leurs flancs se dessine l'affiche de « Simone, le voyage du siècle », ce biopic sur Simone Veil signé Olivier Dahan et qui sort ce mercredi sur grand écran. C'est un film événement pour Warner Bros. Discovery, que Pierre Branco préside désormais en France, au Benelux et en Afrique. « L'actualité nous le rappelle, c'est un film nécessaire, confie ce patron. On est très fiers de le proposer. C'est un gros enjeu business pour nous et un vrai grand film. On espère qu'il va trouver son public... »

Le contexte est morose. Entre juillet et août, seules 25,2 millions de places de cinéma se sont vendues, selon Comscore. C'est près de 10 millions de moins qu'avant la pandémie. Alors que sortent, en France, chaque année, quelque 700 films, étrangers ou non. Mais ce Parisien de 40 ans ne craint pas de relever le gant : « Les salles souffrent. Elles ont besoin d'offrir une expérience unique où l'émotion se partage en grand. Un film vu au cinéma, on s'en souvient », assure ce fan des frères Cohen, dont le groupe a distribué récemment « The Batman » ou « Elvis » mais aussi des séries, qui, pour certaines, proviennent de sa filiale HBO comme « House of the Dragon ». « Une des forces de Warner est sa diversité, entre nos chaînes de télévision, le streaming, les films en salle, les jeux vidéo, des produits dérivés des Looney Tunes à Harry Potter, première licence en France avant Star Wars... »

Un éclectisme qui n'est pas pour lui déplaire. D'ailleurs, Pierre Branco a réalisé toute sa carrière dans le groupe. Bien que ce fils d'une employée du ministère de la Culture et d'un professeur de taekwondo portugais, curieux et lui-même ceinture noire, ait d'abord longé un parcours dans la presse... Après un stage à France Télévisions, un diplôme de Sciences Po, une maîtrise d'histoire et un master en droit de l'audiovisuel, il entre en 2006 chez Turner, alors filiale de Time Warner. Non sans avoir dévoré la biographie d'une figure tutélaire de l'entreprise, Ted Turner, fondateur de CNN. « Il a été



Warner Bros. Discovery

capable de lancer la première chaîne d'info en continu et à reporter, en même temps, l'America's Cup sur son voilier. Le personnage me fascinait. Il a ce côté entrepreneur qui n'a pas froid aux yeux », raconte Pierre Branco.

Le côté entrepreneur, ce polyglotte à l'aise dans 5 langues l'a aussi. Chez Turner, il grimpe vite. « Cette société m'a offert un terrain de jeu et permis de tenter des choses », souligne celui que son employeur a envoyé sur les bancs d'HEC, de Harvard ou de la London Business School, et promu, d'activités commerciales en directions générales de filiales ou de pays chez Turner puis chez Warner Media. De Londres, en plein Brexit, il a piloté divers territoires mais aussi la publicité et la distribution à travers l'Europe... Avant son retour à Paris. « C'est un vrai leader, mélange d'intelligence intellectuelle et émotionnelle. Il est à la fois jeune et doté de sagesse », note la présidente du Festival de Cannes, Iris Knobloch, qui l'a précédé à la tête du groupe. « Il est très impliqué et réfléchi. Face aux bouleversements de l'industrie, il est posé, à l'écoute, efficace dans ses analyses », complète Marco Pachioni, cofondateur de Marvelous Productions, producteur de « Simone ».

Le dossier HBO Max

Avec deux enfants en bas âge et pas mal de dossiers sur le feu, plus le temps pour cet amateur de jazz de jouer de la trompette. A peine trouve-t-il quelques heures pour voir des matchs du PSG et découvrir des vins fins. L'un des principaux chantiers qui l'attendent est le démarrage de la version française de la plateforme de vidéo à la demande sur abonnement HBO Max en 2024. La récente fusion avec Discovery, qui dispose de sa propre plateforme, a retardé l'échéance que la rumeur plaçait plutôt en 2023. « Mon équipe travaille sur la réunion des deux », confirme-t-il. En vue du lancement, différents projets de séries sont en lecture. Une est même déjà en tournage. Mais de ces paris-là, il est encore un peu tôt pour parler... ■

ENTREPRISES

BOUYGUES

Didier Casas

devient secrétaire général du groupe.

Didier Casas, 52 ans, ancien élève de l'ENA, diplômé de l'IEP de Grenoble, titulaire d'un DEA de droit, est entré dans le groupe en 2011. D'abord secrétaire général de Bouygues Telecom chargé des affaires publiques et réglementaires ainsi que de la communication, il fut promu, en 2016, directeur général adjoint avec périmètre étendu aux ressources humaines et aux achats. En 2020, il avait rejoint TF1 pour être secrétaire général, chargé des relations institutionnelles, des dossiers réglementaires ainsi que des affaires juridiques et des sujets relatifs à la déontologie et à l'éthique.

MICROSOFT

Béatrice

de Clermont Tonnerre

Khalid Lach-Gar

Marie-Noëlle

Muller-Pernodet

entrent au comité exécutif France comme directrice de l'entité secteur public, directeur de l'expérience client et directrice TPE, PME et ETI.

Béatrice de Clermont Tonnerre, 49 ans, diplômée de l'IEP de Paris et de l'Essec, a assuré la direction du développement de Lagardère avant d'être chargée, chez Google, de la monétisation pour l'Europe du Sud puis des partenariats en intelligence artificielle. Depuis 2020, elle était sous-directeur de la politique du logement à la Ville de Paris depuis 2018.

Khalid Lach-Gar, 51 ans, diplômé de l'UTC de Compiègne, a débuté dans l'intelligence artificielle. En 2002, il a rejoint Sales-force, exerçant des fonctions commerciales et d'engineering à l'échelle Emea. Depuis 2019, il était vice-président solution consulting international de Pegasystems, chargé du développement à l'international.

Marie-Noëlle Muller-Pernodet, 52 ans, diplômée de l'Institut supérieur du commerce, titulaire d'un mastère en gestion marketing de l'Essec, a travaillé chez IBM, assumant des responsabilités commerciales et managériales en France et en Europe. Elle fut notamment vice-présidente de l'entité technology.

ÉCOLE

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Anthony Briant

est nommé directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées par décret du président de la République.

Anthony Briant, 41 ans, ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École des Ponts ParisTech, titulaire d'un doctorat en économie de l'École d'économie de Paris, est ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts. Il a œuvré aux ministères de la Ville et du Logement. Nommé directeur adjoint à la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en 2016, il était sous-directeur de la politique du logement à la Ville de Paris depuis 2018.

Ils sont nés un 12 octobre

● Clémentine Célarié, actrice, 65 ans.

● Jimmy Chin, alpiniste, 49 ans.

● Bertrand Gstaider, ancien CEO de Seloger.com, general manager de Mister Menuiserie, 52 ans.

● Francine Gomez, ancienne PDG de Waterman, 90 ans.

● Hugh Jackman, acteur, 54 ans.

● Marion Jones-Thompson, athlète, 47 ans.

● Cristie Kerr, golfeuse, 45 ans.

● Alexei Koudrine, économiste, ex-ministre des Finances en Russie, 62 ans.

● Éléonore Ladreit de Lacharrié, déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité, 43 ans.

● Serge Lepeltier, ancien ministre de l'Ecologie, 69 ans.

● Michèle Pappalardo, magistrate, ex-directrice de l'Ademe, 66 ans.

● Thomas Riou, directeur général monde de Verescence, 51 ans.

● Bris Rocher, CEO du groupe Yves Rocher, 44 ans.

● Stéphane Roussel, PDG de Gameloft, membre du directoire de Vivendi, 61 ans.

● Stéphane Travert, député de la Manche, ancien ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, 53 ans.

Envoyez vos nominations à carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD

ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013347181	ZCRSI	△	C 2,4	2,45	2,325	2,325 - 4,52	8279
FR0013185857	ABEO	△	C 17,3	17,05	17,15	0,15 + 0,88	550
FR0012616852	ABIONYX PHARMA	△	B 1,738	1,748	1,71	1,712 + 0,59	15066
FR0000064602	ACANTHE DEV.	C 0,4	0,4	0,395	0,396 - 1	863	
FR0000076655	ACTIA GROUP	△	C 3,55	3,58	3,38	3,58 + 1,71	27529
BE0974269010	ADC SIC	C 0,07	0,07	0,07	0,07 - 0,07	2700	
FR0012821890	ADUX	△	C 1,755	1,81	1,72	1,81 + 3,13	567
FR001333077	AFFLUENT MEDICAL	B 1,81	1,99	1,8	1,8 - 0,66	5359	
FR0011992700	ATEME	△	B 11,54	11,7	11,54	11,6 + 0,52	936
FR0000039232	AUREA	△	C 7,4	7,42	7,06	7,24 - 2,68	739
FR0013183584	AURES TECHNO	△	C 8,24	9	8,24	8,9 + 8,27	2473
FR001352815	AVENIR TELECOM	C 0,007	0,007	0,006	0,007 - 2,9	2818140	
FR0013258399	BALYO	△	C 0,437	0,44	0,42	0,427 - 2,06	45082
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED.	△	C 26,5	26,85	25,2	25,5 - 3,77	3661
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C 3,12	3,12	3,04	3,04 - 0,65	673	
FR0000072894	CAST	△	C 7,62	7,7	7,62	7,67 + 0,39	3267
FR0000064446	CATERING INT'L SCES	B 8,58	8,58	8,5	8,52 - 0,7	456	
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C 3,57	3,59	3,57	3,57 - 0,28	8824	
FR0000053506	CEGEDIM	B 15,5	15,5	15,26	15,36 - 1,03	1709	
FR0013426000	CLARANOVA SE	△	B 2,84	2,95	2,782	2,872 + 156	122186
FR0010438768	CRCM BALE PIC.CC	B 19,12	19,24	18,726	18,8 - 1,67	3882	
FR0000018551	CRCM NORD FR.	B 16,01	16,106	16	16,104 + 0,34	3552	
FR0000044364	CRCM NORM. SEINE	C 67	67	64,2	65,1 - 3,56	767	
FR0007317813	CS GROUP	△	C 11	11	10,85	11 + 0,92	1696
FR0000062970	DEKUPEL	△	C 30,3	30,5	30	30,5 + 0,99	466
FR0013281808	DELTA PLUS GROUP	B 52,2	53	51,8	51,9 - 0,77	3562	
FR0000120669	ESSO	△	C 50,4	45,5	46,9	46,9 - 6,57	49976
FR0000054678	EURO RESSOURCES	C 2,95	2,97	2,89	2,97 + 102	1402	

EURONEXT HORS SRD

Suite

ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000075343	EUROMEDIS GROUPE	C 3,845	3,895	3,845	3,89 + 117	1649	
FR0011271600	FERMANTAL	△	C 1,546	1,609	1,51	1,56 + 0,97	55651
FR0014004254	FLO (GROUPE)	C 2,06	2,06	2,06	2,06 - 0,96	5624	
FR0000064362	FONCIERE ATLAND	C 4,02	4,02	4,02	4,02 -	608	
FR0000038499	FONCIERE EURIS	C 5,15	5,15	5,15	5,15 - 20,77	1216	
FR0014005583	FORSEE POWER SA	B 3,005	3,055	2,98	2,99 - 0,5	3385	
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE	C 4,55	4,57	4,305	4,44 - 263	28878	
FR0011799007	GENOMIC VISION	C 0,088	0,085	0,076	0,081 - 4,24</td		

Les Echos

SPÉCIAL SANTÉ-PRÉVOYANCE

ENJEUX Dans un environnement dégradé par la crise du Covid, et alors que les organisations deviennent hybrides, la loi Santé au travail impose aux entreprises davantage de prévention. Les directions des ressources humaines doivent désormais s'adapter.

Santé au travail : les nouveaux défis des RH

Julie Le Bolzer

A près l'éclaircie, l'orage ? La crise sanitaire s'est révélée un puissant accélérateur de transformation des organisations... pas sans pot cassé, toutefois. Sur le front de la santé au travail, plusieurs signaux sont au rouge. L'absentéisme se fait grandissant, pas uniquement pour cause de Covid-19, mais du fait « d'arrêts maladie fortement impactés par la dégradation de la santé mentale », selon une étude de Malakoff Médéric.

Le syndrome d'épuisement professionnel gagne du terrain, « notamment chez les jeunes, ce qui est un phénomène nouveau », dixit Christophe Nguyen, président du cabinet Empreinte Humaine, spécialiste des risques psychosociaux. En outre, une hausse des départs volontaires, faisant craindre l'arrivée en France d'une « grande démission » à l'américaine, ne manque pas de questionner tant le sens au travail que le management.

Améliorer le suivi médical
D'ailleurs, depuis l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020, les employeurs n'évoquent plus la qualité de vie au travail (QVT), mais la qualité de vie et des conditions de travail (QVTC). Une lettre supplémentaire réaffirment qu'il est question « de pratiques managériales, de maintien en emploi, de trajectoires professionnelles, de conduite des transformations et de relations interpersonnelles », selon le Centre médical interentreprises d'Ile-de-France.

La cristallisation de la détresse psychologique en entreprise, dans un environnement chahuté par les bouleversements organisationnels et technologiques, n'a pas échappé



Le « service de santé au travail » est désormais rebaptisé « service de prévention et de santé au travail ». Photo Shutterstock

au législateur. Fruit de plus d'un an de débats, la loi Santé au travail du 2 août 2021, qui est entrée en vigueur le 31 mars dernier, met l'accent sur la prévention. Pour preuve, le « service de santé au travail » est renommé « service de prévention et de santé au travail ». Si, comme son nom l'indique, son rôle est de prévenir, il a aussi pour mission de contribuer à l'amélioration du suivi médical des salariés et de l'insertion professionnelle.

Afin d'outiller les organisations en ce sens, la loi consolide le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). « Nous y consignons, à minima une fois par an, les résultats de l'évaluation des lieux, modalités et situations de travail pouvant générer des risques », explique Patrice Vallée, directeur des ressources humaines de Crédit Agricole Immobilier, précisant que « les résultats et plans d'actions sont présentés en comité social et économique ».

Chez Crédit Agricole Immobilier, ces actions vont d'un comité de gestion mensuel dédié au suivi des situations sensibles, jusqu'à la possibilité pour l'employé de solliciter un rendez-vous RH tout au long de l'année, en passant par un service confidentiel d'écoute et de soutien psychologique téléphonique 24 h/24. « Outre la santé et la sécurité, l'objectif est de faire du lieu de travail un espace d'échanges constructifs », résume Patrice Vallée,

évoquant l'attention portée aux relations professionnelles, ainsi qu'à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Ajustements constants

Ce mouvement général illustre « des avancées à plusieurs niveaux », de l'avis de Karine Houitte, conseillère en gestion de patrimoine du groupe mutualiste Le Conservateur, qui accompagne également les dirigeants sur le champ du développe-

» Du fait de la prise de conscience des enjeux, il n'y a plus de distinguo entre santé physique et mentale. »

KARINE HOUITTE,
Conseillère en gestion de patrimoine au Conservateur

ment personnel. « Du fait de la prise de conscience des enjeux, il n'y a plus de distinguo entre santé physique et mentale, le sujet est abordé sous tous ses aspects », dit-elle, citant « des programmes de prévention contre le burn-out, l'ergonomie des équipements, mais aussi des dispositifs simples et de bon sens favorisant la déconnexion, la baisse de la charge mentale, etc. »

Reste que cette cascade de mutations, tant réglementaires, qu'organisationnelles et sociétales, nécessite des ajustements constants. « En première ligne, les directions des ressources humaines innovent, en se trompant parfois, mais en réussissant aussi beaucoup », observe Vincent Meyer, professeur assistant en ressources humaines à l'EM Normandie. Pour sa part, Christophe Nguyen pointe que « les nouvelles obligations ne vont pas aider les entreprises à faire face au désengagement des salariés et aux difficultés des managers ». Or, il y a urgence. Comme le rappelle Patrice Vallée, « selon certaines estimations, les seuls risques psychosociaux pourraient représenter jusqu'à 2 % ou 3 % de PIB en moins ». ■

Ce que change la loi Santé au travail pour l'entreprise

Anticipation, évaluation, suivi... Zoom sur les outils prévus par la loi pour transformer la prévention en actions.

● SUIVI DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Illustration que leur rôle de prévention est renforcé, les « services de santé au travail », mêmes interentreprises, sont renommés « services de prévention et de santé au travail » (SPST). Ils sont dotés de missions élargies, notamment en matière de suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié.

● ÉVALUATION ET DOCUMENTATION DES RISQUES

Ne relevant plus de la compétence exclusive de l'employeur, le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) doit être établi avec les référents santé, le SPST et les membres du comité social et économique (CSE).

● DISPOSITIONS SUR LE HARCÈLEMENT

Le règlement intérieur de l'entreprise, qui fixe les règles en matière de santé et de sécurité, doit être mis à jour afin de comporter des dispo-

sitions actualisées sur le harcèlement moral ou sexuel, et les agissements sexistes.

● VISITES MÉDICALES

Le suivi médical du salarié peut être effectué par un praticien travaillant en collaboration avec le médecin du travail, sachant que la loi prévoit différentes visites médicales, avant ou à la suite d'une exposition aux facteurs de risques professionnels, ou à un arrêt de travail : visite médicale de mi-carrière, visite post-exposition, visite de préreprise à trente jours, visite de reprise à soixante jours, rendez-vous de liaison...

● SUIVI DÉMATÉRIALISÉ

Sous réserve de l'accord du salarié et de la garantie de la confidentialité des échanges, la loi autorise les visites médicales à distance. Néanmoins, le texte stipule que le recours à la télémédecine ne doit pas être automatique.

● MAINTIEN DANS L'EMPLOI

En vue d'améliorer les conditions de travail et d'éviter l'inaptitude, la loi prévoit la création, par le SPST, d'une cellule destinée à la prévention de la désinsertion professionnelle. Par ailleurs, jusqu'alors dédiée aux travailleurs en situation de handicap, la

convention de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE), permettant de bénéficier d'une formation de dix-huit mois maximum, est désormais ouverte aux salariés jugés inaptes ou à risque.

● TEST DES AMÉNAGEMENTS DE POSTE

Egalement destiné à favoriser le maintien dans l'emploi, l'essai encadré, d'une durée maximale de quatorze jours ouvrables, permet au salarié en arrêt de travail de tester sa capacité à reprendre son ancien poste ou ses nouveaux aménagements.

● FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Au minimum cinq jours de formation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, et trois jours supplémentaires en cas de renouvellement de mandat, pour les membres du comité social et économique de l'entreprise ; et cinq jours de formation supplémentaires pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) : tels sont les dispositifs de montée en compétences qui doivent être pris en charge par l'employeur. — **J. Le B.**

Un réseau BtoB performant
Avec +17% de CA 2021 vs 2020.

● + de 600 k€

C'est le chiffre d'affaires moyen réalisé dès la 2ème année.

Vous souhaitez créer votre entreprise ?

ATTILA
La défense du Capital-toit
www.franchise-attila.fr



La prévention au cœur de la politique de santé au travail

Adoptée le 2 août 2021, la nouvelle loi santé au travail consacre le principe de prévention et conforte les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) dans leur rôle d'appui de proximité.

Elle prévoit qu'ils proposent à leurs entreprises adhérentes et à leurs salariés une offre socle de services, cohérente et homogène dans toute la France, et qu'ils s'inscrivent davantage dans une approche de santé publique.

Ils doivent aussi désormais définir une offre de service adaptée aux travailleurs indépendants.

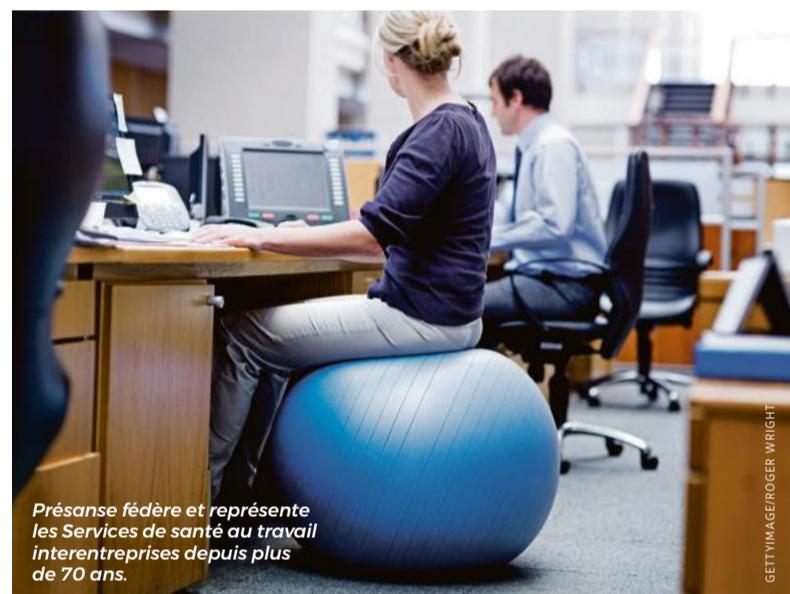
Après l'accord signé en décembre 2020 entre les organisations syndicales et patronales interprofessionnelles, la loi d'août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail est entrée en vigueur le 31 mars 2022. Elle vise à rendre plus efficace et lisible l'ensemble du système

de prévention en santé au travail. Au cœur de cette réforme, les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI), rebaptisés Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), sont appelés à améliorer leur fonctionnement et leur accompagnement pour permettre

des progrès en prévention dans toutes les entreprises.

Une offre de services cohérente et homogène

Dans cette perspective, les SPSTI voient leurs missions désormais structurées autour d'une « offre socle » de services, qui s'articule autour de trois piliers : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel des travailleurs et la prévention de la perte d'emploi. Cette offre commune peut être complétée par des services complémentaires de proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, les SPSTI disposant d'un important maillage national. Les entreprises et leurs salariés bénéficient ainsi d'un ensemble cohérent et homogène de services, proposé partout en France. Pour le réseau Présanse, organisme représentatif des SPSTI en France, l'introduction de l'offre socle est aussi synonyme de garanties accrues pour les salariés et les employeurs. La loi impose en effet aux SPSTI



Présanse fédère et représente les Services de santé au travail interentreprises depuis plus de 70 ans.

des cotisations encadrées, cohérentes avec leurs services, et un financement de l'offre socle par une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis. Ils feront également l'objet d'une certification, destinée à évaluer la qualité et l'effectivité des services rendus

Améliorer l'évaluation et la prévention des risques professionnels

La loi pour renforcer la prévention en santé au travail étend les missions des SPSTI. Ils interviennent pour conseiller employeurs et salariés dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels. Ils s'appuient sur des équipes dont la loi conforte les compétences pluridisciplinaires : médecine du travail, ergonomie, hygiène et sécurité, toxicologie, psychologie... Ils accompagnent les employeurs dans l'analyse de l'impact des changements organisationnels

importants dans l'entreprise sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs.

Ils participent à des actions de prévention des risques professionnels, de promotion de la santé sur le lieu de travail, comme des campagnes de vaccination et de dépistage ou des actions de sensibilisation à la pratique sportive.

Les missions des SPSTI s'inscrivent ainsi dans une approche globale de la santé des travailleurs, dans une perspective de décloisonnement de la santé au travail et de la santé publique. Dans cette optique, la nouvelle loi autorise le médecin du travail à accéder au dossier médical partagé du patient, avec son consentement, et réciproquement, le médecin traitant à accéder au dossier médical en santé au travail. Un volet santé travail sera également prochainement intégré au dossier médical partagé.

Le réseau Présanse fédère les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). En 2022, la fédération en regroupe 180 et compte 17 500 professionnels en métropole et outre-mer, engagés au service de la prévention et de la santé au travail auprès de plus de 16 millions de travailleurs et 1,5 millions d'employeurs. En tant qu'association professionnelle, Présanse les représente auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Son rôle consiste également à partager les bonnes pratiques, essentielles à la cohérence et l'effectivité de l'offre socle de services, souhaitée par les partenaires sociaux et l'État.

3 questions à Maurice Plaisant, président de Présanse.

« Le succès de cette réforme dépendra de la mobilisation de toutes les parties prenantes »

Quelle est l'avancée la plus significative de la loi Santé au travail du 2 août 2021 ?

Cette loi vise à renforcer la prévention en santé dans les entreprises. Les partenaires sociaux et l'Etat ont validé une stratégie associant l'évaluation des risques professionnels, le suivi de l'état de santé des travailleurs et la mise œuvre d'actions de prévention, afin d'anticiper des situations mettant en jeu la santé ou le maintien en emploi. Pour généraliser cette stratégie dans les TPE et PME en particulier, les services de santé au travail (SSTI) ont été confortés dans leur fonction d'appui de proximité. Outre leur présence partout en France, ils disposent en effet de toutes les compétences nécessaires pour endosser ce rôle. Leur dénomination a donc changé et ils sont devenus les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

En repensant la gouvernance des SPSTI, en définissant précisément leurs services aux employeurs et aux salariés, et en vérifiant par une certification que l'accompagnement attendu est bien effectif, les concepteurs de

loi ont souhaité que la prévention fasse des progrès concrets à l'échelle de chaque entreprise. J'insiste sur le fait que la certification apportera non seulement une sécurisation accrue sur la base d'un référentiel national, mais aussi sur les dispositions réglementaires en cours, qui encadreront les cotisations dues par les entreprises pour le fonctionnement de leur SPSTI. Les salariés et employeurs du secteur privé, premiers concernés par ces évolutions, bénéficieront donc des services d'une « offre socle », qui améliorera la cohérence et la lisibilité de l'aide qui peut leur être apportée pour conduire des actions de prévention dans le cadre professionnel.

Quels sont les facteurs-clés de succès d'une telle réforme ? Comment les mesurer ?

Le succès de cette réforme dépendra de la mobilisation de toutes les parties prenantes : de l'Etat et des partenaires sociaux en tant que pilotes, des administrateurs employeurs et salariés des SPSTI, des professionnels de la santé au travail, mais avant tout des employeurs et

des salariés, qui pourront se saisir de « l'offre socle » qui leur est proposée, afin de la convertir en actions de prévention au quotidien. Cette mobilisation doit être soutenue par une communication constante et l'évaluation des progrès réalisés selon des indicateurs validés progressivement, qui permettront un reporting régulier aux entreprises adhérentes, aux partenaires sociaux et à l'Etat. Le partage de ces critères d'évaluation communs est déterminant dans le succès de cette réforme et pour une appropriation des textes qui soit cohérente à l'échelle nationale.

Un deuxième facteur clé de succès réside dans l'organisation du travail de chaque SPSTI, qui s'adapte toujours aux réalités locales du territoire. Enfin, comme dans d'autres secteurs de la santé, cette réforme devra s'appuyer sur le déploiement d'outils numériques. Ils permettront de développer des nouveaux services et d'assurer un meilleur suivi des personnes et des actions engagées, y compris en lien avec la médecine de ville, si le salarié donne son accord.

Quels sont aujourd'hui les points de vigilance sur lesquels il faut rester attentif ?

D'une manière générale, il convient de veiller à l'équation entre les moyens et les objectifs posés. Si ce n'est pas le seul sujet en la matière, je voudrais ici rappeler une réalité : le nombre de médecins du travail a été divisé par deux en 30 ans. Si, parallèlement, d'autres professionnels de la prévention sont venus renforcer nos équipes, cette spécialité médicale demeure nécessaire au système tel qu'il est voulu après cette loi. Or, la démographie des médecins du travail est particulièrement préoccupante et, sans eux, la coordination du suivi de l'état de santé des travailleurs et la prévention des risques ne pourront pas être assurés dans les conditions attendues. Après des années d'alerte sans réel changement, Présanse souhaite aujourd'hui mettre l'accent sur ce sujet et cherche à mobiliser tous les acteurs concernés : universitaires, étudiants en médecine, Ordre des médecins, mais aussi pouvoirs publics et partenaires sociaux. Un plan d'action a donc



Maurice Plaisant
Président de Présanse

été mis en place pour mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la réussite de cette réforme. Car elle porte des enjeux sociétaux structurants, comme le vieillissement de la population active, la recherche du plein emploi, la lutte contre l'absentéisme y compris pour les personnes atteintes de maladies chroniques, la prise en charge du handicap au travail, etc.

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr 

// Budget de l'Etat et PSR 2022 : 454,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2022) // PIB 2021 : 2.452,3 milliards d'euros
 // Plafond Sécurité sociale : 3.428 euros/mois à partir du 01-01-2022 // SMIC horaire : 10,57 euros à partir du 01-01-2022
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.904,7 milliards d'euros (au 04-07-2022)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 111,72 en mai 2022 // Taux de chômage (BIT) : 7,3 % au 1^{er} trimestre 2022
 // Dette publique : 2.901,8 milliards d'euros (1^{er} trimestre 2022)

crible

Bien trop vert

Le monde est l'acheteur réticent d'un **dollar** surévalué.

Le dollar, les rendements obligataires et l'incertitude politique



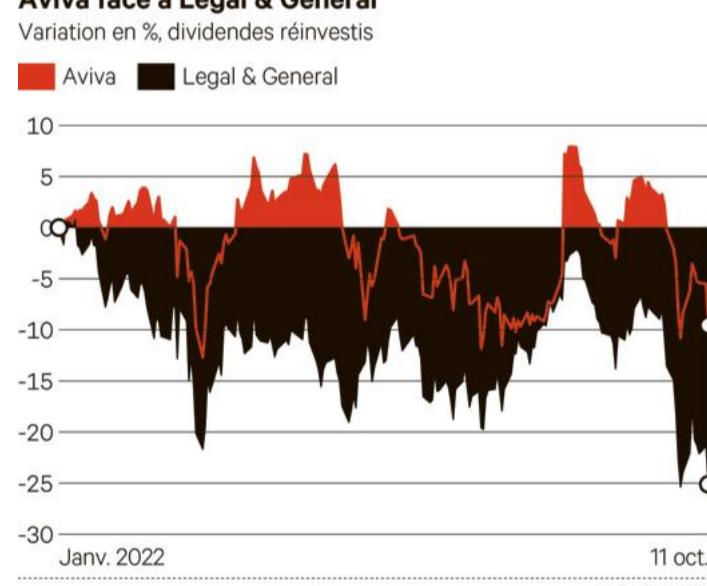
Le dollar, leur monnaie, notre actuel et futur problème ? Le billet vert surévalué n'est pas un bon actif à détenir à un horizon de plusieurs années, comme le souligne Frédéric Rollin, chez Pictet AM. Mais le différentiel de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et le reste du monde et les incertitudes sur les politiques économiques sont deux obstacles qui font fuir tous les potentiels vendeurs du « greenback » et soutiennent son appréciation. Plus optimiste que le patron de JP Morgan, Jamie Dimon, la banque privée suisse ne croit pas à un scénario de récession outre-Atlantique, mais table sur un atterrissage en douceur. Elle ne se met pas pour autant en position acheteuse d'actions américaines pour le moment. Si les multiples se sont ajustés à la remontée des taux d'intérêt, l'aggiornamento sur les anticipations de bénéfices est en effet encore à venir.

Fonds en retraite

Les sociétés de gestion sont pénalisées par les difficultés des fonds de pension.

Quand la Banque d'Angleterre évoque un risque non négligeable pour la stabilité financière, tout le monde la prend au sérieux, d'autant que l'incendie des « Trussonomics » couve encore. Même l'assureur diversifié Aviva a battu en retraite (-4,3 %), presque autant que la compagnie vie et retraite Legal & General (-4,5 %). Son recentrage rendement mené est pourtant un facteur de résistance. Et la réglementation de son secteur le protège davantage contre les épisodes de stress de marché que les fonds de pension dans l'oeil du cyclone. Mais le leader britannique abrite aussi l'un des grands gérants de fonds « multi-asset », Aviva Investors. Dans une note consacrée aux produits « liquidity-driven investment » (LDI) – à l'origine de la soif de liquidité des « pension funds » – les experts d'UBS prévoient que les sociétés de gestion seraient les plus affectées parmi les sociétés cotées suivies par leurs soins. M&G et Man Group seraient les plus pénalisés à court terme, tandis que Legal & General et Schroders seraient les plus concernés à moyen terme, vu le risque de désaffection pour ces solutions « LDI », dont ils sont des fournisseurs. Les liquidations d'actifs forcées des uns se traduisent donc par des sorties de capitaux générés pour les autres, l'assiette des commissions. Elles pourraient aussi faire de bonnes affaires pour les fonds d'investissement, comme l'américain Apollo, si la contagion reste circonscrite bien sûr.

Aviva face à Legal & General



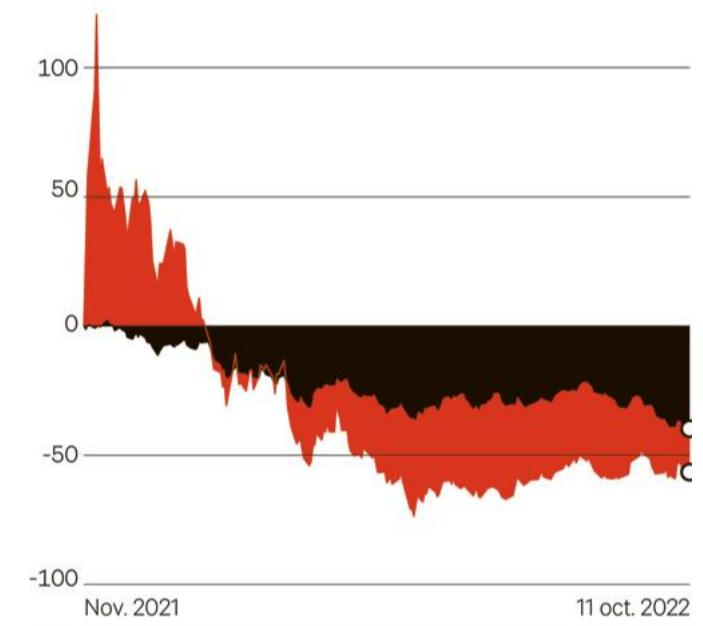
Tour de vis

L'atterrissement boursier de Rivian et des « bébés Tesla » ne s'est pas fait en douceur.

Rivian face aux valeurs automobiles électriques mondiales

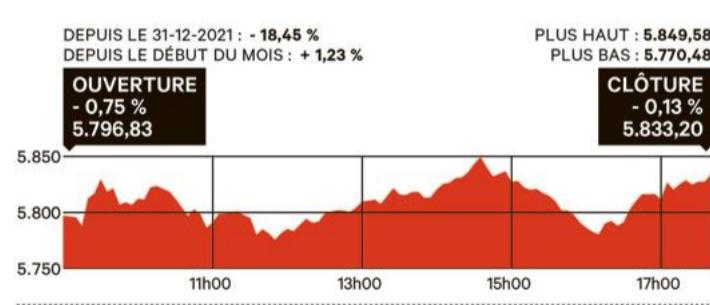
Variation en %, dividendes réinvestis, depuis l'introduction en Bourse

Rivian Indice Bloomberg Electric Vehicles



Serrer les boulons, c'est tellement peu dans les gènes des start-up que Rivian en a oublié de visser les écrous des colonnes de direction de ses pick-up et SUV. Aucun accident n'est heureusement intervenu, mais le rappel de 90 % de sa production que doit effectuer la première valeur boursière des constructeurs américains de véhicules électriques, après Tesla, est symptomatique d'un atterrissage brutal, moins d'un an après son décollage en fanfare à Wall Street. Pour un peu, les actionnaires se féliciteraient que le futur fournisseur de camionnettes électriques d'Amazon ait dû diviser par deux son objectif annuel de fabrication. Le tour de vis, les investisseurs en ont déjà donné plusieurs à tous les « bébés Tesla ». Les trois plus gros américains (Rivian, Lucid Motors et Polestar) capitalisent à peine plus d'une soixantaine de milliards de dollars, cinq fois moins qu'à leur pic. Rivian, qui a valut jusqu'à 153 milliards, soit presque autant que General Motors et Ford réunis, a vu son cours divisé par cinq depuis, et par deux par rapport au prix d'introduction. Leurs rivaux chinois cotés à New York (Nio, Li Auto, Xpeng) ont tous perdu cette année autour de 80 % de leur valeur. La purge n'est peut-être pas terminée. Leurs multiples restent « électriques » alors que pour les « vieux » généralistes de l'automobile, UBS prédit la chute de moitié des bénéfices l'an prochain. Le tournevis, star de 2023...

Baisse à la Bourse de Paris



À la Bourse de Paris, l'indice phare CAC 40 a terminé la séance en baisse de 0,13 % à 5.833,2 points. L'escalade des tensions liées à la guerre en Ukraine rend les investisseurs nerveux. Les perspectives économiques se dégradent : le FMI a de nouveau abaissé ses prévisions de croissance pour 2023 à 2,7 %, soit 0,2 point de moins que la précédente révision en juillet. Il a aussi alerté sur la montée des risques pour la stabilité financière. Signe de la nervosité du marché, l'indice mesurant la volatilité aux Etats-Unis était proche d'un sommet de deux semaines (33 points), tandis que son équivalent européen a fini à 32,01 points. Ailleurs sur le Vieux

Continent, Londres a perdu 1,06 % après une nouvelle intervention de la Banque d'Angleterre.

Sanofi a signé la meilleure performance de l'indice avec une hausse de 2,16 %. Le laboratoire pharmaceutique profite de nouvelles données positives sur son traitement Dupixent. Carrefour affiche la deuxième meilleure progression avec une hausse de 1,72 %. Vinci a gagné 1,18 %. A l'autre bout du spectre, STMicroelectronics a perdu 3,08 %, Veolia 2,67 % et BNP Paribas 2,33 %. Renault a reculé de 2,2 %. La cession des activités en Russie de son partenaire Nissan aura un impact de 331 millions d'euros.

EN VUE

Anne Goscinny

Sempé étant mort au mois d'août, c'est l'histoire d'un petit garçon qui vient de perdre son second papa. Le premier, René Goscinny, l'avait déjà quitté depuis longtemps, en 1977, à 51 ans, en faisant un test d'effort sur le vélo d'appartement de son cardiologue. Une mort absurde pour lui qui aimait tant, pourtant, cette forme d'humour : « Mes Gaulois sont dans la pleine. » Reste heureusement au Petit Nicolas, une grande sœur, Anne, la fille de Goscinny qui, écrivain elle-même, a entretenu l'œuvre des deux auteurs, une des plus lues du patrimoine français.

En 1955, Jean-Jacques Sempé venait de débarquer des Etats-Unis à 21 ans, Goscinny en avait 27 et fut le premier ami parisien de Sempé. Les premières ébauches paraissent la même année dans le journal belge, « Le Moustique ». Grâce à eux, des générations (15 millions d'exemplaires vendus) se moque-

ront de cette tête à claques d'Agnan. Avec l'envahissant Blédur et ce cancre de Clotaire, il marqua leur enfance. Celle des auteurs ne fut pas réjouissante, Sempé, un gamin battu, Goscinny, fuyant l'antisémitisme. En 2004, Anne Goscinny crée les éditions IMAV, ce sera la maison mère du Petit Nicolas. « Chouette », aurait dit son père.

L'aventure des deux amis est le sujet du film d'animation qui sort ce mercredi : « Le Petit Nicolas – Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? ». Un de ses deux auteurs, Benjamin Massoubre, le résume ainsi : « C'est une histoire de résilience, de deux mecs qui se sont fait voler leur enfance, l'un par la Shoah et l'autre par un beau-père abusif, et qui vont créer cette enfance rêvée du Petit Nicolas. » Le prénom fut choisi au hasard d'une pub pour le caviste Nicolas. C'est simple le génie. Ont-ils, eux, été heureux ? Qui le sait... En tout cas, leurs lecteurs l'ont été.



Les Echos

ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS

SPÉCIAL RHÔNE

La tension sur le logement croît dans la métropole lyonnaise

La production de logements neufs est au plus bas. Les promoteurs immobiliers ne parviennent pas à satisfaire la demande. La tension gagne aussi le marché de l'ancien.

Françoise Sigot
— Correspondante à Lyon

Les promoteurs et les agents immobiliers lyonnais font grise mine. Entre hausse des prix, pénurie de biens neufs et retour des négociations dans l'ancien, la période est compliquée. « Les perspectives sont plus incertaines que jamais. Les indicateurs sont convergents pour les gens qui veulent habiter la métropole de Lyon : ça va être très compliqué, une tension s'annonce », prévient Éric Verrax, président du Centre d'études de la conjoncture immobilière (Cecim). Nicolas Bouscasse, le président de la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier) lui emboîte le pas : « On a du mal à avoir de bonnes nouvelles. »

Dans le neuf, sur les huit premiers mois de l'année, les ventes de logements en collectif (hors ventes en bloc) représentent 1.881 réservations soit une diminution de 9 % par rapport à fin août 2021 et de 35 % par rapport à fin août 2019. Même si l'offre disponible est en hausse de 13 % sur un an avec 3.437 logements à fin août 2022, les promoteurs qualifient ce phénomène de trompe-l'œil. « Cette offre est d'abord le fait de la baisse des ventes, et principalement des ventes en bloc et aux investisseurs particuliers », analyse le président de la FPI (fédération des promoteurs immobiliers) de la région lyonnaise.

Ils pointent un renouvellement de l'offre toujours insuffisant, qui se traduit par 2018 nouveaux logements mis à la vente sur les huit derniers mois, soit une baisse de 19 % par rapport à la même période en 2021 et de 21 % par rapport à la même période en 2019. Cette pénurie entretient une progression des prix de vente. « Le prix de vente moyen en secteur libre hors stationnement, en TVA normale, est ainsi en hausse de 1,5 % par rapport au 31 août 2021, à 5.319 euros du mètre carré. Cette augmentation des prix est supérieure à 10 % par rapport à fin août 2019 », calcule la FPI. Pour l'heure, aucun indicateur ne vient contredire ces tendances et les promoteurs estiment qu'il se vendra cette année moins de 3.000 logements sur le territoire métropolitain.



IMMOBILIER. Entre hausse des prix et pénurie de biens neufs, la période est compliquée dans l'immobilier lyonnais.

Par ricochet, la pénurie d'appartements neufs vient gripper le marché de l'ancien. A fin juin 2022, le cumul 12 mois des ventes de logements dans le Rhône s'élève à 28.217 unités, soit un recul de 3,8 % par rapport à 2021. Les acquéreurs, moins nombreux, redeviennent plus regardants sur les prix. Ces derniers ont baissé de 1,5 % de moyenne à Lyon sur un an pour atteindre 4.893 euros le mètre carré pour les appartements anciens.

Négociations serrées sur l'ancien
Selon les professionnels, il faut y voir les conséquences du durcissement des conditions de prêt conjugué à l'inflation et à la guerre en Ukraine. Sans compter les critères des nouveaux diagnostics de performance énergétique qui entraînent une forte dépréciation des biens les plus énergivores. Mis bout à bout, tous ces phénomènes contribuent au retour de négociations serrées entre vendeurs toujours aussi gourmands et acheteurs qui débloquent plus difficilement les cordons de leur bourse. « Il peut y avoir des baisses de 5 %, 10 % voire 15 % », explique Lilian

Baule pour la FNAIM du Rhône. Même en baisse, les prix restent élevés pour nombre d'acquéreurs qui n'ont guère d'autre choix que celui de se loger hors des frontières de la métropole. De plus, la crise sanitaire a aiguisé l'appétence de biens hors des villes et donc renforcé cette tendance et la pénurie de biens neufs également. Ainsi, dans des villes comme Bourg-en-Bresse dans l'Ain, ou L'Isle-d'Abeau en Isère, le nombre de réservations d'appartements neufs augmente de 32 %. « Nous arrivons à une bascule où bientôt les mises en vente des extérieurs de Lyon vont représenter plus de la moitié du chiffre de celles réalisées dans la métropole », constate Philippe Layec, président de la FPI de la région lyonnaise. Dans l'ancien, c'est le marché des maisons qui profite de ce report de la demande vers les extérieurs. Non sans conséquence sur les prix. Sur un an, les prix des maisons ont bondi de 7,3 %, dans le Rhône, où le mètre carré s'échange aujourd'hui en moyenne à plus de 3.800 euros. ■

Le chiffre

4.893

EUROS

Le prix du mètre carré pour un appartement ancien. Un prix en baisse de 1,5 % à Lyon sur un an.

Villeurbanne : le quartier des Gratte-Ciel dévoile son nouveau visage

Le prolongement du centre-ville de Villeurbanne reste fidèle aux lignes avant-gardistes de Môrice Leroux, l'architecte des Gratte-Ciel.

Plus de 90 ans après Môrice Leroux, Nicolas Michelin, architecte en chef de la ZAC des Gratte-Ciel vient de dévoiler le visage du prolongement de ce quartier emblématique de Villeurbanne. Les premiers permis de construire sont signés et les livraisons attendues pour 2026. Neuf équipes d'architectes ont été chargées de tracer les lignes des futurs immeubles avec la consigne donnée par Nicolas Michelin « de respecter les cotes de Leroux » et de privilégier « une densité raisonnable et aimable ».

« Il n'est plus possible de voir que l'on s'approche de la moyenne de 7.500 euros du mètre carré à Lyon et à Villeurbanne, donc nous imposons des plafonds. »

CÉDRIC VAN STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

Les nouveaux immeubles feront donc la part belle à la hauteur avec une bonne dizaine d'étages, mais aussi aux extérieurs avec balcons ou terrasses et chaque appartement sera multi-orienté. Pour plus de calme, les logements ne seront distribués qu'à partir du deuxième étage, soit une bonne dizaine de mètres au-dessus du sol. Enfin, chaque immeuble sera équipé de locaux communs et d'espaces partagés, notamment des toits végétalisés et accessibles.

855 appartements

Au total, les nouveaux Gratte-Ciel permettront de construire 855 appartements, dont 21 % de logements abordables, 22 % de logements sociaux, et 25 % de logements libres, mais dont les prix de vente seront plafonnés. « Il n'est plus possible de voir que l'on s'approche de la moyenne de 7.500 euros du mètre carré à Lyon et à Villeurbanne, donc nous imposons des plafonds car nous souhaitons maintenir une offre accessible », défend Cédric Van Styvendael, maire (PS) de Villeurbanne.

Le prolongement du quartier des Gratte-Ciel sur près de 3 hectares sera aussi l'occasion de créer des espaces publics et d'amener de nouveaux commerces en pied d'immeubles. Là aussi, la ville fait le choix de capitaliser sur l'une de ses singularités. Les 15.800 mètres carrés de locaux commerciaux seront acquis et gérés par la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU), déjà propriétaire et gestionnaire des immeubles des Gratte-Ciel. « Nous pourrons ainsi travailler sur une complémentarité de l'offre commerciale entre le sud et le nord du quartier pour créer un véritable parcours marchand », estime Agnès Thouvenot, adjointe de la ville de Villeurbanne à la transition écologique, l'urbanisme et l'habitat. — F. S.

A Lyon, Gerland s'équipe d'un réseau de froid

Dalkia va rafraîchir 300.000 mètres carrés de bâtiments tertiaires dans le deuxième quartier d'affaires de Lyon.

Au cœur du quartier de Gerland, au sud de Lyon, le sous-sol d'une usine Michelin fermée dans les années 1980 fait le bonheur de Dalkia. Bien à l'abri des regards, juste sous un skate Park, la filiale du groupe EDF a trouvé le terrain de jeu idéal pour produire du froid depuis quelques semaines. Quelques centaines de mètres séparent le site et le Rhône où le géant des services énergétiques puise sa matière première : des eaux d'infiltration dans la nappe phréatique. Il la refroidit à 5 degrés dans ses installations

et l'injecte dans un réseau de 4.2 kilomètres. Lequel serpente dans le quartier et rafraîchit les bureaux du pôle de formation Agrapôle, du LOU Rugby, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

Partenariat public privé

Sous peu, le site du Centre national de recherche contre le cancer dont la construction touche à sa fin et le centre de formation de l'OMS ainsi que d'autres immeubles tertiaires seront eux aussi raccordés à ce réseau de froid urbain. Dalkia titulaire d'une délégation de service public (DSP) de la métropole de Lyon pour exploiter ce réseau dit produire ainsi 5 à 6 fois plus de froid qu'il ne consomme d'électricité dans le processus de refroidissement de l'eau du Rhône. « Un bel exemple d'efficacité énergétique à partir d'énergie bas carbone », se félicite Sylvie Jéhanno, PDG de Dalkia. Ce cercle vertueux a été mis sur pied en un temps record sous forme d'un partenariat public privé. « Nous avons voté une modification de la DSP en décembre 2020 », souligne le Grand Lyon. La Banque des territoires a, dans la foulée, financé les investissements de la centrale de froid et de la boucle de diffusion, soit 18,5 millions d'euros. Et Dalkia a amené son savoir-faire permettant de relier les premiers immeubles début septembre. Une première étape puisque le titulaire de la DSP métropolitaine envisage d'installer des bacs de stockage d'eau glacée pour mieux gérer les pics de consommation durant l'été. Par ailleurs, la superficie du site lui laisse de la marge pour faire grandir ses installations. Entre l'installation de nouveaux groupes froid et celle de bacs de stockage, la production de froid de l'usine de Gerland peut ainsi être augmentée de près de moitié. — F. S.



ÉNERGIE. Dalkia va produire du froid à partir d'eau puisée dans la nappe phréatique du Rhône.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

69 • RHÔNE

SOCIETES

ALP00532550

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 10 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TA Invest

Siège : 9 bis rue de Bourgogne, Bat. D, 69009 LYON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet :

- la gestion et l'exploitation d'un restaurant de la franchise BAGELSTEIN ;

- la vente à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Thibault ALIFOND,

Demeurant 9 bis rue de Bourgogne, Bat. D - 69009 LYON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

ALP00532862

Suivant acte SSP du 10/10/2022, il a été constitué une S.C.I dénommée "AKPIK IMMOBILIER".

Siège social : 149 rue Baraban - 69003 Lyon.

Capital social : 1.000 €.

Objet social : La propriété, la gestion, la location nue, meublée ou para-hôtelière et la cession, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mr Kévin ADABRAH demeurant 149 rue Baraban - 69003 Lyon.

Immatriculation au RCS de Lyon.

ALP00530250

Par ASSP en date du 01/10/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

MAISON DABBEK

Siège social : 9 Rue Jacques Prévert 69140 RILLIEUX-LA-PAPE Capital : 1000 € Objet social : La fabrication de produits de boulangerie, pâtisserie, la vente sur place ou à emporter de sandwichs, pizzas et boissons non alcoolisées. Président : M DABBEK Issam demeurant 2 Avenue du Mont Blanc 69140 RILLIEUX-LA-PAPE élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable des associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON.

ALP0000041029

Constitution SSP du 29/08/2022 de Abchou Renovation, SASU au capital de 1000 euros. Siège: 57 Rue De L'égalité, 69120 VAULX-EN-VELIN. Durée: 99 ans.

Président: M MARAI Nizar 57 Rue De L'égalité, 69120 VAULX-EN-VELIN. Objet: Plâtrerie, peinture. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. Toutes cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des actionnaires. RCS: LYON.

ALP0000041029

Constitution SSP du 29/08/2022 de Abchou Renovation, SASU au capital de 1000 euros. Siège: 57 Rue De L'égalité, 69120 VAULX-EN-VELIN. Durée: 99 ans. Président: M MARAI Nizar 57 Rue De L'égalité, 69120 VAULX-EN-VELIN. Objet: Plâtrerie, peinture. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. Toutes cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des actionnaires. RCS: LYON.

TARIFS HT 2022 DES ANNONCES, HORS CONSTITUTION, NOMINATION DES LIQUIDATEURS, CLÔTURE DE LA LIQUIDATION, JUGEMENTS D'OUVERTURE ET CLÔTURE DES PROCÉDURES COLLECTIVES // MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 19 novembre 2021)

Le tarif d'une annonce est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.

0,183 € : 21 Côte-d'Or / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée // 0,193 € : 69 Rhône // 0,226 € : 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise // 0,237 € : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne

TARIFFS FORFAITAIRE HT 2022 // ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Arrêté du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2020 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //

Annonces et formalités légales

Service clients :

01 44 88 42 00

jal-pro@annonces-legales.fr

ALP00524595

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GENAS du 20 septembre 2022

Il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: SCI ADOR

Siège: GENAS (69740-Rhône), 98 Rue de la République

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La vente de tous immeubles et biens immobiliers, Toutes opérations financières, immobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Capital social : MILLE Euros (1 000 €) divisé en 100 parts de 10 euros chacune

Apports en numéraire: de la somme de 1 000 EUROS

par Monsieur Alain COMORGE, la somme de490,00 €

par Madame Maylis COMORGE, la somme de490,00 €

par Madame Leah COMORGE, la somme de10,00 €

par Monsieur Téo COMORGE, la somme de10,00 €

Gérants:

Monsieur Alain COMORGE, demeurant à GENAS (69740), 98 Rue de la République - né à DAX (40), le 26 mars 1967.

Madame Maylis CLA V ERIE épouse COMORGE, demeurant à GENAS (69740), 98 Rue de la République - née à DAX (40), le 17 octobre 1969.

Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés

La Société sera immatriculée au R. C. S. de LYON.

POUR AVIS ET MENTION

ALP0000041512

Constitution SSP du 20/09/2022 de Ayazfood, SASU au capital de 1000 euros. Siège: 360 Rue Du Beaujolais, 69460 SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES.

Durée: 99 ans. Président: M CALMAN David 187 Rue Du Garet, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE. Objet: Restauration rapide. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire.

Toutes cessions d'actions sont soumises à agrément de la collectivité des actionnaires. RCS: VILLEFRANCHE-TARARE.

ALP00530463

MEHDI PROJECTION

PEINTURE

Aux termes d'un ASSP en date à VAULX EN VELIN du 23.09.2022

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination: MEHDI PROJECTION PEINTURE

Siège: 2, Chemin des Maraîchers, 69120 VAULX EN VELIN.

Durée: 99 ans.

Capital: 1 000 euros.

Objet: Tous travaux de peinture en bâtiment, décoration et projection d'enduit, ravalement de façade.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions: La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président: AYED Mehdi, demeurant 2 chemin des Maraîchers, 69120 VAULX-EN-VELIN.

La Société sera immatriculée au RCS de LYON.

POUR AVIS

Le Président

ALP00530371

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LYON du 06/10/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination:

LE VALLON VERT

Objet social: l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la propriété, l'administration, de tous droits et biens immobiliers, tous terrains, dont elle pourra devenir propriétaire, usufruître ou, une-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, la mise en valeur d'immeubles à usage commercial, industriel, artisanal ou d'habitation, par voie de location, sous-location ou autrement

Siège social:25 Chemin de la Thomassière 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

Capital: 5000 €

Durée: 99 ans

Gérance: Mme CERISOLA Claire, demeurant 25 Chemin de la Thomassière 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

Clause d'agrément: Toutes les cessions ou transmissions de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, y compris par voie de succession ou liquidation de communauté entre époux, ou transmissions consécutives soit à leur répartition par une personne morale associée, soit à un apport consenti à un associé, soit encore ensuite de l'absorption d'une personne morale associée, ne pourront avoir lieu qu'avec le consentement des associés représentant au moins les deux-tiers (2/3) des parts sociales dans les conditions ci-après définies.

Immatriculation au RCS de Lyon

ALP00530310

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/10/2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : 2 MCY

Capital social : 5 000 Euros

Siège social : 14 rue André Le Nôtre - Bâtiment B - Etagé 1 - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Objet : L'activité de marchands de biens ; La souscription, l'achat, la vente d'actions, ou de parts de société immobilières donnant vocation à une attribution de locaux de jouissance en propriété ; La gestion de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, la gestion des sociétés immobilières, la conservation ou la mise en valeur des immeubles gérés ainsi que l'exécution des obligations des propriétaires ou bailleurs ; La promotion immobilière, notamment l'achat, l'échange, la location, la sous location en nu ou meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis ; La construction par sous-traitance ; L'achat, la vente de parts non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce ; L'expertise, et le conseil en matière immobilière ; L'achat, la vente, ou la location gérance de fonds de commerce ; La création, l'acquisition,

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

la location, la prise à bail, l'installation, et l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social.

Durée : 99 ans.

Admission aux assemblées et droit de vote:

Chaque associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un autre associé ou par un tiers justifiant d'un mandat.

Clauses restreignant la transmission des actions:

Toute cession ou transmission d'actions, même entre conjoints, descendants et ascendants, et même entre associés si la société comporte plus de deux associés, est soumise à agrément.

Président: Monsieur Yann MOUY, 14, rue André Le Nôtre -Bâtiment A, Etagé 1 - 69140 RILLIEUX LA PAPE

Directeur Général : Madame Christelle MOURIER, Le Domaine des Présidents - 6 Boulevard du Président Georges POMPIDOU - 62600 MONTELIMAR

Immatriculation : RCS de LYON.

Pour avis.

ALP00530502

Par acte SSP du 14/09/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:

LE VALLON VERT

Objet social: l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la propriété, l'administration, de tous droits et biens immobiliers, tous terrains, dont elle pourra devenir propriétaire, usufruître ou, une-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, la

AVIS D'APPELS D'OFFRES

FOURNITURES

93 CCAS DE PANTIN



FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

SECTION 1 : RÉFÉRENCE DE L'AVIS INITIAL

Avis relatif à : FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LE CCAS DE LA VILLE DE PANTIN

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : CCAS de la ville de Pantin

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26930025700012

Ville : Pantin

Code Postal : 93500

Groupe de commandes : Non

SECTION 3 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LE CCAS DE LA VILLE DE PANTIN

Code CPV principal : 22400000

Type de marché : Fournitures

Mots descripteurs : Chèque cadeau,

SECTION 4 : INFORMATIONS RECTIFICATIVES

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

Contrairement au premier avis de publication, les critères de jugement des offres sont revus comme suit :

1 - valeur technique de l'offre 70%

1.1 - moyens mis en oeuvre pour respecter les délais de livraison exigés dans le cahier des clauses particulières 30%

1.2 - modalités de remboursement des chèques (en cas de perte, de dépassement de la date de validité...) - 20%

1.3 - modalités de livraison garantissant la sécurité - 20%

2 - Prix au regard de l'offre financière (frais de traitement, mise sous chèquier, remise consentie) - 30%

Date d'envoi du présent avis : 05/10/2022

SERVICES

94 VILLE DE RUNGIS



ORGANISATION DE SÉJOURS DE VACANCES EN JUILLET 2023

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Rungis

5, rue Sainte-Geneviève

94150 Rungis

Tél : 01 45 12 80 00

Représentée par son Maire : Monsieur Bruno MARCILLAUD

Objet du marché : Accord-cadre d'organisation de séjours de vacances en juillet 2023. Séjours à destination d'enfants, préadolescents et adolescents rungissiens.

Les séjours auront lieu en France (mer ou montagne) et/ou en Europe (pour les lots 2 & 3). Toutes les informations ainsi que les attendus techniques sont présentées dans les CCTP propres à chacun des lots.

Montant maximum de l'accord-cadre : 120 500,00 euro(s) HT

Durée du marché : L'accord-cadre est passé pour une durée d'un an non reconductible.

Les séjours auront lieu en juillet 2023.

Les dates de séjours sont à retrouver dans les AE & les CCTP.

Nombre et consistance des lots : Le présent accord-cadre est décomposé selon les trois lots suivants :

Lot 1 : Organisation d'un séjour de vacances pour 45 enfants âgés de 6 à 11 ans en juillet 2023 - montant maximum 40 500,00 euro(s) HT

Lot 2 : Organisation d'un séjour de vacances pour 35 préadolescents âgés de 11 à 14 ans en juillet 2023 - montant maximum 40 500,00 euro(s) HT

Lot 3 : Organisation d'un séjour de vacances pour 35 adolescents âgés de 14 à 17 ans en juillet 2023 - montant maximum 40 000,00 euro(s) HT

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

La Commune se réserve le droit de rejeter une offre qui lui paraîtrait anormalement basse, dans le respect de la procédure prévue à l'article R.2152-5 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les trois (3) candidats les mieux positionnés.

Modalités d'attribution : Chaque candidat peut proposer une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.

Pour chaque lot, il est possible de proposer une offre de base ainsi que deux variantes au maximum. Il est possible de ne proposer qu'une offre de base.

Les variantes concernent le choix de la destination, voir CCTP en fonction des lots, les dates étant imposées (voir CCTP).

Critères de sélection : Sélection des candidats conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique. Dossier de candidature à fournir voir article 6.1 du RC et critères d'élimination d'une candidature voir article 7.1 du RC.

Analyse des offres conformément aux articles L.2152-1 à L.2152-8 et R.2152-1 à R.2152-8 du Code de la commande publique.

Critères d'analyse lot 1 :

La valeur technique de l'offre : 50 % soit 50 points / 100

Le prix des prestations : 50 % soit 50 points / 100

Détail : article 7.2 du RC

Critères d'analyse lot 2 & 3 :

La valeur technique de l'offre : 60 % soit 60 points / 100

Le prix des prestations : 40 % soit 40 points / 100

Détail : article 7.2 du RC

Date limite : Date limite de réception des offres : 09/11/2022 à 12h00

Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022-RE7KcXyWHM

N° National d'identification : 18009244700010

Ville : Paris

Code Postal : 75007

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvanced-Search&AllCons&id=209856&orgAcronym=fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022-481

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Sandrine Lambert

Adresse mail du contact : Juridique@musée-orsay.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, ces attestations indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ;

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 21 octobre 2022 à 10 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : L'Etablissement public du Musée d'Orsay et de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing (Etablissement public administratif du secteur culturel)

La présente consultation vise à conclure un accord-cadre mono attributaire comprenant une part forfaitaire et donnant lieu à l'émission de bons de commande en application du 1^{er} de l'article L. 2125-1, des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : Critère 1 Valeur Technique de l'offre 60% apprécié à partir :

- sous sous critère 1.1 - Méthodologie mise en oeuvre pour l'exécution des travaux 50%

- sous sous critère 1.2 - Équipe dédiée aux opération et organisation mise en place 50%

Critère 2 Prix 40 % apprécié à partir :

- sous sous critère 2.1 Montant global et forfaitaire en euros HT tel que prévu au CCAP-AE 40%

- sous sous critère 2. 2 Le total en euros HT du DQE 60%

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Travaux de maintenance des filets de protection situés au r+4 et r+5 du Musée d'Orsay

Code CPV principal : 45100000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord cadre a pour objet les travaux de maintenance du filet de protection du balcon filant du 5ème étage et de l'ensemble des fenêtres du 4ème étage, façade Sud du musée d'Orsay.

Il s'agit d'un filet de sécurité de type textile à double maille, 50mm et millimétrique anti-gravats, de longueur 162m, hauteur variable de 2,70m sur 0,70m de profondeur. Des cordages situés aux R+4 et R+5 maintiennent le filet en place. Ces fixations sont maintenues au moyen d'ancrages dans les maçonneries au R+4 et par enroulement dans le garde-corps métallique au niveau R+5. La hauteur du filet est variable du fait de la nécessité de sécuriser les consoles en maçonneries composées de triglyphes et encadrant les baies au R+4

Mots descripteurs : Tous corps d'état Lieu principal d'exécution du marché : Etablissement public du Musée d'Orsay - Esplanade Valéry Giscard D'Estaing 75007 paris

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 25000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allot : Non

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) :Tous les candidats qui souhaitent se présenter lors de cette visite sont invités se faire connaître dans les meilleures délais avant la date et dans les conditions telles que prévues au règlement de la consultation.

Autres informations complémentaires :

L'accord cadre comprend une part à commande sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée totale maximale de l'accord cadre de 100 000 euro(s) HT (Cent mille euros HT)

Le montant estimé de la consommation au titre de la part à commande pour la première année 6 250 euros HT soit 25 000 euros HT sur la totalité du marché. Etant précisé que ce montant est indicatif et n'engage pas l'établissement.

Le titulaire pourra se voir confier des prestations similaires dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique. Les variantes ne sont pas autorisées.

Date d'envoi du présent avis : 04/10/2022

TRAVAUX

75 EPMO



MAINTENANCE DE FILETS DE PROTECTION

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : Etablissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing

Type de Numéro national d'identification : SIREN

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //

Thomas BARRE : 01 87 39 84 40

tbarre@lesechos.fr

Par E-mail : marchespublics@lesechos.fr

Par courrier au :

Dematis - 10 bd de Grenelle CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15

Les Echos

ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS

SPÉCIAL ÎLE-DE-FRANCE

La Ville de Paris poussée à débrancher ses pubs énergivores

Alors que le décret interdisant les enseignes publicitaires lumineuses la nuit est sorti le 6 octobre, les élus écologistes parisiens veulent pousser le curseur plus loin. Le dossier sera au menu du Conseil de Paris ce mercredi 12 octobre.

Laurence Albert
@L_Albert_

Quelque 3.000 écrans numériques, notamment en vitrine des magasins, 1.630 éléments de mobilier urbain publicitaire, et des dizaines d'enseignes, de bâches, et autres kiosques. Paris, Ville Lumière, à l'intense activité nocturne, n'éteint jamais complètement ses feux. A l'heure où la flambée des coûts de l'énergie impose à la municipalité une cure de sobriété, les élus du groupe écologiste mettent en débat, au Conseil de Paris du 12 octobre, une délibération visant à éteindre totalement les enseignes publicitaires lumineuses durant la trêve hivernale. « La publicité est énergivore et pousse à la surconsommation. Si la Ville s'engage à réduire la consommation énergétique parisienne de 10 % il faut s'attaquer à tous les aspects », font-ils valoir. Selon l'Ademe, un écran publicitaire LCD numérique de 2 m² consomme 2.049 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'un ménage pour l'éclairage et l'électroménager. Hasard du calendrier, un décret du 6 octobre vient d'interdire les publicités lumineuses entre une heure et 6 heures du matin dans tout l'Hexagone. Paris dispose déjà d'un règlement local de publicité (RLP) qui va dans ce sens. Mais le nouveau décret qui crée des exceptions dans les aéroports, gares et métros, est jugé trop timoré par les écologistes parisiens. Ces derniers exigent une plage horaire plus vaste (jour et nuit) et

un effort plus soutenu du secteur privé. « On demande aux citoyens de faire preuve de sobriété, il faut en demander autant au secteur privé. Les collectivités ont un message à faire passer », martèle la présidente du groupe, Fatoumata Koné. L'exécutif parisien emboîtera-t-il le pas ? Des discussions devaient avoir lieu en amont du vote et des amendements pourraient être déposés. « Nous partageons l'esprit de cette délibération. Mais il faut questionner la place de la publicité dans l'espace privé », avait pointé jeudi 6 octobre le premier adjoint de la ville, Emmanuel Grégoire. En 2020 la mairie de Paris avait déjà tenté d'en finir avec les publicités numériques installées dans les vitrines des commerçants en verbalisant cinq régies pour infraction au RLP.

Redevance de 34 millions d'euros
« Beaucoup de choses ne relèvent juridiquement pas de notre compétence », souligne aujourd'hui Emmanuel Grégoire. La délibération enjoint les commerces et la RATP de débrancher leurs pubs, agitant la menace d'une pénalité mensuelle de 10 millions d'euros à l'égard d'Ile-de-France Mobilités. Or la ville n'a pas de prérogatives pour agir dans le secteur privé. « Elle l'a déjà fait cet été quand il s'est agi de fermer leurs portes aux commerçants pour préserver la climatisation. Il y a donc certainement des moyens d'agir vite », relève Fatoumata Koné. Pour les stations de métro, les choses sont peut-être plus complexes, concèdent les écologistes. Mais, estiment-ils, il faut



CRISE ÉNERGÉTIQUE. Paris n'éteint jamais complètement ses feux la nuit. Photo iStock

« On demande aux citoyens de faire preuve de sobriété, il faut en demander autant au secteur privé. Les collectivités ont un message à faire passer dans ce domaine. »

FATOUMATA KONÉ
Présidente du groupe Les Ecologistes au Conseil de Paris

« engager » la discussion, voire « le bras de fer » avec le secteur privé. La question financière pèsera-t-elle ? Le mobilier urbain pour lequel un contrat court avec Clear Channel jusqu'en 2024, rapporte 34 millions d'euros par an. Emmanuel Grégoire jure que cette somme – bien qu'« importante » – « ne déterminera pas » le choix de la Ville. Plus largement, la délibération questionne la place de la publicité sous toutes ses formes, sur le territoire. Les écologistes ont en tête la révision du RLP en 2024. Mais l'exécutif, pour l'heure, n'aspire pas à un grand chambardement dans ce domaine ■

92 90 millions d'euros pour redessiner le quartier du Petit-Colombes

La commune de Colombes a obtenu l'aide de l'Anru pour la rénovation de son quartier du Petit-Colombes. Cette opération doit réduire l'insécurité dans ce quartier populaire.

Adelaide Tenaglia
@AdelaideTngl

Le projet était dans les tuyaux depuis le printemps dernier ; il a été officialisé le 13 septembre : le quartier du Petit-Colombes va bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRNU). La commune de Colombes avait déjà tenté de solliciter cette aide de l'Anru lors de son lancement en 2014, mais le projet avait échoué à

cause d'un désaccord avec la précédente majorité municipale. La nouvelle équipe, élue en juin 2020 et emmenée par le maire EELV Patrick Chaimovitch, a retenu sa chance avec un projet repensé, présenté au public en avril dernier. Celui-ci vise le quartier populaire du Petit-Colombes, de 13.000 habitants et composé à 90 % de logements sociaux. Installé au sud de la ville, il est à la frontière de Nanterre et du futur quartier des Groues, ancienne

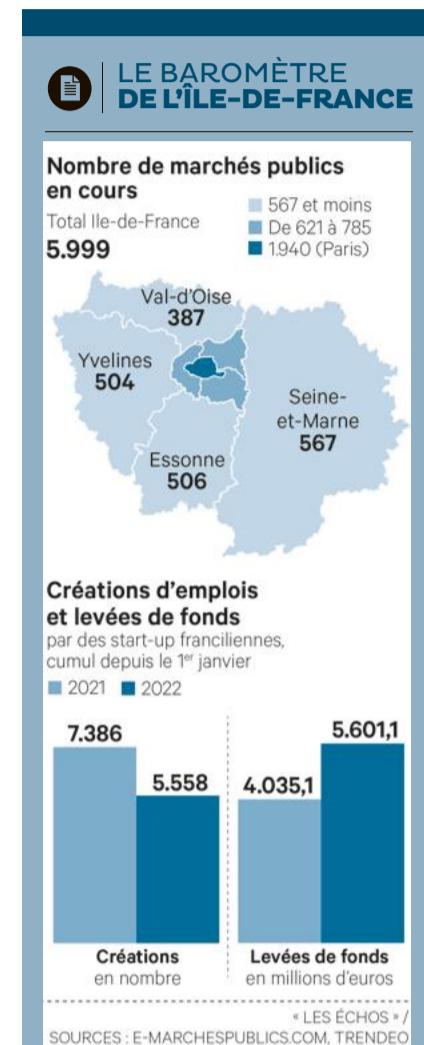
friche en reconversion, non loin de la Défense. Avec des immeubles construits, pour certains après-guerre, pour d'autres dans les années 1970, les logements sont vieillissants. Plus de 200 d'entre eux seront donc rénovés dans le cadre du PNRNU. Le plan prévoit 50.000 euros de travaux par logement.

Créer des ouvertures et du lien
C'est aussi toute l'organisation du quartier qu'il faut revoir, selon le maire. « Le noeud de cette rénovation est le tour de la cité Total, qui agit comme un verrou urbain et empêche les liens entre le nord et le sud du quartier », explique-t-il. C'est surtout un des hauts lieux du trafic de drogue dans la commune. La barre, composée d'environ 150 logements, va donc être détruite et remplacée par des espaces verts, une serre et de terrains de sport. Les barres d'immeubles plus basses qui entourent le quartier seront, elles, partiellement cassées, pour créer des ouvertures. Un choix d'aménagement également retenu dans d'autres secteurs. « A l'entrée ouest de la ville, le long de l'avenue Charles-de-Gaulle, axe structurant de la commune, nous avons une façade de 200 mètres de long sans interruption », décrit le maire.



RÉNOVATION. Le quartier du Petit-Colombes va bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain. Illustration La Friche Urbaine

Les immeubles seront ouverts à différents endroits pour donner accès, depuis la rue, aux jardins à l'arrière des habitations. Même opération à l'est du Petit-Colombes. La municipalité espère que ces ouvertures, en plus d'embellir le quartier, permettront de réduire l'insécurité. Au total, 227 appartements seront détruits. Une partie des 270 familles qu'ils abritent seront relogées dans les 205 nouveaux logements programmés. Tous ne seront pas dédiés à l'habitat social, certains seront en accession à la propriété, ce qui permettra de ramener la part de logements sociaux au Petit-Colombes à 80 % environ. Les autres familles devront déménager dans d'autres secteurs de la ville où « d'autres programmes de construction sont en cours », selon Patrick Chaimovitch. De quoi susciter la colère de l'opposition municipale. « Malgré les difficultés du quartier, les habitants y sont attachés », déplore Leila Leghmara, conseillère municipale d'opposition. « On détruit plus de logements qu'on en crée, cela pose question », s'indigne-t-elle. Le montant total des travaux est estimé à 91 millions d'euros. Ils devraient commencer au cours de l'année 2023 pour s'achever en 2030. ■



DU 10 AU 16 OCTOBRE 2022
Chaque semaine, « Les Echos » présentent le baromètre des marchés publics, en partenariat avec la plate-forme e-marchés-publics.com. Il s'agit des marchés en cours de publication.

LE TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE



6.197.291

Le nombre total d'emplois salariés en Ile-de-France au T2-2022.

+0,6 %

L'évolution du nombre d'emplois salariés en Ile-de-France entre le T1-2022 et le T2-2022.

+2,4 %

L'évolution du nombre d'emplois salariés en Ile-de-France depuis le début de la crise sanitaire (entre le T4-2019 et le T2-2022).

EN PARTENARIAT AVEC
LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

93 A La Courneuve, un centre-ville à la place de l'ancienne usine KDI

Les études du futur quartier de la mairie de La Courneuve sont terminées, et la société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement a dévoilé sa programmation définitive.



URBANISME. L'ancienne usine KDI sera remplacée par un vaste quartier de 1.000 logements, doté de commerces et d'un groupe scolaire. Photo Pierre-Yves Brunaud

Léo Da Veiga
@DaVeigaLoL

Un centre-ville à la place d'une usine de fabrication de plastique. La Courneuve poursuit sa métamorphose urbaine, en remplaçant son ancienne usine KDI, par un vaste quartier. Idéalement située à deux pas de la mairie, cette friche de 5,5 hectares avait été quittée par l'entreprise en 2018.

Rachetée par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfif), puis par la SEM Plaine Commune Développement, qui va l'aménager, elle est actuellement en cours de démolition. Rebaptisée la ZAC du Quartier de la mairie, la zone, étendue sur 9 hectares, deviendra en 2028, le nouveau centre de la ville.

« La création d'un centre-ville est un projet particulièrement ambitieux et original, d'autant qu'il s'intègre entre d'autres projets urbains d'ampleur, jouxtant notamment le chantier de la gare du Grand Paris Express, les NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) des secteurs Convention et des 4.000 ou encore l'ancienne usine Babcock », assure Gildas Maguer,

directeur général de Plaine Commune Développement.

Au total, 1.000 logements qui seront livrés sur la zone, dont 60 % en accession libre, 30 % de logements sociaux et 10 % en accession sociale. 3.915 m² de rez-de-chaussée seront aménagés, pour accueillir commerces, associations, restauration, économie sociale et solidaire ou encore moyenne surface alimentaire. Une crèche privée de 400 m² doit également ouvrir.

Pour générer de l'attractivité, un hôtel de 3.000 m² sera construit au cours de la dernière phase de chantier. « En pied de gare et à deux stations de Paris, sa localisation sera idéale pour se rendre dans la capitale, sans les prix parisiens », justifie Gildas Maguer.

Espaces publics

Côté espaces publics, le projet prévoit la construction d'un groupe scolaire et l'aménagement de voiries paysagères et d'îlots de fraîcheur (4 hectares d'espaces publics au total). Sur l'emprise de l'ancienne usine, tout sera évidemment à faire, d'où les 42,6 millions d'euros de budget dédiés aux opérations de destructions et aux espaces publics. Ce

coût est financé principalement par la vente des autres terrains aux promoteurs, mais Plaine Commune fournit 6,6 millions d'euros, le plan de relance (fonds friches) 1,6 million et deux millions d'euros ont été demandés à la région Ile-de-France.

Les chantiers de construction et de démolition devront laisser la part belle au réemploi. « C'est une opération phare et vitrine de l'intercommunalité », estime Gildas Maguer. Une plateforme de réemploi de l'association RéAvie, de 1.500 mètres carrés, a ainsi été élu domicile sur le site le 20 juillet 2020, jusqu'en novembre. Grâce à la dépose soignée et à une unité de recherche et développement, 15.500 tonnes de béton du site et 300 tonnes de briques et tuiles ont déjà été identifiées comme pouvant être réutilisés pour les besoins des espaces publics. Les promoteurs seront par ailleurs soumis à l'obligation de dépenser au minimum 1 % de leur budget pour l'achat de matériaux de réemploi. La première phase de construction, pour les premiers logements et commerces, devrait débuter à la fin 2024, pour environ 20 mois de chantier. ■

94 Comment le Val-de-Marne se bat pour attirer des entreprises sur son territoire

Porté par la CCI et la CMA du Val-de-Marne, « Fabriqué en Val-de-Marne » vise à mettre en avant des entreprises implantées dans le département.

Marie Delumeau
@mariedelumeau

Un territoire aux portes de Paris, accueillant l'aéroport d'Orly ou encore le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis... Le Val-de-Marne a des atouts non négligea-

bles pour les entreprises : selon des chiffres de l'Insee, le département en comptait plus de 113.000 fin 2018. En 2021, 9.050 entreprises (hors microentrepreneurs) y ont été créées, selon le Crocis, observatoire économique de la chambre de commerce et

d'industrie (CCI) d'Ile-de-France. Pour mettre en avant ces sociétés implantées dans le département, qui vont des grands groupes (Sanofi, Valeo, Essilor...) aux ETI et TPE-PME, la CCI 94 et la chambre des métiers de l'artisanat (CMA) du Val-de-Marne ont



ATTRACTIVITÉ. Safran vient d'installer à Créteil un centre de recherche afin de développer des technologies électriques pour avions. Photo Schwab Architectes

annoncé fin septembre la création de « Fabriqué en Val-de-Marne ». Inspiré par une initiative de la CCI du Val-d'Oise, ce programme vise à constituer un réseau d'ambassadeurs qui porte les couleurs du territoire, et permettraient ainsi d'attirer d'autres sociétés. Ces ambassadeurs seront, selon David Rizzoli, directeur de la CMA Val-de-Marne, « des entreprises qui produisent dans le Val-de-Marne, des chefs d'entreprise qui innover, embauchent dans le département... ». Le but est aussi de rapprocher les grands groupes des ETI/PME du territoire.

Le recrutement des ambassadeurs, va débuter d'ici à la fin de l'année. « Notre objectif est d'en avoir une cinquantaine en 2023 », souligne Géraldine Frobert, directrice générale de la CCI 94. Le réseau ainsi constitué participera, dès l'année prochaine, à différents événements afin de promouvoir le savoir-faire dans le territoire, comme l'incontournable Salon du made in France.

Le président (LR) du conseil départemental, Olivier Capitanio, salue l'initiative de la CCI et la CMA : « Nous allons la soutenir

dans la limite de nos compétences. » Depuis la loi NOTRe, les départements n'ont, en effet, plus la main sur le développement économique. Cette compétence est prise en charge par les régions et les intercommunalités.

Manque d'offre foncière

Du côté de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir, qui regroupe 16 communes du Val-de-Marne, la directrice de l'attractivité Amarine Nabi estime que « cette démarche fait sens par rapport à notre politique de développement économique ». La directrice de l'attractivité constate que le département est attractif pour les « entreprises productives ». Safran, par exemple, vient d'installer à Créteil un centre de recherche afin de développer des technologies électriques pour avions. Mais le Val-de-Marne commence à manquer d'offre foncière, ce qui constitue un frein important à l'implantation d'entreprises.

Les intercommunalités, également chargées de l'aménagement du territoire, s'efforcent ainsi de développer des solutions pour accueillir les entreprises dans ce

territoire dense. Au sein de la ZAC Gare les Ardoines de Vitry-sur-Seine, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'est, par exemple, associé à Sogaris et la Banques des territoires pour construire un hôtel productif de 35.000 m², qui devrait être livré en 2023.

Le programme « Fabriqué en Val-de-Marne » veut constituer un réseau d'ambassadeurs qui porte les couleurs du territoire, et permettrait ainsi d'attirer d'autres sociétés.

A Grand Paris Sud Est Avenir, les travaux ont commencé pour un parc d'activité à Limeil-Brévannes, au pied d'un arrêt du futur téléphérique Câble 1. « Nous allons pouvoir y accueillir de belles PME et ETI », met en avant Amarine Nabi. Les premières livraisons sont prévues pour 2023. ■

PUBLICATION BI-MÉDIA PRESSE + WEB DE VOS APPELS D'OFFRES

PUBLICITÉ BI-MÉDIA PRESSE + WEB DE VOS APPELS D'OFFRES

Le média des acteurs économiques avec **673 000 lecteurs** chaque jour.

Le portail spécialisé marchés publics avec **625 000 visites/mois.**

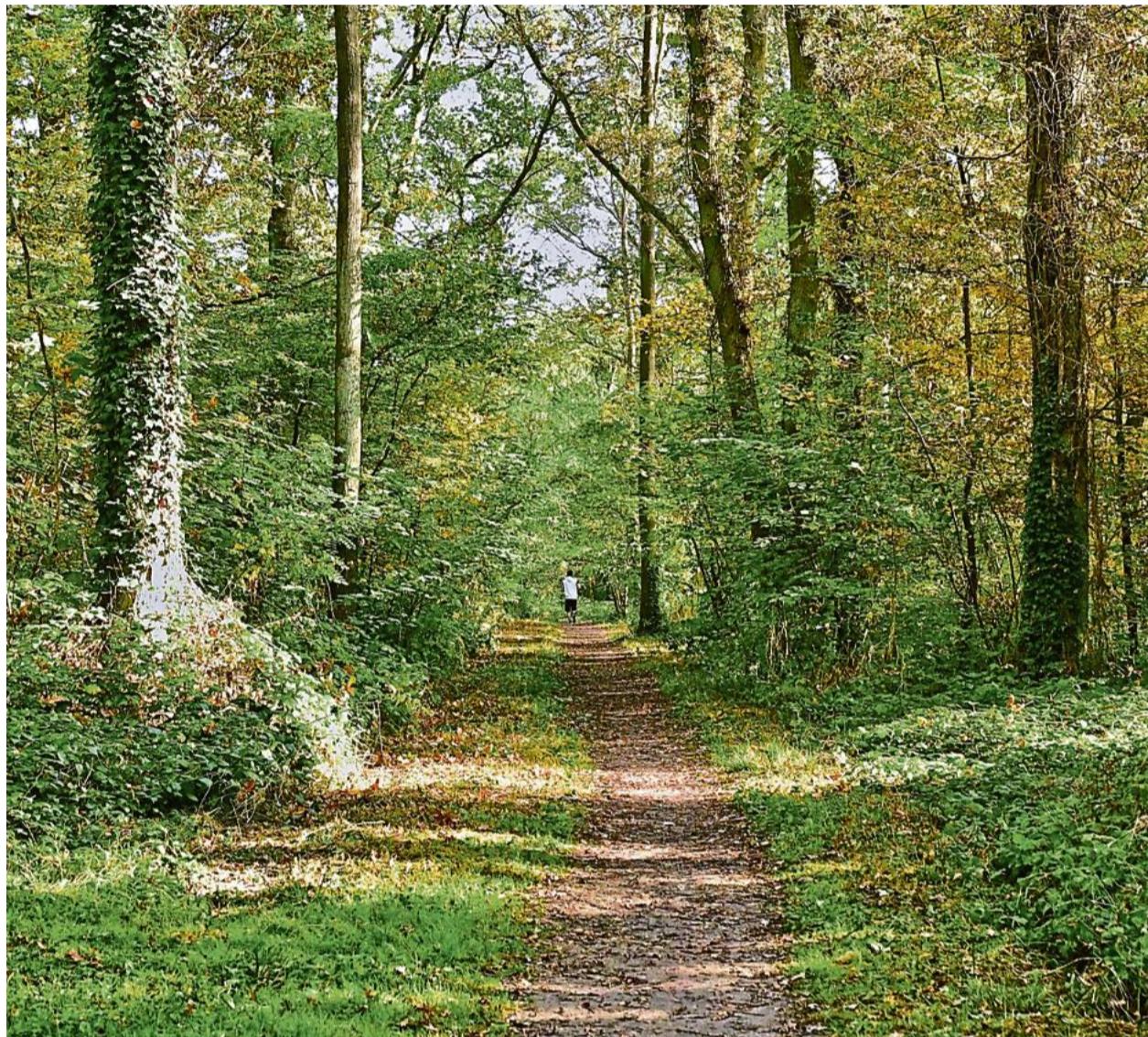
Pour vos appels d'offres
 visibilité **efficacité** **sécurité juridique**

Les Echos

e-marchespublics.com
publication & dématérialisation

Bois de Verneuil : des élus locaux s'opposent au projet de déviation de la RD 154

Deux ans après la consultation locale qui avait montré un rejet massif du projet par les populations des communes concernées, la mobilisation reste vive. Dernier exemple en date, une manifestation des élus locaux, parlementaires et associations environnementales tenue en plein bois.



ENVIRONNEMENT. Le projet de déviation de la route départementale 154 dans le bois de Verneuil suscite des oppositions. Photo Pack-Shot/Shutterstock

Alain Piffaretti

@AlainPiffaretti

Ils étaient une centaine d'élus, de représentants d'associations environnementales et de riverains, le 28 septembre dernier, à manifester en pleine forêt contre le projet de déviation de la route départementale 154 dans le bois de Verneuil. L'opération de contournement prévoit la construction d'une voie nouvelle de 5,5 km entre Les Mureaux et Orgeval, à travers la forêt de Verneuil et la plaine agricole. Ce projet de plus de 40 ans, dont le coût est évalué à 29 millions d'euros, ampute le bois de Verneuil. Un « véritable massacre écologique, agricole et paysager », selon les opposants, qui estiment la nouvelle route entraînerait la destruction de 428 hectares de terres boisées et 300 hectares de plaines agricoles. « Aujourd'hui, on ne trouve quasiment plus personne pour soutenir ce projet du siècle passé. Le tout voiture, c'est terminé, et Verneuil a l'ambition de devenir une ville verte », soutient Fabien Aufrechter le maire de Verneuil-sur-Seine. L'arrivée de ce nouvel édile, en 2020, à la tête de la commune a ravivé l'opposition. A peine installé, ce dernier organise avec d'autres maires, une consultation locale auprès des habitants des trois communes concernées (Verneuil, Vernouillet et Chapet) qui récolte 80 % des voix contre le projet.

Un « non-événement », pourtant, selon le Conseil départemental des Yvelines, qui insiste à l'époque sur l'importance de la déviation pour désengorger les centres-villes et fluidifier le trafic. « Le conseil départemental n'a pas compris à quel point les mentalités ont changé. Détruire de la forêt et des zones agricoles protégées en pleine Ile-de-France pour réaliser une route paraît aujourd'hui aberrant à tout le monde », abonde Bernard Destombes, le président de l'association Adiv-Environnement, qui mène le combat contre la déviation depuis une vingtaine d'années. Il est certain que le temps qui passe ne joue pas en faveur du projet. Depuis l'enquête publique réalisée en 2004 et la déclaration d'utilité publique prononcée en 2005 – et prolongée en 2009 –, la législation a évolué. « Les autorisations obtenues par le département dans ce dossier ne

sont plus valables », soutient Philippe Azouaou, avocat et conseil de la commune de Verneuil dans cette affaire. Sans compter les réclamations des propriétaires des terrains expropriés en 2014 pour réaliser le projet.

Rapports de force

Le département serait-il en train de réviser sa position face aux hostilités ? C'est l'avis de certains, dont Philippe Azouaou. A son initiative, la commune de Verneuil a délibéré l'année dernière pour retirer la mise à disposition des chemins vicinaux pour le projet, accordée en 2018 par la précédente équipe. Le département a fait appel de cette décision auprès du tribunal administratif de Versailles. « Mais si le département le souhaite, il peut très bien lancer une procédure d'expropriation de ces chemins contre la commune de Verneuil. Pourtant il ne le fait pas pour l'instant, probablement conscient de la fragilité juridique de sa position », estime Philippe Azouaou.

« Aujourd'hui, on ne trouve quasiment plus personne pour soutenir ce projet du siècle passé. Le tout voiture, c'est terminé, et Verneuil a l'ambition de devenir une ville verte. »

FABIEN AUFRECHTER
Maire de Verneuil-sur-Seine

De son côté, le département confirme avoir voté un budget pour de nouvelles études sur la route, mais ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le sujet. D'après les opposants, les études viseraient à permettre au département de présenter un nouveau dossier auprès du Conseil national de protection de la nature. A noter que ce dernier a déjà rendu un avis défavorable au projet. En attendant, la mairie de Verneuil réclame des aménagements sur la partie de la route départementale traversant sa commune. ■

EN PARTENARIAT AVEC
nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

COLLECTIVITÉS LOCALES

GRAND PARIS SEINE & OISE
Xavier Laisne
est le nouveau DRH de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

A 43 ans, ce titulaire d'un master 2 en management des politiques RH, développement et emploi de l'IEP de Paris était chef de service environnement du travail et dialogue social de GPS & O depuis 2017. Dès 2007, il a occupé le poste de responsable des ressources sur le site industriel Seine Aval du SIAAP.

décodeurs locaux

TRANSPORTS

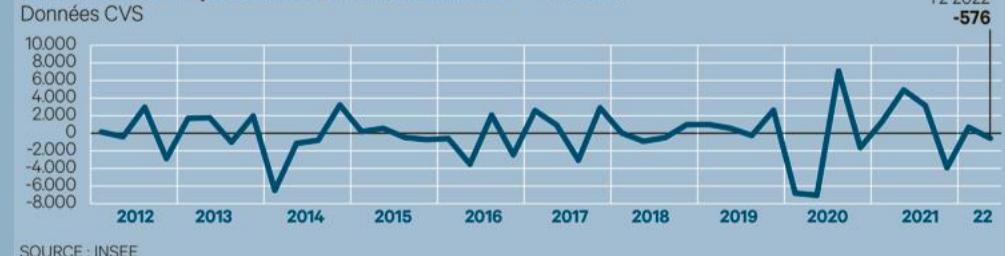
TOPCHRONO
Médéric Beaunier
est nommé chief product & technical officer du groupe TopChrono.

Agé de 39 ans, il a travaillé chez Sodexo comme CTO Corp'up, lead ingénieur à la digital factory groupe. Au cours de sa carrière, il a également occupé les postes de tech manager pour « Libération » et « L'Express » chez Altice et de CTO au sein de Cheil.

LE TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

EN PARTENARIAT AVEC
LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Evolution de l'emploi salarié en fin de trimestre – Yvelines



539.818

-0,1 %

-0,5 %

Le nombre total d'emplois salariés dans les Yvelines au T2-2022.

L'évolution du nombre d'emplois salariés dans les Yvelines entre le T1-2022 et le T2-2022.

L'évolution du nombre d'emplois salariés dans les Yvelines depuis le début de la crise sanitaire (entre le T4-2019 et le T2-2022).

Les pompiers des Yvelines, pionniers de la modernisation

Cet été, 62.000 hectares d'espaces naturels sont partis en fumée dans toute la France. Alors que la profession réclame davantage de moyens, le gouvernement présentera un plan de modernisation de la sécurité civile mi-octobre. L'ensemble du secteur sera amené à se transformer au cours des prochaines années. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines a pris les devants. Depuis juin, une expérimentation est en cours avec l'entreprise Eversat, située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Le dispositif a été lancé par un appel à projets de la région Ile-de-France, Bpifrance, l'association Atraksis. Des équipements de télécommunication très haut débit sont testés par une dizaine de sapeurs-pompiers des Yvelines lors de leurs interventions. La technologie utilise les réseaux satellitaires et 4G pour offrir un réseau rapide et sécurisé, sans zones blanches. — *Mathilde Pique*



La solution d'Eversat est constituée de 3 valises d'une vingtaine de kilos. Photo Eversat

Une école d'agriculture s'installe à Saint-Quentin-en-Yvelines

Après l'école Hectar, implantée à Lévis-Saint-Nom, une seconde formation agricole ouvre ses portes cette année dans les Yvelines : l'Ecole supérieure des agricultures (ESA), dont le siège est à Angers (Maine-et-Loire). Ce nouveau campus forme notamment de futurs ingénieurs dans le domaine agricole. Il va accueillir les trois premières années et un bachelor. Les élèves ingénieurs effectueront leurs quatrièmes et cinquièmes années sur le site d'Angers de l'ESA. L'école, installée dans la commune de Guyancourt, occupe 1.600 mètres carrés entièrement réhabilités, au sein d'un vaste immeuble de bureaux. Le site, ouvert depuis le 27 septembre, accueillera d'ici à 2024 quelque 300 étudiants. L'école propose plusieurs formations, dont la préparation au nouveau bachelor « Agroécologie et systèmes alimentaires ». — *A. P.*



L'Essonne lance son plan de sobriété énergétique

Le département veut faire baisser les consommations de 10 % pour les années 2022-2023.

Alain Piffaretti
@AlainPiffaretti

Abaissar la température ambiante des 140 bâtiments départementaux à 19 degrés et réduire la période de chauffe de 15 jours à l'automne et 15 jours au printemps si les conditions météo le permettent. Voici deux des mesures phares annoncées par le département de l'Essonne pour faire face à la crise énergétique. Le premier dispositif doit permettre une économie évaluée à environ 13,5 % du budget gaz (soit 1,2 à 2 millions d'euros en fonction de l'évolution du prix de l'énergie)... Et une réduction de 1.900 tonnes de CO₂ émis. Le report du début de la période de chauffage à la semaine du 17 octobre pour les bâtiments administratifs (et au 7 novembre pour les collèges), permettrait de dégager 15 % d'économies (entre 1,2 à 2,3 millions d'euros). Après l'Etat et d'autres collectivités, le département de l'Essonne lance à son tour son plan d'urgence pour faire face à la crise énergétique. L'objectif global consiste à faire baisser les consommations de 10 % sur 2022-2023. Les collèges et les bâtiments à la charge du département sont particulièrement concernés par les hausses des prix de l'énergie.

« Ces mesures doivent permettre de réduire nos dépenses énergétiques qui montent en flèche. Mais aussi de participer à l'effort collectif nécessaire pour éviter les risques de pénuries durant l'hiver », assure Nicolas Méary, vice-

président du département chargé du développement durable et maire (Horizons) de Brétigny-sur-Orge. Le plan prévoit également une réduction de l'éclairage extérieur des bâtiments et le remplacement des éclairages actuels par des leds. Les agents du conseil départemental vont être par ailleurs sensibilisés aux écoégestes numériques (éteindre les ordinateurs, nettoyer sa messagerie...) et invités à recharger aux heures creuses lorsque c'est possible les appareils et véhicules électriques.

Actuellement un tiers de la flotte du département est composé de véhicules propres, soit 188 véhicules. La réduction de l'usage de la voiture dans le cadre des déplacements professionnels sera encouragée. A l'image des efforts déjà réalisés par la collectivité pour davantage inciter ses agents à recourir à l'autopartage. Le département avait déjà adopté, en 2016, un premier plan de sobriété énergétique, qui, dit-il, aurait permis de réduire entre 2018 et 2021, de 9 % la consommation d'énergie et de 17 % les émissions de gaz à effet de serre.

Pour l'opposition, le compte n'y est pas

Enfin, autre mesure déjà en place : l'adoption d'un « marché public global de performance » pour la rénovation énergétique de six bâtiments départementaux, dont trois collèges. Concrètement, il s'agit de sélectionner des projets et des entreprises s'enga-

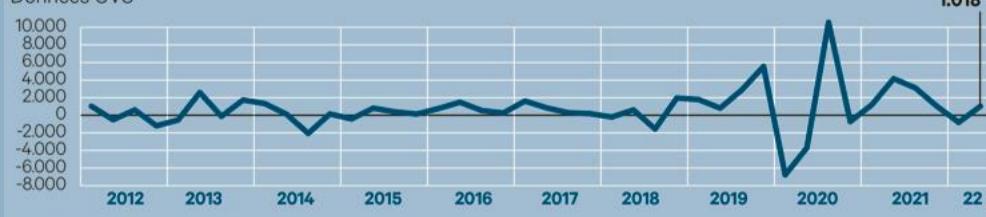
geant à réaliser de fortes économies d'énergie grâce à la conception des nouveaux bâtiments et aux matériaux utilisés. L'effort réalisé doit représenter une baisse de 4 % de la consommation globale du parc. « Nous sommes engagés dans une politique très volontariste pour la baisse de notre bilan carbone », assure Nicolas Méary. L'ensemble des mesures visent à réduire de 40 % notre consommation d'énergie d'ici à 2030 ». Reste que pour les élus de l'opposition de gauche, le compte n'y est pas. Ces derniers dénoncent notamment le manque d'ambition du programme de rénovation thermique des collèges. « Mieux vaut ce plan que rien. Mais c'est encore une politique beaucoup trop timide. L'urgence climatique et l'explosion des coûts de l'énergie appellent notamment un véritable plan Marshall pour les collèges », estime Olivier Thomas, conseiller départemental et maire (DVG) de Marcoussis. Ce dernier regrette aussi l'étalement trop important dans le temps des mesures de réhabilitation : « En allant vite, on enregistre des économies beaucoup plus significatives qui peuvent même payer la charge de l'emprunt ». Un avis également partagé par David Ros, chef de file de l'opposition au conseil départemental et maire (PS) d'Orsay : « C'est une politique de court terme adoptée le couteau sous la gorge. Le département doit notamment lancer un plan massif d'aides aux communes pour leurs actions d'économies d'énergie. » ■

LE TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

EN PARTENARIAT AVEC
LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Evolution de l'emploi salarié en fin de trimestre – Essonne

Données INSEE



486.110

Le nombre total d'emplois salariés en Essonne au T2-2022.

+0,2 %

L'évolution du nombre d'emplois salariés en Essonne entre le T1-2022 et le T2-2022.

+1,9 %

L'évolution du nombre d'emplois salariés en Essonne depuis le début de la crise sanitaire (entre le T4-2019 et le T2-2022).



L'entrepôt de Login's s'étend sur 12.000 m² et fournit des clients comme Veja.

Chez Login's, le handicap n'est pas un frein à la réinsertion professionnelle

Depuis sa création il y a dix ans, Login's, une entreprise de logistique pas tout à fait comme les autres, installée à Villabé, emploie exclusivement des personnes en situation de handicap, grâce à un système de travail adapté. Elle les accompagne également pendant deux ans, grâce à un dispositif dit « Tremplin ». L'objectif est de favoriser leur retour à l'emploi dans une entreprise ordinaire. De grandes entreprises comme la marque de baskets éthiques Veja, ou encore Recyclivre, premier vendeur français de livres d'occasion, font confiance à Login's depuis sa création. Et les résultats sont au rendez-vous, avec un chiffre d'affaires annuel de 13 millions d'euros. — *Mathilde Pique*



Alain Aspect, avec l'Américain John F. Clauser et l'Autrichien Anton Zeilinger sont les lauréats du Nobel de physique pour l'année 2022. Photo Rob Schoenbaum/Zuma/Réa

Nobel de physique : Alain Aspect, figure emblématique de Paris-Saclay

C'est une figure centrale de Paris-Saclay qui vient d'être distinguée par le jury du prix Nobel. Alain Aspect, l'un des trois lauréats du Nobel de physique pour l'année 2022, a en effet mené l'essentiel de sa carrière sur le territoire. Ce natif d'Agen, âgé de 74 ans, est actuellement directeur de recherche émérite du CNRS, professeur à l'Institut d'Optique Graduate School - université de Paris-Saclay (situé à Palaiseau), professeur affilié à l'ENS Paris-Saclay et professeur associé à l'Ecole polytechnique. Il a par ailleurs cofondé la start-up française Pasqal qui développe un processeur quantique. Avec l'Américain John F. Clauser et l'Autrichien Anton Zeilinger, Alain Aspect est récompensé pour ses expériences pionnières ayant ouvert la voie aux technologies quantiques. La nouvelle distinction contribue encore à renforcer un peu plus la réputation de l'université Paris-Saclay dans le domaine de la physique. — *A. P.*



Le Conseil d'Etat a confirmé l'élection de Fadila Chourfi et Alexandre Maquestiau.

Corbeil-Essonnes : le Conseil d'Etat valide l'élection départementale

Le Conseil d'Etat n'a finalement pas suivi le jugement du tribunal administratif de Versailles qui avait annulé l'élection départementale dans le canton de Corbeil-Essonnes des 20 et 27 juin 2021. Cette élection avait vu la victoire, avec quatre voix d'avance, du binôme formé par Fadila Chourfi (EELV) et Alexandre Maquestiau (DVG). La plainte, déposée par le binôme arrivé deuxième, constitué de Karl Dirat, maire (SE) de Villabé et de Caroline Varin (LR), conseillère départementale sortante, se basait sur plusieurs irrégularités supposées. Les compteurs de l'assemblée départementale sont donc cette fois fixés pour le mandat en cours à 28 conseillers départementaux pour la majorité LR et centristes et à 14 pour l'opposition de gauche. — *A. P.*

EN PARTENARIAT AVEC
nomination SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

TRANSPORTS

MAN TRUCK & BUS FRANCE

Olivier Foucourt

devient directeur de la division Bus & Car de MAN Truck & Bus France.

Cet ingénieur Arts et Métiers de formation était responsable commercial et homologation au sein de la division autobus et autocars de MAN Truck & Bus France qu'il a rejoint en 2020. Il a d'abord travaillé pendant dix-sept années pour Daimler Buses/ EvoBus France.

DISTRIBUTION

Carrefour

Gilles Ballot

est promu directeur marchandises France et membre du comité exécutif France

Diplômé de l'Essec, il était directeur marchandises, marketing et e-commerce au sein de Carrefour Italie depuis 2021. Entré dans le groupe Carrefour en 2009, il a notamment assumé les fonctions de directeur projets stratégiques marchandises groupe, puis de directeur régional au sein de Carrefour Pologne.

De nouvelles piscines se construisent dans le Val-d'Oise sur fond de crise de l'énergie

Le chantier de la piscine olympique de Taverny se poursuit pour être prêt pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. En parallèle, les collectivités réduisent les accès aux bassins et baissent les températures dans le département.



SPORT. La première pierre de la nouvelle piscine olympique de la communauté d'agglomération Val Parisis vient d'être posée. Photo Shutterstock

Hugo Robert

L'explosion des coûts de l'énergie ne freine pas les projets de construction de piscines dans le Val-d'Oise. La première pierre de la nouvelle piscine olympique de la communauté d'agglomération Val Parisis, à cheval entre Taverny et Saint-Leu-la-Forêt, vient d'être posée, pour une mise en service fin 2023. Ce sera le deuxième bassin de 50 mètres olympiques du département après celui de Sarcelles.

Le futur centre aquatique sera doté de 10 couloirs et d'un bassin de 25 mètres ainsi que d'une fosse à plongeon de 5 mètres de profondeur. Il comportera aussi une salle de musculation, un espace de forme et santé ainsi qu'une salle événementielle et 1.200 places dans les gradins pour accueillir le public. Avec cet équipement complet qui sera prêt juste avant le début des Jeux Olympiques de Paris 2024, les élus espèrent pouvoir participer à la fête. Privé d'organisation d'épreuves olympiques, le Val-d'Oise compte sur ses infrastructures rénovées pour attirer les délégations étrangères. « L'ambition c'est de pouvoir accueillir des entraînements, notamment des Américains qui ont choisi le CDFAS [centre départemental de formation et d'animation sportives] à côté », indique Yannick Boëdec, le président de la communauté d'agglomération Val Parisis. Pas moins de quatre disciplines olympiques – natation, natation synchronisée, plongeon et water-polo – pourront être accueillies.

Gain énergétique

Le prix de ce tout nouvel équipement se situe entre 36 et 40 millions d'euros. La communauté d'agglomération Val Parisis assume la plus grosse part de l'investissement comprise entre 16 à 20 millions d'euros. La région suit avec 15 millions, le département participe à hauteur de 5 millions et l'agence nationale du sport ajoute 1,5 million. Mais cette nouvelle piscine constitue aussi une amélioration de l'offre pour les habitants. Elle remplace deux équipements plus petits et vieillissants, situés à Taverny et Saint-Leu-la-Forêt. « Ce centre aquatique répond également à un vrai besoin du territoire pour ce qui est

de l'apprentissage de la natation », précise Marie-Christine Cavecchi, la présidente du département du Val-d'Oise.

Alors que le programme voté en 2018 a été attaqué par des associations locales pour son impact environnemental, les porteurs du projet défendent au contraire un gain énergétique. « La nouvelle piscine va consommer 30 % d'énergie en moins avec la même surface », soutient Yannick Boëdec. Un argument non négligeable alors que les prix du gaz et de l'électricité continuent de flamber. De plus, cette nouvelle construction s'inscrit dans le cadre de la rénovation des piscines datant des années 1970. « Nous réfléchissons aussi à la rénovation de celle de Sannois, mais plus tard », confie l'élu. En parallèle, la communauté d'agglomération envisage de prendre des mesures restrictives sur les 7 piscines dont elle assure la gestion pour limiter la consommation énergétique. « Cela peut se jouer sur les horaires d'ouverture ou une légère baisse des températures », indique Yannick Boëdec. Aucune mesure ne devrait être prise avant la fin de l'année.

Du côté de Cergy-Pontoise, les mesures ont d'ores et déjà été prises pour réduire la facture. Les bassins extérieurs de Cergy-Préfecture et de Pontoise seront fermés du 7 novembre au 2 avril, et toutes les piscines de l'agglomération le seront aussi du 8 décembre au 12 janvier. « C'est la première fois depuis que je suis élu que nous sommes obligés d'envisager de réduire la qualité des services publics », s'est ému Jean-Paul Jeandon, le président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

La température de l'eau est abaissée de 1 à 2 degrés selon les bassins. « Cela devrait permettre 15 % d'économies d'énergie en 2023 », prédit l'édile.



A NOTER

Un grand centre aquatique doté de plusieurs bassins, d'un centre de balnéothérapie et d'un large espace bien-être devrait sortir de terre pour 2028 sur l'agglomération de Cergy-Pontoise. D'un montant de 26 millions d'euros, il remplacerait deux piscines en fin de course à Saint-Ouen-l'Aumône et Eragny-sur-Oise.

L'ANRU met 30 millions pour requalifier les hauts de Marcouville

La bonne nouvelle est tombée la semaine dernière. Le vaste projet de requalification du quartier des hauts de Marcouville, à Pontoise, reçoit 30 millions d'euros de la part de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Cela fait plusieurs mois que la ville, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le bailleur Erigère travaillaient à l'avancée de ce dossier de désenclavement du quartier le plus pauvre de la ville. Le quartier doit en effet être totalement réaménagé et ouvert sur le reste de la ville. À l'apport de l'ANRU, s'ajoutent la part du bailleur Erigère avec 43 millions d'euros, la ville de Pontoise avec 16 millions, et la communauté d'agglomération avec 9,8 millions. La région subventionne les travaux de l'école Ludovic-Pierré à hauteur de 2 millions. D'autres recettes provenant du département, de la CAF et d'autres partenaires complètent l'opération. Le coût total atteint 113 millions d'euros. — H.R.



Le quartier des hauts de Marcouville, à Pontoise, va faire l'objet d'une vaste requalification urbaine. Photo Olivier Boitet/PhotoPQR/Le Parisien/Maxppp

Une école de production s'installera à Argenteuil à la rentrée 2023

Apprendre à réaliser et produire de véritables pièces d'usine vendues auprès des entreprises et des collectivités locales. C'est ce qui attend les futurs élèves de l'école de production d'Argenteuil qui ouvrira ses portes à la rentrée 2023. Âgés de 15 à 18 ans, de jeunes décrocheurs scolaires seront formés aux métiers de l'industrie pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre. À l'origine du projet, Frédéric Oliveira, le dirigeant de l'entreprise de fabrication d'outillages industriels Univeira située à Argenteuil, qui peine à recruter depuis plusieurs années. Après avoir visité une école de production de Lyon et participé à l'élaboration de celle de Stains (Seine-Saint-Denis), tout juste inaugurée, il est convaincu par le modèle et se lance dans les démarches avec les entreprises Safim et CFP. — H.R.

EN PARTENARIAT AVEC
nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

SERVICES

TDF
Audrey Briand
est nommée directrice des relations avec les collectivités de TDF.

Titulaire d'un master management des entreprises de l'IAE, cette diplômée de l'IEP de Toulouse était responsable des affaires publiques France chez Eutelsat depuis 2018. Après avoir travaillé à l'Arcep, elle avait la responsabilité des projets Smart City de NomoSphère.

décodeurs locaux

GESTION DE PATRIMOINE

PREMIUM
Graig Monetti
rejoint le groupe en tant que directeur de la RSE, des relations publiques et de la communication

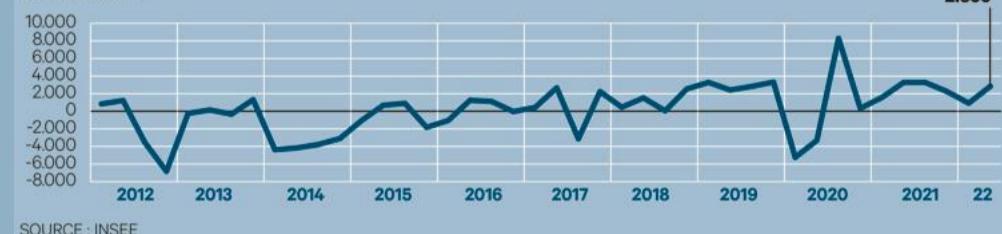
Titulaire d'une licence en droit privé et d'un master 2 en droit des responsabilités, il a été élu maire adjoint de la ville de Nice en 2020. Précédemment, il était chef de cabinet et conseiller spécial au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation auprès de Frédérique Vidal.

LE TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

EN PARTENARIAT AVEC
LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Evolution de l'emploi salarié en fin de trimestre – Val-d'Oise

Données CVS



SOURCE : INSEE

410.283

+0,7 %

+3,6 %

Le nombre total d'emplois salariés dans le Val-d'Oise au T2-2022.

L'évolution du nombre d'emplois salariés dans le Val-d'Oise entre le T1-2022 et le T2-2022.

L'évolution du nombre d'emplois salariés dans le Val-d'Oise depuis le début de la crise sanitaire (entre le T4-2019 et le T2-2022).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

75 • PARIS

SOCIETES

ALP00526681

Cette annonce paraît pour les départements "Seine-Saint-Denis" et "Paris".

DANIEL FOOD

SASU au capital de 1.000 €
Siège social: 16 RUE CARTIER
BRESSON 93500 PANTIN
RCS 915 321 186 BOBIGNY

L'associé unique, en date du 15/09/2022, a décidé de transférer le siège social au 56 BOULEVARD DE L'HOPITAL 75013 PARIS, à compter du 15/09/2022.

Président: M HASSAN Mohammad Kamrul, 16 Rue cartier Bresson 93500 PANTIN

Radiation du RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PARIS

ALP00515864

Cette annonce paraît pour les départements "Yvelines" et "Paris".

FORMATION SENSIBILISATION RISQUE ROUTIER, SASU au capital de 1.000,00 €
Siège social: 2 Allée Henri Langlois 78340 Les Clayes-sous-Bois 751968306 RCS VERSAILLES Le 31/08/2022, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au 6 Rue d'Armaillé 75017 Paris à compter du 01/09/2022; pris acte de la démission en date du 01/09/2022 de Jérôme FLOBERT, ancien Président; en remplacement, décidé de nommer

Président la société JF INVEST, SARL au capital de 155000 euros, 6 Rue d'Armaillé 75017 Paris, 901 632 612 RCS de Paris, représentée par Jérôme FLOBERT; Radiation au RCS de VERSAILLES Inscription au RCS de PARIS

ALP00516018

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Paris".

PRISE D'ACTIVITE + TRANSFERT DE SIEGE

RENAISSANT, SARL au capital de 10 000,00 €, 1 AVENUE GABRIEL PERI - 92160 ANTONY. Gérante Madame Emilie LI, demeurant 1 AVENUE GABRIEL PERI - 92160 ANTONY. RCS n°911 099 109 NANTERRE. L'assemblée générale exceptionnelle du 12/04/2022 a été décidée de faire la prise d'activité de la société en date du 12/04/2022, et/ou transférer le siège - établissement principal au 3 RUE THERESE - 75001 PARIS. La société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de PARIS.

ALP00532193

BRASSERIE BELLANGER - SAS au capital de 201.000 € - Siège social : 140 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 PARIS - 900 772 708 RCS PARIS

Suivant DAU en date du 25/05/2022, Mr Victor DUBILLOT demeurant 54 rue Cesaria Evora - 75019 PARIS a été nommé en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de PARIS.

ALP00532394

MARBEUF IMMOBILIER
SAS au capital de 420.000 €
Siège social : 21 ave du Président Wilson 75116 Paris

222 639 104 RCS PARIS
Suite à l'AGO du 30 septembre 2022, constatant que les mandats des cabinets MESSINE AUDIT et SARL PAUL GERMON ET ASSOCIES, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, arrivent à expiration, décide de ne pas les renouveler. Mention au RCS de Paris.

ALP00532235

DEAUVILLE - SA au capital de 419.234,80 € - Siège social : 40 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS - 343 298 006 RCS PARIS

Suivant AGM du 29/09/2022, il a été décidé poursuivre l'activité sociale conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce. Mention au RCS de PARIS.

ALP000041132

DAN SASU au capital de 5.000 € sise 125 BD DIDEROT 75012 PARIS 912547254 RCS de PARIS, Par décision de l'AGE du 08/09/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social à: ravalement, peinture, carrelage, maçonnerie. Mention au RCS de PARIS

ALP00532392

ALP00532354

ATELIER DNR

SASU au capital minimum de 500 € Siège social: 53 rue de Clichy 75009 PARIS 09 RCS PARIS 914802558

Par décision de l'associé Unique du 01/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 29 rue Guy Moquet 75017 PARIS 17 à compter du 01/10/2022
Création d'un nom commercial: ATELIER CADRUM Modification au RCS de PARIS.

ALP00532184

BRASSERIE DUBILLOT - SAS au capital de 500.000 € - Siège social : 222 rue Saint-Denis - 75002 PARIS - 883 008 302 RCS PARIS

Suivant DAU en date du 25/05/2022, il a été décidé poursuivre l'activité sociale conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce. Mention au RCS de PARIS.

ALP0000042758

SCI WGRAM Société civile immobilière, au capital de 1000 €, Siège: 25 av de wgram 75017 Paris, RCS: PARIS 851833673. Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 26/09/2022, le siège social a été transféré au 20 Rue du Général Clavery 78110 Le Vésinet, et ce à compter du 01/10/2022. Formalités au RCS VERSAILLES.

ALP00515987

Charge Of Things Group, SAS au capital de 1063,80 € Siège social: 49 Avenue d'Inéa, 75116 Paris, 840 564 819 RCS PARIS. Le 13/07/2022, les associés ont: pris acte de la démission en date du 12/07/2022 de Mme ROZENBAUM Paula, Ancien commissaire aux comptes titulaire; Mention au RCS de Paris.

ALP00516144

Virtual E.R. Enterprise, SARL au capital de 100,00 € Siège social: 229 rue saint-honoré 75001 Paris. 894560507 RCS PARIS. Le 11/08/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Ritchy ETIENNE, 1 bis Rue Clotilde 92130 Issy-les-Moulineaux , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de PARIS.

ALP00517400

Im Back, EURL au capital de 500,00 € Siège social: 9 rue des colonnes 75002 Paris. 897955290 RCS Paris. Le 13/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Marc Delalonde, 197 Boulevard du Couvent 34980 Saint-Gely-du-Fesc , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de PARIS.

78 • YVELINES

SOCIETES

ALP00532131

Cette annonce paraît pour les départements "Hauts-de-Seine" et "Yvelines".

ELYPSIUM
SASU au capital de 300 e
Siège social: 12 Avenue Joseph Froment,

92250 LA GARENNE COLOMBES

831 646 898 RCS NANTERRE

L'AGE du 28/09/2022 a transféré le siège social au 8 Place Michel-Ange 78400 CHATOU à compter de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Radiation au RCS de NANTERRE immatriculation au RCS de VERSAILLES

ALP00532392

ORIGINAL EQUIPMENT PARTNER
SAS au capital de 8 000 €
4 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
440 425 031 RCS Versailles

Les associés ont décidé lors de l'AGE du 01/10/2022 de transférer le siège social au 6 Parc des Fontenelles 78870 BAILLY et de modifier l'article 4 des statuts. Les modifications seront effectuées au RCS de Versailles.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //

Directeur Délégué : Laurent LEBRUN

Par arrêté des préfets des départements concernés, Les Echos est habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Rhône (69).

Le site LesEchos.fr est habilité dans ces mêmes départements, ainsi que dans les suivants:

Côte-d'Or (21), Gard (30), Maine-et-Loire (49), Morbihan (56), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Saône-et-Loire (71), Vendée (85).

ANNONCES ET FORMALITÉS LÉGALES

Service clients :

01 44 88 42 00

jal-pro@annonces-legales.fr

TARIFS HT 2022 DES ANNONCES, HORS CONSTITUTION, NOMINATION DES LIQUIDATEURS, CLÔTURE DE LA LIQUIDATION, JUGEMENTS D'OUVERTURE ET CLÔTURE DES PROCÉDURES COLLECTIVES DES SOCIÉTÉS //

MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 19 novembre 2021)

Le tarif d'une annonce est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.

0,183 € - 21 Côte-d'Or / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée // 0,193 € : 69 Rhône // 0,226 € : 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise // 0,237 € : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne

TARIFS FORFAITAIRES HT 2022 // ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Arrêté du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2020 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //

ANNONCES ET FORMALITÉS LÉGALES

Service clients :

01 44 88 42 00

jal-pro@annonces-legales.fr

Forme

Tous dpts sauf

juridique

974 et 976

Dpts 974

et 976

974 et 976

Dpts 974

AVIS D'APPELS D'OFFRES

FOURNITURES

92 VILLE DE LEVALLOIS



FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGÈNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE LEVALLOIS
Mme le Maire, Hôtel de Ville, Place de la République, 92300 Levallois
Tél : 01 49 68 30 00 - Fax : 01 47 59 03 96
mél : marches@ville-levallois.fr
web : <http://www.ville-levallois.fr>
SIRET 21920044100018
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGÈNE AU MARCHÉ COUVERT HENRI-BAR-BUSSE
Référence acheteur : ST2244
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison :
19 bis rue Gabriel Péri
92300 LEVALLOIS

Description : La présente consultation a pour objet la fourniture, pose et mise en service d'un groupe électrogène au 1^{er} niveau du parking souterrain de l'ensemble immobilier accueillant le marché couvert Henri Barbusse.
Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la mise en service effective du groupe électrogène. La mise en service du groupe électrogène devra avoir été effectuée au maximum dans le premier semestre 2023.

Classification CPV : Principale : 31121000 - Groupes électrogènes

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

Un DC1, ou une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 et L.2141-11 du Code et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat réalisé au cours des trois derniers exercices. La capacité financière du candidat pourra être prouvée par tout autre moyen équivalent.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat ;

- Présentation d'une liste des principales prestations de fournitures réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. La liste précisée doit attester de la capacité du candidat à exécuter des prestations de même nature que celles objet du présent marché.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 45% Valeur technique

55% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Direction des Bâtiments Municipaux

Tél : 01 49 68 32 33

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 07/11/22 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent télécharger gratuitement les documents de la consultation aux adresses suivantes :

- www.ville-levallois.fr rubrique marchés publics,

- www.marches-publics.info

Les candidats qui souhaitent retirer le dossier de consultation de façon dématérialisée en anonyme sont informés que la Ville ne pourra leur transmettre les éventuelles modifications ou précisions qui pourraient affecter les documents en cours de consultation.

Les critères de jugement des offres comportent des sous-critères. Se référer à l'article 14.3 du Contrat.

Date limite pour poser des questions : mardi 25 octobre 2022 à 12h00.

Une visite facultative est organisée le mercredi 19 octobre 2022 à 13h30.

Lieu de rendez-vous : Marché Henri Barbusse - 19 bis rue Gabriel Péri - 92300 LEVALLOIS. Se référer à l'article 2.12 du Contrat pour plus de détail.

Les entreprises pourront soumissionner soit en qualité de candidats individuels soit en tant que membres d'un groupement momentané d'entreprises, dans le respect des dispositions des articles R.2142-19 et suivants du Code. Les candidats pourront se présenter sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Toutefois, en cas de présentation sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire devra se constituer solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles avec l'acheteur.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 2-4 bd de l'Hault BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59
greffe.1a-cergy-pontoise@juradm.fr http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/

Precisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Recours en référé précontractuel pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ; Recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou certaines de ses clauses qui en sont divisibles, dans le délai de 2 mois à compter de la parution de l'avis d'attribution. Un recours en référé contractuel peut être exercé dans les 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution. S'il n'y a pas eu de publication d'un tel avis, la juridiction pourra être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Envoy à la publication le : 11/10/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ville-levallois.fr>

93 CCAS DE PANTIN



FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

SECTION 1 : RÉFÉRENCE DE L'AVIS INITIAL

Avis relatif à : FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LE CCAS DE LA VILLE DE PANTIN

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : CCAS de la ville de Pantin

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26930025700012

Ville : Pantin

Code Postal : 93500

Groupement de commandes : Non

SECTION 3 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : FOURNITURE DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE POUR LE CCAS DE LA VILLE DE PANTIN

Code CPV principal : 22400000

Type de marché : Fournitures

Mots descripteurs : Chèque cadeau,

SECTION 4 : INFORMATIONS RECTIFICATIVES

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

Contrairement au premier avis de publication, les critères de jugement des offres sont revus comme suit :

1 - valeur technique de l'offre 70%

1.1 - moyens mis en oeuvre pour respecter les délais de livraison exigés dans le cahier des clauses particulières 30%

1.2 - modalités de remboursement des chèques (en cas de perte, de dépassement de la date de validité) - 20%

1.3 - modalités de livraison garantissant la sécurité - 20%

2 - Prix au regard de l'offre financière (frais de traitement, mise sous chèquier, remise consente) : 30%

Date d'envoi du présent avis : 05/10/2022

95 VILLE DE L'ISLE ADAM



L'Isle-Adam

ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, PROTECTIONS ET D'ÉQUIPEMENTS

AVIS DE PUBLICITE

VILLE DE L'ISLE-ADAM

M. Sébastien PONIATOWSKI - Maire

45 Grande Rue

95290 L'Isle-Adam

Tél : 01 34 08 19 55

mél : s.lacombe@ville-isle-adam.fr

web : <http://www.ville-isle-adam.fr>

SIRET 21950313300015

Groupement de commandes : Non

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-Cadre avec plusieurs opérateurs.

Objet : Acquisition de vêtements de travail, protections et équipements pour les agents communaux, de la police municipale et les ASVP

Référence acheteur : Vêtements de travail

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Accord-Cadre

Lieu de livraison :

1 avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM

Durée : 12 mois.

Description : Le présent marché concerne l'achat des vêtements de travail destinés aux agents de plusieurs services communaux : entretien des bâtiments, régie bâtiment, régie garage, régie voirie, espaces verts, sports, agents rattachés aux écoles maternelles et aux structures de petite enfance, agents de la Police municipale et les ASVP de la commune qui comprendra, pour ces derniers, la fourniture des tenues, uniformes, matériels et équipement de sécurité, gilets pare-balles.

La fourniture de tenues, uniformes, matériels et équipement de sécurité, gilets pare-balles doivent être conforme à l'arrêté du 5 mai 2014 relatif aux tenues des agents de Police Municipale, pris en application de l'article L 511-4 du Code de la Sécurité Intérieure.

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots :

Les variantes sont exigées : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant :

Collectivité Territoriale

Lot N° 1 - Achat des vêtements de travail destinés aux agents de plusieurs services communaux

Lieu de livraison : L'Isle-Adam

Lot N° 2 - Achat de vêtements de travail, protections et équipements pour les agents de la police municipale et les ASVP

Lieu de livraison : L'Isle-Adam

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Cope du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code de travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3" du code du travail)

- Si le candidat est établi à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

- En cas de marché public ou d'accord-cadre passé pour les besoins de la défense, renseignements relatifs à la nationalité du candidat

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine.

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail

- En cas de marché public ou d'accord-cadre passé pour les besoins de la défense, renseignements relatifs à la nationalité du candidat

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine.

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comport

AVIS D'APPELS D'OFFRES

Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ; Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

Technique d'achat : Accord-cadre Date et heure limite de réception des plis : 21 octobre 2022 à 10 h 00 Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite Réduction du nombre de candidats : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui L'acheteur exige la présentation de variantes : Non Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : L'Etablissement public du Musée d'Orsay et de l'Orangerie - Valéry Giscard d'Estaing (Etablissement public administratif du secteur culturel) La présente consultation vise à conclure un accord-cadre mono attributaire comprenant une part forfaitaire et donnant lieu à l'émission de bons de commande en application du 1^{er} de l'article L. 2125-1, des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : Critère 1 Valeur Technique de l'offre 60% apprécié à partir :

- sous sous critère 1.1 - Méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des travaux 50%

- sous sous critère 1.2 - Équipe dédiée aux opérations et organisation mise en place 50%

Critère 2 Prix 40 % apprécié à partir :

- sous sous critère 2.1 Montant global et forfaitaire en euros HT tel que prévu au CCAP-AE 40%

- sous sous critère 2. 2 Le total en euros HT du DQE 60%

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Travaux de maintenance des filets de protection situés au R+4 et R+5 du Musée d'Orsay

Code CPV principal : Descripteur principal : 45100000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet les travaux de maintenance du filet de protection du balcon filant du 5^{ème} étage et de l'ensemble des fenêtres du 4^{ème} étage, façade Sud du musée d'Orsay.

Il s'agit d'un filet de sécurité de type textile à double maille, 50mm et millimétrique anti-gravats, de longueur 162m, hauteur variable de 2,70m sur 0,70m de profondeur. Des cordages situés aux R+4 et R+5

maintiennent le filet en place. Ces fixations sont maintenues au moyen d'ancrages dans les maçonneries au R+4 et par enroulement dans le garde-corps métallique au niveau R+5. La hauteur du filet est variable du fait de la nécessité de sécuriser les consoles en maçonneries composées de triglyphes et encadrant les baies au R+4 Mots descripteurs : Tous corps d'état Lieu principal d'exécution du marché : Etablissement public du Musée d'Orsay - Esplanade Valéry Giscard D'Estaing 75007 paris Durée du marché (en mois) : 48 Valeur estimée (H.T.) : 25000 euros La consultation comporte des tranches : Non La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non Marché allot : Non

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Oui Détail sur la visite (si oui) :Tous les candidats qui souhaitent se présenter lors de cette visite sont invités se faire connaître dans les meilleurs délais avant la date et dans les conditions telles que prévues au règlement de la consultation. Autres informations complémentaires : L'accord cadre comprend une part à commander sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée totale maximale de l'accord cadre de 100 000 euro(s) HT (Cent mille euros HT) Le montant estimé de la consommation au titre de la part à commander pour la première année 6 250 euros HT soit 25 000 euros HT sur la totalité du marché. Etant précisé que ce montant est indicatif et n'engage pas l'établissement. Le titulaire pourra se voir confier des prestations similaires dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique. Les variantes ne sont pas autorisées.

Date d'envoi du présent avis : 04/10/2022

92 VILLE DE LEVALLOIS



VILLE DE LEVALLOIS

TRAUVES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU ELECTRIQUE DE LA PLACE JEAN ZAY

AVIS RECTIFICATIF DU 07/10/22

VILLE DE LEVALLOIS
Mme le Maire
Hôtel de Ville

Place de la République 92300 Levallois
Tél : 01 49 68 30 00 - Fax : 01 47 59 03 96
mél : marches@ville-levallois.fr
web : <http://www.ville-levallois.fr>
Référence : ST2218
Objet : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU ELECTRIQUE DE LA PLACE JEAN ZAY

Remise des offres :
au lieu de : 17/10/22 à 12h00 au plus tard.
lire : 24/10/22 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
au lieu de : Date limite pour poser des questions : 05/10/22 à 12h
lire : Date limite pour poser des questions : 13/10/22 à 12h
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ville-levallois.fr>

AVIS D'ATTRIBUTION

91 VILLE D'YERRES



CREATION DE FOSSES ET PLANTATION DE VEGETAUX

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE YERRES
M. Olivier CLODONG - Maire
60 rue Charles de Gaulle
91330 YERRES
Tél : 01 69 49 77 42
mél : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.yerres.fr>
SIRET 21910691100015

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : CREATION DE FOSSES ET PLANTATION DE VEGETAUX

Référence acheteur : 2022 PLANTATIONS

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal administratif de Ver-

sailles

56 avenue de Saint Cloud

78011 Versailles - Cedex

Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487

grefte.ta-versailles@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles - Cedex
Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487
grefte.ta-versailles@juradm.fr

Attribution du marché
Date d'attribution : 20/09/22
Marché n° : 33-2022
NBS : 27 RUE DES OSIERS, 78310 COIGNIERES

Renseignements complémentaires :

Décision datée du 02/09/2022 - Marché daté du 19/09/2022 et notifié le 20/09/2022.

Les prestations seront rémunérées par

application aux quantités réellement exé-

cutées des prix unitaires fixés dans le bor-

dereau des prix.

Le montant maximum annuel des pres-

tations pour la période initiale de l'accord-cadre est fixé à 37 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une

période initiale de 12 mois à compter de sa

date de notification;

Il est reconduit tacitement jusqu'à son

terme. Le nombre de périodes de recon-

duction est fixé à 2.

La durée maximale du contrat, toutes

périodes confondues, est de 36 mois.

Les prestations pourront démarrer à

compter de la réception du premier bon de

commande.

Le marché est consultable sur demande

écrite à l'adresse suivante : Mairie de

Yerres - Service Juridique - 60 rue Charles de Gaulle 91330 Yerres.

Le lieu de consultation sera : Service

Juridique - 22 rue du Mont Griffon 91330

Yerres.

Envoyez le 03/10/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://agysoft.marches-publics.info/>

Principale : 77312100 - Services de désherbage
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal administratif de Ver-

sailles 56 avenue de Saint Cloud

78011 Versailles - Cedex

Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487

grefte.ta-versailles@juradm.fr

Attribution du marché

Date d'attribution : 03/10/22

Marché n° : 34-2022

DÉSHERBAGE DES VOIRIES

AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE YERRES

M. Olivier CLODONG - Maire

60 rue Charles de Gaulle

91330 YERRES

Tél : 01 69 49 77 42

mél : correspondre@aws-france.com

web : <http://www.yerres.fr>

SIRET 21910691100015

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le

compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Déssherbage des voiries

Référence acheteur : MAPA 2022

DESHERBA

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal administratif de Ver-

sailles

56 avenue de Saint Cloud

78011 Versailles - Cedex

Tél : 0139205400 - Fax : 0139205487

grefte.ta-versailles@juradm.fr

Attribution du marché

Date d'attribution : 05/10/22

SUÉZ RV ILE-DE-FRANCE, TOUR CB21

- 16 PLACE DE L'IRIS, 92040 PARIS LA

DEFENSE

Montant HT : 87 486,06 Euros

Sous-traitance : non.

Envoyez le 06/10/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://marchespublics.colombes.fr>

92 VILLE DE COLOMBES



BALAYAGE, LAVAGE ET DÉCAPAGE DES MARCHÉS FORAINS